U d'/of OTTAWA
39003001448496

7-3-50

11e Mille

Edouard Herriot

CRÉER

PAYOT & Cie
PARIS

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

CRÉER

DU MÊME AUTEUR :

AGIR, 1 vol. in-16..... 4.50

VOULOIR *(en préparation)*.

EDOUARD HERRIOT,
MAIRE DE LYON, SÉNATEUR DU RHONE

CRÉER

PAYOT & Cie, PARIS
106 BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 106

1919

Tous droits réservés

D
659
.F8 H4
1919
v.2

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.
Copyright, 1919, by Payot et Cie

CHAPITRE XI

L'ORGANISATION COMMERCIALE

La réorganisation économique de la Grande-Bretagne. — Le commerce moderne ne saurait se passer d'une technique. — Utilité sociale et nationale de la fonction commerciale. — Nécessité de l'exportation. — Les foires d'échantillons. — L'adaptation de l'offre à la demande. — L'étude des marchés. — L'éducation du voyageur de commerce. — La reconstruction du Board of Trade. — Comment les Allemands entendaient la tutelle économique.

Le commerce doit obéir, comme l'industrie, aux grandes lois que nous venons d'énoncer : docilité aux notions scientifiques; concentration pour la vente ou l'achat; division du travail d'exécution. Dans l'immense et magnifique domaine des échanges, si digne de tenter les activités nouvelles, la routine conserve un rôle immense, et, bien souvent, prépondérant. Cependant, le commerce doit suivre, étape par étape, l'évolution qui transforme le monde moderne. Incessant

agent de transmission, il subit l'influence de tout ce qui modifie le régime de la production ou de la circulation. Ses opérations, en nombre indéfini, ne donneront tout leur fruit que dans un cadre savamment établi. Là encore, on le verra, toutes les parties de l'organisation sont solidaires. L'acte commercial veut être précédé ou accompagné de toute une série de dispositions qui, seules, lui donneront son efficacité.

C'est ce qu'a bien compris notre voisine et amie la Grande-Bretagne. Certes, dans ce chapitre, une fois de plus, nous aurons les yeux constamment fixés sur l'Allemagne dont nous voulons surveiller avec soin la propagande économique. Mais la sympathie et la prudence tout ensemble nous conseillent de suivre aussi les précautions que prennent nos alliés, constamment préoccupés par les problèmes du commerce (1). Avons-nous assez remarqué les travaux du Comité créé par M. Asquith, en 1916, pour éclairer la politique future de la Grande-Bretagne ? Le pays traditionnel du laisser faire s'est ému des changements révélés par la guerre; sous la présidence de lord Balfour de Burleigh, il a créé une commission dont le rapport fut publié, au mois d'avril dernier, par le Ministère de Reconstruction. C'était donner un bel exemple de courage et de franchise. La Grande-Bretagne ne s'est pas épargné de cruelles vérités; elle constate ses lacunes. Non seulement elle a proclamé, contre les vieux *freetraders*, la nécessité de soutenir, même par des concours d'Etat, les industries « pivotales », les industries-clefs, les *Key industries*.

(1) Hauser, dans l'ACTION NATIONALE, du 25 juillet 1918.

Mais, sans craindre de diminuer l'esprit individuel d'entreprise auquel est dû pour une large part l'essor de l'industrie britannique, elle a déclaré la nécessité de l'organisation générale et de l'association, de la *combinaison*. Le Comité reconnaît que la conquête des marchés, par exemple, réclame une sorte de coopération nationale. « Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en afflige, nous dit Hauser, les temps de l'individualisme illimité, de la libre concurrence, du *free trade* sont révolus pour l'Angleterre. Entre le plan du Comité et celui de Rathenau, il y a une différence de ton, une différence aussi de manière ; il n'y a pas une opposition fondamentale. Les adversaires, en France, des méthodes d'organisation industrielle et commerciale devront renoncer, désormais, à chercher leurs arguments et leurs exemples en Angleterre ». Et ce n'est pas là seulement une idée anglaise ; c'est une pensée impériale; les Dominions s'y associent. L'Empire britannique veut introduire un ordre fort et nouveau dans son régime d'échanges. On sait qu'il exécute ses décisions. On citerait déjà maints exemples de cette résolution. Ainsi s'est constituée récemment une association de fabricants anglais de Manchester (1) pour le commerce d'exportation; elle groupe plusieurs centaines de firmes et pense en réunir plusieurs milliers; elle éta-

(1) Voir le MANCHESTER GUARDIAN du 18 septembre 1918. Le président est Sir Charles Mandleberg. — Un article du Dr Hans Goldschmidt, de Stuttgart, dans les JAHRBUCHER FUR NATIONAL OEKONOMIE UND STATISTIK (mars 1918), démontre combien l'Allemagne s'inquiète de l'effort anglais et surtout du développement de l'enseignement commercial.

blira dans les pays étrangers des bureaux soumis au contrôle d'un agent assisté de techniciens. Le commerce anglais entend non seulement maintenir mais développer ses positions d'avant la guerre; il sait que, pour obtenir ce résultat, une méthode rigoureuse lui est indispensable. Etat, grandes corporations, affaires privées, toutes les activités essentielles de la Grande-Bretagne s'associent pour cet effort.

***

On ne comprendrait pas que la France refusât d'entreprendre une œuvre d'organisation du même ordre.

« Tous ceux qui se préoccupent du relèvement de la richesse de la France, au lendemain de la crise sans précédent qu'elle traverse, constateront, avec preuves à l'appui, que la cause principale de l'insuccès trop fréquent des entreprises commerciales est le *défaut de préparation technique*. Des Français, ayant acquis des économies comme salariés ou employés, deviennent commerçants sans avoir les connaissances voulues pour apprécier la valeur d'un fonds de commerce. Un intermédiaire, payé pour cela, le leur présente comme très avantageux et très facile à tenir, sans la moindre notion de comptabilité et sans les données élémentaires sur l'achat des marchandises et leur revente ». Ainsi s'exprime (1) M. Marc

(1) Voir aussi la très intéressante brochure du commandant Hourst : LE PROBLÈME COMMERCIAL, librairie de l'Ecole spéciale des Travaux publics, 3, rue Thénard, Paris. Il existe, sur le sujet que nous allons aborder, des ouvrages essentiels, le livre de Henri Hauser : LES MÉTHODES ALLEMANDES D'EXPANSION ÉCONOMIQUE, Paris, Armand

Réville, ancien ministre, dans sa préface pour le livre de M. Gilles Normand : *La guerre, le commerce français et les consommateurs.*

D'eux-mêmes, nos soldats ont compris la nécessité de cette préparation technique pour de futurs commerçants. En pleine guerre, des internés français ont fondé à Vevey, pour la région de Montreux, une *Ecole de Commerce;* malgré toutes les difficultés rencontrées, elle a prospéré sous la direction du Commandant Cavard. Sans doute, nos soldats prisonniers connaissaient-ils mieux que nous les efforts de notre ennemie ; elle n'a cessé de développer ses institutions techniques; par exemple, en pleine guerre, elle fondait, à l'Ecole des hautes études techniques de Dresde, une chaire de commerce extérieur (1). Notre ministère du commerce réclame lui-même des agents techniques, non pas pour remplacer (qui oserait y penser !), mais pour assister les fonctionnaires de l'Administration Centrale, « dont les connaissances sont surtout juridiques et administratives » (2). On nous le déclare : jusqu'à ce jour, le Ministère du Commerce et de l'Industrie ne disposait pas de techniciens, sauf pour les Postes et Télégraphes. Nous serions tenté de dire que, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, tout est à créer. Nous pouvons affirmer, au moins, que tout est à reviser.

Colin, 1915, et LE COURS DE COMMERCE INDUSTRIEL du commandant Hourst, Paris, Ecole spéciale des Travaux publics, rue du Sommerard, 1918.

(1) SCHWABISCHER MERKUR du 22 mars 1918.

(2) PROJET DE RÉORGANISATION, p. 35 et suiv.

Le premier devoir, pour réaliser cette œuvre, est de réhabiliter ou plutôt de mettre à sa vraie place le commerçant, si injustement méconnu dans notre pays (1). On a soutenu sans erreur qu'en Allemagne, pays de caste, l'estime accordée au commerce était infiniment plus grande qu'en France, pays démocratique. Victor Boret relève et combat deux aphorismes; ils traduisent, en effet, des opinions encore trop répandues : « on est toujours assez instruit pour être commerçant » et « les gens instruits ne peuvent pas être de bons négociants ». En vérité, beaucoup de commerçants se révèlent, dès qu'on les pratique, des hommes infiniment mieux armés, même de connaissances générales, que les théoriciens les plus pompeux.

Il faut beaucoup d'inintelligence pour méconnaître la dignité et l'immense utilité de la fonction commerciale. Peut-être se souvient-on des pages admirables dans lesquelles notre Michelet décrit l'avènement de l'or, de cet or qui a libéré l'homme des servitudes féodales, à partir du jour où il créait une richesse subtile et mobile. Aucune vue n'est plus juste. Le commerce fut, au cours des âges modernes, un magnifique instrument de libération et de progrès. Il créa des politiques nouvelles, des formes sociales imprévues. Habitués avant cette guerre à vivre sans réflexion dans le bien-être, comment eussions-nous songé à tirer enseignement de cette vaste révolution

(1) Voir Victor Boret, LA BATAILLE ÉCONOMIQUE DE DEMAIN, Paris, Payot, 1917. Il a été publié en Italie une excellente STORIA DEL COMMERCIO, par ARTURO SEGRÉ.

économique du XVIe siècle qui, brusquement, agrandit le monde, déplace les routes et les centres du commerce, quadruple la masse du numéraire circulant ? Demain, nous assisterons de nouveau à l'une de ces crises capables de transformer d'abord l'équilibre matériel, puis l'équilibre social et moral de l'univers. Les centres industriels, les foyers commerciaux se déplaceront comme ils se sont déplacés déjà (1). Où est le temps où le commerce général se limitait au bassin de la Méditerranée, avec les puissantes républiques maritimes de l'Italie, et à la mer du Nord, avec les villes hanséatiques ? En ce domaine des échanges, tout est mobile, tout incessamment varie. Les lois du commerce suivent avec une merveilleuse docilité les transformations du monde. Des institutions de crédit qui suffisent pour une circulation médiocre et une richesse naissante deviennent courtes dès que les relations internationales s'étendent.

Mais, aucune de ces grandes réformes du commerce ne saurait être improvisée. Les merveilleuses découvertes maritimes de la Renaissance peuvent apparaître aux esprits superficiels comme des aventures heureuses; en vérité, elles marquent la conclusion d'un long travail scientifique, d'un admirable mouvement intellectuel. On a pu dire que Paul Toscanelli, le précurseur de Christophe Colomb, avait trouvé l'Amérique avant son glorieux disciple. La légende retient l'épisode retentissant; la réflexion discerne le

(1) Voir l'HISTOIRE DU COMMERCE DE LA FRANCE, par Pigeonneau, 2 vol., Cerf, 12, rue Sainte-Anne, 1897, et l'HISTOIRE DU COMMERCE DE LA FRANCE, par Levasseur, 2 vol., Paris, Rousseau, 14, rue Soufflot, 1911.

patient effort de ceux qui le préparent ou en déduisent les conséquences. Elles-mêmes, ces découvertes, que de faits considérables n'ont-elles pas suscités ? Le déplacement vers l'Occident des grands axes commerciaux; la fortune de Lisbonne et d'Anvers, de Londres et d'Amsterdam; l'utilisation de produits nouveaux; la généralisation de marchandises jusque-là rares, comme le tabac et le café, le poivre et le sucre; la formation de Compagnies pour répondre à des besoins si variés et si amples; la transformation des procédés industriels par l'apport de matières inconnues; l'accroissement de la masse métallique, tels sont quelques-uns des événements immenses provoqués par l'essor imprévu du commerce extérieur. On affirmerait sans excès que les conséquences des découvertes maritimes se sont développées jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et peut-être au-delà. La guerre actuelle déterminera des ruptures d'équilibre, une composition différente des forces commerciales. A elle seule, l'expansion du Japon transforme le problème oriental. L'avenir le plus brillant appartiendra aux nations qui auront défini le plus tôt et le mieux ces changements, compris le rôle éminent du commerce dans les politiques prochaines, créé les institutions nouvelles nécessaires à l'ordre nouveau et, par-dessus tout, honoré la fonction commerciale en l'éduquant.

Il faudrait pouvoir convaincre la France du grand effort d'instruction que réclameront ces temps prochains. Nous avons bien un enseignement commercial. Duruy, fils d'un maître ouvrier des Gobelins, organisa, jadis, dans les lycées et collèges, l'enseignement spécial, remplacé, vers

1890, par l'enseignement moderne. En réalité, comme l'a observé Victor Boret (1), nos études secondaires ne conduisent pas directement vers le commerce. Nos écoles primaires supérieures forment des comptables ou des employés plus volontiers que des praticiens.

Quant à nos écoles de commerce, elles apparaissent à ce juge spécialement compétent (2) plutôt comme une « tentative » que comme une « réalisation ». « Les actuelles pépinières commerciales, écrit-il avec une excessive rigueur, ne sont trop souvent que des vergers de fruits secs ». Ce jugement est exagéré. Les écoles suisses, allemandes, américaines ne sont pas supérieures aux nôtres. Mais trop souvent le grand commerce les ignore ou les méprise; à la science, il préfère l'empirisme routinier.

On s'en rendra compte en étudiant notre commerce d'exportation.

M. le député Landry (3) dresse un tableau très

(1) Ouv. cité, p. 33 et suiv.

(2) Ouv. cité, p. 35.

(3) Voir Enquête sur la situation du commerce en France et sur la condition actuelle du petit commerce, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1914 ; — Rapport sur le projet de loi relatif aux bourses de commerce, Ibid., 1914 ; — Le Crédit industriel et commercial, Paris, Dunod et Pinat, 1914 ; — Notre commerce d'exportation, Paris, Dunod et Pinat, 1916. Voir aussi commandant M..., l'Arme économique des Alliés, Paris, Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris, 1918 ; — Clerget, Technique du commerce d'exportation, Paris, Colin, 1919 (2e édition).

exact de ce qu'était notre commerce d'exportation avant la guerre.

Considérons l'exportation française au *commerce spécial*. Ne retenons que les marchandises nationales et les marchandises d'origine étrangère renvoyées à l'étranger après avoir été admises en franchise ou nationalisées par le payement des droits de douanes. Ecartons toutes autres marchandises, notamment celle qui passent en transit sur le territoire français ou sont transbordées dans nos ports à destination de l'étranger. Ainsi définie, notre exportation se chiffre en 1913 par *6.800 millions*, se décomposant comme suit :

Objets d'alimentation	838	millions.
Matières nécessaires à l'industrie	1.858	—
Objets fabriqués	3.617	—
Colis postaux	566	—

Les pays destinataires se classaient ainsi, par ordre d'importance :

Angleterre	1.453	millions.
Belgique	1.108	—
Allemagne	866	—
Etats-Unis	422	—
Suisse	406	—
Italie	305	—
République Argentine	199	—

L'accroissement de notre exportation a été à peu près continu. Mais, trois pays nous ont dépassés, en 1913 :

Angleterre	13.247 millions.
Allemagne	12.600 —
Etats-Unis	12.421 —

Il convient, d'autre part, de remarquer, ce qui est d'une extrême importance, que, de 1898 à 1913, soit dans un espace de quinze ans, les exportations ont augmenté de 168 % en Allemagne, de 115 % en Angleterre, de 100 % aux Etats-Unis et 95 % en France. En particulier, « la supériorité de l'Allemagne, légère pour les objets d'alimentation, plus marquée déjà pour les matières nécessaires à l'industrie, s'affirmait d'une façon éclatante pour les objets fabriqués (1) ». La lenteur de notre progression aboutit à un résultat, qui, relativement, équivaut à un recul (2). Nos exportations en Allemagne se développaient ; mais les exportations allemandes en France s'accroissaient considérablement; si bien *que la balance*,

(1) Landry, NOTRE COMMERCE D'EXPORTATION, p. 11.

(2) IBID., p. 12. — Voir la brochure de R. Ducasble, LE DÉVELOPPEMENT MONDIAL DU COMMERCE ALLEMAND DE 1894 A 1913, Paris, impr. technique, 8, rue du Débarcadère, 1917 ; — Lichtenberger et Petit, L'IMPÉRIALISME ÉCONOMIQUE ALLEMAND, Paris, Flammarion, 1918, p. 66 et suiv. Il est juste d'observer que, si l'on tient compte de la population, les calculs donnent des résultats plus encourageants. Pour 1911, voici les chiffres par tête du commerce spécial : Angleterre, 570 francs ; — France, 362 francs ; — Allemagne, 340 francs ; — Etats-Unis, 200 francs (d'après M. Clerget).

après avoir penché en notre faveur, changeait d'inclinaison depuis 1910.

Certains de nos industriels ou de nos commerçants avouent leur tendance à se désintéresser du marché extérieur ; ils paraissent vouloir se contenter d'un monopole sur le marché intérieur et colonial ; ils pratiqueraient volontiers la doctrine du *self-restraint* ou du moindre effort. On leur affirme parfois qu'ils auront déjà bien de la peine à pourvoir aux besoins français ; on pense résoudre le problème du change en concevant un marché intérieur hermétiquement fermé. Comme on l'a facilement démontré (1), cette solution ne peut se défendre. « Par la circulation des marchandises et des valeurs qu'elle réaliserait à l'intérieur, elle nous donnerait pendant un temps l'illusion d'une nation vivante, active et prospère. Mais cette prospérité factice nous mènerait vite au sommeil. Sans contact direct avec les autres producteurs, sans rien qui l'avertît des progrès accomplis en dehors d'elle, l'industrie française s'enliserait dans la routine. Le monde prendrait l'habitude de se passer des produits français. » D'autre part, l'industrie moderne n'est possible, nous l'avons vu, que si, à l'achat comme à la vente, elle procède par grandes masses, avec de vastes ateliers, de larges usines, un outillage souvent renouvelé, des frais généraux réduits, des prix de revient abaissés. Nos maisons de confection ne pourront lutter contre l'étranger qu'en étendant leurs marchés ; cette extension doit se rechercher au dehors. « Seule, l'exportation peut agir com-

(1) Henri Hauser, ENQUÊTE SUR LA PRODUCTION FRANÇAISE ET LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE, Paris, 23, avenue de Messine. Tout le travail est à lire et à méditer.

me un *volant régulateur* ». La réduire ou, simplement, négliger de la développer ce serait consentir à la décadence française. Force nous est donc de travailler à notre expansion industrielle et commerciale.

Avant la guerre, nous avons fait déjà certains efforts pour réagir contre une situation inquiétante. La loi du 4 mars 1898 a créé l'Office national du Commerce Extérieur (1). Le 21 mai de la même année, était institué le corps des conseillers du commerce extérieur. La loi du 7 décembre 1908 consacrait l'institution des attachés commerciaux.

L'Office national du Commerce Extérieur a pour mission de fournir directement aux industriels et négociants français les renseignements commerciaux de toute nature pouvant concourir au développement du commerce extérieur et à l'extension de ses débouchés dans les pays étrangers, les colonies françaises et les pays de protectorat.

Il donne, notamment, aux intéressés, qui les demandent, verbalement ou par écrit, des renseignements sur les points suivants :

Recherche de débouchés pour les produits français sur les marchés de l'étranger et de nos possessions ;

Indications d'agents et de représentants au dehors ;

Désignation des acheteurs, établis à l'étranger

(1) 3, rue Feydeau. — Voir LE RAPPORT SUR LA MARCHE DES SERVICES EN 1917, par M. E. Sartiaux. Est-il permis de dire que le corps des conseillers du commerce extérieur correspond à la même conception qui nous a doté de ces deux institutions : l'armée des officiers d'Académie et la chevalerie du Mérite agricole ?

et aux colonies. Travaux publics ; adjudications à l'étranger et aux colonies (communications de cahiers des charges, résultats d'adjudication) ;

Renseignements relatifs aux matières premières que la France doit importer ;

Situation des marchés extérieurs ;

Statistiques douanières et tarifs douaniers français et étrangers ;

Traités, conventions et arrangements commerciaux ;

Justifications d'origine (factures consulaires, certificats, déclarations à produire par les exportateurs français) ;

Régime applicable aux voyageurs de commerce français et à leurs échantillons ;

Renseignements sur les tarifs de chemins de fer français, coloniaux et étrangers (voyageurs et marchandises) ;

Transports maritimes et fluviaux. (Indication des frets pratiqués ; des principales compagnies de navigation ; des prix de passage, etc...) ;

Droits de port (taxes de navigation perçues dans les différents ports du monde sur les navires et leur cargaison) ;

Régime des colis postaux internationaux ; taxes postales et télégraphiques ;

Renseignements, *dans la mesure du possible*, sur la notoriété et l'honorabilité commerciale des agents et maisons établis à l'étranger ou aux colonies (l'Algérie exceptée), avec lesquels les négociants et industriels français sont sur le point de *conclure* une affaire;

Indication de mandataires susceptibles de s'occuper du recouvrement de créances litigieuses à l'étranger.

Mais on n'a pas su encore assurer la coordination entre cet Office et le commerce ou les industriels. L'institution devrait être à la fois précisée et étendue.

M. le Ministre du Commerce annonçait, en 1917 (1), son intention de créer un *Bureau de la propagande économique*. Cette organisation nous apparaît nécessaire pour lutter contre certaines institutions étrangères. En 1882, les Allemands ont créé à Stuttgart un dépôt d'échantillons pour l'exportation ; il négocie les ventes aux frais et risques de l'exposant, distribue des catalogues et des produits ; il a une succursale à Hambourg et des représentants en divers pays étrangers, notamment dans les Balkans. Sur le modèle de ce dépôt, ont été créés l'Association Saxonne d'exportation, le Musée commercial de Francfort-sur-le-Mein, le dépôt d'échantillons de Thuringe, le Musée industriel de Brunswick, le Musée commercial d'Orient, le Musée de Lübeck. Le *Bureau de propagande*, s'il est institué, pourra provoquer des fondations du même ordre. Nous en avons tenté une à Lyon, pour prolonger l'œuvre entreprise par la Foire d'échantillons. Mais il est permis de se demander si le bureau de propagande économique sortira du domaine où meurent tant de bonnes intentions, malgré les résultats intéressants donnés par des initiatives comme l'Office commercial de Zurich (2).

⁂

(1) PROJET DE RÉORGANISATION DES SERVICES, Paris, Imprimerie Nationale.

(2) Bel exemple de désordre ! Nous manquons d'un office à New-York, mais nous avons, à Zurich, en face de

Aussi bien, des bureaux ne suffiront pas. Le commerce veut des institutions plus mobiles, plus vivantes. C'est la raison, pour laquelle, en pleine guerre, nous avons voulu opposer au Marché de Leipzig la *Foire d'échantillons de Lyon*. On nous accusait d'imprudence lorsque, dès l'année 1916, en pleine bataille de Verdun, nous inaugurions cette entreprise qui rassemblait, pendant deux semaines, producteurs et acheteurs attirés par la plus large publicité. On raillait notre formule que les Allemands, depuis, ont reprise : « *Le maximum d'affaires dans le minimum de temps avec le minimum de frais.* » Les pouvoirs publics, sollicités en sens divers, hésitaient à nous soutenir. L'admirable élan du commerce et de l'industrie de France bouscula toutes ces timidités. On a compris que, si nous réclamions pour Lyon une foire unique, ce n'était point dans un sentiment d'orgueil méprisable ; nous voulons contrebattre, sur le plus grand marché intérieur de France, la forteresse commerciale de l'ennemi. Nos ports, Marseille et Bordeaux, ont le plus grand intérêt à voir se constituer une forte bourse de marchandises ; elle alimentera de fret nos navires. Notre capitale elle-même, redevable de son prestige commercial aux échanges immédiats et surtout aux ventes de luxe, profitera de la création de ce vaste comptoir d'échantillons où la livraison demeure interdite (1). Si nous avons lutté pour la foire unique, c'est parce que nous croyons à la puissance de la concentration ; nous n'entre-

l'office commercial de l'Etat, l'office commercial de l'Association nationale d'expansion économique.

(1) Sur le mécanisme de la Foire, voir notre livre AGIR, chez Payot.

voyons le développement de notre marine marchande que par la constitution d'un puissant *Hinterland*. Dans l'organisation commerciale d'un grand pays, chaque région, chaque ville a son rôle ; elle doit, pour l'intérêt commun, le remplir pleinement. Ce devrait être le rôle du Gouvernement de distribuer les tâches selon un plan intelligent au lieu de laisser s'instituer des rivalités mesquines. Lyon, en tout cas, a pris sa part de responsabilité ; il consacre une somme de 25 millions, sans aucun appui extérieur, à l'érection d'un palais définitif pour abriter l'institution où, jour par jour, on luttera contre Leipzig. C'est l'honneur de son peuple hardi de marchands d'avoir voulu courir ce risque et préféré les audaces de la création aux prudences redoutables du laisser aller.

Après nous avoir tournés en dérision, notre ennemie n'a pas tardé à reconnaître le péril.

Menacés par notre Foire de Lyon, les Allemands ont porté la question devant le Reichstag. L'Etat Allemand accorda 200.000 marks pour organiser la propagande contre l'institution française ; le parti national libéral avait demandé 1 million de marks ; le député Stresemann montrait à ses collègues toute l'importance de la question ; la ville de Leipzig s'engageait pour une somme annuelle de 175.000 marks. On créait une « Direction spéciale de la Foire ». « Il faudra, disait le *Konfektionar* de Berlin, combattre la réclame de la France, toujours dangereuse par son goût et sa finesse. Le Directeur du nouveau service devra réunir des qualités supérieures aux qualités moyennes du fonctionnaire. Il recevra un traitement annuel de 20.000 à 30.000 marks, à l'égal

d'un *Oberbürgermeister.* » Inquiètes du danger qui venait de se révéler, la Municipalité de Leipzig, la Chambre de commerce, l'Organisation de la Foire ont opéré sans retard leur concentration. La presse commençait tout aussitôt une large campagne. « La Foire, écrit la *Deutsche Export Revue* du 9 février 1917, doit être considérée comme une *institution commerciale* de l'Empire. Il ne suffit pas à l'Allemagne d'assurer à son industrie et à son commerce le rang qu'ils occupent dans le monde. Il ne suffit pas à l'Etat allemand de garantir l'ordre à l'intérieur. C'est aussi un devoir pour lui de donner au commerce et à l'industrie nationale des encouragements immédiats » (1).

Cependant, la Foire de Leipzig était contrainte d'avouer les résultats désastreux pour elle de la concurrence organisée à Lyon. Le Bulletin officiel de l'entreprise allemande (2) déclarait textuellement : « Nous ne voulons pas fermer les yeux sur le succès de Lyon ; nous voulons convenir, au contraire, que Leipzig possède là un puissant concurrent contre lequel il importe de mettre en action tous les moyens de combat. Et Lyon n'est d'ailleurs pas encore arrivé à l'apogée de son développement... Sur un point, nous avons à apprendre de la Foire ennemie ; les Français n'ont certainement pas fait fausse route en admettant à leur foire toutes les industries sans distinction. Ils ont non seulement autorisé mais même vrai-

(1) « Aufgabe des Reiches ist Industrie und Handel auch unmittelbare Förderung angedeihen zu lassen ». Aux acheteurs et exposants, il est consenti une réduction de 50 % sur les chemins de fer

(2) Voir BULLETIN OFFICIEL DE LA FOIRE DE LYON, n° de décembre 1917.

ment conquis la participation de la grosse industrie, des constructeurs de machines, de l'industrie textile, de l'industrie du cuir, etc... Et l'expérience a montré que le concours de ces industries suffit pour attirer à leurs articles un grand nombre d'intéressés. »

L'Allemagne fera comme elle l'entendra. Ses ridicules menaces nous amusent et nous stimulent. Nous lui tiendrons tête. Nous triompherons.

En 1919, le succès de l'œuvre de Lyon (3333 stands, 4700 exposants) nous a contraints, avec l'approbation de nos participants, à diviser notre manifestation en deux Foires : une réunion de printemps, du 1er au 15 mars (soie, bijouterie, laine, coton, pelleterie, confections, mobilier, arts décoratifs, maroquinerie, chaussures, céramique, bimbeloterie, papier, automobile) ; — une réunion d'automne, du 1er au 15 octobre (fournitures industrielles, mécanique, métallurgie, construction, transports, alimentation, etc...).

Mais ce n'est là qu'une partie de la tâche ; il nous reste beaucoup à faire. Notre volonté d'organisation doit aller plus loin. Parmi les causes de notre insuffisant progrès dans l'exportation, Landry signale, après beaucoup d'autres observateurs, la répugnance de certains commerçants français à s'adapter, pour leur production, à la demande (1). On refuse de produire l'article à bon

(1) Ouv. cité, p. 91 et suiv. M. Veditz, attaché commercial des Etats-Unis à Paris, a tenté de montrer à ses compatriotes comment le commerce doit s'adapter à un marché particulier. Voir Markets for American Hardware in France, Algeria and Morocco, Washington, Government Printing office, 1917.

marché. « L'article français est supérieur à l'imitation que les Allemands en ont faite et, souvent, les clients que l'on a sollicités le reconnaissent. Mais la différence de prix est trop forte ; et, dans certains pays où l'éducation du goût n'est pas encore très avancée, comme aussi partout où les moyens d'achat sont réduits, la comparaison des prix décide du choix des acheteurs. Plusieurs de nos industries nationales ont perdu peu à peu, pour la plupart des articles de leur fabrication, les débouchés qu'elles avaient dans les pays étrangers ; elles n'exportent plus que les articles de luxe, pour lesquels les Allemands ne sauraient, en aucune façon, lutter avec elles ; on peut citer, notamment, la bonneterie de Troyes, la passementerie de Saint-Chamond, la rubannerie de Saint-Etienne, la porcelaine de Limoges ». Cependant, quand nous le voulons, nous obtenons d'excellents résultats. Vienne produit le lainage *Renaissance* le meilleur marché du monde ; notre industrie cotonnière des montagnes du Rhône fabrique, malgré des conditions naturelles défavorables, des couvertures ou des tissus qui représentent l'extrême limite du bon marché et sont achetés par les indigènes de nos colonies.

En examinant les causes de nos échecs, nous trouverions facilement les moyens de la victoire.

On peut donner pour exemple ce qui s'est passé en Perse (1) au cours des dernières années. — Là, comme dans tout l'Orient, le succès de l'Allemagne était dû à ce que ses artices coûtaient moins

(1) D'après un rapport de M. Saugon, consul de France à Tauris, OFFICE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR, dossier 80-73-12, du 23 mars 1918. Mêmes observations et conclusions pour l'Australie (Rapport Chayet, dossier 80-10-4 du

cher, parvenus dans l'Azerbeidjan, que les articles similaires français. Peu importe, pour l'Oriental, la qualité du produit. Une femme persane, au bazar, discutera des heures entières pour un rabais de deux chahis sur un achat de cinquante krans ; l'Oriental aime marchander. Le vendeur allemand établit ses prix en les fondant sur les mesures employées dans le pays ; il envoie les marchandises (spécialement les produits pharmaceutiques) en boîtes, capsules ou cachets dosés en poids persans ; ses tissus sont mesurés suivant l'archine ou le guès ; il accorde de longs crédits ; chaque année, sans qu'on le lui demande, il renouvelle les collections d'échantillons et de prix courants ; pour une commande, même de minime importance, il adresse de nombreux spécimens ; au début, il consent des rabais sur les tarifs usuels, connaissant la répugnance de l'Oriental à changer de fournisseur. On voit fonctionner la méthode.

Dans le même pays, on reproche au négociant français d'établir des prix de revient trop élevés, d'ignorer les usages de la contrée et ses besoins ; de ne pas rechercher de nouveaux acheteurs ; d'envoyer trop peu de catalogues ; de ne pas conformer toujours la livraison à l'échantillon ; de consentir des crédits trop courts. Enfin, une grande gêne pour notre commerce avec la Perse tient à l'habitude de nos négociants, surtout en ce qui concerne les tissus et les soieries, repré-

12 avril 1918) ; pour le Chili (Rapport Chausson, dossier 80-21-11, du 12 avril 1918) ; pour la Chine, dossier 80-22-7, du 27 avril 1918. — A propos de l'action allemande en Orient, il faut signaler la très importante Revue : DER NEUE ORIENT Verlag der Neue Orient, Berlin, w. 50.

sentés à Constantinople par des agents ou des commissionnaires, de ne pas vouloir traiter directement avec les acheteurs de Perse. Cependant, pour les tissus de tout genre, pour le sucre, pour l'habillement, la droguerie, la quincaillerie, la bimbeloterie, nous pourrions trouver là un marché très intéressant ; mais il faut l'organiser. L'Allemagne avait en Orient des succursales de l'Oriental Deutsche Bank ; elles soutenaient les négociants allemands désireux de s'établir, leur accordait en numéraire et en marchandises des avances contrôlées. « Ne serait-il pas possible, écrit notre consul à Tauris, de favoriser l'esprit de négoce au dehors, d'encourager de jeunes compatriotes à s'installer à l'étranger, de trouver ou de créer un établissement de crédit qui consentirait à jouer le rôle de bailleur de fonds en faveur de ceux qui, sans grandes ressources, mais honnêtes et actifs, voudraient ouvrir des établissements commerciaux français à l'étranger ? Le moyen le meilleur et le plus pratique de développer notre influence commerciale est d'avoir, sur place, des négociants français ».

Nous ne reprenons pas ici les questions, exposées dans d'autres chapitres, de l'accroissement de la population, de l'amélioration des transports, de la marine marchande, du crédit. Il est trop évident que de la solution donnée à ces problèmes dépend l'essor de notre commerce d'exportation. Il y aurait lieu de simplifier la réglementation douanière et de créer des tarifs soudés ou des zones franches. Encore une fois, dans l'organisation d'un Etat moderne, tout se tient.

Mais il est un problème d'ordre strictement commercial, c'est le problème des relations : connaisance des marchés étrangers, pénétration (1). Landry décrit avec minutie les institutions nécessaires : missions commerciales, organes permanents d'information, groupements d'exportateurs, office des conseillers du commerce extérieur, chambres de commerce à l'étranger, attachés commerciaux, office national du commerce extérieur, musées d'échantillons, expositions, organisation de la publicité, foires d'échantillons, représentation commerciale par les voyageurs.

Pour illustrer ces conseils, les faits ne manquent pas. — Le Comité exécutif de « *Nederland-Frankrijk* » recherche les causes du débit restreint du livre français en Hollande, comparé à la diffusion du livre allemand (2). Les amis de notre pays nous signalent, en effet, que le livre français ou anglais était presque complètement refoulé, au moins dans les milieux universitaires, par l'effort patient de nos ennemis. Les Allemands envoient par la librairie hollandaise, à laquelle ils assurent un bénéfice plus important que les autres nations, des livres innombrables. Les librairies distribuent ces ouvrages à domicile et les

(1) Landry, OUV. CITÉ, p 150 et suivantes. Il appartiendrait à la France de provoquer l'extension du système métrique décimal. Voir, sur ce sujet, le rapport de Jules Niclausse, L'UNIFICATION DES SYSTÈMES DE POIDS, MESURES ET MONNAIES, Impr. Brard, Méru (Oise), 1917.

(2) Voir LE LIVRE FRANÇAIS EN HOLLANDE, rapport adressé aux éditeurs français par l'intermédiaire du Comité FRANCE-HOLLANDE. — La question du livre français a, d'ailleurs, été traitée avec beaucoup d'ampleur au cours du Congrès spécial de mars 1917. Consulter les deux volumes publiés par le CONGRÈS NATIONAL DU LIVRE, Paris, Cercle de la librairie, 117, boulevard Saint-Germain.

reprennent gratuitement, s'ils ne sont pas achetés. Les éditeurs anglais et français envoient leurs publications à une maison centrale de Hollande ; mais cette mesure n'est pas suffisante. Il importe, désormais, que le livre aille trouver le public. « Il ne faut pas pêcher à la ligne, lorsque les autres se servent du filet ». Le public désire également être avisé des ouvrages qui paraîtront au cours de l'année et devront être annoncés par des catalogues spéciaux. Enfin, les éditeurs français auront à s'imposer les frais de l'envoi gratuit de leurs publications aux professeurs d'Université et aux gens de lettres. « Les étudiants de nos Universités, écrit le Comité *Nederland-Frankrijk*, ne recevant jamais d'autres ouvrages que ceux qui viennent d'Allemagne, se persuadent qu'il n'existe d'autre science que la science allemande ».

Il faut pour obtenir de tels résultats, instruire notre employé de commerce mieux qu'il ne le fut jusqu'à ce jour (1). La démobilisation ne ramènera pas l'équilibre dans notre organisation commerciale ; les anciens employés, revenus à leurs occupations, ne pourront s'adapter d'un seul élan aux méthodes rendues nécessaires par les situations nouvelles. Avant la guerre, déjà, nos maisons de commerce étaient envahies et espionnées par le commis allemand, mieux préparé que le

(1) Voir le très intéressant rapport de M. G. Lanty, conseiller du commerce extérieur, en résidence à Berlin avant la guerre, à l'Office National du Commerce Extérieur, 3, rue Feydeau (29 janvier 1918) SUR L'EMPLOYÉ DE COMMERCE ALLEMAND, SON ROLE, SA SITUATION.

nôtre. A la sortie de l'école, le jeune Allemand voué au commerce peut se placer soit en entrant dans une grande mutualité d'employés où il paiera une cotisation d'environ 1 m. 50 par mois, soit en ayant recours à la publicité des journaux. Beaucoup de jeunes gens, d'ailleurs, avant d'entrer dans le commerce, se sont procurés le certificat, dit *Einjährige Zeugniss*, qui s'obtient dans l'enseignement secondaire après la classe de troisième et permet de ne faire qu'un an de service militaire. Pendant deux ou trois ans, le novice sera, dans la maison qui l'aura accepté, apprenti appointé ou *lehrling ;* il passera par tous les services de la maison, se verra confier une certaine responsabilité. Puis, ayant terminé son apprentissage, il deviendra officiellement employé de commerce, *Handlungsgehülfe.*

L'Etat intervient dans cette formation. Tout d'abord, l'employeur doit garantir son apprenti contre les accidents du travail, surveiller son inscription à une caisse de maladie, prendre pour lui une assurance contre l'incapacité de travail. De plus, l'apprenti est obligé, s'il ne possède pas un brevet d'instruction supérieure, de suivre au moins trois fois par semaine les cours gratuits des écoles complémentaires, des *Fortbildungsschulen.* Le patron demeure responsable des absences injustifiées. Ainsi, d'après le témoin que nous citons, l'employé allemand aurait, dès le début, sur l'employé français « un avantage marqué ». On lui a enseigné les langues vivantes, la comptabilité, le style commercial, la géographie, la sténographie, le calcul des prix de revient ; il a des notions précises sur les transports. Si intelligent qu'il soit en général, notre employé de com-

merce ne peut apprendre par lui-même tout ce qu'il lui serait nécessaire de savoir. « Tous les Français, écrit M. Lanty, qui, comme moi, ont vécu de nombreuses années en Allemagne et ont vu, peu à peu, se former son formidable outillage commercial, sont unanimes à attribuer la réussite allemande dans le monde entier à l'application méthodique des mesures que nous venons d'indiquer » (1). Les Sociétés de placement, — *Handlungs Commis Verein* de Hambourg, *Verein für Handlungsgehülfen* de Berlin, *Kaufmännischer Verein* de Francfort-sur-le-Mein sont elles-mêmes très bien organisées. L'Association de Hambourg avait une agence à Paris (cité Rougemont). — La Suisse, le nord de l'Europe possèdent des institutions analogues. Nous en avons aussi mais dont l'importance est bien loin de répondre au besoin.

Il faut donc instruire sans retard le voyageur de commerce français, jusqu'à ce jour beaucoup trop abandonné. — Honoré de Balzac créa, parmi nous, une légende. Il comprit le rôle du commis voyageur dans une société qui commençait à fabriquer les produits par masse et décrivit une sorte de personnage symbolique, observateur mais spirituel, bavard, égrillard, buveur, agile en ses démarches comme en ses propos. Avec sa redingote olive, son col en maroquin, sa pipe, sa chemise de calicot à raies bleues, ce rusé personnage a pour programme de donner à la marchandise qu'il place une valeur apparente et de séduire l'acheteur naïf. Balzac imagine l'illustre Gaudissart, le voyageur en chapeaux, prompt aux ca-

(1) Rapport cité, p. 9.

lembours et aux plaisanteries grossières, souple et prétentieux tout ensemble, philosophe au reste à sa façon, puisqu'en observant l'extérieur des têtes il se fait fort d'en connaître l'intérieur. Gaudissart vend aussi bien des idées que des produits ; il place indifféremment des coiffures, des assurances ou des journaux, des articles saint-simoniens ou des articles de Paris. Mais, dès 1830, ce portrait n'était qu'une caricature. Balzac essayait d'atteindre et de déconsidérer, avec une verve souvent vulgaire, des hommes qui contribuaient déjà à la diffusion des idées libérales. En tout cas, même s'il a vécu, Gaudissart est mort depuis longtemps. Les voyageurs français qui ont rendu à notre commerce tant d'humbles services, souvent bien mal rémunérés, protestent avec raison contre l'injuste légende dont on les poursuit. Ils réclament une instruction professionnelle qui les mette à même de mieux lutter contre leurs concurrents étrangers. L'un d'eux, M. Sabatier, a déjà organisé des cours à l'Ecole supérieure de commerce de Paris. Il trace des programmes d'écoles spéciales; ces plans peuvent être complétés, corrigés ou assouplis, mais ils traduisent la volonté légitime de nos représentants commerciaux d'obtenir enfin une instruction digne de leur rôle futur.

L'Ecole municipale lyonnaise de pratique commerciale et de représentation est ouverte aux jeunes gens qui se destinent au commerce d'*exportation*. Elle forme des élèves qui ne craindront pas d'aller vendre à l'étranger les produits français, ou qui deviendront d'utiles collaborateurs pour les maisons en relations d'affaires avec l'étranger.

L'Ecole comprend trois divisions dans chacune desquelles les élèves peuvent entrer directement selon leur âge : division élémentaire (11 ans), division moyenne (13 ans), division supérieure (16 ans). Le régime de l'école est l'externat. Les *jeunes filles* sont admises dans la division supérieure.

La division élémentaire est surtout destinée à assurer le recrutement des autres divisions.

Dans la division moyenne s'étudient la technique et la pratique commerciales. On se propose de former des jeunes gens qui, arrivés à l'âge de seize ans, seront immédiatement utilisables dans un bureau et pourront y occuper un emploi rémunéré, sans avoir à y faire un apprentissage préalable. La durée des études est de deux ans et demi ; les meilleurs élèves sont admis à la division supérieure après un stage de six mois dans une maison de commerce ou dans une banque.

La division supérieure formera plus spécialement des *représentants* pour le *commerce extérieur*. Elle comprend deux années d'études suivies d'un stage dans un établissement industriel ou commercial. Les principales matières enseignées sont : la pratique commerciale, la correspondance commerciale, la comptabilité, le calcul, les monnaies et mesures étrangères, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, la géographie commerciale, les transports, les marchandises, la dactylographie.

L'Ecole a été ouverte le 11 novembre 1918, jour de l'armistice. Elle comptait, au 1er mars 1919, *plus de quatre-vingts élèves* (une jeune fille dans la division supérieure).

***

Nous arrivons, par ces approches, à l'un des problèmes essentiels; le problème des consulats.

Suivant la formule de Victor Boret (1), « l'entente n'existe plus entre commerçants et consuls ». Le consul se plaint que le commerçant ne tienne pas compte de ses conseils. Le commerçant avance volontiers que le consul ne défend pas ses intérêts. Landry (2) a longuement étudié cette question; il croit, lui aussi, que, dans l'ensemble, l'action de notre corps consulaire n'est pas assez féconde; elle ne saurait être comparée, du point de vue des résultats, à l'action rivale du corps consulaire allemand. Nos consuls dépendent du ministère des affaires étrangères; ils sont accablés par des besognes administratives; ils se considèrent, d'autre part, comme faisant partie du personnel diplomatique. Leur tâche essentielle, à leurs yeux, est de protéger nos nationaux, de représenter la France. Leur éducation commerciale apparaît insuffisante; ils connaissent trop peu les langues étrangères; ils sont, trop facilement, déplacés et dépaysés. Dès qu'un consul s'est instruit dans un centre, il est envoyé ailleurs, comme le follet de La Fontaine,

Et d'Indou qu'il était, on vous le fait Lapon.

On a, plus d'une fois, demandé le rattachement de ces agents au ministère du commerce. Mais cette réforme apparaîtrait comme une véritable révolution dans notre pays si hardi en idées, si timide pour les vastes réformes.

L'Allemagne, d'ailleurs, se préoccupe, elle

(1) La bataille économique de demain, p. 57 et suiv.

(2) Ouv. cité, p. 164.

aussi, de ce problème; elle projette de réorganiser son service consulaire. Ainsi que le fait le Japon, elle obligerait ses nationaux demeurant ou voyageant à l'étranger à communiquer au consulat local les renseignements qu'ils pourraient se procurer. Le personnel consulaire serait accru d'un fonctionnaire nouveau; des jeunes gens seraient détachés comme volontaires. Les consuls devraient aussi s'efforcer de relier plus étroitement les émigrés entre eux et avec la mère-patrie. On leur recommande de fréquentes tournées dans les petites villes et les campagnes. Leurs femmes même se voient assigner un rôle. Elles feront de leur maison un foyer allemand, renonçant pour ce devoir à la vie mondaine. « On organise des thés pour les marines étrangères, pour le corps diplomatique et l'on n'y invite pas Herr Meier parce qu'il tient boutique ou parce que sa femme, autrefois, servait dans un bar. Pourtant, une seule chose importe : que les enfants Meier soient de bons Allemands; et personne alors ne s'inquiètera de ce qu'a fait leur mère » (1). Il ne saurait être question de caporaliser à ce point notre corps consulaire (2) ; il contient d'ailleurs d'excellents agents envers lesquels on a souvent manqué de justice. Mais l'ensemble de leur statut veut être revisé.

Victor Boret (3) soumet une idée que nous trouvons, pour notre part, très séduisante. Il émet le vœu que nos consuls soient choisis parmi les

(1) NORDBAYERISCHE ZEITUNG du 7 janv. 1918.

(2) Les enquêtes commerciales d'un consul comme M. Arqué sont de vrais chefs-d'œuvre, parfaitement ignorés.

(3) OUV. CITÉ, p. 74.

plus notables de nos nationaux à l'étranger, sous certaines conditions telles que l'obligation à la résidence depuis plusieurs années, la désignation par les notables de la colonie. On sait comment se recrutent en France les magistrats de nos tribunaux de commerce; beaucoup de maires sont des négociants. Le consul recruté sur place serait assisté d'un chancelier fonctionnaire. C'est, dans une certaine mesure, la traduction de l'idée émise par le Congrès des Chambres de commerce en 1912 (1). — Au moins pourrions-nous mieux préparer nos fonctionnaires à leur futur rôle d'agents commerciaux. En Angleterre, les consuls récemment nommés sont attachés pendant une courte période au service de la *Commercial Intelligence Branch* du Board of Trade et mis à même de visiter les centres industriels et commerciaux du Royaume-Uni.

Pour montrer avec quelle minutie nos voisins et amis réorganisent leur commerce, il ne nous paraît pas inutile de préciser comment le *Foreign Trade Department* du *Foreign Office* a su créer un service de renseignements commerciaux confidentiels (2). La Grande-Bretagne prend pour base les circonscriptions consulaires; mais, comme les documents recueillis par les consuls pourraient servir à des rivaux, le Département a recherché le moyen de faire parvenir directement et

(1) Landry, ouv. cité, p. 172.

(2) Times du 1er avril 1917; Times trade Supplement de mai 1917, pp. 32 et 33. Malgré les déceptions éprouvées, l'Angleterre étudie minutieusement la Russie. — Voir Russia, revue publiée par Martens, 149, Leadenhall Street, E. C 3, London (avec d'excellentes cartes commerciales).

rapidement ces renseignements aux maisons anglaises intéressées. Il s'est adressé à l'Association des Chambres de commerce et à la Fédération des Industries britanniques. Le fastidieux et peu utile rapport annuel des consuls sera remplacé par un questionnaire trimestriel, dit questionnaire C (centres de distribution, ports, population, importation et exportation). Ce travail enveloppera un rapport K (firmes locales recommandées; firmes locales à exclure). Chaque liste comporte des *clefs* permettant de déchiffrer les fiches relatives aux diverses maisons (nationalité, banquiers, références, nature du commerce, mode de transport, usages commerciaux, langue à employer). Les dossiers commerciaux ainsi constitués seront transmis directement aux Chambres de commerce et, immédiatement, aux intéressés anglais.

La Grande-Bretagne a voulu, d'autre part, remédier à la dualité de fonctions dont souffrait son corps consulaire. En effet, les Consuls proprement dits et les Attachés commerciaux dépendaient du Foreign Office pour toutes les affaires relatives au personnel tandis que les renseignements obtenus par eux, au cours de leurs enquêtes, étaient transmis au ministère du commerce; ce département dirigeait les commissaires commerciaux. Il a été décidé, vers le milieu de l'année 1917, qu'un sous-secrétariat d'Etat unique concentrerait désormais l'ensemble du service. La presse, en général, a trouvé cette réforme insuffisante.

***

Au mois de janvier 1918, la Grande-Bretagne publiait un rapport parlementaire sur le projet

de reconstruction du Board of Trade. Désormais, cette institution formera deux départements principaux : l'un *pour le commerce et l'industrie*, l'autre *pour l'administration des Services publics*. — Le premier département doit comprendre : 1° une *section des relations commerciales et des traités;* — 2° une *section du commerce d'outre-mer* qui concentrera les rapports des consuls et des attachés commerciaux à l'étranger. Le service des renseignements sera complètement transformé et le nombre des attachés augmenté; — 3° une *section des industries et manufactures* qui devra surveiller le développement des industries nationales, les comparer sans cesse aux industries étrangères, étudier les cartells et les trusts, signaler tous les progrès, toutes les méthodes nouvelles; — 4° une *section de la propriété industrielle*, correspondant à l'ancien office des brevets d'invention, avec des pouvoirs étendus; — 5° une *section de l'énergie industrielle et des transports* (tarifs, distribution de l'énergie électrique, houille blanche, pétrole, régime des canaux, etc...); 6° une *section de statistique;* — 7° une *section économique générale;* — 8° une *section pour la rédaction du Board of Trade Journal*.

Le département des Services Publics comprendra cinq services (marine, ports, compagnies de chemins de fer, sociétés anonymes, faillites).

Cette réorganisation prouve la volonté bien arrêtée de la Grande-Bretagne d'employer désormais la méthode scientifique, avec ses procédés de division rationnelle, à la défense de son industrie et de son commerce.

De son côté, notre Ministère du Commerce a

publié (1) un projet de réorganisation des services. Le Ministre déclare qu'avant la guerre nous n'avions aucun programme qui pût être considéré comme un essai d'organisation de nos forces. « Il faut, dit-il, que la production soit organisée, que nos industriels s'habituent à tirer de notre sol et de celui de nos colonies tous les produits dont ils ont besoin... Il faut éviter que, faute d'une technicité suffisante ou par un accroissement immodéré des frais généraux, nos producteurs soient à la merci de leurs concurrents étrangers capables de produire à plus bas prix. Il faut enfin que, par l'adoption d'une politique commerciale et maritime répondant aux nécessités de l'après-guerre, nous développions nos exportations de manière à rendre favorable, le plus rapidement possible, notre balance commerciale ». Excellent programme certes, mais que nous voudrions bien voir réaliser ! *Le budget normal du Ministère du Commerce demeure fixé à* 439.000 *francs*. Cette seule indication prouve à quel point notre organisation demeure rudimentaire.

Quoi qu'il en soit de l'avenir, nous insistons sur le soin avec lequel devront être discutées les questions de commerce lors du prochain traité. On connaît maintenant les conditions économiques de la paix telle que l'Allemagne comptait nous l'imposer, si elle eût été victorieuse (2). Elle

(1) Paris, Imprimerie Nationale, 1917.

(2) Tableau des conditions économiques de la paix allemande, Paris, Impr. Nationale, 1918. Il serait intéressant de décrire les organisations d'espionnage commer-

visait à la domination commerciale du monde. « Le traité de commerce, écrivait Herzog en 1915, devra contenir la garantie par l'Etat étranger que les importations d'Allemagne dans ce pays seront maintenues à la même proportion qu'indiquaient avant la guerre les statistiques, et ensuite augmentées suivant le développement de l'industrie allemande. » « Il faut, avant tout, déclarait von Reventlow, le 29 mai 1916, nous préoccuper de la politique mondiale, de celle qui, appuyée sur une supériorité militaire écrasante, doit donner à l'Empire agrandi une situation hors de pair et assurer partout aux produits allemands des débouchés avantageux ».

On a déjà vu comment l'Allemagne procédait en fait. Son traité du 9 février 1918 avec l'Ukraine, contenait, à l'article VII, de minutieuses dispositions commerciales. Par le traité de Bucarest, elle a montré comment elle entendait les tutelles économiques. N'obligeait-elle pas la malheureuse Roumanie, pendant les sept années après 1919, à lui livrer tous ses excédents en céréales, en semences oléagineuses, fourrages, légumes, volailles, bestiaux, viandes, plantes textiles?... Au cas où l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie exigeraient seulement une partie des excédents, l'exportation du reste ne devait être permise qu'avec l'agrément des puissances centrales. Pour le pétrole, les conditions du traité étaient draconiennes (1). Le gouvernement roumain devait céder à une so-

cial installées en Suisse sous la direction de l'attaché militaire de Bismarck et de W. Rathenau. En particulier, la marche des industries suisses est constamment surveillée.

(1) Voir BERLINER TAGEBLATT du 9 mai 1918.

ciété fermière contrôlée par le gouvernement allemand le droit d'exploiter la totalité des domaines pétrolifères de l'Etat asservi. Le bail d'exploitation était fixé à 90 ans. La Société allemande s'emparait d'un monopole. L'Etat roumain devait mettre à sa disposition les terrains et les moyens d'exploitation. Il ne recevait, en échange de cette obligation que de faibles redevances, 3 lei 40 pour chaque tonne exportée de naphte brut, sans pouvoir réclamer ni impôt ni taxe, sans aucun droit sur l'exportation. L'Allemagne, victorieuse, eût opprimé le monde. L'examen du traité conclu, le 7 mars 1918, entre l'Allemagne et la Finlande, confirmerait cette vérité. Les intérêts économiques de la Finlande y ont été absolument sacrifiés ; ses délégués, Hjelt et Erich, deux professeurs d'Université, ont dû signer sans discussion ; ils n'avaient au reste pas pris la précaution de recourir à des conseillers techniques. On comprend la Chambre de commerce de Helsingfors disant : « L'examen le plus superficiel montre que le traité confère à l'Allemagne des avantages économiques sans aucune contrepartie de sa part ». La Finlande a été, de toute façon, contrainte et dupée. N'a-t-elle pas dû accorder aux Allemands, sur son territoire, les mêmes droits qu'aux Finlandais ? Ce qui est, pour un pays, la fin de l'indépendance économique (1).

C'est le cas de rappeler la maxime de Lord Salisbury : « Il faut se nantir d'une très longue cuiller lorsqu'on se veut mettre à table avec le Diable ». Puissions-nous ne pas oublier cet aphoris-

(1) On pourrait citer également la convention financière germano-russe d'après la NORDEUTSCHE ALLGEMEINE ZEITUNG du 7 septembre 1918.

me ! Déjà, les articles 14 et 15 de la convention d'armistice ont libéré la Roumanie. Nous devons nous présenter au traité de paix, armés d'une technicité supérieure à celle d'un aussi brutal et savant ennemi. Notre générosité naturelle, sans imiter de tels procédés, ne doit pas se laisser surprendre. La paix conclue, cette même technicité devra diriger d'ensemble la réorganisation commerciale de la France.

CHAPITRE XII

L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Nécessité d'une nouvelle politique de crédit. — a) *La richesse de la France avant la guerre. — Trois cents milliards de fortune et trente milliards de revenus. — Nous n'étions plus le pays le plus riche. —* b) *Les conséquences financières de la guerre. — 180 milliards de charges. — L'Allemagne doit payer. —* c) *Le problème du crédit. — Insuffisance des banques de dépôts. — La banque française n'a pas suivi l'évolution des autres industries. — Crédit commercial et crédit industriel. — L'exemple de la Lorraine. — Il y a un patriotisme financier. — Les besoins de l'exportation. — Le comptoir de Roubaix. — Le comptoir de Lyon. — Le projet du gouvernement.*

Il nous serait impossible d'établir un programme pour la reconstruction de la France sans examiner le problème financier. On hésite à en saisir le grand public, mais on a tort. Toutes les données essentielles de la puissance se résument en des chiffres. Les nombres enferment des idées. Tout raisonnement qui les néglige demeure artificiel. Le Ministère des Finances, si horriblement archaïque, est ou devrait être le réduit central de toute notre organisation nationale, surtout dans une politique de production. Qui pourrait nier les conséquences formidables du système adopté par les Allemands pour leur crédit (1) ? Sans un bon outillage financier, point de marché commercial digne de ce nom. La richesse ne crée point, à elle seule, la grandeur, mais elle en constitue la solide armature. Elle représente du travail réalisé; le travail est une richesse en formation. Un pays moderne doit vendre le plus possible et n'acheter que le minimum. Pour une nation comme pour un individu, une bonne utilisation du crédit est l'outil essentiel de l'émancipation. Etudier une balance commerciale ; décomposer le mécanisme du change; mesurer les progrès du commerce extérieur; analyser le fonctionnement de la traite; comprendre le régime de la banque, ce sont là des obligations, non seulement pour des spécialistes, mais pour tout Français intelligent.

Notre pays a beaucoup souffert, par exemple, de l'indifférence de l'opinion à l'égard du problème bancaire. Ici, plus que partout ailleurs, le désordre et le hasard ont régné. Nul plan d'en-

(1) Voir Berrogain, L'EXPANSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET L'ORGANISATION BANCAIRE, Paris, Delagrave, 1916.

semble, malgré les avis constamment renouvelés de tous les agents autorisés de la richesse nationale, et, par exemple, des Chambres de commerce. Nos industriels et nos commerçants opéraient, en général, avec les seules ressources de leur initiative contre des concurrences que soutenaient des systèmes solides et cohérents. Il en sera de même tant que l'opinion éclairée ne consentira pas à se passionner pour ces questions vitales. Le plus modeste Français doit saisir le lien de ces problèmes avec le problème général de notre puissance. La façon dont nous organiserons les crédits par acceptation réagira sur toute la reconstitution de la fortune privée ou publique. La Grande-Bretagne nous donne un exemple en discutant abondamment sur la concentration des banques.

Dans les pages qui vont suivre, nous nous bornerons à des indications sommaires. Nous voudrions au moins faire entendre qu'il ne suffira plus à cet admirable pays d'épargner. Pour démontrer la nécessité d'une intelligente politique du crédit, nous présenterons quelques observations : 1° sur la richesse de la France en 1914; 2° sur les conséquences financières de la guerre; 3° sur la réforme des banques. La brièveté de ces explications compensera peut-être leur aridité.

Dans une brochure très utile, M. le député Raoul Péret détermine *la population, le budget, la fortune et la dette publique des divers pays belligérants avant leur entrée en guerre* (1). D'après

(1) Paris, Alcan.

lui, la population totale de la France, en y comprenant l'Algérie et les colonies, s'élève, avant les hostilités, en nombre rond, à 89 millions d'habitants (39.660.000 habitants pour la France en 1912) (1). Le total des dépenses, en 1914 (budget, crédits spéciaux) est de 6.039.517.919 francs. Pour obtenir une idée complète de notre richesse, on doit évaluer à la fois le capital et les revenus. Le rapport qui existe entre les premiers et les seconds nous éclaire sur l'intensité de l'activité nationale. Ce rapport est plus élevé dans les pays où les capitaux sont employés industriellement et commercialement que dans ceux où les particuliers recherchent les placements à revenus fixes.

En ce qui concerne le capital, employant la méthode dite de l'*annuité successorale*, qui consiste à multiplier par 35 la plus récente de ces annuités (35 ans représentant la durée moyenne de la vie humaine), M. Raoul Péret obtient les chiffres suivants :

(1) Chiffre donné par THE STATISTICAL ABSTRACT FOR THE PRINCIPAL AND OTHER FOREIGN COUNTRIES IN EACH YEAR FROM 1910 TO 1912. Voir René Pupin. LA RICHESSE DE LA FRANCE DEVANT LA GUERRE, Paris, Marcel Rivière, 31, rue Jacob, 1916. Nous signalons aux travailleurs la très intéressante série d'études sur LA FRANCE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE, publiée dans LE BULLETIN DE STATISTIQUE, Paris, Imp. Nationale, à partir du n° de février 1918, et le très important Rapport de M. Louis Marin sur le budget 1918. (Ch. des députés, session de 1917, n° 4133). LE BUREAU D'ÉTUDES DE L'INFORMATION DIPLOMATIQUE DE LA MAISON DE LA PRESSE, dirigé par M. René Berthelot, a recueilli de nombreux documents, puisés aux sources, sur les finances des pays étrangers. — Consulter L'ALLEMAGNE PEUT PAYER, TABLEAU GÉNÉRAL DE LA RICHESSE ALLEMANDE, commenté par L. Hubert, Bernard Grasset, Paris.

MEUBLES	
Rentes sur l'État et autres valeurs du Trésor..	20.000.000.000
Valeurs mobilières françaises autres que les valeurs d'Etat.....	40.700.000.000
Valeurs mobilières étrangères :	
1° Soumises à l'abonnement	10.000.000.000
2° Non abonnées.....	20.000.000.000
Numéraire	7.000.000.000
Assurances sur la vie.....	1.500.000.000
Dépôts en Banque et comptes courants.....	5.250.000.000
Livrets de Caisses d'Épargne et de la Caisse des Retraites pour la vieillesse	7.560.000.000
Créances, Rentes sur particuliers.....	31.500.000.000
Fonds de commerce	3.500.000.000
Meubles, mobilier, navires et bateaux, meubles corporels	10.500.000.000
Total des biens meubles.....	157.510.000.000

IMMEUBLES	
Propriété bâtie.....	65.000.000.000
Propriété non bâtie.....	62.000.000.000
Total des biens immeubles.....	127.000.000.000
Total général (Meubles et immeubles).....	284.510.000.000

La fortune de la France était donc hier d'environ 300 milliards de francs. Les revenus nationaux s'élevaient, en chiffre rond, à 30 milliards de francs. Quant à la dette publique, elle atteignait en capital, au 1er janvier 1914, 33.637 millions, imposant une dépense annuelle de 1.159.724.000 francs.

Le capital national de la Grande-Bretagne (1) a été fixé, le 10 août 1916, par M. Mac Kenna, chancelier de l'Echiquier, au chiffre de 15 milliards de livres sterling, soit environ 378 milliards de francs (revenu : 60 milliards de francs; dette publique, en capital : 16 milliards 1/2). — On estimait la fortune italienne à 65 milliards de francs. — Les États-Unis, avec une population d'au moins 102 millions d'habitants, avaient, en 1912, d'après le *Statistical abstract*, une fortune nationale correspondant à 972 milliards de francs; cette fortune devait dépasser 1.000 milliards au moment de leur entrée dans le conflit, avec un revenu annuel probable de 130 milliards de francs.

Quant à l'Allemagne, sa population, en 1914, compte 67.810.000 habitants. Le budget de l'Empire,pour 1914-1915,ne dépasse pas 4.532.574.383 francs. En déduisant la valeur des biens qui composent le domaine de l'Etat, la fortune publique allemande, avant les hostilités, pouvait être chiffrée à 370 milliards de francs (53 milliards de revenus en 1913) (2). La dette de l'Empire et celle des Etats Confédérés représentaient environ 26 milliards de francs. — La fortune publique de l'Autriche-Hongrie était estimée à 154 milliards.

Il faut faire, sur la valeur absolue de ces chiffres, de fortes réserves. Mais, dans l'ensemble,

(1) M. Lloyd George, dans un discours aux Communes du 12 nov. 1914, fixe le capital de la Grande-Bretagne à 18 milliards de livres. Cette indication paraît optimiste.

(2) M. Helfferich écrit (RAPPORT CITÉ, p. 80) : « Le revenu total de l'Allemagne dépasserait actuellement 40 milliards de marks », et p. 94 : « C'est aux environs du chiffre de 300 milliards de marks qu'il faut chercher la valeur effective de la fortune nationale de l'Allemagne. »

ils fournissent des indications assez exactes pour étayer le raisonnement. Et l'on doit louer un économiste, comme M. du Vivier de Streel (1) d'avoir osé combattre la légende redoutable en vertu de laquelle la France demeurait le pays le plus riche du monde. Formule agréable aux vaniteux et aux paresseux. Mais formule inexacte. Nous ne savons pas s'il faut aller jusqu'à tirer des chiffres cette conclusion qu'au lendemain de la guerre, en supposant un supplément annuel de charges budgétaires de 5 ou 6 milliards, notre revenu quotidien serait ramené aux environs de 1 fr. 70 par jour (2). Des précisions de ce genre paraissent un peu risquées; mais ce que tout Français, simplement prévoyant et sensé, doit affirmer, c'est qu'après la guerre il faudra, sous peine de nous exposer aux plus graves dangers, enrichir rapidement la France, tripler ses revenus par une politique d'ensemble comportant, tout au moins, l'approvisionnement facile en matières premières, le perfectionnement technique de la main-d'œuvre et de l'outillage, la mobilisation des capitaux, une organisation commerciale et industrielle de nature à fortifier les initiatives au lieu de les paralyser.

***

Ces indications se confirment si l'on examine, même sommairement, les conséquences financières de la guerre.

Sur cette grave question, nous demanderons à nouveau des renseignements à M. Raoul Péret,

(1) L'INSUFFISANCE DES REVENUS PRIVÉS DE LA FRANCE dans la REVUE DE PARIS au 1er nov. 1917.

(2) Calcul de du Vivier de Streel, ART. CITÉ, p. 2.

dont l'exposé, devant la Chambre, le 7 mars dernier, produisit une si forte émotion. A la date où il parlait, le total des charges auxquelles le Trésor devait faire face s'élevait à *181 milliards 200 millions. Les ressources atteignaient seulement 159 milliards 450 millions.*

Le budget de 1914 était de 5 milliards 423 millions, dépenses du Maroc non comprises. Pour les budgets d'après guerre, il semble prudent de considérer le chiffre de *18 milliards* comme un minimum. Il faut, sans délai, trouver des ressources pour le Trésor, l'augmentation de la circulation fiduciaire présentant, de toute évidence, les plus graves dangers et contribuant à faire hausser le prix de la vie. Aussi M. Raoul Péret demande-t-il une société financière des nations, et, même, un emprunt interallié. En attendant, il nous faut trouver dix milliards de ressources annuelles pour équilibrer le budget; des impôts nouveaux seront inévitables.

Certes, l'Allemagne doit payer et payer le plus possible; malgré ses récriminations et ses mensonges, elle se trouve dans une situation économique infiniment meilleure que la nôtre. Comme l'a dit justement M. Raoul Péret, « le soldat allemand, en rentrant chez lui, a retrouvé sa place à l'usine, à l'atelier; ceux-ci étaient debout. Les hauts-fourneaux ne sont pas éteints. Partout, même aux moments les plus critiques de la guerre, l'activité économique s'est poursuivie de l'autre côté du Rhin. »

Cela, nos adversaires le nient. L'Allemagne discute, elle aussi, sa situation financière. Vers la fin de la dernière année, le secrétaire d'Etat au Trésor, Schiffer, proposait un programme fiscal

comprenant la récupération des bénéfices de guerre et une contribution générale sur les fortunes, fortement progressive, ainsi que l'augmentation de l'impôt sur les successions, étendu aux descendants directs et aux époux. Le conseiller secret Max Steinthal, directeur de la Deutsche Bank, a combattu le nouvel impôt sur les fortunes; le sous-secrétaire d'Etat Göppert l'a soutenu. « L'Allemagne, déclare-t-il (1), se trouve dans la situation d'une société par actions qui a émis un emprunt représentant deux fois son actif, en vue d'acquérir une fortune et qui a été anéantie par un cataclysme. Le plus pressé doit être, pour cette société, d'amortir sa dette dans le plus bref délai et de restaurer son crédit... Pour obtenir ce résultat, un impôt sur la fortune est indispensable. » Le parti social-démocrate a proposé un système (2) qui pourrait se résumer ainsi. La dette annuelle de l'Allemagne s'élevant à 9 milliards de marks environ et représentant l'intérêt de 180 milliards de marks (dettes de l'Empire), on reprendrait les 60 milliards de bénéfices de guerre qui circulent encore librement et l'on créerait un impôt radical sur les successions. Les petites (jusqu'à 30.000 marks environ) seraient épargnées, les moyennes (jusqu'à 100.000 marks), réduites de moitié, les grandes de 90 %. En quarante ans, les dettes de guerre pourraient disparaître et les deux tiers des moyens de production passeraient entre les mains de l'Etat.

Quel est le programme qui l'emportera ? Nul ne saurait le dire. Ce qu'on peut affirmer, c'est que

(1) Berliner Tageblatt du 2 janvier 1919.

(2) Volkstimme du 2 janvier 1919.

l'Allemagne défendra ses ressources et ses réserves avec énergie; il est donc nécessaire, dans l'ordre financier, de l'attaquer avec vigueur. Notre peuple, déjà si accablé, supporterait longuement les conséquences d'une politique de faiblesse; nos ouvriers, nos paysans en paieraient les frais. Laissons les journaux allemands dénoncer (1) ce qu'ils appellent les « inventions sadiques du conseiller français Martin » ! Laissons le comte Rantzau s'insurger contre ce qu'il dénomme l'*impérialisme* financier de la France ! La question d'argent est devenue pour nous question de vie ou de mort. M. Walther Rathenau peut protester aujourd'hui contre cette ruine de la France et de la Belgique à laquelle il a si obstinément collaboré. L'Allemagne doit payer.

Nous comprenons que nos chers amis des Etats-Unis aient plus de liberté que nous pour discuter ce grave problème. La guerre, de leur aveu, les a laissés prospères. Au 1er juillet 1912, leur richesse s'évaluait à 188 milliards de dollars avec une dette de 1 milliard de dollards ; au 1er octobre 1917, elle est estimée à 225 milliards de dollars. Leurs 9 milliards de dollars de dette nette n'atteignent pas le vingt-cinquième de leur richesse nationale. Pour les ressources, ils sont la « terre de Dieu », possédant 60 % du pétrole mondial, deux tiers du cuivre, plus des deux tiers du coton, 40 % du charbon et du minerai de fer et le reste à l'avenant (2). Pendant que nous consacrerons notre énergie au travail de la reconstruction, ils pour-

(1) FRANKFURTER ZEITUNG du 15 janvier 1919.

(2) KANSAS CITY STAR du 27 décembre 1918 ; WORLD du 23 janv. 1919.

ront commercer librement. S'ils aiment la France, et ils l'aiment, qu'ils l'aident donc à obtenir les larges réparations financières dont elle a besoin. Le formidable impôt de la guerre, qui doit le payer, l'Allemagne ou nous ?

Il est plaisant de voir aujourd'hui M. Helfferich discuter les propres chiffres qu'il a donnés jadis pour la fortune de l'Allemagne ! N'est-ce pas lui qui voulait naguère accabler la France « sous un poids de plomb » ? Pense-t-il nous abuser en soutenant que l'Empire ne peut payer aucune indemnité, ni en capital ni en intérêts ? Nous avons meilleure mémoire. L'Allemagne doit payer. En vain, le publiciste Steinmann-Bucher essaie de nous attendrir en ajoutant à la liste des tués de la guerre le chiffre des morts par la grippe. La France a, elle aussi, elle surtout, un deuil terrible ; elle garde l'immense armée de ses invalides; elle a vu diminuer sa natalité et sa production. M. Steinmann-Bucher invoque « la perte de valeur des immeubles du fait d'un mauvais entretien ». Nous avons eu mieux : l'invasion, le pillage, l'incendie. L'Allemagne doit payer. De la part de nos hommes d'Etat, une concession sur ce devoir risquerait de compromettre à tout jamais notre relèvement. Une France, généreuse aux dépens de ses propres enfants, risquerait de connaître à la fois la victoire et la servitude.

Aussi approuvons-nous le programme de sagesse défini par M. Raoul Péret, sa protestation contre les paroles imprudentes qui pourraient faire croire à l'enrichissement d'une patrie atrocement mutilée. Pratiquer à l'égard de l'Allemagne, au moment de la paix définitive et plus tard, une politique financière de sévérité, ce sera faire

acte non de cruauté mais de prévoyance. *Elle ou nous*, le dilemme se pose ainsi, sous une forme impitoyable. M. le Ministre des finances lui-même a déclaré, dans la séance du 13 mars dernier, à la Chambre des députés, « que nul sacrifice financier ne serait demandé à ce pays avant que n'aient été fixées les bases sur lesquelles sera réglée la dette de l'ennemi ». Au vrai, le gouvernement ne paraissait pas avoir encore nettement compris, au début du mois d'avril, à quel point le problème financier domine l'ensemble du problème de la reconstitution nationale. Il faut espérer que cette vérité s'imposera avec toute sa force. Même lorsqu'elle aura réalisé toute sa créance sur l'Allemagne, la France subira des obligations redoutables; comparée aux puissances neutres du monde, à celles qui n'auront pas souffert de la guerre, elle portera, dans toute son économie nationale, une surcharge infiniment dangereuse.

***

La conséquence évidente de ces observations, c'est qu'après la guerre, il faudra, le plus rapidement possible, enrichir la France. — Si nous nous contentons de notre organisation financière actuelle, le pourrons-nous ? Ici se pose le problème du *crédit*. Dans son ouvrage sur *la Bataille économique de demain* (1), Victor Boret examine

(1) P. 110 et suiv. Voir aussi Calixte Herbault. LES BANQUES D'ÉMISSION ET LA GUERRE, Editions et Librairie, Paris, 40, rue de Seine, 1917 ; Maurice Dewavrin, LA BANQUE ET LE CRÉDIT, Paris, 23, avenue de Messine, 1917 ; les nombreuses études de M. Ajam ou de M. Manchez ; la brochure très claire de René Renard, Paris, Rousseau, 14, rue Soufflot, 18.

la question avec modération et clarté. Avant la guerre, nous dit-il, l'industriel ne pouvait trouver du crédit que si son opération portait sur des chiffres considérables; c'est en Belgique, en Allemagne et en Angleterre que se trouvaient avec le plus de facilité les capitaux nécessaires à la constitution ou à la mise en société d'affaires françaises. L'émission une fois lancée, les titres, le plus souvent, revenaient en France. Les commerçants et les industriels trouvaient d'ailleurs moins de difficultés pour leurs opérations usuelles. On se plaignait cependant de l'insuffisance des crédits, de l'élévation des taux. Les exportateurs prétendaient ne trouver aucun appui près des établissements français. « Il faut, écrivait M. le député René Besnard (1), que les établissements financiers substituent à la *politique des commissions* une *politique de mission*, la mission du relèvement économique français ».

Pour expliquer l'inertie des banques, Victor Boret donne quelques raisons (2). Nos grands établissements de crédit sont devenus des banques de dépôt; ils n'acceptaient de fournir des capitaux de constitution qu'à de très grosses affaires; c'est que ces grosses affaires, seules, étaient mobilisables; seules, elles permettaient de placer des titres dans la clientèle des épargnistes. Pour le crédit commercial, l'organisation même des banques leur interdisait de laisser trop d'initiative à leurs agents. M. Raphaël-Georges Lévy a précisé le problème (3). Il commence par définir la Ban-

(1) Dans le journal quotidien OUI, n° du 20 mars 1918.

(2) OUV. CITÉ, p. 118 et suiv.

(3) Travaux du Congrès du Génie civil, section VIII, p. 227 et suiv.

que française; selon lui, « elle représente l'ensemble des activités qui ont pour but la recherche du meilleur emploi des capitaux possédés en propre par ces organismes, de ceux de leur clientèle, et la mise à la disposition de celle-ci, au moyen du crédit, de ressources additionnelles aussi étendues que possible ». Il croit à l'évolution spontanée des banques, en dehors de toute intervention directe du gouvernement.

Il faut diviser le sujet. — La Banque de France doit être soigneusement préservée, pour le crédit dont jouit son billet, pour les services qu'elle a rendus, même au commerce et à l'industrie, pour l'appui prêté par elle au Trésor public, pour la valeur de sa signature. A l'égard d'une telle institution, une politique prudente s'impose (1).

Mais les établissements de crédit proprement dits (sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions, maisons privées), ont-ils fait, sont-ils disposés à faire en faveur du pays tout leur devoir ? L'industrie de la Banque a-t-elle suivi, est-elle disposée à suivre l'évolution des autres industries ? Le pays a-t-il profité, comme il eût convenu, de son développement ? M. Raphaël Georges-Lévy incrimine surtout la clientèle, le paysan qui thésaurise; il entend préserver la Banque contre toute ingérence de l'Etat, même pour l'établissement des bilans et la fixation d'une proportion obligatoire de l'encaisse par rapport aux

(1) Voir le discours de M. Klotz à la Chambre des députés, le 9 juillet 1918. On doit souhaiter que la Banque de France qui vient, d'ailleurs, d'élargir ses conceptions, se montre plus libérale pour l'escompte du papier financier, c'est-à-dire pour la mobilisation d'avances faites par une banque à des industriels.

engagements. Sur ce point, le raisonnement du savant économiste est vraiment sommaire. « La meilleure sauvegarde de la clientèle réside dans l'honnêteté et la compétence des administrateurs. C'est aux actionnaires de les choisir ». Comme si la clientèle et même l'actionnaire étaient toujours aptes à juger des administrateurs que constellent souvent des décorations, si libéralement prodiguées à la richesse intrigante et parés de titres sonores ! Mais M. Raphaël Georges-Lévy entend laisser à la Banque, malgré les graves accidents qui ont si durement touché l'épargne française, le maximum de liberté. Venant à examiner la question si souvent discutée du concours des banques à l'industrie, il nous rappelle fort à propos que la banque détient des capitaux confiés par des tiers; elle y ajoute les sommes fournies par les actionnaires, les associés, les commanditaires. Ces établissements, Crédit Lyonnais, Comptoir d'Escompte, Société Générale, etc..., doivent donc avant tout *tenir leurs fonds liquides*, c'est-à-dire pouvoir restituer, à la première invitation, les sommes fournies par les déposants. De ce fait, M. Raphaël-Georges Lévy déduit rapidement les conclusions (1). « Les fonds ainsi confiés aux banques ne peuvent être employés qu'à courte échéance, pour des opérations d'escompte ou d'avances réalisables à bref délai. Seul, le capital actions et les réserves pourront être affectés à des opérations nécessitant de plus longues immobilisations ». Encore ce dernier emploi ne serait-il pas très prudent !

(1) ARTICLE CITÉ, p. 235. C'est aussi l'opinion de M. André Liesse, L'ORGANISATION DU CRÉDIT EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE, p. 57 et suiv.

Pouvons-nous nous contenter de cette politique d'inertie ?

Dans un rapport sur l'établissement de la *British Trade Bank*, Faringdon distingue les *facilités bancaires*, limitées aux crédits qui n'affectent pas l'aisance de la trésorerie et les *facilités financières* qui comportent un délai plus long. Victor Boret (1) reprend cette division, comme tout à fait légitime, en modifiant les noms. Les facilités bancaires deviennent le *crédit commercial;* les facilités financières *le crédit industriel*. Quelles que soient les expressions employées, la distinction reste la même. Seules, les conclusions diffèrent. M. Lévy d'ailleurs, et très justement, oppose aux *Sociétés de dépôt* les *Banques d'affaires* qui font travailler les capitaux et les réserves. Ces institutions pourraient commanditer des affaires commerciales ou industrielles, constituer des sociétés de diverses natures, acquérir des titres, immobiliser des fonds. « C'est d'elles que nous sommes en droit d'attendre un concours efficace pour le réveil économique de demain ».

Le problème est ainsi bien posé. Il le serait mieux encore si l'on pouvait nous garantir que les sociétés de dépôt n'ont pas risqué d'affaires. Avec ces fonds qu'elles doivent tenir liquides, n'ont-elles jamais spéculé ? Il est facile de mettre en cause le gouvernement, autorisant sans examen suffisant des émissions de fonds d'Etat étrangers, le Parlement trop lent à susciter la mise en valeur de nos ressources, le public trop enclin à exporter ses capitaux. Il y a une grande part de vérité

(1) Ouv. cité, p. 131 ; — Voir Clerget, Manuel d'écon. comm., ch. XIII.

dans ces critiques. Mais nos banques ont eu aussi bien des torts ; quels efforts ont-elles tentés avant la guerre pour aider l'industrie, le commerce, pour encourager les placements à l'intérieur du pays ? Leur politique fut souvent aussi inintelligente qu'égoïste.

On peut d'autant mieux le leur reprocher que certaines régions de la France ont eu des banques vraiment patriotes. M. Jean Buffet, président de la Société Nancéienne de crédit industriel et de dépôts, a démontré (1) que l'argent lorrain avait puissamment aidé, après 1871, à la reconstitution économique de la province, par l'intermédiaire des banques régionales. L'ensemble des capitaux engagés par elles, dans les entreprises de la région constituées en sociétés, atteignait sensiblement 750 millions en valeur nominale. Les banques lorraines furent des banques d'affaires et des banques d'affaires françaises. Elles ont consenti non pas seulement du crédit à court terme, sous la forme d'escompte de papier de commerce, mais des avances à plus ou moins longue échéance. La confiance de leur clientèle leur a permis de renouveler d'une façon constante leurs disponibilités. La Banque de France les a soutenues et (nous recommandons ce fait à la méditation des timides), elle en a été récompensée : sa succursale de Nancy occupait avant la guerre le premier rang dans le classement par bénéfices, le septième par montant d'opérations productives (2) ; encore eût-elle obtenu de meilleurs résultats si elle n'avait par-

(1) Du régionalisme au nationalisme financier, Berger-Levrault, Paris, 5-7, rue des Beaux-Arts, 1917.

(2) Ouv. cité, p. 24.

tagé son activité avec sa succursale de Longwy qui, dès 1912, prenait le huitième rang dans le classement par importance des opérations. Les banques lorraines plaçaient des obligations françaises (250 millions de 1899 à 1914) ; la clientèle répondait avec empressement à leurs invitations. «Ici, écrit avec une fierté bien légitime M. Jean Buffet, le banquier s'est fait le persuasif éducateur de son client. Au mépris parfois de ses avantages immédiats, il s'est adonné à son œuvre régionale, se contentant d'une rémunération souvent minime, en même temps que sa clientèle d'un revenu relativement modeste ; mais, en revanche, l'un et l'autre n'ont connu que bien rarement les amères déceptions et les irréparables déboires » (1).

La banque Charles Renauld s'est signalée en ce genre d'opérations qui demandent la surveillance intelligente et continue des affaires encouragées. Les Lorrains sont donc autorisés à tracer le devoir futur de nos banques : « Disposer de leurs ressources, de leur influence, de leur crédit, exclusivement ou, plutôt, avant tout, en faveur des intérêts nationaux; *donner la preuve*, attendue peut-être avec trop de scepticisme, *que patriotisme et finances sont deux mots qui ne jurent pas d'être associés*, telle doit être et telle sera leur politique de demain » (2). Écrites par un homme politique, ces phrases paraîtraient peut-être tendancieuses; dictées par un banquier patriote, elles gardent une

(1) Ouv. cité, p. 26.

(2) Ouv. cité, p. 44. M. Masse, dans l'article essentiel que nous avons cité (Chimie et Industrie, n° du 1er juin 1918) réclame « une politique du capital organisant son rôle dans l'industrialisme national, c'est-à-dire réalisant

autorité que nul ne saurait contester. Il faut mettre fin à notre politique imprudente des placements à l'extérieur. A la veille de la guerre, le portefeuille français, sur 110 milliards environ de valeurs mobilières, renfermait plus de 40 milliards de titres étrangers. Le tableau comparatif des émissions françaises et étrangères, pour la période du 1er janvier 1909 au 30 juin 1914, fait ressortir 20 miliards 117 millions de titres étrangers contre 9 milliards 346 millions de valeurs nationales. La proportion des premiers titres est de 68 % ; elle avait été de 75 % pour la décade 1902-1912. Suivant un mot charmant de M. Henri Germain les émissions sont soumises au régime de la licence tempérée par le chantage.

« En agissant ainsi, déclare M. Lucien Brocard, professeur à la Faculté de droit de Nancy, nous nous comportions comme un industriel qui, ayant des capitaux disponibles, les mettrait à la disposition de ses concurrents et laisserait, faute de ressources, végéter sa propre industrie ». N'aurions-nous pas mieux fait de réaliser, par exemple, notre Crédit Hôtelier ? La loi d'avril 1918, en interdisant, au moins pour la durée de la guerre, l'exportation des capitaux, nous indique la voie. La banque française doit nous aider, autrement que par sa résignation, à exécuter notre programme de travaux publics ou de travaux agricoles ; elle aura à soutenir notre politique coloniale. Il lui faut placer son œuvre dans le cadre même de l'œu-

A L'INTÉRIEUR LE NATIONALISME FINANCIER ET A L'EXTÉRIEUR LE CRÉDIT A L'EXPORTATION ». L'Association nationale d'expansion économique a créé FRANCE-EXPANSION, société de renseignements.

vre française. M. Jean Buffet estime (1), conformément à la grande loi dont nous avons montré l'application à toutes les industries, que les banques auraient intérêt à se concentrer ou, du moins, à s'associer, à se grouper, à se présenter unies devant la Banque de France pour lui offrir les garanties dont elle a besoin. Comprendront-elles ce devoir ? Ou, du moins, le comprendront-elles toutes ? Car il serait bien injuste de méconnaître les efforts tentés pendant la guerre par certaines d'entre elles. En mai 1916, vingt-deux banques françaises, de province et de Paris, représentant un capital de près de 900 millions, se sont réunies et ont décidé : 1° De se grouper, tout en maintenant intégralement le principe de leur parfaite autonomie respective ; — 2° d'entreprendre, sans plus tarder, l'étude des formes qu'il y aurait lieu de donner à cette union afin de répondre pleinement à la fois à l'intérêt national et aux intérêts

(1) Ouv. cité, p. 87. Il serait intéressant d'étudier le mouvement de concentration financière qui s'est produit depuis deux ans en Grande-Bretagne comme en Allemagne. Le 13 septembre 1918, Sir Edward Holden, dans un discours aux actionnaires de la London City and Midland Bank, a défendu cette politique de fusion; elle est nécessaire, selon lui, pour que Londres demeure le centre du monde financier ; sinon, les banques allemandes seront capables d'entreprendre de grandes affaires, inaccessibles aux banques anglaises. Voir Times du 12-3-18 ; du 22-5-18 ; Morning Post du 27-5-18 et du 29-5-18 ; Financial Times du 13-2-18. M. Bonar-Law a nommé une commission spéciale pour enquêter sur les fusions de banques. Par exemple, une entente a été conclue entre la London Provincial and South Western Bank et la British Bank of South Amerika ; ces établissements s'engagent à se représenter mutuellement pour développer les relations commerciales entre l'Empire britannique et l'Amérique du Sud.

légitimes des banques (1). C'est le bon programme. Il s'agit là d'une œuvre très compliquée ; nous ne pouvons exposer que des principes, laissant aux spécialistes le soin d'établir les détails du plan. Mais le programme est indispensable. Il ne convient pas d'improviser, d'innover brutalement, de copier servilement la « banque à tout faire » allemande (2), de perdre le bénéfice de ce qu'il y a d'excellent dans nos traditions. Il ne saurait être question de résoudre le problème si délicat du crédit par une législation inefficace. Mais ce n'est pas dépasser les limites de la prudence que demander à la Banque française d'évoluer, de centraliser ses efforts, de combler ses lacunes et de nous donner en particulier ce crédit à l'exportation dont il a été si souvent discuté au cours des dernières années.

***

L'Allemagne a obtenu, en un nombre assez court d'années, des résultats considérables avec ses *banques spéciales* (3). Tard venue sur le marché international, elle pratiqua d'abord, de 1850 à 1870, le système de la commandite. Puis elle créa ces succursales dont le premier essai fut tenté

(1) Ouv. cité, pp. 108 et 109.

(2) M. André Liesse (Organisation du crédit en Allemagne et en France) a très savamment montré le danger de la banque allemande.

(3) Voir Georges Blondel, dans le Bulletin de la Fédération des industriels et commerçants français ; Les Banques allemandes et le commerce d'Exportation, tiré à part; — Raphaël-Georges Lévy, article cité, p. 238 et suiv. ; — André Liesse, L'organisation du crédit en Allemagne et en France, Paris, Berger-Levrault, 1915 ; — Berrogain, ouv. cité.

par la *Deutsche Bank*, lorsqu'elle fonda, en décembre 1871, ses deux agences de Yokohama et de Shanghaï, avec des employés allemands chassés de notre Comptoir d'Escompte. Dès 1873, par suite de la baisse du change, des spéculations sur le thé et sur la soie, les succursales allemandes se trouvèrent en mauvaise posture. La *Deutsche Bank* les ferma. Les Allemands adoptèrent alors le système des *banques spéciales*, à demi indépendantes, rattachées aux établissements qui les ont créées et organisées de façon à assurer la diffusion des risques. Telle, par exemple, en Extrême-Orient, la *Deutsche Asiatische Bank*, fondée en 1886, à l'instigation de la *Discontogesellschaft*, avec un capital souscrit par l'ensemble des grandes banques allemandes. Nos ennemis appliquent à leurs établissements de crédit cette grande loi de la concentration des efforts qui nous apparaît comme l'une des lois essentielles de l'activité du monde d'aujourd'hui et de demain.

Pour contrebalancer l'influence de la *British Trade Corporation* et de l'*American International Corporation*, une société a été récemment créée à Hambourg ; elle se propose de développer le commerce allemand d'outre-mer. Sur le capital prévu qui est de 20 millions de marks, 16 millions ont été souscrits au mois de janvier 1918. Cette Société veut, après la guerre, relever les entreprises allemandes d'outre-mer que leurs propriétaires seraient tentés d'abandonner, fournir des capitaux aux exploitations qui en manqueraient, s'intéresser aux constructions de chemins de fer, de canaux, de ports, à l'exploitation de mines (1). Il

(1) RHEINISCHE WESTFALISCHE ZEITUNG du 17 janvier 1918.

semble cependant que cette entreprise se soit heurtée à l'opposition des grandes banques allemandes.

***

La France a le plus urgent besoin d'une grande *Banque d'Exportation* équivalente à la *British Trade Corporation* (1) d'Angleterre (capital 250 millions de francs), à l'*American International Corporation* des Etats-Unis (250 millions), à la *Banque d'Exportation* du Portugal (25 millions), à la *Banque d'Exportation du Canada* (25 millions). Les chambres de commerce françaises à l'étranger n'ont cessé de réclamer cette institution et de démontrer que nous ne pourrions pas lutter, sur les marchés extérieurs, contre l'Allemagne, si nous n'étions pas capables d'offrir à nos clients, comme elle le faisait, des crédits à long terme. La question a été longtemps débattue (2). On a proposé, pour la création de cet établissement, différentes formules. Un système intéressant a été conçu par

(1) Sur la BRITISH TRADE CORPORATION et son organisation, voir le BULLETIN DU COMITÉ FRANCO-BRITANNIQUE (Paris, 44, rue de Rennes), n° de janvier 1918. Dans une étude plus détaillée, il faudrait montrer que la Grande-Bretagne, comme l'observe M. Berrogain, était parvenue à un point plus avancé que nous dans son organisation bancaire.

(2) Voir, en particulier, les BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE PARIS, 8, rue de Tournon, numéros de janv.-fév.-déc. 1916 ; — l'article très précis de M. Pierre Dionne dans la Revue : L'ŒUVRE ÉCONOMIQUE (121, rue Montmartre), n° du 25 décembre 1917 ; — le livre de Ch. Berrogain, L'EXPANSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET L'ORGANISATION BANCAIRE, Paris, Delagrave, 1916 ; — le rapport de M. A. Bonnet au 14e Congrès radical, Paris, 9, rue de Valois.

M. Grandjean ; il comporte la fondation d'une banque unique, appuyée sur les grandes corporations industrielles et commerciales, sur les banques de province, largement renseignée par nos compatriotes de l'étranger et soutenue, au moins nominalement, par la Banque de France, sans risques réels pour notre premier établissement national de crédit.

Sur la forme d'une banque française d'exportation, nous nous garderions bien d'entrer en des détails qui concernent les spécialistes. M. Cavallier nous paraît avoir introduit dans la discussion une distinction utile ; il décompose le problème en deux parties : problème du risque et problème de la durée ; l'essentiel serait d'obtenir de bons renseignements sur la solvabilité des acheteurs ; le problème *durée* est assez facile à résoudre quand le problème *risque* est résolu. — M. Raphaël-Georges Lévy n'est pas très convaincu, malgré l'avis général, que nos exportateurs se heurtent à des difficultés bancaires ; il paraît au moins autant préoccupé de l'importation ; en tout cas, il compte seulement sur l'initiative privée ; il se déclare même déconcerté par l'étendue du programme anglais. La question du crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie lui paraît bien réglée par la loi du 13 mars 1917. — M. Jean Buffet se prononce (1) pour un comptoir métropolitain d'exportation, constitué par des banques françaises, surtout celles de nos régions exportatrices, par des industriels et des commerçants plus spécialement intéressés au

(1) Ouv. cité, p. 161 et suiv. La constitution de Sociétés fiduciaires doit contribuer à résoudre le problème du risque.

commerce extérieur, avec un capital assez modeste pour être d'une réalisation facile, assez important toutefois pour affirmer le *standing* de l'institution ; il admet l'intervention de l'État.

Une solution pratique partielle fut donnée à la question du crédit à l'exportation par la création du Comptoir français d'Exportation fondé à Roubaix, en 1910, sur l'initiative du Syndicat des Fabricants de tissus ; en août 1914, il était des plus prospères.

Le Comptoir fut constitué sous la forme d'une société anonyme dont le capital avait été fixé à 500.000 fr., mais pouvait être augmenté jusqu'à 10.000.000 de francs. Toute personne voulant participer aux opérations du Comptoir devait être actionnaire.

Un conseil d'administration d'une quinzaine de membres assurait la bonne marche de l'entreprise ; la plus grande latitude lui était laissée pour toutes les affaires et opérations commerciales et financières.

En outre, la discrétion des opérations était garantie par un Comité dit « d'Escompte » qui fonctionnait indépendamment et à côté du conseil d'administration à titre consultatif ; ce comité, composé de personnalités n'utilisant pas les services du Comptoir, était seul à connaître les noms des acheteurs étrangers.

Le premier but du Comptoir était de donner à ses adhérents les facilités de crédit à long terme dont ils pouvaient avoir besoin. On procédait en général comme suit : quand un exportateur voulait entrer en relations avec un négociant établi à l'étranger, il commençait par s'adresser au Comptoir ; celui-ci s'entourait de renseignements sur

la solvabilité du futur client. Une fois ces renseignements obtenus, le Comptoir faisait savoir à l'exportateur quel était le chiffre maximum des engagements qu'il pouvait prendre sur son client. Dans cette limite, le Comptoir escomptait la traite, si l'exportateur était autorisé à faire traite, ou bien il ouvrait un crédit d'acceptation d'un montant égal à la facture sous déduction d'une marge variable. Par suite du concours que trouvaient les industriels auprès des banques locales, ces acceptations étaient facilement négociables sur place et souvent au taux hors banque.

Dans certaines conditions, le Comptoir acceptait de donner le ducroire.

En outre, le Comptoir avait organisé des voyages à frais communs et étudiait l'organisation des primes indirectes à l'exportation ainsi que la représentation à l'étranger par des agents à poste fixe (1).

En octobre 1918, un groupe d'industriels et commerçants lyonnais a décidé de créer une institution analogue. — Il serait fondé une société anonyme au capital de 2 millions de francs, dont un quart versé. A la tête de l'affaire, se trouverait un conseil d'administration formé de commerçants et industriels, avec un Directeur choisi par eux. A côté de ce Conseil, fonctionnerait une commission de contrôle composée de trois membres recrutés parmi les personnalités les mieux informées des questions commerciales; elle examinerait, en tous leurs détails, les affaires proposées par la Direction. Toute demande de crédit ne serait acceptée qu'après avis favorable de la Commission

(1) Pierre Dionne, ART. CITÉ, p. 762.

de Contrôle et du Conseil d'administration. Une fois l'affaire agréée, la Société recevrait en nantissement des traites fournies par l'exportateur sur ses clients ; elle accepterait en contre-partie des traites fournies par l'exportateur sur elle à trois mois, traites renouvelables qui seraient escomptées. La Société se chargerait de l'encaissement du papier qui lui serait remis sur l'étranger; elle aurait aussi à renseigner les exportateurs pour le développement de leurs affaires futures et la sécurité des crédits consentis. L'exportateur trouverait auprès de la nouvelle organisation l'appui et la signature nécessaires pour négocier la contre-partie de ses traites sur l'étranger, même si elles se trouvaient à longue échéance, dans des conditions analogues à celles qui lui permettent de négocier son papier sur la France.

De con côté, le gouvernement a établi, en janvier 1917, un projet de création d'un établissement de crédit à long terme pour le commerce extérieur. — Il ne paraît pas vouloir constituer un vaste établissement bancaire escomptant directement les effets sur l'étranger, à long et à court terme, accordant des crédits à découvert, et possédant, d'autre part, distribués sur tout l'univers, des correspondants et des succursales. On a craint l'ampleur d'un tel projet. On semble vouloir se borner à assurer l'acceptation de traites à 90 jours de vue au maximum, tirées par l'exportateur sur le futur établissement, acceptées par celui-ci contre délégation de la créance à long terme et renouvelées à leur échéance jusqu'à libération du débiteur étranger. Ce procédé permettrait à l'établissement de fonctionner avec un capital restreint. Le futur organisme se bornerait

au rôle de *maison d'acceptation;* il laisserait aux banques actuelles l'escompte des créances commerciales sur l'étranger mais rendrait cet escompte plus abondant et moins dangereux. La mobilisation par acceptations renouvelables rendrait inutile tout changement aux statuts de la Banque de France ; on aurait pas à connaître l'opération d'exportation origine de la traite ; on consentirait l'escompte d'après la surface du tireur, de l'établissement accepteur et de la banque escompteuse.

Pour connaître la solvabilité des débiteurs étrangers, l'organisme métropolitain devra créer des services extérieurs établis dans les pays d'exportation à long terme. Ce sera une entreprise difficile, capable de provoquer pour un temps des mécomptes. Il conviendra d'agir avec prudence, de recourir à l'appui financier de l'Etat. — Le projet, dont nous indiquons seulement l'essentiel, a été bien étudié; il peut au moins servir de base à une discussion. Comme l'indiquait M. le Ministre du commerce, dans son discours du 24 juillet 1918, l'heure n'est plus de récriminer; il faut agir. Le concours de toute la Banque est nécessaire, pour seconder l'effort de Renaissance que tous les bons Français veulent s'imposer. Nous sommes prêts à oublier les erreurs de nos établissements de crédit si, renonçant à leur individualisme égoïste et peu intelligent, acceptant de travailler sur un plan commun, soumis à la loi moderne de la concentration, ils écoutent l'appel du Lorrain Jean Buffet et nous aident à réconcilier ces deux termes souvent opposés : patriotisme et finances.

La résistance au progrès sera féroce.

CHAPITRE XIII

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

L'abus des professions dites libérales. — L'apprentissage dans les anciennes corporations. — Fixité de l'organisation. — Le XVII*e siècle et « l'honnête homme ». — La doctrine de Colbert. — L'œuvre de la Révolution : le Conservatoire des Arts et Métiers. — Les idées de Grégoire. — Le programme de Pecqueur. — Persistance de l'éducation abstraite. — Danger de nos lacunes. — L'enseignement professionnel obligatoire en Allemagne ; les Universités spéciales. — La formation technique des Etats-Unis : le Morrill Act. — Nécessité pour la France d'un plan d'ensemble ; la loi Astier.*

Qu'il s'agisse de l'hygiène générale, du problème minier, des travaux publics, du tourisme, de l'agriculture, de la pêche maritime, nous n'avons pu étudier aucune des grandes questions du programme français sans conclure à la nécessité d'un enseignement spécial. Pour des nations fortement industrialisées, l'éducation technique s'impose, en tous les domaines et à tous les degrés. Par malheur et faute d'une analyse assez vigoureuse, notre pays comprend encore assez mal cette vérité. Notre gouvernement s'est refusé jusqu'à ce jour

malgré les appels les plus pressants, à donner les directions nécessaires; lui-même, il apparaît résigné, non convaincu. Notre enseignement technique, déjà bien insuffisant avant la guerre, s'est effondré au cours des années dernières. Des établissements, qu'une administration énergique eût pu sauver, sont compromis. Il nous a fallu attendre la rentrée de 1918-1919 pour apprendre la réouverture, en faveur de cent élèves seulement, de notre école d'Arts et Métiers d'Angers. Force nous est donc de rechercher pour quelle raison la nation française n'a pas su encore assurer, au sortir de l'école primaire, l'éducation professionnelle dont nos successeurs auront besoin. On nous pardonnera notre insistance sur ce sujet : nous poursuivons non pas l'amélioration du régime actuel, mais la transformation totale de nos habitudes et institutions.

***

Notre vieille société, équilibrée au profit de ce que l'on appelle les professions libérales, ne peut plus subsister sur cette base. Le centre de gravité des nations modernes s'est déplacé. « Après la paix, écrit M. Max Leclerc (1), pour maintenir et développer notre armature industrielle, pour l'adapter aux nécessités de la lutte économique, il faudra lui constituer des cadres permanents. » Nous abordons ici un problème spécialement sévère. Mais, de la solution que nous lui donnerons dépendent, pour une bonne part, selon nous, la puissance de notre production nationale et la paix

(1) La formation des Ingénieurs a l'étranger et en France, Paris, Colin, 1917.

sociale. Notre mépris pour la technicité a failli nous conduire aux pires désastres. Faute d'un bon enseignement, nous avons, par exemple, laissé émigrer l'industrie de la chimie où nous avons été les maîtres (1); nous ne fabriquions plus les matières nécessaires à la défense nationale. Nous dépendions de l'Allemagne pour les produits utiles à la fabrication des explosifs, des poudres, des gaz asphyxiants.

Notre Ministère de l'Instruction Publique semble une dépendance du Père-Lachaise ; on y sommeille avec placidité. Nos Académies se congratulent et se distinguent dans l'oraison funèbre; certains de nos laboratoires tombent en ruines et nos collections du Muséum reçoivent toutes les eaux du ciel. Les professeurs de sciences du Collège de France réclamaient en vain, avant la guerre, quelques modestes moyens de travail. Pasteur n'avait pas à sa disposition l'outillage d'un bon serrurier. Nos industries d'instruments scientifiques sont allées s'affaiblissant. Seule une fabrication n'a jamais connu le chômage : la fabrication des diplômes. Mais nos enfants du peuple n'y accèdent pas. La jeunesse française se compose de deux parties: la jeunesse secondaire à qui le baccalauréat ouvre les portes rouillées de toutes les carrières ; la jeunesse primaire, lancée directement de l'école à l'atelier. A part des exceptions, l'une et l'autre abordent sans culture spéciale un monde où la technicité domine tout désormais. Nous voulons appeler l'opinion à réagir contre une situation si dangereuse; il faudrait bien de la naïveté pour attendre la réforme de ceux qui nous ont laissé

(1) Rapport Goy, Sénat, année 1917, n° 342.

glisser jusqu'au bord de l'abîme, en se refusant à tenir compte de l'incessante transformation des faits et des idées.

***

Si notre enseignement technique est encore à ce point incomplet, c'est pour n'avoir suivi ni les progrès de l'industrie, ni même les progrès des mœurs.

Nos vieilles corporations (1) s'efforçaient de garantir au futur ouvrier un bon apprentissage. Et, sans doute, on relevait déjà dans les ateliers les abus contre lesquels nous luttons encore aujourd'hui : l'apprenti était souvent considéré comme un manœuvre ou un domestique. En 1566, les pâtissiers de Paris sont obligés d'interdire que l'on envoie les enfants vendre des gâteaux par la ville, car « c'est la perdition des apprentis qui ne peuvent apprendre leur métier ». S'il faut en croire certains témoignages, ces candidats au compagnonnage menaient une vie très rude ; témoin l'apprenti imprimeur s'écriant, après avoir raconté sa journée :

On voit qu'il n'est esclave ou forçat de galère
Qui soit dans son malheur plus travaillé que moy (2).

Mais l'obligation faite au compagnon, dans les métiers libres ou même dans les métiers jurés, d'avoir été d'abord apprenti, lui assurait au moins une certaine science.

L'apprentissage est, sous l'ancien régime, la clef de voûte de l'organisation industrielle. « Les

(1) Voir L'HISTOIRE DU TRAVAIL ET DES TRAVAILLEURS, par Pierre Brizon, Paris, Delagrave.

(2) Brizon, OUV. CITÉ, p. 35.

métiers étant restés, en effet, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, monopolisés en principe aux mains des corporations, l'apprentissage était la seule voie ouverte à quiconque aspirait à l'honneur et aux profits de la maîtrise » (1). Les règlements déterminaient avec sévérité sa durée et ses conditions : durée fort longue, hors de proportion avec le temps normal nécessaire pour apprendre le métier, le plus souvent de sept ans, parfois même de douze ans. L'apprenti est immatriculé, moyennant un droit au profit de la caisse commune, sur les registres de la corporation; il est justiciable des *maîtres-gardes* qui lui feront subir ses épreuves. Paris considère les brevets d'apprentissage provenant des autres villes « comme des chiffons de parchemin sans valeur »; il faudra l'ordonnance de 1581 pour décider que l'apprentissage accompli dans une ville française vaut pour tout le royaume (2).

Pour obtenir le *brevet de maîtrise*, on devait, — au moins à partir du XVe siècle, — exécuter le *chef-d'œuvre*. Les selliers établissaient une selle de haquenée, une selle de mule ou un bât; les sculpteurs une statuette de trois pieds et demi, les charrons un fer de charrue ou un coutre. Epreuve longue et minutieuse, compliquée par les plus étranges formalités, aggravée de frais. D'autres conditions s'imposaient pour obtenir l'entrée dans la corporation; les boulangers exigeaient quatre ans de maîtrise.

Cette organisation, savamment hiérarchisée sous le contrôle de jurés, offrait, en compensation

(1) Paul Pic, TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LÉGISLATION INDUSTRIELLE, Paris, Rousseau, 1912, p. 1022.
(2) Brizon, OUV. CITÉ, p. 37.

d'inconvénients trop évidents, de précieux avantages pour la transmission et le perfectionnement des traditions de métier. Elle nous a valu les beaux travaux du Moyen Age, l'orfèvrerie, les émaux, la serrurerie, les armures, les meubles magnifiques, les tissus, les broderies, la tapisserie. Elle résiste aux transformations provoquées par l'apparition et les progrès rapides de la grande industrie, déjà si sensibles sous Henri IV. Elle eut le tort de conserver sa fixité dans une société en évolution depuis que la grande transformation économique du XVIe siècle avait créé la propriété immobilière et préparé au travail un avenir nouveau. Richelieu poussa vers les manufactures un peuple qu'il se souciait moins d'instruire que de surveiller. Montchrétien demandait bien au roi Henri « de belles pépinières d'artisans pour conserver la richesse du pays » afin de « jeter à bas mille roues et mille potences » (1). Mais on ne saurait s'étonner si l'acquisition des secrets de fabrication, obtenue en général par le moyen d'ouvriers étrangers, si la formation de quelques spécialistes (par exemple pour les tapisseries des Gobelins) ont retenu toute l'attention de la puissance publique dans cette première période, fort intéressante d'ailleurs, de l'industrie française.

Au reste, notre société donnait à l'éducation d'autres buts.

Notre pays travaillait à créer un type d'homme longtemps apprécié, non seulement à l'intérieur du royaume mais bien au delà de ses frontières. C'est ce que le XVIIe siècle appelait l'*honnête homme*, d'une formule plus facile à citer qu'à

(1) Brizon, ouv. cité, p. 146.

définir. On en cherche parfois le représentant dans ce chevalier de Méré, issu d'une vieille famille de notre Poitou, célèbre, dans une société elle-même raffinée, par l'étendue de son intelligence et la perfection de sa politesse. De tels hommes ne sont pas hostiles à la science : Méré se piquait de mathématiques. Mais, jusque dans la science, ils réservent une part à la mode, au bon ton, à l'esprit. Ils sont fort intelligents. Leurs maximes en témoignent; j'aime beaucoup, par exemple, cette pensée du Chevalier : « Pour bien faire une chose, il ne suffit pas de la savoir; il faut s'y plaire ». Mais, à leurs yeux, le propre de l'*honnête homme* est de n'avoir ni métier ni profession (1); il lui faut les loisirs de la Cour qui « se montre souvent si tranquille que les meilleurs ouvriers n'ont rien à faire qu'à se reposer ». L'appellation du *fainéant* n'est pas, pour lui, une injure. S'il travaille, il met une certaine coquetterie à s'en cacher; l'ambition au reste n'est pas son fait, ni même la fortune. Il se garde d'exprimer des opinions trop personnelles, pour ne pas choquer la révérence publique. Il n'a décidément ni métier ni profession; il est poli; c'est un *honnête homme*.

On ne songerait guère à évoquer de tels personnages, délicieusement artificiels, s'ils n'avaient agi sur les mœurs de la France et touché de très grands esprits. Notre Pascal lui-même reçut de Méré une très vive impression; et l'on en trouve la trace dans cette pensée où il définit l'homme idéal selon lui : « Il faut qu'on n'en puisse (dire)

(1) C'est la définition même de Sainte-Beuve, dans son charmant portrait du chevalier de Méré, PORTRAITS LITTÉRAIRES, t. III.

ni : Il est mathématicien, ni prédicateur, ni éloquent, mais il est honnête homme. *Cette qualité universelle me plaît seule* ». Et dans un autre fragment : « Puisqu'on ne peut être universel et savoir tout ce qui se peut savoir sur tout, il faut savoir (un) peu de tout. *Car il est bien plus beau de savoir quelque chose de tout que de savoir tout d'une chose; cette universalité est la plus belle* » (1). Répandue dans les cercles du temps ou précisée par un être de génie, la doctrine est bien nette. Il faut tendre à l'universalité, se défier du métier, de tout ce qui le découvre ou le rappelle; c'est l'idéal du Français cultivé.

Vers la fin du siècle, La Bruyère signalera la persistance de ces mœurs et de cette doctrine, la prévention des gens de condition « contre les savants à qui ils ôtent les manières du monde, le savoir-vivre, l'esprit de société et qu'ils renvoient, ainsi dépouillés, à leur cabinet et à leurs livres » (2). La Bruyère protestait, en termes d'une mesure charmante contre ce désaccord persistant entre la société et la science. « Il semble, disait-il, que l'on devrait décider sur cela avec plus de précaution et se donner seulement la peine de douter si ce même esprit qui fait faire de si grands progrès dans les sciences, qui fait bien penser, bien juger, bien parler et bien écrire ne pourrait point encore servir à être poli ». On est allé jusqu'à faire un art sur cette formule; dire des riens, alors que la seule façon spirituelle de dire des riens, c'est de se taire.

(1) Pascal, OPUSCULES ET PENSÉES, édition Brunschvicg, chez Hachette, pp. 334 et 335.

(2) LES CARACTÈRES, DES JUGEMENTS.

Cependant, sous ces faits de surface, un homme dont on ne louera jamais trop l'intelligence, préparait l'avenir. Colbert, en avance sur son siècle, comprit à merveille le rôle de la technique dans un Etat moderne. Il faut aimer ce contremaître magnifique et puissant. Il se passionnait pour les manufactures, leur cherchait de nouveaux débouchés, s'intéressait aux moindres détails de la production, au goudron comme à la laine, au savon comme au coton, aux toiles comme aux maroquins, au charbon, au fer, au plomb, au cuivre, résolu à pourvoir la France d'une solide armature économique, préoccupé de la main-d'œuvre ou de ce que l'on appelait en ce temps la *peuplade*. Tous les problèmes d'aujourd'hui, il les a pressentis; il a voulu régénérer un pays épuisé déjà par la guerre, accroître le nombre des ouvriers, en recrutant les pauvres et les gueux; il a souhaité discréditer la rente en poussant l'argent du pays vers les manufactures, doctrine révolutionnaire, même pour nos banquiers d'aujourd'hui (1). Il crée des ateliers comme cet atelier modèle d'Auxerre pour la fabrication du point de France; il y attire les jeunes filles en les rétribuant au cours de leur apprentissage et invite les « dames de considération » à encourager cette œuvre de leur présence. Il veille au bon fonctionnement des corporations; là ou le travail est libre, il organise. Il encourage l'habileté professionnelle en ordonnant que chaque pièce portera au chef le nom de l'ouvrier; par contre, « les étoffes défectueuses seront exposées sur un poteau de la hauteur de neuf pieds

(1) Voir l'HISTOIRE DE LAVISSE (Hachette), tome VIIe.

avec écriteau contenant les nom et surnom du marchand ou de l'ouvrier trouvé en faute ». Elles seront coupées, déchirées, brûlées ou confisquées. « En cas de récidive, le marchand ou l'ouvrier sera blâmé en pleine assemblée ». La troisième fois, on l'attachera « au dit carcan pendant deux heures, avec l'échantillon des marchandises confisquées » (1). Ainsi, Colbert imaginait, non sans excès de sévérité, tout un plan de travail national; il luttait courageusement contre l'esprit du roi, contre les mœurs, contre les artisans eux-mêmes, attachés à leurs coutumes et à leurs libertés.

Il échoua partiellement. Les corporations (2), groupées sous le régime des métiers jurés, entretenaient parmi leurs membres un certain souci de probité professionnelle et de fraternité; elles avaient un désir d'éviter le chômage et la surproduction sensible aujourd'hui dans nos syndicats (3); elles se préoccupaient de l'apprenti et du compagnon, limitant au reste le nombre des futurs maîtres. Colbert voulut assurément améliorer le sort de l'ouvrier. Il a même pressenti ce que nous appelons le Taylorisme en divisant les tâches dans les grandes manufactures comme les ateliers de tissage (4). Il prépara l'évolution du petit atelier vers la grande fabrique, de la petite industrie vers la grande industrie. Mais ses conceptions, trop hardies pour son temps, se heurtèrent à l'ensemble des préjugés et des habitudes.

(1) Ouv. cité, p. 225.

(2) Voir Hippolyte Blanc, Les Corporations de Métiers, Paris, Letouzey et Anè, rue du Vieux-Colombier.

(3) Lavisse, pp. 324 et 325.

(4) Ouv. cité, p. 332.

Créer en France, détruire à l'étranger, c'était, nous dit M. Lavisse, son programme. Et l'on nous cite le témoignage de Marc Antoine Giustinian, ambassadeur de Venise : « Ce qu'il y a de mieux dans toutes les parties du monde se fabrique à présent en France, et telle est la vogue de ces produits que, de toutes parts, affluent les commandes pour s'en servir ». Pour arriver à cette œuvre, Colbert enrichit la technique de l'ouvrier français de tout ce qu'il empruntait... ou volait au dehors, prenant à la Hollande la technique des draps fins, à Venise la technique des verreries et des dentelles, à Londres la technique des serges, à la Prusse la technique du chanvre, à l'Angleterre la technique du cuir, à l'Allemagne les procédés nouveaux pour la fabrication ou des chapeaux ou du fer blanc, à la Perse la technique des tapis. Une fois importé, chacun de ces procédés devient français, se perfectionne, s'assouplit, se raffine. Il y a lieu d'insister sur cette histoire; les idées de Colbert qui tendaient à l'enrichissement matériel de la France par le progrès de ses industries s'inspiraient de nécessités que nous rencontrons aujourd'hui de nouveau. S'il échoua pour une part, il avait prévu notre avenir; en particulier, son effort en faveur de la technique industrielle procédait d'une vision très précise des besoins futurs de la France.

Après lui, l'évolution s'accélère. Les grandes entreprises se développent. A la veille de la Révolution, la seule fabrication des étoffes de laine occupe en France près de 600.000 ouvriers. Mais nous ne trouverons plus dans l'histoire de notre pays un homme d'État comprenant à ce point

l'importance de l'industrie dans l'activité générale du pays et, dans l'industrie même, l'importance d'un plan d'ensemble fondé sur l'éducation professionnelle.

Ce n'est pas que la royauté se désintéresse des manufactures. Louis XV établira des règlements minutieux pour la fabrique des bas ou autres ouvrages de bonneterie au métier. Si nous prenons pour exemple une corporation comme l'orfèvrerie, nous voyons la cour des monnaies (arrêt du 21 février 1778) essayer d'enrayer par de sévères dispositions la ruine de sa haute réputation. L'ouvrier qui se destine à cette profession doit non seulement acquérir des connaissances étendues et une expérience consommée, mais posséder une probité reconnue. L'apprentissage est de huit ans; le maître en est responsable sous peine d'une amende de deux cents livres. Les brevets doivent être passés devant notaires et enregistrés. — Il y a des Ecoles d'apprentissage, mais leur statut est très confus. Pour preuve, l'arrêt du conseil d'état du roi qui défend aux perruquiers de faire plus d'un apprenti tous les trois ans et leur interdit, comme aux coiffeurs, « de tenir classes et écoles de coiffure et de mettre dans leurs enseignes : *Académie de coiffure* ». En revanche, les veuves ou filles non mariées, occupées de la frisure et de la coiffure des femmes sont autorisées à tenir classes et écoles publiques sans toutefois qu'elles puissent « s'immiscer à faire et vendre des boucles, tours de cheveux et chignons artificiels ». C'est, comme on s'en rend compte, un régime bien compliqué.

Vers la fin du siècle, nous voyons se créer des enseignements scientifiques industriels, au

Collège de France et au Jardin du Roi, et se fonder des Ecoles techniques (1) : école royale de dessin en 1776; école des mines en 1783; école de dessin de Lyon; école de dessin de Tours. Un fait nouveau s'est produit cependant. De grands seigneurs s'intéressent à l'industrie, le comte de Provence à la faïencerie, le comte d'Artois aux produits chimiques, le duc d'Orléans aux verreries. Le comte de Broglie possède une forge d'acier à Ruffec et Choiseul une aciérie à Amboise. La duchesse de Choiseul-Gouffier fonde une manufacture de coton à Heilly. L'industrie se développe; le machinisme est apparu, transformant toutes les techniques.

A partir de ce moment, les événements se précipitent. La Révolution, par la loi de 1790, brise les corporations. Mais elle ne put créer le régime qui eût été nécessaire pour les remplacer. Elle supprima tout intermédiaire entre l'individu et l'État, ce qui représentait à la fois un grand progrès et un grand danger. Elle fonde cependant, en 1794, l'Ecole centrale des travaux publics qui deviendra l'Ecole polytechnique, et, dans la même année, par la loi du 10 octobre 1794, le Conservatoire des Arts et Métiers.

En effet, les esprits vigoureux comprenaient une fois de plus, comme l'avait si bien jugé Colbert, que l'avenir de la France ne pouvait plus être assuré désormais sans la technicité. Il n'est rien de plus curieux, à cet égard, que le rap-

(1) Voir HISTOIRE DE FRANCE DE LAVISSE, tome IX, p. 219 et suiv.

port de Grégoire à la Convention Nationale sur l'établissement d'un *Conservatoire des Arts et Métiers* (1); il s'essayait à tracer la philosophie du temps nouveau, de ce siècle où l'industrie vient « centupler nos forces en leur associant les forces de la nature ». Il s'exaltait à la comparaison des peuples privés d'arts et des peuples industriels, opposant à « ces habitants du Paraguay, qui coupent leurs blés avec des côtes de vaches au lieu de faucilles, l'habileté de l'Européen qui est parvenu à filer, à tisser les métaux ». Il protestait surtout, avec une certaine exagération dans les termes, mais avec bon sens dans les idées, contre la division en arts *mécaniques et libéraux. Il écrivait :*

« Faut-il s'étonner que, si longtemps, les arts utiles aient été outragés; que, jusqu'à ces derniers temps, celui de bandagiste, par exemple, qui est si nécessaire, ait été dédaigné par ceux qui pratiquent la médecine, tandis qu'on perfectionnait la poupée du Nord. C'est seulement depuis une quarantaine d'années que l'art du tailleur est décrit, tandis que, depuis deux siècles, on imprime *Le parfait confiseur, Le parfait cuisinier ;* et cette perfection, qui raffinait les jouissances des sybarites, n'était pas en faveur du malheureux qui pressurait le vin et buvait de l'eau, qui préparait le pain blanc et vivait de

(1) Séance du 8 vendémiaire, an III. Sur l'histoire du Conservatoire des Arts et Métiers, voir : Laussedat, LE CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS, Paris, librairie Illustrée, 8, rue St-Joseph ; — CATALOGUE OFFICIEL DES COLLECTIONS, Paris, Bernard, 29, quai des Grands-Augustins ; — PROGRAMMES DES COURS PUBLICS, Paris, Vuibert et Nony, 63, boulevard St-Germain. — Sur la nécessité de réformer cette institution, voir les rapports du sénateur Goy.

.on... *Notre langage doit concorder avec nos prin-:ipes : dans un pays libre, tous les arts sont libé-'aux* ». Il allait d'ailleurs un peu loin. « Celui ;ui trouva le van, disait-il, mérita mieux de 'humanité que celui qui écrivit la Henriade...)e bons vers sont moins utiles que de bons sou-iers ». Nous aimons mieux dire : de mauvais ›oètes sont moins utiles que de bons cordonniers. 1 y avait cependant un sens très sûr de l'avenir lans cette volonté de la Révolution d'assurer l'in-lépendance de la France par le progrès de son ›utillage. Le problème qui nous presse aujour-l'hui se posait dès lors. Il s'agissait de réduire 'importation des objets fabriqués, de lutter con-:re l'invasion des produits anglais. « Secouer le ioug de l'industrie étrangère, proclamait Gré-;oire, c'est assurer sa propre indépendance ». Il voulait une meilleure distribution du travail. Il se faisait une haute et juste idée des ressources lu génie national. Il reprenait à son tour et à sa façon le programme du grand Colbert. Mais, lominée par son goût de l'enseignement abstrait et de la culture dite libérale, la France révolu-:ionnaire n'eut ni le temps ni la volonté de réa-iser l'œuvre que le progrès commandait. Le Con-servatoire se développa lentement. La loi du 10 juin 1798 lui affecta l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs. De 1794 à 1819, on y pra-iqua l'enseignement par la vue au moyen d'une :ollection de modèles industriels servant à des lémonstrations orales et pratiques. En 1819 seu-ement, une ordonnance royale créera les cours ›ublics de sciences appliquées aux Arts et à l'In-lustrie : mécanique, chimie pratique, économie ndustrielle. Vingt autres chaires ou cours se-

ront fondés au XIXe *siècle*. Le musée, ouvert dans l'établissement, a pour origine les collections de Vaucanson qui avait légué au roi Louis XVI, en 1782, les machines, instruments et outils « destinés à l'instruction de la classe ouvrière » et rassemblés par lui à l'Hôtel de Mortagne, rue de Charonne. Cette collection comprenait, en particulier, le métier à tisser la soie qui, plus tard, inspira Jacquart.

En 1801, Chaptal et Monge créent (1) la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*. Au XIXe siècle, le génie français de création s'épanouira. Innombrables sont les inventeurs (2), recrutés souvent parmi les plus modestes ouvriers : le serrurier Chopitel (machine à découper les pièces laminées); Albert (scies sans fin); Conté (crayons de mine de plomb); Leblanc (première fabrique de soude artificielle); Seguin, le technicien de la tannerie; Besson et Champion, les techniciens du caoutchouc; Carcel, inventeur d'une lampe nouvelle. L'industrie des produits chimiques s'enrichit des travaux d'un Thénard ou d'un Berthollet. L'usine métallurgique d'Essen fut d'abord une usine française. Léger Didot inaugure à Essonnes la fabrication mécanique du papier. Elle est merveilleuse, l'histoire de l'industrie française au XIXe siècle ! C'est une suite ininterrompue de progrès, de révélations, fécondée, en chacune de ses transformations, par un effort incessant des intelligences; mais elle apparaît comme un enchaînement de créations individuel-

(1) Brizon, OUV. CITÉ, p. 306.

(2) Nous empruntons ces indications à la liste donnée par Rambaud, HISTOIRE DE LA CIVILISATION CONTEMPORAINE, Paris, Colin.

les; elle n'est pas soutenue par une action simultanée de l'Etat pour mettre à la disposition des travailleurs les notions scientifiques de plus en plus nombreuses et de plus en plus nécessaires. L'initiative industrielle demeure livrée à elle-même.

Cependant les avertissements ne nous ont pas manqué. Au cours de l'admirable travail de réflexion et de recherche qui a marqué pour la France les environs de 1840, un homme de génie, injustement oublié, Constantin Pecqueur, a précisé la nécessité de l'éducation professionnelle (1). « L'instruction et l'apprentissage, écrit-il, sont affaire de la plus grande importance. Cependant, cette transmission s'est faite singulièrement mal jusqu'à nos jours : l'apprentissage, routinier, aveugle, irrégulier, incertain, discontinu, qui a lieu de maître à ouvrier, de père à enfant, ne mérite pas le nom d'instruction professsionnelle; c'est un empirisme grossier dont les suites mauvaises sont incalculables. Souvent, ceux qui enseignent auraient besoin eux-mêmes d'être enseignés... Les *haras* sont comparativement mieux dotés en budget de l'Etat que l'instruction publique, primaire et professionnelle ». Il faut améliorer. « *Multiplier les établissements, subdiviser les spécialités et les localiser en autant de groupes distincts qu'il y a de modes d'activité dans le grand atelier social; porter dans la hiérarchie et dans la graduation des études de chaque division établie dans les Universités industrielle, agricole, manufacturière et administrative, une distribution et une économie analogues à celles de l'ins-*

(1) Des Améliorations matérielles, chap. XVII.

truction publique..., *tel est, sous une forme très générale, l'idéal, le type de cette amélioration capitale.* »

Presque vers le même temps, Michel Chevalier signale que l'Université oublie toute une partie de sa tâche. « L'omission, écrit-il dans le *Journal des Economistes* d'avril 1843, est un peu forte; car enfin, le travail industriel dans ses diverses formes, l'agriculture, le commerce, ce n'est, dans l'Etat, ni un accessoire, ni un accident; *c'est le principal*... Si l'Université veut justifier son nom, il faut qu'elle prenne un parti dans ce sens; sinon, elle verra se dresser vis-à-vis d'elle une *Université industrielle* ». Ces hauts esprits ne purent convaincre la routine paresseuse. Duruy créera bien, en 1865, un enseignement secondaire spécial pour favoriser le recrutement des carrières industrielles et commerciales. L'ensemble de la nation ne l'a pas suivi. Des efforts, comme ceux de Tolain, n'ont suscité que des lois insuffisantes (lois du 11 décembre 1880 et du 26 janvier 1892) ou des créations beaucoup trop rares.

En vérité, inconsciemment ou non, nous sommes demeurés fidèles à ce goût de la culture universelle qui apparaissait à nos pères comme le meilleur moyen de parvenir à la distinction de l'esprit. Le Français aime l'idée générale, sans toujours savoir ce qu'il entend par ce terme. Notre presse, notre éloquence se nourrissent de lieux communs. Nous peuplons la société de jeunes philosophes de dix-huit ans qui additionnent Aristote et Descartes, Platon et Leibnitz, mais ne seraient pas toujours capables d'opérer correctement une division. Notre baccalauréat ? Une insa-

nité (1). Notre civilité mondaine ? Une théologie, toute en formules. Notre horreur légitime du pédantisme va jusqu'au mépris de la notion précise. Nos discussions, publiques ou privées, sont trop souvent d'aimables vagabondages.

En vain, certains penseurs de notre XVIIIe siècle ont-ils essayé de corriger cette tendance. Une entreprise formidable, *l'Encyclopédie*, se proposait, vers 1750, non seulement de grouper en un système toutes les connaissances humaines, mais encore et surtout de procurer aux « arts mécaniques » la place qui leur revient dans un Etat moderne. Le *Discours préliminaire* exposait la nécessité de cette action. Des hommes comme d'Alembert et Diderot offraient de s'y dévouer. Le second, surtout, avait compris de tout son génie la nécessité d'analyser les procédés de ce travail manuel dont le rôle ne devait cesser de s'élargir. En lui, s'alliaient la culture générale et le sens de la technique. Mais, dans cette entreprise elle-même, le goût traditionnel de la race pour les idées générales l'emportait peu à peu. L'Encyclopédie se détournait de son objet essentiel pour servir de véhicule à des idées littéraires, politiques ou philosophiques. Elle atteignit un but tout différent de celui qu'elle s'était proposé. — Pareillement, les idées de Rousseau, son plaidoyer dans l'*Emile* en faveur des métiers manuels ont pu produire un certain engouement. De toutes ces tentatives, il n'est rien résulté de durable. La tradition l'a emporté; l'industrie a suivi sa route; l'enseignement est demeuré sur ses positions. De

(1) Voir Bastiat, BACCALAURÉAT ET SOCIALISME, Paris, Guillaumin, 1850.

temps à autre, un effort a été tenté. C'est ainsi qu'en 1819 on réorganise *l'Ecole des Beaux-Arts* ou *le Conservatoire des Arts et Métiers;* Lavallée fonde, en 1829, l'*Ecole centrale des Arts et Manufactures;* en 1832, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt décide le gouvernement à organiser les deux Ecoles d'arts et métiers d'Angers et de Châlons-sur-Marne. Emile de Girardin, dans son livre *De l'instruction publique*, signalait, avec une clairvoyance admirable, la nécessité d'un enseignement professionnel. Mais, jusqu'à ce jour, la France n'a pas rencontré les hommes qui lui étaient nécessaires pour créer un enseignement rationnel de ces métiers où s'exerce de façon si heureuse l'ingéniosité native de notre peuple.

***

Aussi notre enseignement technique, à l'heure présente, est-il fait encore de pièces et de morceaux mal ajustés. Cependant, ainsi que l'écrivait M. le sénateur Astier (1), dans la lutte économique, « l'enseignement technique reste, sans contredit, le moyen le plus universellement employé pour avoir l'avantage sur ses concurrents. Une *nation est d'autant mieux armée commercialement et industriellement qu'elle compte un plus grand nombre d'ingénieurs, de banquiers, de chefs d'ateliers, d'ouvriers, de travailleurs de tous ordres instruits de leur métier.* »

L'Allemagne (2) a créé de nombreuses écoles

(1) Sénat, n° 277, année 1916. RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

(2) Les renseignements qui vont suivre sont empruntés au RAPPORT ASTIER, p. 26 et suiv.

techniques, industrielles et commerciales. Elle est tombée dans l'excès inverse du nôtre. Elle a, d'enthousiasme, adopté le pédantisme. Elle est pédante jusque dans le crime. Elle créa toute une technique de l'espionnage ou du mensonge. C'est un égout, mais c'est un égout bien construit. Ses écoles techniques industrielles se subdivisent en quatre classes :

1° *Hautes écoles ou Universités techniques* (*Hochschulen*), qui ont pour but « de former des directeurs et agents capables de conduire de grandes entreprises, d'appliquer les méthodes scientifiques, de découvrir de nouveaux procédés ». Elles préparent aussi des ingénieurs pour les grands services publics de l'Etat ou des municipalités.

2° *Ecoles moyennes techniques* (*Mittlere Fachschulen*) qui forment, pour la grande et la moyenne industrie, un personnel d'administrateurs aptes à suivre les progrès de la technique. L'élève doit avoir pratiqué un métier pendant un ou deux ans. L'enseignement dure de deux à trois ans.

3° *Ecoles élémentaires techniques* (*Niedere Fachschulen*) qui travaillent à préparer des contremaîtres, des chefs d'équipe pour la grande industrie ou des patrons pour les petites industries. Elles exigent généralement, au préalable, plusieurs années de pratique du métier. La durée de l'enseignement, parfois interrompue par un passage à l'atelier, y varie de quelques mois à deux, trois ou même quatre ans.

4° *Ecoles ou cours de perfectionnement professionnel* (*Gewerbliche Fortbildungsschulen*), qui ont pour objet de fournir aux travailleurs de l'in-

dustrie ou des métiers et, avant tout, aux apprentis ou aux jeunes ouvriers, les moyens d'acquérir, tout en demeurant à l'atelier, des connaissances de dessin.

Les Universités techniques (1), au nombre de onze, correspondent à notre Ecole centrale des arts et manufactures ou à nos Ecoles d'application civile pour les élèves sortant de l'Ecole polytechnique. « Modestes au début, nous dit M. Astier, elles jouissent en ce moment d'une prospérité extraordinaire. Aucune autre institution ne semble avoir mieux servi les intérêts de la grande industrie allemande. C'est surtout dans leur création et leur développement que s'observe cette volonté patiente, tenace, de chercher le succès par des moyens rationnels, cette méthode scientifique qui caractérise l'immense effort des Allemands dans l'adaptation complète de leur enseignement aux exigences de la vie économique moderne. » En inaugurant l'une d'elles, celle de Dantzig, l'Empereur Guillaume II affirmait « l'importance qui s'attache au progrès de la technique pour remporter la victoire dans les luttes entre les nations. Ces hautes écoles attirent de nombreux étrangers, ce qui est, pour l'Allemagne, un redoutable moyen d'expansion et d'influence. Il y avait, avant la guerre, 36 *écoles moyennes techniques* et 502 *écoles élémentaires*.

Pour les ouvriers eux-mêmes, l'Allemagne a fait des efforts considérables, couronnés, il faut bien le dire, du succès le plus net. Elle a ouvert pour eux ses *cours de perfectionnement profes-*

(1) Voir Léon Guillet, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR, Paris, Dunod et Pinat, p. 18 et suiv.

sionnel, ses *Gewerbliche Fortbildungsschulen*. Elle a permis aux communes, — ou aux associations de communes, — d'instituer, pour les ouvriers du sexe masculin âgés de moins de 18 ans, ainsi que pour les aides (sic) du sexe féminin et les apprenties de moins de 18 ans, l'obligation de fréquenter une école de perfectionnement. La plupart des villes ont imposé cette obligation. A Berlin, depuis le 1er avril 1905, *l'obligation postscolaire est applicable à tous les travailleurs du sexe masculin*. A Francfort-sur-le-Mein, l'obligation s'applique à la fois aux jeunes gens et aux jeunes filles. « L'idée de l'obligation est acceptée par les Allemands avec d'autant plus de facilité qu'ils sont convaincus que c'est grâce au développement de l'enseignement technique sous toutes ses formes que le nouvel Empire est devenu une puissance de premier ordre. » (1).

Ces cours répondent aux divers besoins des villes et des régions. On relève, dans la liste de Berlin, des écoles pour peintres-décorateurs, barbiers, tapissiers, vitriers, fabricants et poseurs de roues, vanniers, relieurs, jardiniers, imprimeurs, pâtissiers, confiseurs, photographes, ferblantiers, tonneliers. Les frais de ces enseignements sont supportés par les communes ou corporations ou par les deux réunies ; l'Etat alloue des subventions. On conçoit l'action que cet enseignement, obligatoire, peut exercer à la longue sur la masse du peuple. L'ouvrier se rattache, par des connaissances précises, à l'ensemble du mouvement industriel; il s'y associe au lieu de le subir ; il est entraîné dans le travail général de l'Etat. Sa cul-

(1) Georges Blondel, CITÉ par Astier, p. 33, note.

ture individuelle, sa participation à l'œuvre nationale sont accrues de ce fait. M. le sénateur Astier estimait à 400.000 au minimum le nombre des jeunes gens qui fréquentaient en Allemagne les écoles techniques industrielles à la veille de la guerre (1).

L'enseignement commercial allemand se divise en trois degrés : supérieur, moyen et inférieur ; il est très ancien. Il comprend les universités commerciales au nombre de six (Leipzig, Aix-la-Chapelle, Cologne, Francfort, Berlin et Mannheim). Au degré moyen se placent les écoles supérieures de commerce et les écoles réales (*Realschulen*) avec cours commerciaux. Le degré inférieur est représenté par les écoles ou cours de perfectionnement (*Fortbildungschulen*) (363 en 1898, 522 en 1905 dont 100, au moins, pour les jeunes filles). Dans l'ensemble des écoles commerciales, supérieures, moyennes et élémentaires, le chiffre des élèves était d'au moins 50.000.

***

Il serait intéressant de suivre les progrès de l'enseignement technique dans les autres pays, qu'ils aient ou non adopté le principe de l'obligation : en Autriche-Hongrie, où l'on a visiblement imité l'œuvre allemande ; — en Suisse, où l'on a consenti pour cette institution les sacrifices les plus importants (en exemple, le *Polytechnicum* de Zurich) ; — au Danemark ; en Norvège ; en Belgique (2) ; — en Grande-Bretagne où, vers

(1) Rapport cité, p. 38.

(2) Voir le remarquable ouvrage de M. Omer Buyse, Une Université du travail, Paris, Dunod et Pinat, 1914.

1800, sous l'influence des idées françaises, le docteur Birkbeck, professeur d'histoire naturelle à Glasgow, conçut la première idée de la *mechanic's class;* — aux Etats-Unis où se généralisait de plus en plus, avant la guerre, le système des cours du soir. Nous conseillons à nos industriels du bois d'étudier l'école professionnelle de Stockholm, avec enseignement quotidien ; les élèves y reçoivent un salaire annuel de 300 à 500 couronnes.

Il serait passionnant de rechercher de quelle façon, dans chaque nation, l'enseignement technique transforme le type de l'ouvrier. Suivant un spécialiste, M. Omer Buyse (1), l'ouvrier américain serait celui qui aurait le plus profité de cette éducation nouvelle et représenterait l'ouvrier de l'avenir (2).

(1) Cité par Astier, RAPPORT, p. 92. Voir le livre essentiel d'Omer Buyse, MÉTHODES AMÉRICAINES D'ÉDUCATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE, Paris, Dunod et Pinat, 1913.

(2) La technicité des Etats-Unis est démontrée par le grand nombre des Revues spéciales. Nous en citons quelques-unes, à l'usage des travailleurs : TEXTILE WORLD JOURNAL, 461, Eighth Avenue, New-York, pour les tissus ; pour le papier, PAPER TRADE JOURNAL, 10 East 39 th Street, New-York ; — pour la métallurgie, THE IRON AGE, 239, West Thirty-ninth Street, New-York ; — pour l'outillage, AMERICAN MACHINIST, 10 th Avenue, 36 th Street, New-York ; — pour les tramways, ELECTRIC RAILWAY JOURNAL, même adresse; — pour l'appareillage électrique, ELECTRICAL WORLD, même adresse; — pour la quincaillerie et le petit outillage, HARDWARE AGE, 239, west Thirty-ninth Street, New-York ; — pour le charbon, COAL AGE, Tenth Avenue at 36 th Street, New-York et THE BLAK DIAMOND, Main office, Manhattan Building, Chicago ; — pour le ciment, CONCRETE, Telegraph Building, Detroit ; — pour les grands magasins, DRY GOODS ECONOMIST, 231-249 West 39 th Street, New-York City ; — pour les travaux publics, ENGINEERING RECORD, 239 West 39 th Street, New-York, ou ENGINEERING NEWS-RECORD, 10 th Avenue at 36 th Street,

En tout cas, l'Université américaine tend à accorder une place de plus en plus large aux enseignements professionnels (1). Les écoles primaires, destinées à former les employés de commerce, les *clerks*, sont très nombreuses aux Etats-Unis (3.618 en 1914 avec 346.000 élèves). Les Universités forment les *leaders;* elles cherchent à donner aux futurs hommes d'affaires une culture différente de la culture classique mais comparable à elle, comme étendue. Les Ecoles d'Ingénieurs se sont développées aussi à l'intérieur des Universités ; la plus ancienne fondation remonte à 1824 ; c'est le *Rennselaer Polytechnic Institute* de Troy, dans l'Etat de New-York. Les collèges classiques ont longuement résisté, comme ils le font chez nous, à cette concurrence de l'en-

New-York City ; — pour les sous-vêtements, THE WOMEN'S AND INFANTS FURNISHER, 373 Fourth Avenue, New-York ; pour les canots automobiles, MOTOR BOATING, 119 West Fortieth Street, New-York City ; — pour la boulangerie, BAKERS REVIEW, 1642 Woolworth Building, New-York ; — pour l'alimentation du bétail, FEEDINGSTUFFS, même adresse ; — pour la confiserie, THE INTERNATIONAL CONFECTIONER, 109, Lafayette Street, New-York ; — pour l'emballage, FIBRE CONTAINERS, 343, South Dearborn Street, Chicago ; — pour la fabrication des étiquettes, PACKAGE ADVERTISER, même adresse ; — pour la chapellerie, THE AMERICAN HATTER, 1132, Broadway, New-York ; — pour le commerce des appareils électriques, ELECTRICAL MERCHANDISING, 239, West 39 th Street, New-York ; — pour l'épicerie, AMERICAN GROCER, 90, West Broadway, New-York; — pour les machines agricoles, FARM MACHINERY, FARM POWER, 800-810, Pine Street, Saint-Louis ; — pour l'art de la modiste, THE MILLINERY TRADE REWIEW, 1182, Broadway, New-York ; — pour la cordonnerie, BOOT AND SHOE RECORDER, Boston.

(1) M. Caullery, LES UNIVERSITÉS ET LA VIE SCIENTIFIQUE AUX ETATS-UNIS (Paris, A. Colin), p. 124 et suiv. ; L. Guillet, OUV. CITÉ, p. 26.

seignement professionnel. Ce conflit a provoqué, en 1862, c'est-à-dire en pleine guerre de Sécession, le vote par le Congrès du *Morrill Act*. Aux termes de cette loi, il était accordé à chacun des Etats ou territoires de l'Union autant de fois 30.000 acres de terres libres que ces Etats avaient de représentants et de sénateurs au Congrès. Les Etats peuplés de l'Est se virent attribuer ainsi des terres considérables : 400.000 hectares pour le seul Etat de New-York. Ces terres pouvaient être aliénées. Les ressources produites par leur exploitation devaient être affectées à l'enseignement, même à l'enseignement classique, mais, de préférence, à l'agriculture et à la mécanique. C'était une innovation d'une portée considérable. Chaque Etat fondait un *Agricultural and Mechanical College*. Il existe, de plus, un certain nombre d'écoles indépendantes de technologie. Elles comportent des sections spéciales pour la céramique, pour l'industrie textile, pour l'irrigation, pour l'architecture navale. Le plan des études d'ingénieurs correspond en général au plan du collège classique ; quatre années conduisent au grade de *bachelor of science in engineering*. Ces instituts, comme celui de Boston, sont dotés, le plus souvent, d'installations magnifiques. Peut-être, au reste, les ingénieurs américains manquent-ils de certaines connaissances théoriques, parfois en excès chez les nôtres (1). Pour l'agriculture, nous avons eu déjà l'occasion d'observer à quel point l'enseignement professionnel était abondant aux Etats-Unis.

Il faut d'ailleurs signaler, comme un complé-

(1) C'est l'avis de M. Caullery, OUV. CITÉ, p. 136.

ment d'enseignement technique, le procédé qui consiste à faire organiser par les Universités des cours de vacances, des cours d'été. On a cité souvent (1) l'œuvre dénommée *Chautauqua litterary and scientific circle* et fondée en 1874, sur les bords du lac indien de ce nom. Chaque été, pendant les quelques semaines de la session, se crée là une ville d'enseignement qui reçoit plus de dix mille personnes. A vrai dire, ce système n'est pas à l'abri de toute critique et il ne s'applique pas strictement à l'enseignement professionnel. Mais, dans ces essais, souvent imités, parfois caricaturés, se manifeste la volonté américaine de diffuser l'enseignement. Certaines Universités ont organisé des cours du soir, des laboratoires populaires, un enseignement par correspondance ou, même, des expéditions scientifiques par trains spéciaux. Si c'est là de la démagogie, comme on l'a dit, elle est moins dangereuse que certaines démagogies de nous bien connues. Ces nouvelles institutions se perfectionneront et trouveront peu à peu leur point d'équilibre. Le but vers lequel tend l'Amérique se définit dans la phrase suivante du président de l'Université d'Illinois, M. E.-J. James : « Toute profession ne peut être bien exercée que sur une base scientifique. » Et l'Amérique nous prouve que cette généralisation de l'enseignement technique n'exclut pas l'idéalisme, bien au contraire.

Il nous tarde de nous demander ce que notre France a fait pour l'éducation spéciale de ses

(1) Voir Caullery, ouv. cité, p. 147 et suiv.

ouvriers, de ses contremaîtres, de ses ingénieurs (1). Pour nous, la République ne sera vraiment fondée que le jour où l'ouvrier pourra devenir directement un ingénieur. Nous sommes encore bien loin de ce but. Certes, nous possédons notre Ecole centrale des arts et manufactures, nos Ecoles nationales d'arts et métiers, notre Ecole des hautes études commerciales, nos Ecoles supérieures de commerce. Au degré primaire, nous avons les quatre écoles nationales professionnelles d'Armentières, de Nantes, de Vierzon et de Voiron, nos écoles d'horlogerie de Cluses et de Besançon, les quinze écoles professionnelles de garçons et de filles de la ville de Paris, les quatre-vingt-deux écoles pratiques de commerce et d'industrie qui forment un ensemble intéressant.

« Mais quelques services que rendent toutes ces écoles, si nombreux que soient les cours municipaux et les établissements privés, ce sont, tout au plus, 60.000 à 70.000 élèves, jeunes gens ou jeunes filles qui reçoivent en France une instruction technique, méthodique et sérieuse. » (2). Ce résultat est insuffisant pour nous garantir contre l'attaque industrielle et commerciale de l'Allemagne, pour assurer à la France un maximum de production. Le témoin le plus informé nous le dit : « Nos rivaux, nos ennemis, ont pris sur nous une grande avance, surtout au degré primaire. »

(1) Voir, chez Dunod et Pinat, 47, quai des Grands-Augustins, Paris : Marc Réville, ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET APPRENTISSAGE ; Gaucher et Mortier, LIVRET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. Voir aussi L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE A L'EXPOSITION DE 1900, Paris, Imp. Nationale ; Brizon, HISTOIRE DU TRAVAIL, p. 453 et suiv.

(2) Astier, RAPPORT CITÉ, p. 96.

La France, pays démocratique, n'a pas fait pour ses ouvriers l'effort qu'elle leur doit. Nous avons trop souvent abandonné le jeune apprenti à une formation de hasard, véritable crime contre l'intelligence française. Nos employés de commerce, s'ils sont de condition humble, n'ont généralement aucune instruction professionnelle. Des tentatives locales, des efforts de corporations ne suffisent pas. Les gouvernements n'ont manifesté, sur ce sujet, aucune volonté suivie. Aucun plan d'ensemble n'a été élaboré. Notre vieux *Conservatoire des Arts et Métiers*, que nous devons à la prévoyance de nos ancêtres de 1794, est-il, malgré les remaniements qu'il a subis, à l'abri de toute critique ? (1). Nous ne le croyons pas.

Là, comme ailleurs, nous vivons du passé. Nous vivons de l'intelligence des Français de 1830 qui ont reconnu le besoin de créer une *Ecole centrale des Arts et Manufactures*. Nous vivons des idées de ceux qui ont, comme le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, signalé, dès la fin du XVIIIe siècle, la nécessité des Ecoles de métiers. Nous avons complété; nous avons même créé quelques institutions nouvelles comme les Ecoles nationales professionnelles ou les Ecoles pratiques de commerce et d'industrie. Nous avons des fondations locales, comme l'Ecole de la Martinière ou la Société d'Enseignement professionnel de Lyon, ou l'Institut industriel du Nord.

Mais où est le plan d'ensemble ? Qui dessinera le projet de l'œuvre attendue ? Qui nous remettra à notre place dans la concurrence des nations ?

(1) La réforme exposée dans le PROJET DE RÉORGANISATION DES SERVICES DU MINISTÈRE DU COMMERCE (p. 71) est proprement insignifiante.

Quand donc la République donnera-t-elle à nos laboureurs ou à nos ouvriers cette arme de l'instruction technique, la seule qui les puisse affranchir ? L'école primaire ne suffit plus. La réduction de notre main-d'œuvre nous impose tout autant que nos professions de foi démocratiques cette création d'un enseignement technique aux divers degrés. Le Ministère du Commerce a publié sur ce grave sujet un de ses nombreux rapports (1). Mais c'est un projet, et sans courage. Au moins, aurions-nous pu nous mettre d'accord pendant la guerre sur le programme, même si l'exécution avait dû en être ajournée après la paix.

Il faut espérer au moins le vote rapide de cette loi qui, par son article 38, rendra *obligatoires* les cours professionnels en France « pour les jeunes gens et jeunes filles âgés de moins de dix-huit ans, employés dans le commerce et l'industrie, soit en vertu d'un contrat écrit d'apprentissage, soit sans contrat ». Nous attachons à cette œuvre la plus grande importance, du point de vue national comme du point de vue social. L'éducation technique doit correspondre aux diverses fonctions que comporte la hiérarchie actuelle du travail (2).

Nous réclamons l'enseignement professionnel obligatoire.

***

(1) PROJET DE RÉORGANISATION DES SERVICES, Imp. Nationale, 1917.

(2) Voir le plan de Hersent, RÉFORME DE L'ÉDUCATION NATIONALE, p. 74 et suiv.

Il a été fait quelques tentatives mais sans programme général, sans lien.

La Société l'*Art de France* (1) a entrepris l'étude de la question de l'apprentissage et de l'enseignement technique. Elle propose la création et l'organisation de *Chambres de métiers* comprenant 2/5 d'employeurs et 2/5 d'employés désignés par l'élection, 1/5 de « personnes compétentes », nommées par les 4/5 élus. Chaque Chambre serait subdivisée en trois comités : administration, apprentissage, enseignement. Le 2e comité assurerait la surveillance de l'apprentissage dans toute la région. Le troisième comité rédigerait un programme type envoyé aux comités locaux d'apprentissage qui s'en inspireraient et l'adapteraient aux besoins de chaque commune. En cas d'insuffisance des cours ou de défaut de fonctionnement, il imposerait une organisation d'office. Les Chambres de métiers étudieraient aussi les progrès réalisés à l'étranger dans la matière.

La Chambre de Métiers de l'Anjou a tenté, au cours des années 1914-1917, de remédier à la crise de l'apprentissage (2). Fondée le 28 juillet 1914, elle a, d'abord, arrêté le texte d'un contrat-type d'apprentissage ; elle réorganisait le

(1) 38, rue de Turin, Paris.

(2) M. Vaunois a écrit, en décembre 1917, un intéressant rapport pour le COMITÉ CENTRAL TECHNIQUE DES ARTS APPLIQUÉS SUR LA LÉGISLATION INDUSTRIELLE ET LES CHAMBRES DE MÉTIERS EN ALLEMAGNE. Voir aussi la brochure sur les COURS PROFESSIONNELS DES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES DE GRENOBLE, Grenoble, Imprimerie Générale, avenue Alsace-Lorraine, 1917, avec la conférence du capitaine Blondel; la NOTE de M. Villemin pour la commission d'apprentissage nommée par le Préfet de la Seine (11, rue Ribera, Paris).

cours de Couverture nécessaire en un pays dont les exploitations ardoisières sont parmi les plus importantes du monde. Elle a institué un cours de dessin géométrique élémentaire, ayant pour but de « faire naître sans retard chez les enfants le sens pratique, d'habituer leur œil et leur main au croquis précis et rapide », — un cours de gravure musicale, pour aider le pays à se libérer du joug allemand, — un cours d'électricité pratique, — un cours de ferblanterie-plomberie-zinguerie, — un cours de coupe et de couture pour jeunes filles. De plus, la Chambre de Métiers, sans prétendre intervenir dans les ateliers privés, veille cependant à ce que les apprentis donnent satisfaction à leurs patrons ; elle demande, chaque trimestre, aux chefs d'ateliers des notes de conduite et de travail sur les enfants auxquels elle alloue des bourses. Enfin, elle organisait, dès 1915, des concours annuels pour les apprentis des corporations les plus variées du département et elle créait un service de placement. Elle se propose, d'ailleurs, de poursuivre et développer son œuvre (1), en particulier, par la fondation d'une bibliothèque technique professionnelle.

Au degré supérieur, il existe déjà un certain nombre d'établissements techniques directement rattachés aux universités. Ce sont les suivants :

Paris	Institut de Phonétique.
—	Institut de Chimie appliquée.
—	Institut aérotechnique, à Saint-Cyr.
Aix-Marseille	Institut technique supérieur de la Chambre de Commerce de Marseille.

(1) Voir le compte rendu publié par la CHAMBRE DE MÉTIERS, Hôtel de la Chambre de Commerce, 24, rue Chevreul, Angers.

Bordeaux	Institut pratique (Droit).
—	Ecole de Chimie appliquée.
—	Station agronomique et œnologique.
Caen	Institut technique de Normandie.
Dijon	Institut œnologique et agronomique de Bourgogne.
Grenoble	Institut polytechnique.
—	Institut de phonétique.
—	Institut de géographie alpine.
—	Institut d'enseignement commercial (Droit)
Lille	Institut électrotechnique.
Lyon	Institut de Chimie.
Montpellier	Institut de physique.
—	Institut de Chimie.
—	Institut de Botanique.
—	Institut de Zoologie.
Nancy	Institut Sérothérapique (Médecine).
—	Institut chimique.
—	Institut électrotechnique et de mécanique appliquée.
—	Ecole de Brasserie.
—	Institut agricole et colonial.
—	Ecole de Laiterie.
—	Institut de Géologie.
—	Institut aérodynamique.
Rennes	Station entomologique.
Toulouse	Institut de Chimie.
—	Institut électrotechnique.
—	Institut agricole.
—	Station agronomique.
—	Station de pathologie végétale et d'essai de semences.
—	Station de pisciculture.
Alger	Institut des sciences industrielles.
—	Station zoologique.

De toutes ces organisations, la plus forte, selon nous, est celle de Nancy (1). L'Université, ici,

(1) Voir PROGRAMME DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY, Nancy, Colin, 1911 ; BULLETIN DE L'INSTITUT COLONIAL DE NANCY ;

a rempli tout son devoir. Munie depuis 1854, d'une faculté des sciences et d'une faculté des lettres, ayant eu comme premier recteur l'illustre Faye, recueillant, après la guerre de 1870, la Faculté de médecine et l'Ecole de pharmacie de Strasbourg, recevant les professeurs qui avaient dû quitter la capitale de l'Alsace, elle a surveillé et combattu la science et la méthode de l'Allemagne. Nulle autre Université française ne s'est consacrée avec autant de résolution aux applications de la science à l'industrie. Ses Instituts techniques, véritables écoles d'ingénieurs, ont attiré non seulement beaucoup d'étudiants français, mais de jeunes étrangers, spécialement russes et balkaniques. Son école de laiterie, par exemple, s'inspire des plus récentes découvertes de la science. Les études bactériologiques ont montré que les transformations subies par le lait et ses produits, telles que la fermentation lactique, la maturation de la crème, la maturation des fromages, les nombreuses maladies du lait, du fromage et du beurre étaient le résultat de l'action de divers microbes ; le laitier doit savoir les combattre ou les utiliser. Le programme de l'école est fondé sur l'application de ces principes. De même, l'école de brasserie et de malterie a pour objet de procurer aux brasseurs, contremaîtres et ouvriers, l'enseignement technique dont la nécessité est partout reconnue et qu'il fallait, jadis, chercher à l'étranger.

M. le Sénateur Goy a déposé, en juillet 1915,

PROGRAMME DE L'ECOLE DE LAITERIE, Crépin-Leblond ; PROGRAMME DE L'INSTITUT ELECTROTECHNIQUE, Paris, Vuibert et Nony, 1907 ; L'INSTITUT CHIMIQUE EN 1909, Nancy, Crépin-Leblond ; L'INSTITUT AGRICOLE, même éditeur ; L'ECOLE DE BRASSERIE ET MALTERIE, Imp. Thomas, Malzéville-Nancy.

une proposition de loi relative à la création de facultés de sciences appliquées (1). Pour réaliser l'union intime et concordante de la science pure et de la pratique usuelle, il voudrait permettre, à chaque Université, par une loi, de créer une faculté nouvelle où l'on enseignerait les branches des sciences appliquées qui se rapportent le plus à l'industrie de la région. Ces facultés auraient des élèves régulièrement immatriculés qui devraient justifier, pour leur admission, du diplôme de licencié ès-sciences ou de la possession d'un certificat d'études. Elles délivreraient, à fin de travail, un doctorat ès-sciences appliquées. Elles recevraient aussi des élèves libres. « L'enseignement, dit M. Goy, y serait surtout pratique, puisque les étudiants auraient déjà reçu, avant d'y entrer, l'instruction générale nécessaire. Il aurait pour but de former des industriels à haute culture scientifique, à l'esprit ouvert au progrès, dégagés de tout misonéisme, capables de diriger l'industrie française ». Ce rapport, sobre et vigoureux, demeurera l'une des meilleures démonstrations des lacunes qui retardent nos progrès.

Mais le problème est à envisager dans son ensemble. On ne saurait en exagérer la gravité.

Nous n'entendons pas supprimer la culture générale, ou copier la grossière mécanique alle-

(1) SÉNAT, année 1915, n° 289, et Rapport de la Commission ; SÉNAT, année 1917 n° 342. Voir Léon Guillet, ETUDE COMPARATIVE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER et UNE DISCUSSION SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR, 2 vol., Paris, Dunod et Pinat, 1917. M. Guillet défend le Conservatoire, notre « Sorbonne Industrielle », contre les sévérités de M. Goy. Du même auteur, L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPERIEUR A L'APRÈS-GUERRE, Paris, Payot, 1918.

mande. Un Français a besoin d'idées plus que de pain. Mais nous voudrions voir renouveler les sources de notre culture. Il y a des idées vivantes et des idées mortes, de vrais cadavres d'idées. Seule la science crée des pensées nouvelles. Et, dans la société qui va naître, cette science doit guider jusqu'au plus humble métier. Nul enfant ne devrait passer directement de l'école à l'atelier. *A l'origine de toute formation, l'enseignement primaire; au delà, l'étude rationnelle des métiers.* Tout homme digne de ce nom devant exercer une profession, l'enseignement général n'est appelé, selon nous, qu'à soutenir la culture spéciale. Si cette conception surprend, si l'écart entre nos besoins et nos ressources apparaît formidable, c'est qu'à l'évolution de la vie, notre enseignement général, dans son ensemble, a opposé, pendant des siècles, la fixité de la mort. Pour bien servir votre pays, soyez d'abord un bon professionnel ! Ayez ensuite des idées générales, si vous le pouvez.

CHAPITRE XIV

L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Nous n'avons pas encore de plan pour l'instruction publique. — Nécessité de reviser périodiquement le régime de l'enseignement. — Le programme de Condorcet. — La réaction napoléonienne. — Les précurseurs : Guizot et Jules Ferry. — La guerre et l'enseignement. — Le plan de la Grande-Bretagne.

LES PRINCIPES. — *Respecter l'unité de l'esprit. — Réaliser l'unité de l'école primaire.*

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — *La fréquentation scolaire. — Les programmes : ni formalisme, ni verbalisme. — Avant tout développer l'esprit d'observation. — L'atelier. — Le jardin. — Le recrutement des instituteurs.*

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — *Son rôle dans une démocratie organisée. — Une sélection par le mérite. — Les programmes : ni abstraction, ni encyclopédie. — Instruire, c'est apprendre à apprendre. — Les parodies de la culture classique. — Les exigences nouvelles des sciences. — Stupidité du baccalauréat.*

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — *Nécessité d'une absolue liberté. — L'Université, foyer régional de science. — Caractère archaïque des Grandes Ecoles.*

Ainsi se pose le problème, tant de fois traité, de l'enseignement général. Il ne sera point difficile de le définir. Si tout notre empirisme politique doit être transformé, s'il convient d'emprunter à la science les éléments de toutes les solutions, si la renaissance française veut être guidée non par des conceptions anciennes, héritées d'un passé mal interprété mais par des idées fraîchement extraites des faits, il faut, pour des générations nouvelles, de nouvelles disciplines. La réforme doit porter à la fois sur la *quantité* et sur la *qualité* de l'instruction offerte à nos successeurs. Une nation ne peut pas impunément confier à l'expérience et à la vie le soin de rectifier les erreurs ou de combler les lacunes de l'éducation. Il lui faut des hommes capables d'interpréter et de diriger les mouvements que nous avons essayé d'indiquer. Il lui faut des élites, une aristocratie de l'esprit. A notre mosaïque d'instructions disparates on voudrait substituer un plan simple, fort, et, dans la mesure où ce mot a un sens pour l'esprit scientifique, un plan complet.

Une telle tâche ne saurait être l'œuvre d'un homme. Le programme ne pourrait s'imposer qu'après une longue consultation des forces intelligentes de ce pays, après de patientes discussions, à peine amorcées aujourd'hui. Il y aurait

du pédantisme à décider, sans ces avis, sur tant de problèmes. Nous nous bornerons à indiquer certaines directions.

Dans son livre admirable et prophétique sur *les Allemands*, le Père Didon proclame ce principe incontestable que « le peuple le plus grand est celui où l'organe de l'instruction publique est le plus parfait. » L'éloquent frère prêcheur insiste sur l'intérêt de l'enseignement technique. Cet homme remarquablement intelligent, qui a protesté avec raison contre les dangers de notre division traditionnelle des *lettres* et des *sciences*, regrette, en parlant des Universités allemandes, l'absence d'une cinquième faculté, la faculté *économique*. Il découvre ce besoin dès 1882. Mais il a marqué aussi, par l'exemple de l'Angleterre, le péril auquel s'expose un pays où les écoles spéciales prospèrent tandis que les Universités déclinent ; comme Renan, il réclame pour la France un solide enseignement général.

Sur toute la surface du monde, les grands esprits sont aujourd'hui d'accord pour proclamer la nécessité d'une instruction diffusée parmi toutes les classes de nation. La Bohême a été sauvée par sa culture. Il est frappant d'entendre en plein Mexique, le général Porfirio Diaz déclarer, dès 1896 : « Les innombrables conquêtes que la science a faites depuis cent ans, et particulièrement de nos jours, l'amélioration progressive de la condition humaine par le travail, la transformation que l'agriculture, l'industrie, les mines et, en général, toutes les sources de subsistances ont subie, au fur et à mesure que sont mieux scrutés les secrets de la nature, le développement parallèle de la vie politique, morale et sociale des peuples ont conquis

à l'enseignement public tous les suffrages et amené tous les bons esprits à déposer en lui toutes leurs espérances. » Porfirio Diaz ajoutait : « Si la diffusion du savoir est un bien dans toute organisation sociale, elle est une nécessité impérieuse, *une question de vie et de mort* chez les nations vouées aux institutions démocratiques » (1). La guerre actuelle, en accélérant le mouvement des peuples vers l'émancipation, rend ce besoin de plus en plus urgent.

***

Mais, d'autre part, suivant les enseignements d'Herbert Spencer (2), « il y a nécessairement un rapport entre les systèmes successifs d'éducation et les états sociaux successifs avec lesquels ils coexistent ». Notre temps aura cette double tâche de développer les institutions scolaires et de les adapter à des circonstances nouvelles.

A toutes les grandes époques, une revision (3) du système d'enseignement s'impose. — Pour ne pas remonter plus haut dans notre histoire, la Révolution comprit cette nécessité. Cédant à

(1) LE MEXIQUE AU DÉBUT DU XXe SIÈCLE, Paris, Delagrave, t. II, p. 158.

(2) DE L'EDUCATION INTELLECTUELLE, MORALE ET PHYSIQUE, p. 89. Voir d'excellentes observations sur l'instruction des classes ouvrières dans l'article de E. Bouvier, REVUE DES NATIONS LATINES du 1er juillet 1918.

(3) Voir le numéro de la GRANDE REVUE (37, rue de Constantinople), consacré spécialement à cette question (septembre 1917) ; et, en particulier, l'article de Paul Crouzet : LA REVISION D'ENSEMBLE DE NOTRE ÉDUCATION. — Dans l'OPINION, numéro du 9 février 1918 et numéros suivants, les « Compagnons » réclament une « réforme totale et franche ».

des vœux exprimés dans les cahiers de la Noblesse et du Clergé comme en ceux du Tiers et qui souhaitaient « *un plan d'éducation nationale pour toutes les classes et pour les deux sexes* » ; se conformant au titre I de la Constitution de 1791 : « Il sera créé et organisé une instruction publique, commune à tous les citoyens, *gratuite* à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes... » ; éclairée déjà par un rapport Talleyrand ; sollicitée de tous côtés par les écrivains, la Révolution s'est passionnée pour le problème de l'instruction (1) dans le temps même où elle luttait le plus âprement contre l'ennemi extérieur ou contre l'insurrection. Le Comité d'Instruction publique de la Législative, où siégeaient des hommes comme Lacépède, Condorcet et Carnot, a tenu 107 séances du 31 octobre 1791 au 22 août 1792. *Le Comité de la Convention se réunit* 296 *fois du* 15 *octobre* 1792 *au* 28 *août* 1794. Le jour même de l'exécution de Louis XVI, la Convention décrétait « que les finances, la guerre et l'organisation de l'instruction publique seraient continuellement à l'ordre du jour ». Admirable preuve d'intelligence d'une Assemblée qui sent, au milieu des affres du présent, tous ses devoirs envers l'avenir !

La Révolution eut, d'ailleurs, pour la guider, l'admirable plan que Condorcet avait tracé dans

(1) Voir A. Malet, LES CRÉATIONS SCOLAIRES ET SCIENTIFIQUES DE LA RÉVOLUTION, dans HISTOIRE GÉNÉRALE de Lavisse et Rambaud, tome VIII. — Voir aussi les PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS D'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA LÉGISLATIVE ET DE LA CONVENTION, publiés et annotés par J. Guillaume. Sur le régime universitaire avant la Révolution, voir l'ouvrage de Targe, PROFESSEURS ET RÉGENTS DE COLLÈGE, Paris, Hachette, 1902.

son rapport du 20 avril 1792. Avec une vigueur et une décision d'esprit remarquables, Condorcet réclamait pour tous les citoyens les mêmes possibilités d'instruction, la gratuité à tous les degrés, la triple culture des facultés physiques, intellectuelles et morales. Il créait des écoles primaires à raison d'une par village de 400 habitants et par hameau situé à plus de mille toises d'un village. Il réclamait déjà la décentralisation, l'adjonction, à chaque foyer d'enseignement, de bibliothèques, laboratoires et collections. La Convention adopta ce programme. Le Comité de Salut Public, un mois à peine après sa création, présentait le projet du 30 mai 1793, instituant les écoles primaires ; la Convention l'acceptait sans tarder. Elle prit de nombreux décrets qui ne furent pas tous appliqués ; son effort, parfois confus, ses discussions souvent violentes, traversées par la redoutable parole de Danton, aboutirent, en pleine tourmente révolutionnaire, en pleine crise d'insurrection, de combats et d'exécutions, à la loi du 29 frimaire, an II (19 décembre 1793) qui *proclame l'obligation de l'instruction et sa gratuité*. Même si l'œuvre ne devait pas être durable, — et elle ne le fut pas, — elle témoigne d'une profonde conviction.

Il y avait, dans l'œuvre de Condorcet (1), une singulière puissance de conception et de divination. Aujourd'hui même, ce programme apparaît infiniment plus moderne et plus cohérent que notre plan d'études, composite et arriéré.

(1) Voir PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, publiés et annotés par Guillaume, Paris, Imp. Nationale, 1889, p. 188 et suivantes.

Non seulement Condorcet prévoit l'instruction gratuite à tous les degrés; mais il associe constamment la culture générale et la culture professionnelle, l'éducation de l'enfant et celle de la nation tout entière. Il cherche à voir l'ensemble du problème. Il a proclamé quelques vérités sur lesquelles nous ne devons cesser de méditer; il réclame, par exemple, les cours d'adultes non point *comme une faculté*, mais *comme une obligation*. « La seconde instruction, dit-il, est d'autant plus nécessaire que celle de l'enfance a été resserrée dans des bornes plus étroites. C'est là même une des causes principales de l'ignorance où les classes pauvres de la société sont aujourd'hui plongées; *elles manquent encore moins des moyens d'acquérir quelques instructions premières que de ceux de les conserver.* » Fortes paroles, commentées en une page prophétique où Condorcet annonce le sort du prolétariat industriel, si l'instruction ne le protège pas contre l'extension des progrès mécaniques. Il faut citer ce texte; il nous trace, aujourd'hui encore, notre devoir : « A mesure, écrit Condorcet, que les manufactures se perfectionnent, *leurs opérations se divisent de plus en plus*, ou tendent sans cesse à ne charger chaque individu que d'un travail purement mécanique et réduit à un petit nombre de mouvements simples, travail qu'il exécute mieux et plus promptement, mais par l'effet de la seule habitude et *dans lequel son esprit cesse presque entièrement d'agir*. Ainsi, le perfectionnement des arts deviendrait, pour une partie de l'espèce humaine, une cause de stupidité, ferait naître dans chaque nation une classe d'hommes incapables de s'élever au-dessus des plus gros-

siers intérêts, y introduirait et une inégalité humiliante et une semence de troubles dangereux, si une instruction plus étendue n'offrait aux individus de cette même classe une ressource contre l'effet infaillible de la monotonie de leurs occupations journalières. »

On dirait qu'il a prévu le Taylorisme ! Il faut le louer pareillement d'avoir osé donner aux sciences leur vraie place dans l'enseignement moderne et proclamé quelques vérités sur les limites de l'enseignement littéraire. « Comme modèles dans l'art d'écrire, dans l'éloquence, dans la poésie, *les anciens ne peuvent servir qu'aux esprits déjà fortifiés par des études premières.* » Les procédés indiqués par Condorcet pour permettre aux enfants pauvres de parvenir aux degrés supérieurs de l'instruction témoignent d'une ingéniosité et d'une générosité dont nous pourrions utilement nous inspirer. Je préfère infiniment, pour ma part, ses écoles secondaires à nos écoles primaires supérieures; j'admire son souci de maintenir l'enseignement en perpétuelle évolution. Ses Lycées, qui correspondent à nos Universités, créent déjà, dans la mesure où le temps le permettait, les Facultés des sciences appliquées réclamées par M. le sénateur Goy. La troisième classe, *Application des sciences aux arts*, comprend, parmi d'autres, les chaires suivantes : agriculture et économie rurale; art d'exploiter les mines; théorie de l'art militaire; science navale; stéréotomie et partie géométrique des constructions et des arts et métiers; partie mécanique et physique des arts et métiers; partie chimique des arts et métiers. Il n'est pas un réformateur de l'enseignement en France qui puisse se dispenser

de recourir à ce document où se concentre et se résume le meilleur de l'expérience du XVIIIe siècle et de la pensée révolutionnaire.

Une fois de plus, nous voyons se vérifier la loi si souvent rencontrée dans cet ouvrage. Notre France fournit au monde les précurseurs; mais elle laisse à l'étranger le meilleur profit de leur génie.

Par malheur, après Condorcet, viendra Napoléon pour créer, en 1808, cette Université Impériale dont le statut pèse encore sur nous si lourdement. L'œuvre de 1808 fait antithèse et échec à l'effort de 1792; désormais, les deux principes antagonistes ne cesseront plus de lutter. Nous les retrouverons l'un et l'autre à la base de nos institutions scolaires, encore si mal coordonnées. Napoléon ne vint pas d'un seul élan à son système; il avait, tout d'abord, ménagé le régime de l'an X en le corrigeant, en y ajoutant l'enseignement du droit nouveau consacré par le Code civil. La méthode militaire (1) s'appliquait cependant, pour le contraindre, au programme uniquement civique esquissé par la Révolution. Une discipline surgissait qui entendait s'imposer non pas seulement au personnel, sévèrement hiérarchisé, mais aux idées. Le règlement de 1802 dit : « Tout ce qui est relatif aux repas, aux récréations, aux promenades, au sommeil, se fera par compagnie... Il y aura, dans chaque lycée, une bibliothèque de quinze cents volumes. Toutes les bibliothèques contiendront les mêmes ouvrages.

(1) Voir les belles pages de Renan dans la RÉFORME INTELLECTUELLE ET MORALE, p 321 et suiv.

Aucun autre ouvrage ne pourra y être placé sans l'autorisation du Ministre de l'Intérieur ». Le décret du 17 mars 1808 opposait au plan de Condorcet une doctrine d'Etat, une école d'Etat, un idéal d'Etat, avec un monopole et toute une série d'impératifs catégoriques. La politique mettait durement la main sur l'éducation. Unité, uniformité tels étaient désormais les préceptes essentiels. Nous avons conservé la plus grande partie de ce formalisme étroitement conservateur. « Hiérarchie des enseignements et organisation administrative subsistent aujourd'hui, écrit l'historien Albert Malet, telles que les établit Napoléon. »

L'enseignement primaire ne pouvait plus avoir dans ce système la place souhaitée pour lui par la Convention. Napoléon s'attacha surtout à l'enseignement secondaire qui devait lui donner ses fonctionnaires et ses officiers. Nous l'estimons responsable, pour une grande part, de la longue ignorance de notre peuple au cours du XIXe siècle; les hommes de 1793 avaient eu de tout autres espoirs. Même dans les collèges et les lycées, rien qui puisse donner éveil à la liberté de l'intelligence; même dans l'enseignement supérieur, aucune part pour la libre recherche, pour le culte désintéressé de la science ou des lettres. La troisième République a pu dégager les Universités de cette tutelle et revenir à la tradition des prétendus sectaires qui avaient créé l'Ecole Normale, le Conservatoire des Arts et Métiers ou l'Institut. Mais elle n'a pu rompre complètement avec la conception étroite tendant à isoler la corporation universitaire du reste de la nation. Elle a gardé de l'Empire un goût exagéré des grades, un respect excessif pour les procédés qui avaient

fait la force mais aussi le danger de l'éducation des Jésuites.

En plein XXe siècle, nous n'avons pas encore un plan d'éducation nationale. Les expériences politiques auxquelles nous avons été condamnés ont réagi, chacune à sa façon, sur l'enseignement. Les divers régimes ont prétendu capter l'esprit de l'enfant. Si l'on regarde d'un peu haut, la médiocrité de l'effort tenté apparaît lamentable. Notre enseignement primaire n'a pas encore cent ans. Deux hommes seulement, dans l'âge moderne, ont tenté de dominer cette situation et d'affranchir l'esprit public. Guizot d'abord; on discutera sa politique; on ne pourrait refuser un hommage à son œuvre d'instruction. L'enquête, ordonnée par lui, pour préparer la loi de 1833, a tous les caractères d'une exploration; si l'on aime le peuple, on ne peut lire ni sans étonnement ni sans émotion les rapports de ces missionnaires à travers les campagnes de France; la maison scolaire, en bien des villages, n'est qu'une écurie; les livres se réduisent à quelques *Croix de par Dieu;* la langue nationale est submergée par les patois. Jules Ferry a complété cette tentative. La troisième République n'a pas eu d'homme d'Etat supérieur à ce penseur obstiné, si souvent lacéré par l'imbécile injure. Il a vu, lui, le lien qui unit le problème de l'instruction à l'ensemble des problèmes nationaux. La même intelligence qui cherchait des compensations extérieures aux deuils récents de la France assurait l'avenir de notre école laïque. Celui-ci ne se contente pas d'expédients, il taille, à larges coups de hache, dans la brousse de l'ignorance. Au lieu de flatter le peuple, il le sert. Ce haut pa-

triotisme n'a guère recueilli que l'insulte. Les ivresses de la foule ne vont point à ces penseurs, intransigeants sur l'honneur de l'intelligence. Seul cependant, Jules Ferry a repris, parmi nous, la belle tradition révolutionnaire. Il n'a trouvé sa récompense que dans la mort. Autour de lui, dans le petit cimetière de Saint-Dié, reposent aujourd'hui les jeunes hommes qu'il a formés à l'amour libre de la patrie et de la République. Le dernier grand exemple nous vient de lui; entre ses mains s'est brisée la chaîne dont il convient de reprendre et de reforger les anneaux.

Nous ne cesserons, en effet, de le répéter. Dans l'histoire d'un grand pays, l'œuvre d'amélioration et d'extension de l'enseignement ne doit à aucun moment être interrompue. Renan a rendu responsable, pour une part, de nos malheurs en 1870, une « instruction publique fermée à tout progrès, convaincue d'avoir laissé l'esprit de la France s'abîmer dans la nullité » (1). Les hommes de 1848 avaient conçu pour notre pays un programme d'instruction qui n'a jamais été exécuté ni même compris. Notre maître, Constantin Pecqueur (2), regrettait que l'instruction publique ne fût pas encore organisée *socialement* et que le droit de naissance se prolongeât dans l'éducation des enfants. « Cette belle devise militaire qu'en France tout soldat a son bâton de maréchal dans sa giberne, n'est pas applicable à la hiérarchie civile et politique... A vrai dire, il n'y a point encore eu d'*instruction publique* dans aucune des sociétés modernes. Celles qu'on appelle de ce nom, les *Universités*, ne le méritent

(1) Réforme intellectuelle et morale, p. 3.

(2) Des améliorations matérielles, p. 255 et suiv.

int. Lors même que l'enseignement technique la pratique y seraient complets, l'on n'aurait core que l'instruction publique de la jeunesse; resterait toujours à organiser celle des adultes, quelle est tout aussi importante... *L'instruction l'éducation sont des choses de toute la vie pour us les hommes.* »

***

Notre première conclusion sera donc nette : us n'avons plus aucun temps à perdre pour viser tout notre programme d'enseignement. « La i au progrès, écrit Angelo Patri, c'est la foi en nfant ».

La Grande-Bretagne a bien compris cette néssité. M. Lloyd George mit à la tête de l'instrucon publique un spécialiste, M. Fisher, dont le scours aux Communes, en avril 1917, obtint le us vif succès (1). Choisi en dehors des milieux litiques et parlementaires, ayant, dès le début malgré ses origines, imposé son autorité, Fisher demandait une augmentation de crédits près de cent millions, de façon à porter son dget total à *un milliard.* « L'éducation du peue est un placement, déclara-t-il; même, il n'en t pas de plus productif ». Fisher démontre que, ns la diffusion de l'enseignement primaire et, us précisément, sans la loi Balfour de 1902, il t été impossible à la Grande-Bretagne d'improser une armée. Il réclame une élévation de traiment pour les instituteurs; il annonce son intion de généraliser l'enseignement secondaire. Nous chercherons, dit-il, à créer, dans les éco, des foyers de fraternité sociale où les enfants

(1) Voir le TIMES du 20 avril 1917.

des diverses classes puissent se rencontrer et apprendre à se connaître. Ainsi s'organisera, peu à peu, un système véritable d'instruction nationale, ouvrant de larges avenues aux sujets bien doués, conduisant l'élite intellectuelle, quelle que soit son origine, des écoles élémentaires aux Universités. Pour commencer, il faut prévoir la coordination meilleure du primaire, du secondaire et du supérieur... »

La presse, sans distinction d'opinions, approuva ce programme. La *Morning Post*, elle-même, applaudit. Le *Times* et l'*Observer* ne reprochèrent à M. Fisher que sa trop grande modération (1). Les thèses exposées par certains journaux font le plus grand honneur au courage et à la clairvoyance de la presse anglaise. Le *Manchester Guardian* (2) osa mettre en garde le peuple britannique contre la mésestime dangereuse des valeurs intellectuelles; pour lui, une démocratie ne fait jamais de trop grands sacrifices à la culture de l'esprit. Aujourd'hui, le projet Fisher est consacré par la loi. Il comporte l'obligation scolaire rigoureuse jusqu'à quatorze ans sans dispense; l'abolition de toute différence sociale entre les maîtres primaires et secondaires; l'enseignement complémentaire obligatoire pour les adolescents de quatorze à dix-huit ans.

Veut-on nous permettre d'emprunter un deuxième exemple à ce Japon dont nous avons déjà signalé l'activité et la prospérité ? C'est un journal (3) qui, s'adressant, en de longs articles,

(1) Même note dans la NATION et le DAILY NEWS.

(2) Du 20 avril 1917.

(3) YAMATO, des 24, 25, 26 et 27 janvier 1918.

au personnel des Facultés de Droit dans les Universités, réclame un enseignement très développé de l'économie nationale. « Naturellement, déclare-t-il, le talent, le savoir sont nécessaires en politique; mais *la grande affaire de la politique, c'est la vie économique du pays*. L'Allemagne et les Etats-Unis ont exercé là et continuent d'exercer leur influence. *On souhaite que, désormais, la littérature elle-même s'intéresse à l'économie politique; on réclame dans l'esthétique moins de décor et de plus larges assises.* « L'éducation, écrit M. Mitsui (1), est plus nécessaire que l'aviation et les cuirassés. L'école a remplacé les temples ». L'attention est dirigée surtout vers l'importance nouvelle des problèmes relatifs à la production et à l'organisation. Les directeurs des lycées de jeunes filles se réunissent à Tokyo et réclament une prolongation des études, en même temps que des écoles officielles d'enseignement supérieur. La presse est unanime à demander pour les femmes une éducation aussi poussée que l'éducation donnée aux garçons; certains journaux (2) ont la gracieuseté de proposer en modèle la femme française.

Le besoin de transformation dans l'enseignement est universel; la tendance démocratique s'affirme partout.

Même, la question de l'école « unitaire » a été posée en Allemagne au cours de la guerre (3). Nos ennemis ont, comme nous, deux ordres d'en-

(1) YAMATO, des 3, 4, 5 janvier 1918.

(2) YOMIURI, du 8 novembre 1917.

(3) Voir Friedel, PÉDAGOGIE DE GUERRE ALLEMANDE, Paris, Fischbacher, 1917, p. 85 et suiv. Nous sommes par-

seignement, primaire et secondaire, qu'ils n'ont pas encore réussi à combiner. L'école populaire voudrait devenir l'école fondamentale du peuple entier (*Allgemeine Volks-und Grundschule*). Le gymnase classique a vu réduire ses privilèges par la création du gymnase *réal* (latin, sciences, langues vivantes) et de l'école *réale*. Aux environs de l'année 1900, l'Empereur a tenté de consacrer par ses interventions oratoires la valeur de la culture réale; il n'y est parvenu qu'imparfaitement. Le gymnase classique, soutenu par l'Université, gardait la faveur des classes bourgeoises; il a même conservé en Prusse ses classes préparatoires.

Les instituteurs allemands ont profité de la guerre pour reprendre leur campagne en faveur de l'école unitaire. Ils invoquent l'exemple de la Bavière. Là, « pendant les quatre premières années de la scolarité obligatoire (1), tous les enfants, ceux des Ministres aussi bien que ceux des ouvriers, doivent, — du moins en théorie, — fréquenter l'école primaire publique. On n'a pas constaté que l'enseignement libre en ait profité aux dépens de l'école officielle. Aucun préjudice n'a été causé ni au système primaire (moyen et supérieur), ni au système secondaire » (2). Des pédagogues, comme W. Rein, demandent la généralisation de l'*Einheitsschule*, au nom du droit égal de tous devant l'instruction et l'éducation. Au Congrès de la Pentecôte 1916, 476 délégués,

tisan de la suppression des classes élémentaires des lycées, ce qui entraîne de toute évidence un remaniement des programmes.

(1) Il est vrai que cette école est confessionnelle.

(2) Friedel, ouv. cité, p. 90.

représentant 128.000 instituteurs, réclamèrent cette réforme; les institutrices prussiennes, réunies à Hanovre, s'associèrent, plus discrètement, à cette revendication. Les professeurs d'Université ont réagi. Le docteur Schmidt, titulaire de la chaire de pédagogie à Berlin (1), accumule contre l'idée nouvelle tous les sophismes que peut suggérer la passion conservatrice.

La Prusse prit parti, une fois encore, pour les conservateurs. La Chambre des députés, dans sa séance du 16 mars 1916, a vigoureusement repoussé les propositions, trop hardies pour elle, du socialiste Hoffmann. Mais, des hommes comme Félix Freiherr von Stenglin (2) continuent à exprimer le souhait que la sélection scolaire soit fondée sur le mérite et non sur la fortune. Le problème, soyons-en sûrs, sera repris.

Quelle est donc, pour notre pays, notre ambition ? Nous voudrions qu'il ne se laissât distancer par aucun autre dans cette œuvre de la transformation démocratique de l'enseignement. La grande consultation nationale nécessaire pour cette réforme, nous la réclamons aussi prompte et aussi vaste que possible. Il serait prématuré de préciser les détails d'un programme dont les principes essentiels ne sont pas encore posés. Nous nous bornerons à dégager quelques directions.

***

(1) Conférence à la Société Comenius du 25 février 1916, d'après la Gazette de Voss des 26 février et 23 mars 1916.

(2) Gazette de Voss, du 21 septembre 1916.

Une première idée s'impose. Nous croyons le temps venu de combattre le préjugé qui dissocie l'esprit littéraire de l'esprit scientifique. L'intelligence humaine est une, malgré la variété de ses aspects. Descartes pose ce principe comme essentiel à l'origine de ses recherches. Le Père Gratry disait : « Le premier qui, en France, instituera sur une base durable la pénétration mutuelle des lettres et des sciences, celui-là doublera les lumières de la génération suivante et deviendra peut-être le Richelieu d'un grand siècle ». Il ajoutait : « L'exposition des sciences en langue vulgaire est l'un des plus pressants devoirs intellectuels des grands esprits et des amis de l'humanité ». Après avoir cité ces deux phrases dans son discours académique du 28 juin 1917, M. Maurice Donnay exprimait le vœu que lettres et sciences fussent élevées ensemble, comme deux jeunes sœurs; elles partageraient les mêmes jeux et s'uniraient ainsi d'une amitié exquise. Il critiquait avec une charmante finesse les méthodes rebutantes par lesquelles nous détournons des sciences tant de jeunes esprits; il allait jusqu'à réclamer un *Essai d'arithmétique illustrée* commençant par une passionnante partie historique; il souhaitait pareil travail pour la géométrie. Ces boutades enferment une grande part de vérité.

En tout cas, aucun enseignement ne peut être autorisé désormais à sacrifier les sciences aux lettres ou à ce qu'on dénomme ainsi. Au lendemain de nos malheurs de 1870, Ernest Renan écrivait déjà (1) : « Il faut se persuader que la science

(1) RÉFORME INTELLECTUELLE ET MORALE, pp. 100 et 101. Nous renvoyons de nouveau à l'excellent article de

prend, de plus en plus, le dessus sur ce qu'on appelle en France les lettres. *L'enseignement doit surtout être scientifique;* le résultat de l'éducation doit être que le jeune homme sache le plus possible de ce que l'esprit humain a découvert sur la réalité de l'univers. »

Il est à peine besoin de rappeler que la distinction inventée par les pédants, pour les besoins de leur commerce, ne correspond en rien aux traditions de nos lettres. Pour tous nos grands écrivains, la forme n'est que le vêtement de l'idée. La théorie classique d'un Boileau, si étrangement dénaturée par le commentaire, ne proclame pas un autre principe. Si nous attachons aux moindres pensées d'un Pascal tant de valeur, c'est qu'elles traduisent les méditations d'un esprit largement informé des sciences au progrès desquelles il a collaboré. Tout notre XVIIIe siècle procède de cette conception. L'école de l'art pour l'art ne représente qu'un épisode; encore serait-il facile de montrer les recherches de pensée que dissimulent des œuvres en apparence purement plastiques, celles, par exemple, de Leconte de Lisle. Le seul culte de la forme ne peut suffire à former un esprit. On a, pour les poètes, toutes les indulgences. Mais l'éloquence elle-même devrait être l'art de se taire quand on n'a rien à dire.

Dans une telle conception, le mot de science doit assurément recevoir son sens le plus large. Le juriste, le diplomate, le politique auront be-

Brucker sur l'EDUCATION DE L'ESPRIT SCIENTIFIQUE (REVUE SCIENTIFIQUE, 55, rue de Châteaudun, N° du 30 mars 1918) et à l'étude de M. Henry Le Châtelier dans la REVUE DE MÉTALLURGIE de janvier-février 1918.

soin d'une culture dont l'histoire fournira l'élément essentiel; et c'est une question de savoir si l'histoire peut prétendre au titre de science. Mais on trouvera peu de professions qui, pour être exercées utilement dans la société prochaine, puissent se passer d'une solide formation scientifique. Cette évolution vers l'unité des méthodes s'accomplit d'ailleurs d'elle-même. On en peut donner pour preuve la transformation radicale, depuis trente ans, dans l'enseignement de la géographie.

Cette idée, — si elle était reconnue juste, — devrait nous conduire à un nouveau groupement des études, fondé sur le principe de l'unité de l'esprit. Le même besoin d'ordre nous pousse à réclamer, au début de tout enseignement, une école d'un type unique. La répartition de l'instruction suivant la condition sociale des élèves nous apparaît aussi dangereuse pour une démocratie moderne que le cloisonnement des lettres et des sciences.

Tous les Français devraient avoir passé par l'Ecole primaire (1). L'enseignement secondaire devrait être réservé aux bons élèves des écoles primaires. Ce programme a été plus d'une fois proposé. Au lendemain de la victoire de la Marne, le 22 septembre 1914, date anniversaire de la proclamation de la première République, se fon-

(1) Voir Hauser, ENSEIGNEMENT DES SCIENCES SOCIALES, pp. 339-341 ; — Emile Noyer, LES SACRIFIÉS, Imprimerie de Lagny, 1909.

dait le comité Michelet (1) pour travailler au maintien de l'union nationale avant et pendant la guerre. Cette organisation reçut aussitôt les encouragements et l'adhésion de M. Albert Sarraut, alors ministre de l'Instruction publique, de MM. Lavisse, Liard, Léon Bourgeois, Painlevé, Delcassé, Briand, Jules Gautier, Dessoye, Edouard Petit, Robelin. Les instituteurs et institutrices s'y firent inscrire par centaines. Dans son programme, le Comité Michelet introduisait la « consolidation définitive de l'unité française ». En pleine Sorbonne, devant les membres de la *Ligue de l'Enseignement*, ses représentants réclamèrent le lycée *gratuit*, c'est-à-dire l'accès de l'enseignement secondaire et supérieur pour les enfants méritants des écoles primaires. « Il ne faut pas, dit le Bulletin du Comité, que l'enseignement secondaire demeure réservé aux enfants des riches. *Il faut que l'unité nationale s'achève d'abord dans l'éducation.* »

Nous maintenons encore, dans notre pays, trois enfances : celle qui se forme dans les écoles pri- enseignement préparatoire au secondaire dans les écoles primaires publiques; celle qui reçoit un enseignement préparatoire au secondaire dans les classes élémentaires des lycées et collèges. On dirait que de telles dispositions ont été prises pour conserver soigneusement, dans une prétendue démocratie, les préjugés et les barrières de classes. Faut-il que l'amour de la patrie soit vigoureux chez les Français pour créer, en un temps

(1) Siège social, 87, rue Saint-Lazare, Paris, M. Jean Aicard a exposé sa conception de l'UNITÉ MORALE FRANÇAISE PAR L'ECOLE dans la Revue de l'UNION FRANÇAISE, 286, boulevard Saint-Germain, numéro d'octobre 1917.

de crise, l'unité morale brisée par les institutions ? Mais, dans la paix, retrouverons-nous, sans les mériter, les bienfaits de cette union ? Nous n'aurons pas le droit d'inviter les ouvriers à se considérer comme les membres de la famille commune tant que nous n'aurons pas rapproché de leurs enfants nos enfants. Ce n'est pas que nous soyons partisan du monopole de l'enseignement, imposé à tous les degrés de l'enseignement. Un appel à l'intelligence et au cœur des Français nous paraît plus efficace que la contrainte. La loi ne pourrait improviser un statut en opposition avec nos mœurs si arriérées. Nous appelons de tous nos vœux ce rapprochement des enfants par l'école primaire; seul, il permettra de développer une institution encore trop courte. Mais notre patriotisme, si ardent pendant la guerre, si paresseux souvent dans la paix, ira-t-il jusque-là ?

***

L'Enseignement primaire

Origine de toute instruction, l'Ecole primaire mérite donc le meilleur de nos soins.

Elle a déjà son passé. Un homme qui lui a consacré sa vie, qui l'a connue et glorifiée, Edouard Petit, lui rendait hommage, au cours même de la guerre, dans un livre vivant et ému (1). Il disait

(1) De l'Ecole a la Nation, Paris, Félix Alcan, 1917. Voir la minuscule mais remarquable brochure de M. Henry Martin, l' Ecole et l'Avenir du pays, Plan d'une conférence a développer devant un auditoire de parents et d'éducateurs, Valence, Imp. Villard et Blache ; — la brochure de M. G. Bourlier, la Rénovation de l'Ecole primaire, Le Mans, librairie Vadé, 1918.

les services rendus par elle à la patrie, la consécration qu'elle a reçue par le sublime sacrifice de ses enfants; il vantait sa souplesse, ses initiatives, son aptitude à provoquer le sens de l'idéal chez les natures en apparence les plus frustes ; il la montrait dans l'usage heureux qu'elle fait de sa liberté, sauvegardant en toutes ses œuvres cete solidarité du maître et de l'élève, honneur de notre école républicaine. L'héroïsme en a jailli, par larges flots, et, sans refuser le même témoignage à ceux des Français qui avaient pris ailleurs l'inspiration de leur patriotisme, il est permis de se réjouir, pour le bon renom de notre patrie, qu'une institution si récente, trop souvent mêlée aux luttes politiques, ait triomphé si aisément de sa première grande épreuve. Notre Ecole primaire a fidèlement servi la France et justifié tous les espoirs de ceux qui la fondèrent en de mauvais jours.

Mais que de progrès sont encore nécessaires ?

Une des lacunes les plus fâcheuses de notre organisation scolaire vient de l'insuffisance dans la fréquentation. En principe, notre instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus (1). Mais les prescriptions de la loi du 28 mars 1882 sont ou insuffisantes ou mal appliquées. Les commissions scolaires, créées par cette loi, ne fonctionnent pas régulièrement; elles se trouvent désarmées lorsqu'elles rencontrent la mau-

(1) Voir Octave Forsant, VADE-MECUM ADMINISTRATIF DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, Paris, Delagrave. Circulaire de M. Daniel Vincent, Ministre de l'Instruction publique, en date du 1er octobre 1917, dans la Revue l'ECOLE ET LA VIE, du 3 novembre 1917.

vaise volonté des familles. Les pénalités prévues : citation du père ou du tuteur dans la salle des actes de mairie; inscription du nom des parents coupables; plainte au juge de paix, ne sont pas mises en vigueur.

L'article 15 qui, sur demande motivée, dispense certains enfants de fréquentation scolaire trois mois par année, devrait être, semble-t-il, rapporté. D'une façon générale, on tient un compte exagéré du droit des parents sur les enfants et un compte insuffisant du droit des enfants. C'est la loi qui doit protéger l'écolier contre l'ignorance, la mauvaise volonté ou la cupidité de certains parents. L'insuffisante organisation des caisses des écoles ne permet pas toujours d'aider les familles malheureuses qui ont besoin de compter sur le travail des enfants. Il est certaines communes, dans la région des Alpes par exemple, où, par l'institution du berger communal, on dispense les écoliers d'un rôle qui n'est pas le leur.

En Angleterre, chaque bureau scolaire (*Education Authority*) nomme des inspecteurs ayant pour fonction spéciale d'assurer la fréquentation des écoles primaires; chaque circonscription scolaire (*area of the Autority*) se subdivise en quartiers, assignés aux dits inspecteurs. Des dispositions législatives spéciales donnent aux bureaux scolaires toute facilité pour obtenir des secrétaires de l'Etat civil le relevé des naissances et décès d'enfants. Les bureaux peuvent, en conséquence, dresser la liste complète des élèves qui sont tenus de fréquenter l'école primaire. L'inspecteur reçoit régulièrement des différents instituteurs les renseignements relatifs aux absences et aux fréquentations irrégulières; il *se présente en per-*

sonne chez les parents des enfants pour leur demander des explications. Si ces explications ne lui paraissent pas suffisantes, la procédure habituelle consiste à faire comparaître le chef de famille devant un sous-comité du bureau scolaire compétent ; on examine la valeur des excuses présentées. Si ces raisons sont jugées insuffisantes, l'intéressé est prévenu qu'il sera traduit en justice (*summoned before a magistrate*). Si l'irrégularité persiste, le chef de famille est traduit en justice ; il devient passible d'une amende d'une livre sterling.

Cette procédure se montre généralement efficace ; dans le cas où l'irrégularité continuerait, le chef de famille peut être rappelé devant le tribunal où il reçoit l'ordre d'envoyer son enfant à telle école qu'on lui désigne. En cas de désobéissance du père, l'enfant sera conduit dans une *industrial School*, dont le régime est généralement l'internat. Cette mesure effraie les parents. La crainte de la voir appliquer suffit pour assurer une fréquentation régulière.

La loi anglaise considère également comme délictueux le fait d'employer un enfant de telle façon qu'il ne puisse fréquenter l'école, Si l'absence d'un élève est imputable à l'emploi qu'il occupe, l'employeur sera cité et puni d'amende. — On a quelques difficultés à vérifier les conditions dans lesquelles sont instruits les enfants élevés ailleurs que dans les écoles publiques ; on les surmonte assez facilement ; aux termes de la loi, lorsqu'un enfant fréquente une école autre que l'école publique, c'est au chef de famille de prouver que l'éducation reçue dans cet établissement est suffisante.

Les Etats-Unis ont pris (1) des dispositions du même genre. Ils cherchent à assurer la fréquentation scolaire par de bonnes lois et par une action continue sur l'opinion (2). On sait, d'ailleurs, que chacun des quarante-huit Etats a son système d'instruction, généralement entretenu par l'Etat, le Comté et le Fonds des écoles du district. Les lois scolaires sont toutes semblables; mais elles varient dans leur application, dans les moyens de contrainte par lesquels elles se complètent et dans la rigueur des sanctions. Quelques Etats ont fixé l'âge scolaire maximum à quinze ou seize ans.

La Suisse, qui attache une si grande importance à l'instruction, a minutieusement étudié le problème de la fréquentation (3). Le canton de Vaud se distingue par la précision de ses mesures. La république et canton de Neuchâtel a institué un carnet de fréquentation en même temps qu'un livret scolaire et « un rôle de fréquentation ».

Notre conclusion est qu'il faut sans délai impo-

(1) Renseignements fournis par le BOARD OF EDUCATION, WHITEHALL. London, S. W., juin 1917.

(2) Voir DEPARTMENT OF THE INTERIOR, BUREAU OF EDUCATION, DIGEST OF STATE LAWS RELATING TO PUBLIC EDUCATION, COMPILED BY WILLIAM R. Hood, Washington, Government Printing Office, 1916.

(3) Voir LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE DU CANTON DE BERNE, Berne, Fischer frères, 1902; — LOI DU 15 MAI 1906 SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE PRIMAIRE, Lausanne, Couchoud, 1914 ; — RÈGLEMENT DU 15 FÉVRIER 1907 POUR LES ECOLES PRIMAIRES DU CANTON DE VAUD, Lausanne, Borgeaud, 1907 ; — LOI DU 1er JUIN 1907 SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SUR LES ECOLES NORMALES, Sion, Aymon, 1907; — LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE, GENÈVE, Wyss et Duchêne, 1913.

ser le *carnet scolaire* en France. Notre conviction demeure très ferme. Pour réaliser l'obligation militaire, on a institué le livret du soldat ; pour assurer l'obligation scolaire, il faudra créer le livret de l'écolier. La Ville de Lyon a déjà prescrit cette mesure qui lui donne d'excellents résultats.

⁂

S'agit-il des programmes ?

Nous croyons que les principes dont un enseignement moderne doit s'inspirer ont été posés par Spencer dans son ouvrage essentiel sur l'*Education :* se méfier de tout dogmatisme; développer en même temps le corps et l'esprit; éviter de favoriser la précocité chez les enfants; renoncer aux vieilles méthodes mécaniques; ne pas « présenter à l'esprit le produit net de la recherche sans faire passer cet esprit par la recherche elle-même » ; ne pas enseigner, par exemple, une grammaire avant la langue ; développer surtout l'esprit d'observation; satisfaire la curiosité naturelle et non accabler les facultés naissantes ; *traiter l'enfant non comme un homme réduit, mais comme un homme futur;* aller toujours, du simple au composé; admettre que « le développement de l'esprit, comme tous les autres développements, est un progrès de l'indéfini vers le défini » ; dégager aussitôt que possible l'esprit d'analyse ; tendre du concret vers l'abstrait ; faire que l'élève *répète* le moins possible et *trouve* le plus possible ; — et surtout, — oh ! surtout, — agir en sorte que l'instruction soit pour lui un plaisir ; — voilà des principes sur lesquels s'accordent assez généralement les éducateurs d'au-

jourd'hui ; mais ils sont encore opposés aux règles de la vieille pédagogie traditionnelle ; il reste beaucoup à faire pour en répandre l'application.

Nous avons marqué ailleurs ce qui nous sépare des théories artificielles d'un Emerson. Cependant, il serait injuste de méconnaître avec quel soin il a démontré la nécessité de ménager et de cultiver la personnalité de l'enfant (1). Lorsqu'il nous supplie de préserver ces innocents génies ou, comme il dit en sa langue mystique, « ces saveurs dont le Ciel a varié l'identité du vrai », lorsqu'il veut protéger l'enfant contre l'égoïsme même des parents désireux de se prolonger en lui, lorsqu'il compare notre éducation uniforme au procédé des Turcs recouvrant de chaux les fleurs délicates de mosaïques, Emerson nous apparaît comme l'un des penseurs du XIXe siècle qui ont le mieux compris de quel respect pour la nature saine l'enseignement se doit inspirer. Nul ne s'est fait de l'école une idée plus vivante et plus haute ; il la voudrait à tout jamais dépouillée de ce formalisme, de ce verbalisme qui sont les restes des anciennes traditions; et, libéré cette fois, — ce qui ne lui arrive pas toujours, — de l'esprit d'utopie, il décrit avec tendresse cette institution où il voudrait admettre, pour les rendre heureux, tous les enfants de l'homme, accueillante pour l'activité, hostile aux sèches grammaires, nourrie de leçons de choses et docile à cette essentielle vérité : « Les êtres ne croissent

(1) Voir M. Dugard, EMERSON, p. 262 et suiv.— Dans une étude plus détaillée, il y aurait lieu de discuter les méthodes de Mme Maria Montessori. Voir LA MAISON DES ENFANTS, Paris, Larousse, 1919.

e de l'intérieur. L'aide extérieure qui leur vient un autre est peu de chose à côté des découver- s de la nature en eux ».

En fait, la jeune Amérique offre au Vieux onde plus d'un exemple (1). Là-bas, point de ogrammes fixes et uniformes. Chaque Etat de Union choisit les méthodes qui s'adaptent le eux aux besoins de la population. — Dans les s Hawaii, où se rencontre la population la plus élangée (Hawaiiens, Chinois, Coréens, Japo- is, Philippins, Portugais, Européens, Améri- ins), ce n'était pas un médiocre problème d'u- fier la langue et d'américaniser tant de futurs oyens, si divers d'origine. Malgré quelques er- urs, l'école primaire a fait des merveilles. A la *igh School*, les élèves arrivent gauches, timi- s, obligés, pour la plupart, de travailler au- hors pour gagner leur vie. Au bout d'un mois, s sont dégrossis; ils s'organisent en clubs, choi- ssent leurs présidents, secrétaires, trésoriers, itiative, esprit de corps, loyalisme, tels sont s principes de l'école où garçons et filles, orien- ux et blancs apprennent à s'apprécier, à se omprendre pour le plus grand bien de la future mérique.

Une fois par semaine, le Directeur de la High chool réunit les quatorze professeurs et leurs uatre cents élèves pour s'entretenir avec eux ur un sujet d'actualité. Souvent, des personna- es de marque viennent présider ces réunions, es sénateurs de Washington, la directrice d'un

(1) Voir l'excellent ouvrage de Henri Goy, DE QUÉBEC VALPARAISO, Paris, Colin, 1917 et le charmant livre Angelo Patri, VERS L'ECOLE DE DEMAIN, Paris, Hachette, 19.

collège féminin de Californie, un commandant de frégate revenant d'une croisière sur le Yang-Tsé. Tout, ici, doit être vivant. A la fin de l'année, les Seniors offrent un dîner au personnel enseignant. Les élèves y prennent la parole aussi bien que les professeurs. Tout ce petit peuple a été entraîné pour la vie moderne. On l'initie au monde dans lequel il évoluera. En mars 1917, les Seniors de la High School de Honolulu ont eu à discuter sur cette grave question : *Les usines de munitions doivent-elles être placées sous le contrôle de l'Etat ?* Trois orateurs devaient parler au nom de chaque opinion, soit une Chinoise-Hawaiienne, un Chinois, un Japonais, un Hawaiien, un Américain-Hawaiien et un Américain. Huit minutes étaient concédées à chaque orateur. Puis, réfutation des arguments et décision des juges. — Tous ces actes de la vie scolaire sont consignés dans un journal illustré, passionnément intéressant, *Hawaii Educational Review*, qui porte, en tête de chaque numéro, cette devise : *The School is the center of the community.*

Essayant de résumer les principes de l'école américaine, un des observateurs les plus récents (1) les définit ainsi : tendance à respecter en chaque élève l'individu ; tendance à lui donner, dès l'école primaire, une vocation et à lui procurer les premières notions de son futur métier ; tendance à considérer l'école comme un centre social, destiné à agir non seulement sur les enfants, mais sur les parents, sur les adultes,

(1) Henri Goy, OUV. CITÉ, p. 260. M. E. Fevret a proposé un plan, au moins très original, pour l'ECOLE FRANÇAISE, Auxerre, 11, rue de Valmy, 1918.

école devenant l'âme d'un quartier ou d'un village.

Peut-être y a-t-il de l'excès, parfois, dans ces nceptions ultra-modernes. Elles ont, au moins, mérite de chercher à multiplier la vie. Le livre, nt le rôle demeure important, n'est pas tout. our former ces qualités essentielles : l'observa-n et le jugement, d'autres moyens doivent être cherchés. L'école idéale, selon nous, devrait mprendre l'*atelier* et le *jardin*, puisque la France uvelle devra demander sa richesse à l'usine et la terre. Pour les fillettes, l'atelier sera remacé par l'école ménagère.

⁂

L'enseignement manuel n'occupe pas encore, ns nos écoles primaires, la place qui devrait i revenir (1).— Dès l'école maternelle, les programmes prévoient l'initiation de l'enfant aux avaux manuels de pliage, de tressage et de tisge, destinés à développer en lui l'adresse et le oût. Au cours élémentaire, les garçons découent du carton-pâte en forme de solides géoméiques, assemblent, pour de petits travaux de

(1) Voir Jully et Rocheron, l'ENSEIGNEMENT MANUEL A RIS, Paris, Impr. Chaix, 1912 ; — Jully, LES CLASSES DE ÉAPPRENTISSAGE (supplément au Bulletin des Instituurs de la Seine, N° 6, 20 juin 1917) ; — De Puymaigre, APPORTS AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS, 1912 et 1913, s 118 et 150 ; G. Belot, LA VALEUR PÉDAGOGIQUE DES TRAUX MANUELS, dans la Revue L'UNION FRANÇAISE d'octobre 17. Georges Hersent, LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION NATIOLE (p. 38) souhaite que « l'éducation de demain, celle ème des classes dites dirigeantes ou intellectuelles, mprenne, comme le réclamait Jean-Jacques Rousseau comme l'avait décidé Jules Ferry, « l'enseignement un métier éducateur ».

vannerie, des brins de couleurs diverses et reproduisent par le modelage des objets très simples. Les filles ne s'occupent et ne s'occuperont dans les cours suivants que de couture. — Au degré moyen, l'enfant est initié aux travaux en fil de fer, combine cet élément avec le bois en construisant des cages, modèle de petits ornements d'architecture, reçoit des notions sur les outils les plus usuels.— Au cours supérieur seulement, l'élève, lorsqu'il a déjà onze ans, aborde l'étude des principaux outils employés dans les travaux du fer et du bois ; il apprend à s'en servir par des exercices gradués; il s'exerce au croquis coté et à la construction d'objets. Deux heures sont prévues chaque semaine pour cet enseignement. En théorie, il devrait donc y avoir en chaque élève sortant du cours supérieur un excellent apprenti.

Par malheur, la plupart des écoles négligent les travaux manuels. Il y a même, dans certaines villes, des centres où cet enseignement n'est pas donné avec une science suffisante. Certaines municipalités ont consenti les sacrifices nécessaires. La Ville de Paris a institué des cours normaux de travail manuel à l'usage des instituteurs et créé un diplôme spécial, délivré après examen, avec prime annuelle de cinquante francs, aux maîtres qui ont fréquenté ce cours. Elle comptait, en 1912, 303 instituteurs possédant ce diplôme et 84 maîtres ouvriers. L'enseignement du travail manuel était ainsi donné dans des conditions satisfaisantes aux quatre-vingt mille enfants des écoles parisiennes, sans préjudice aucun pour la culture générale, sans tenir compte des cours d'apprentis proprement dits ou même de préapprentissage. Cependant, en 1914, la Ville de Paris

avait décidé de faire plus encore ; elle voulait créer non des cours, mais des classes de préapprentissage destinées aux élèves d'âge scolaire manifestant plus de dispositions pour le travail manuel que pour le travail intellectuel. Chaque jour, ces enfants auraient donné quatre heures de travail intellectuel et deux heures de travail manuel. L'expérience devait être tentée rue de la Providence, rue Corbon et rue Manin. La guerre a interrompu ce projet ; il mérite d'être repris et imité.

Au reste, la réforme récente du certificat d'études permettra de développer dans nos écoles l'enseignement du travail manuel. Elle prévoit, en effet, une épreuve consacrée tantôt au dessin, tantôt à cet exercice ; les instituteurs devront donc y préparer leurs élèves et le travail manuel prendra dans les écoles de garçons autant d'importance qu'en a la couture dans les écoles de filles. D'autre part, le vote du projet de loi sur l'enseignement post-scolaire, obligeant à organiser des ateliers dans les écoles pour l'éducation des adolescents aurait pour conséquence de fournir aux enfants d'âge scolaire eux-mêmes des locaux et des outils (1).

Auprès de l'école, nous souhaiterions aussi un jardin. La vie des plantes offre d'infinis sujets d'observations propres à éveiller, sans jamais la fatiguer, l'intelligence enfantine. Aidé du livre, le maître lui-même s'y instruira jour par jour.

(1) D'après une note du Ministère de l'Instruction publique, en date du 26 septembre 1917.

Ici, point de règles à tracer : l'initiative utilisera les ressources locales, distribuera, combinera ; il existe, pour guider l'inexpérience, d'excellents petits traités (1). Au surplus, les modèles ne manquent point. Tel, ce charmant enclos de notre Jardin des Plantes, que l'on a placé sous la protection de Lamarck. On y a rassemblé l'essentiel. Voici, d'abord, en échantillons, les beaux blés d'automne, l'amidonnier, noir ou blanc, le blé de Bordeaux, le blé de Noé, le rouge d'Ecosse et l'épeautre, le blanc de Flandre et le hérisson, et ce blé de Smyrne qui a reçu le nom de blé du miracle. Combien d'enfants de nos villes n'ont jamais appris à distinguer le blé du seigle ou de l'orge ? Il suffit, pour leur donner cette connaissance essentielle, de leur avoir fait, une fois pour toutes, observer quelques épillets. Voici les avoines grises d'hiver, le sarrasin dont les fleurs sucrées plaisent à l'abeille, le maïs. Les enseignements les plus divers jaillissent de cet enclos. Comme il est intéressant de montrer à l'enfant, sur chacun de ces exemples, la part, mystérieuse encore, de la nature et la part de l'homme, l'union des deux efforts pour créer ! Toutes les variétés du chou paraissent dépendre de cette espèce herbacée, demi-ligneuse qui se rencontre sur les côtes maritimes d'Europe. Sous leur forme essentielle, presque toutes les plantes du jardin croissent à l'état sauvage en quelque point de la terre, sur une montagne ou dans une vallée ; l'homme améliore, en guidant cette opération de la sélection qui semble contenir en elle la loi même de l'éduca-

(1) Voir, par exemple, le PETIT GUIDE PRATIQUE DE JARDINAGE de Mottet, Paris, Doin, 1909.

tion humaine. Celui qui écrirait l'histoire des différentes races d'œillets y trouverait jusqu'aux éléments d'une philosophie bien supérieure à celle des théoriciens. Ici, l'idée ne peut sortir de son cadre naturel, la vie.

Sans aller jusqu'aux notions suggérées par les phénomènes de la reproduction, que d'humbles leçons ? Que de travaux et de hasards il a fallu pour fournir à notre subsistance ordinaire ! Le plus petit jardin potager, c'est un résumé de toute la terre. L'onagre, dont les feuilles ressemblent à des oreilles d'âne, mais dont les fleurs évoquent le parfum de l'oranger, nous vient de Virginie ; à peine savons-nous encore l'utiliser. Le scolyme est une herbe de la Méditerranée ; l'arroche, surnommée par nos paysans la belle dame, naquit, semble-t-il, au cœur de l'Asie, comme l'épinard banal introduit en Europe par les Arabes. L'oseille, que la culture a transformée, est un cadeau de nos prés. Le pourpier, aux fruits en capsule, nous arrive directement de l'Inde. Chacun de ces petits êtres a son histoire et ses mœurs.

Il convient de familiariser aussi l'enfant avec les plantes industrielles. La série en est presque infinie ; le choix peut varier, suivant les ressources des régions, pourvu que l'écolier soit mis à même de manier les espèces les plus humbles. Qu'on lui apprenne à discerner, dans l'herbe la plus modeste, les éléments non seulement de la vie, mais de la beauté ! Une branche de cerfeuil musqué est déjà une merveille de délicatesse ; avec ses souples baguettes noires, le long desquelles se distribuent régulièrement les feuilles, quoi de plus élégant qu'une capillaire ? Un jar-

din, c'est aussi l'école des formes, des couleurs, des nuances.

Tout près de la classe, on souhaiterait l'enseignement vivant des fleurs. Il faut bien dire que certains pays étrangers nous ont devancés pour cette initiative. Il n'en est point, d'ailleurs, de plus charmante. Ceux qui ont reçu leurs premières leçons dans un tel cadre en gardent l'ineffaçable impression. — Il nous souvient d'une petite école de village où la classe sans cesse voisinait avec le jardin. Il était bien réduit, cet enclos ; au pays même de la Fontaine, il évoquait les vers de la fable :

> Là croissaient à plaisir l'oseille et la laitue,
> De quoi faire à Margot, pour sa fête, un bouquet,
> Peu de jasmin d'Espagne et force serpolet.

Mais, au lendemain de la rentrée, dans les derniers beaux jours d'octobre, de quelles grâces il se parait !

En un buisson ardent saignaient des grappes rouges. A quelques pas, une eau chantait. Des pavots du Levant, à fleurs mauves, achevaient de se flétrir ; mais les asters se couvraient d'étoiles violettes; dans les massifs, luisaient les tons alternés des dahlias; des sauges éclataient. Au bord des gazons fanés, quelques roses fleurissaient encore, des roses blanches surtout, de celles qu'on nomme des bouquets de Marie. A travers les fenêtres de la classe, encore entr'ouvertes, on les voyait se balancer lentement, plus sensibles que les autres plantes aux moindres émotions de l'air. Ainsi se révélaient à des enfants les splendeurs simples du monde ; l'école ne leur paraissait point séparée ni de la nature ni de la vie et cette

pensée naissait en eux confusément que les idées sont les fleurs de l'esprit des hommes. Il ne leur suffisait point d'apprendre : « Retiens », disait la classe. « Observe », répondait le jardin.

Cela se passait aux temps primitifs de la jeune école républicaine. A-t-on fait mieux depuis ? Je l'espère. Du moins, on est devenu plus savant. Des inventions nouvelles s'offrent à compléter l'œuvre du petit atelier et du petit jardin scolaires. On aurait tort de les négliger.

Ainsi, M. Painlevé, ministre de l'Instruction publique, a décidé d'employer le cinématographe dans l'enseignement. Les Allemands utilisent abondamment ce moyen d'éducation. Non seulement le film leur sert pour la propagande à l'étranger ; mais ils l'ont employé pour entreprendre à l'intérieur une campagne contre les fléaux qui menacent la population. Un film, intitulé *Que la lumière soit !* met en garde le public contre certaines maladies. On a produit quelques autres séries de portée sociale : *Ceux qui vivent dans l'ombre*, au sujet de la misère imméritée des enfants naturels; *Soleil vainqueur*, créé avec l'appui du Comité central de défense contre la tuberculose. La Ligue des femmes abstinentes a eu de même recours à ce procédé pour sa propagande antialcoolique (1). Les villes, à l'exemple de Co-

(1) FRANKISCHER KURIER du 7 mars 1918 ; — GREIFSWALDER ZEITUNG du 5 février 1918 ; — LEIPZIGER VOLKSZEITUNG, du 9 mars 1918 ; DANZIGER NEUESTE NACHRICHTEN du 13 février 1918 ; — STADT ANZEIGER ZUR KOLNISCHEN ZEITUNG, 8 février 1918. Voir Reimmerschmidt, Rapport au Congrès national, octobre 1918.

logne, ouvrent des cinémas municipaux et scolaires ; elles forment entre elles une *Ligue cinématographique des villes allemandes*.

Modestement, nous avons tenté naguère, une expérience de ce genre. Quel que soit le procédé employé, le but est toujours le même : fournir à l'enfant des impressions aussi directes que possible ; mettre en action ses facultés d'observation, de comparaison et de jugement.

⁂

Ajoutons que, si les programmes de l'école primaire peuvent être revisés, les assises légales de l'instruction doivent être élargies. Aujourd'hui, sauf en France et en Espagne, la législation retient l'enfant à l'école primaire jusqu'à l'âge de quatorze ans. Il y a, même, certains cantons de Suisse où il est gardé jusqu'à l'âge de quinze ans. Pareillement, les Etats civilisés reconnaissent la nécessité de prolonger les bienfaits de l'école primaire par l'organisation d'un enseigement post-scolaire. L'Empire allemand a consacré, par une loi d'*obligation*, les initiatives déjà prises dans les Etats. Le projet Viviani correspond aux mêmes préoccupations ; il sera nécessaire de le discuter aussitôt que possible et de créer un régime en accord avec le statut nouveau de l'enseignement technique. — Un système démocratique d'enseignement, fondé sur le mérite et non sur les ressources des parents, devrait aussi définir le rôle de l'*école primaire supérieure*, placée jusqu'à ce jour au terme d'une impasse. On le voit : de quelque côté que l'on aborde le problème, il se révèle infiniment compliqué. A vrai dire,

le problème de l'enseignement se confond avec le problème de l'organisation de la démocratie (1).

⁂

Enfin, la question du recrutement des instituteurs va devenir de plus en plus grave. De toute évidence, la quatrième République doit améliorer le sort matériel des maîtres, pour leur conférer l'indépendance et la liberté d'esprit. Mais la formation intellectuelle et morale des instituteurs ne doit pas moins nous préoccuper. On ne saurait traiter ce sujet en quelques lignes ; on doit au moins signaler une réforme urgente. Il y a lieu, selon nous, de soustraire l'instituteur à la tutelle des Préfets pour le placer sous l'autorité des Recteurs. Après un demi-siècle de République, ce serait un paradoxe de retarder cette unité de l'enseignement, vers laquelle nous devons tendre, par des mesures utiles peut-être au début du régime, aujourd'hui plus dangereuses qu'efficaces.

L'Enseignement secondaire

Si l'on parvient à créer un plan général, avec l'école primaire à la base et l'enseignement professionnel obligatoire pour tous les artisans, on peut définir avec précision le rôle de l'enseignement secondaire. Il cesse d'être le centre de distribution d'une culture générale fondée sur des notions traditionnelles et abstraites, le lieu de sélection d'une classe sociale désireuse de capter l'influence publique. Il devient un centre d'édu-

(1) Chambre des députés, séance du 13 mars 1917.

cation pour les enfants dignes de recevoir une préparation plus longue à la vie. Pour former un ingénieur ou un juriste, il faut une série de connaissances que ne peuvent fournir ni le primaire ni le professionnel. De nombreuses années d'études sont nécessaires pour assurer l'enrichissement et l'assouplissement de l'esprit. Ici, pour lutter contre l'anarchie démagogique, la démocratie doit savoir s'imposer des sacrifices, réduire à son devoir l'oisiveté prétentieuse, satisfaire le mérite laborieux. Si le peuple français n'a pas la clairvoyance et le courage d'assurer l'ascension sociale régulière par le travail et le savoir, nous perdrons tout droit de protester contre les revendications révolutionnaires. Mais une réforme si nécessaire, qui nous la donnera ?

A-t-on défini le rôle social de l'enseignement secondaire dans notre démocratie ? Un autre problème se pose : Quel caractère convient-il de lui donner ?

Nul ne nous soupçonnera, — du moins nous l'espérons, — de vouloir substituer à un idéalisme souvent imprudent un réalisme étroit et grossier. Non seulement ce régime ne nous suffirait pas, mais jamais nous n'accepterions pour notre pays un nationalisme borné et intransigeant, comme celui que Guillaume II proposait, vers 1900, à la culture allemande. M. Boutroux a cité et commenté le titre d'un ouvrage allemand : *Drill oder Erziehung ?* Dressage ou éducation ? A l'encontre de l'auteur allemand, nous ne saurions nous contenter d'un dressage. Cependant, notre conception traditionnelle de la culture générale veut être revisée. Peu à peu elle s'est éloignée de la vie réelle ; nous considérons comme un

danger pour l'avenir du pays son goût persistant *pour l'abstraction et pour l'encyclopédie.*

Sur ce sujet, nul n'a vu le péril avec plus de force et de simplicité que M. Georges Hersent (1). « Il est bon, dit-il, de savoir beaucoup. Mais il est difficile, jeune, de savoir beaucoup et bien. *Mieux vaut donc savoir relativement peu mais avoir bien appris le peu que l'on sait, c'est-à-dire l'avoir assimilé vraiment et en avoir constitué un fonds inébranlable sur quoi pourront s'édifier solidement tous les enrichissements futurs. Autrement dit, ce que l'on est en droit de demander à l'instruction, c'est avant tout la formation du jugement beaucoup plus que l'hypertrophie de la mémoire. Instruire, c'est probablement construire l'armature de l'esprit, autour de laquelle viendront s'agréger, à leur heure, les connaissances complémentaires. Instruire, c'est surtout apprendre à apprendre* ».

Notre enseignement secondaire (2) a besoin de méditer sur ces principes. Certes, il a réalisé bien des progrès depuis une vingtaine d'années. Le décret du 31 mai 1902 tentait d'établir sa coordination avec l'enseignement primaire, ce qui doit demeurer l'un des buts essentiels de notre démocratie. Il fut, à cette date, constitué en un cours d'études d'une durée de sept ans comprenant deux cycles. Une des sections du premier cycle élimine l'enseignement du latin et du grec. A l'issue du premier cycle, un certificat d'études secondaires du premier degré peut être délivré aux

(1) La réforme de l'éducation nationale, p. 46.

(2) Voir Félix Thomas, Notes sur l'enseignement secondaire, dans la Revue de Paris du 1er juin 1918.

élèves en raison de leurs notes : heureuse mesure qui devrait être complétée par la substitution au baccalauréat d'un certificat d'études secondaires du deuxième degré. On maintient les classes préparatoires, ce qui est, selon nous, une faute contre l'unité de la nation. Mais les instructions qui accompagnent le plan d'études sont généralement excellentes (1). On a réorganisé les leçons de choses, en défendant au professeur d'en faire l'objet de devoirs écrits. On recommande l'enseignement de la grammaire par l'usage, par les exemples du langage. Le professeur d'histoire naturelle est invité à éveiller chez les élèves les facultés d'observation et de comparaison. On fait grâce à l'enfant de cinquième de la liste des rois mérovingiens et à l'écolier de quatrième des complications de la guerre de Trente ans. On a transformé de façon très heureuse l'enseignement du dessin, de la géologie, de la physique, de la chimie, en faisant une part de plus en plus large à l'expérience, aux représentations graphiques, aux applications numériques. Il en est de même pour la géographie, enseignée jadis d'une façon ridicule. Dès aujourd'hui, de nombreux livres de classe sont de vrais chefs-d'œuvre. Les instructions sur l'enseignement des mathématiques (arrêté du 27 juillet 1905), prescrivant pour la géométrie un enseignement « essentiellement concret », à l'exclusion de toute définition purement verbale et recommandant « un appel constant à la notion de mouvement », marquent une évolution considérable dans les méthodes. Pour les

(1) Voir PLAN D'ÉTUDES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES GARÇONS, Paris, Vuibert, 63, boulevard Saint-Germain.

langues vivantes, le progrès paraît immense. Nous sommes donc bien loin de méconnaître l'importance des efforts accomplis en 1902 et plus tard.

A vrai dire, il faudrait critiquer peut-être plus les préjugés des familles que les programmes eux-mêmes.

Il est des légendes avec lesquelles il faudrait en finir.— L'une de ces légendes est celle qui ne voit d'éducation que par l'antiquité. Les esprits les plus hardis (1) réclament le maintien de la culture latine ; nous comprenons comme eux son rôle dans la formation du caractère national ; artificielle et inutile pour des Germains, elle apparaît à des Français comme le soutien essentiel d'une tradition de famille. En la supprimant, ne risquerait-on pas d'affaiblir les qualités essentielles de nos élites, de mutiler notre génie dans sa fleur ? Problème souvent discuté (2), — et passionnément ! On confond volontiers l'idéalisme et la culture classique ; on noie sous des torrents d'éloquence et de lyrisme ceux qui veulent épargner à un jeune fils de famille la peine de massacrer Homère ou Sophocle. On fait appel à l'inépuisable armée des métaphores. On invoque nos classiques eux-mêmes, oubliant qu'ils n'eussent rien ajouté au trésor national s'ils n'avaient été des hommes de leur temps. On applique au premier venu des cultures faites pour des élites. On laisse pénétrer dans le temple sacré

(1) Le Châtelier, ART. CITÉ.

(2) Voir, en particulier, le livre éloquent de M. Albert Sarraut, l'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA GUERRE, Paris, Henri Didier, 4, rue de la Sorbonne, 1916.

une foule de désœuvrés qui, plus tard, devront à leurs prétendues humanités une certaine morgue dans l'ignorance. On propose à une démocratie un enseignement très judicieusement conçu jadis pour un petit nombre d'esprits directeurs, dans une société à dessein fermée.

Au nom de la culture classique elle-même, nous protestons contre cette caricature.

L'antiquité est une part, mais une part seulement du champ immense ouvert à la curiosité des hommes. Elle nous enseigne l'accord profond de l'idéal et du réel, la beauté de l'utile : Héraclite, épluchant ses légumes, affirme qu'en cette humble besogne il y a du divin. Elle encadre du décor de l'art toute la vie. Elle forme à la grandeur par la simplicité. Mais depuis le temps de la Renaissance où l'on fit appel à ses ressources pour restaurer la dignité de l'homme, le monde eut une histoire si riche qu'il serait inexact et imprudent de persister à voir en elle seule l'origine de toute culture morale. — Je ne me crois pas plus ignorant qu'un autre. J'ai lu mon Plutarque ; on aime ce brave chroniqueur qui a réhabilité son pays d'origine, la Béotie ; on l'estime pour sa curiosité d'esprit, pour son sévère patriotisme, pour son sens délicieux de l'amitié. On nous dit que, charmés de sa parole, confiants en son aimable raison, ses contemporains le considéraient comme un oracle. Il fit mentir le proverbe : *Nul n'est prophète en son pays*. On lira donc toujours avec sympathie ses *Vies parallèles*, toutes fleuries d'une grâce familière, d'un hellénisme ardent. Cet écrivain adore son pays. Il se complaît dans les souvenirs de la Gréce héroïque et glorieuse ; il s'enchante de ses traditions. Et l'on comprend

u'à tous les âges de notre propre histoire, de rands esprits comme Rabelais ou Montaigne, myot ou la Béotie, Saint-Evremond ou Rollin, ean-Jacques ou Montesquieu aient pris plaisir ans la société de ce brave homme.

Mais, il faut bien l'avouer, les comparaisons e Lycurgue et de Numa, d'Alcibiade et Coiolan, de Pelopidas et de Marcellus nous paraisent aujourd'hui un peu fades. La liste des citaions de nos soldats au *Journal officiel* en dira lus à de jeunes cœurs ; je ne pense pas qu'il y it, dans la *Vie des Hommes Illustres*, un seul pisode égal au récit de la mort d'un petit lieuenant français dans le *Carnet Sublime* (1). — 'ar bonheur, on peut créer ou fortifier dans un colier la valeur morale sans faire appel à l'aniquité.

La culture antique ne convient qu'aux élites le l'esprit. C'est un luxe, pour les intelligences iches ; il devrait être interdit de le vulgariser, Pour ne point parler du latin, la langue grecque, lans ses formes comme en sa syntaxe, présente me infinie complication. « Les meilleures grammaires, nous dit M. Croiset, contiennent des nexactitudes ». Les seules règles de l'accentuaion exigent des études compliquées. Trois voix, ept temps, six modes, voilà beaucoup plus qu'il n'en faut pour égarer dans les conjugaisons un lève moyen. Quel est même l'agrégé qui connaît vec exactitude sa troisième déclinaison ou le nécanisme des négations ? Que dire de la synaxe ? Il n'est point de langue plus nuancée, plus subtile, moins uniforme ; à vrai dire, il y a eu

(1) Publié par la librairie Larousse.

non un grec ancien unique, mais des dialectes correspondant à la diversité des petits Etats helléniques. Les prosateurs n'utiliseront ce qu'on appelle la langue commune qu'après Alexandre. A l'intérieur d'un même dialecte, il faut encore reconnaître des nuances ; l'attique varie de Thucydide à Lysias et de Lysias à Démosthène ; l'ionien des Poèmes Homériques se distingue de l'ionien employé par Hérodote ou Hippocrate.

Cependant, de jeunes Français, par centaines ou par milliers, se livrent à cette étude que vingt ans de travail ne permettent point d'achever. S'ils ne poursuivent pas leur effort au-delà de l'enseignement secondaire, qu'en demeure-t-il ? Rien, ou à peu près, si l'on veut être sincère. Le vieil helléniste Tournier avait coutume de dire qu'après toute une vie de recherches, la valeur d'un humaniste se mesure à ce qu'il sait ne pas comprendre. L'hellénisme des gens du monde fait sourire. Et c'est pitié, quand on aime cette tradition, de la voir mutiler par tant d'écoliers, pour satisfaire des vanités sociales.

Le temps est venu d'élaguer. — Il faut, par exemple, simplifier l'enseignement de l'histoire et ne plus sacrifier le passé prochain au passé lointain. — Le 2 septembre 1915, ont paru, en Prusse, des instructions nouvelles sur cet enseignement (1). Le Ministre décidait que, désormais, l'histoire de la Prusse et de l'Allemagne pendant les cinquante dernières années constituerait l'essentiel du programme dans les établissements secondaires. J'entends bien que nous avons nous-mêmes simplifié ; mais l'élimination demeure insuffisante. Les programmes de 1902

(1) Friedel, ouv. cité, p. 152 et suiv.

posent encore à l'élève de huitième l'histoire Charlemagne recevant la soumission de Witi-d ou celle d'Urbain II prêchant la première isade. On veut que le professeur montre à nfant le « seigneur accordant une charte de nmune ». Une charte de commune ! Un jeune çon de dix ans peut-il vraiment comprendre sens de cette cérémonie ? En septième, l'his-re s'arrête à l'année 1871, en vertu d'une con-tion antidémocratique dont on ne comprend s les raisons ; si le cours reprend l'année sui-nte, en sixième, c'est pour raconter l'ancienne ypte, la Chaldée ou l'Assyrie, les Juifs et les rses ; en troisième seulement, l'enfant appren-pour la première fois que la France travaille uis 1871 et que les autres pays ont fait de me. La méthode inverse ne serait-elle pas illeure ?

Si nous voulons préparer des élites pour ac-nplir les grandes œuvres nationales, l'ensei-ement secondaire devra se rajeunir et s'adap-. Il conviendra qu'il fasse une part de plus en is grande aux sciences. On a déjà tenté un ef-t en ce sens. Les instructions récentes sur les rcices pratiques de chimie marquent un pro-s évident. Il reste encore beaucoup à faire. s lycées n'ont pas tenu un compte suffisant du veloppement des notions exactes. Même dans culture scientifique, lorsqu'on la donne, l'abs-ction domine (1). « Ou bien nous saurons for-r de nombreux élèves initiés à ces sciences

) Voir W. Ostwald, L'ÉVOLUTION D'UNE SCIENCE, LA MIE, Paris, Ernest Flammarion ; — E. Grandmou-, L'ENSEIGNEMENT DE LA CHIMIE INDUSTRIELLE EN FRANCE, is, Dunod et Pinat, 1917 ; — Brucker, LA RÉFORME DE SEIGNEMENT SECONDAIRE, Paris, Colin, 1918.

expérimentales, grâce auxquelles un pays peut être mis en valeur et en état de défense, ou bien nous périrons ». Ainsi parle un proviseur de lycée (1).

Pour ne citer qu'un exemple, la connaissance de la géologie devient de plus en plus nécessaire non seulement aux spécialistes mais à l'ensemble de ceux qui veulent connaître leur temps. Il est impossible de comprendre les problèmes de frontière entre la France et l'Allemagne (2) si l'on n'a pas étudié la nature géologique de la région comprise entre la Meuse et le Rhin et, en particulier, ce groupe de gisements de minerai de fer qui forme un ensemble très important à la limite de quatre Etats : France, Allemagne, Belgique et Luxembourg. Ce bloc constitue le grand bassin lorrain de *minerai oolithique* ou *minette* et représente le gisement le plus riche qui soit présentement connu dans le monde. Le tracé de 1871 eut pour objet de nous enlever la majeure partie de la zone d'affleurement. Le bassin de Briey a échappé à l'ennemi parce qu'il était insoupçonné de lui. Ce gisement lorrain, provoqué par les sources ferrugineuses des étages supérieurs du Lias, doit donc être connu dans tous ses détails pour l'organisation de la France future. Il est indispensable de discerner la nature de chaque gisement, sa puissance, la composition du minerai, les ressources et le degré d'épuisement de

(1) Brucker, BROCHURE CITÉE, p. 3.

(2) Voir l'ouvrage essentiel que nous avons déjà cité : MINISTÈRE DE LA GUERRE, RÉGION COMPRISE ENTRE LA MEUSE ET LE RHIN, Paris, Impr. Nationale, 1917 et la brochure de Tribot Laspière, LE GISEMENT DE MINERAI DE FER LORRAIN, Paris, 8, rue de la Chaussée-d'Antin, 1917.

haque bassin. Il est indispensable de connaître rôle que jouent dans la richesse générale de Allemagne l'ensemble formé par les mines de r de Lorraine et du Luxembourg, les charbonages de la Sarre et leurs usines. Napoléon avait en vu l'importance de ces problèmes lorsqu'il solut de mettre les mines de la Sarre en valeur, rsque, posant en principe que « la houille oit demeurer toujours au meilleur marché possible », il divisa le bassin en concessions par remarquable décret du 13 septembre 1808. Dérmais plus que jamais, la politique des Etats, elle est rationnelle, aura son explication dans tude du sous-sol. A chaque traité, le diplomate vra être accosté d'un géologue. L'opinion puique elle-même ne pourra contribuer à l'évolon du pays si elle n'est informée des notions esntielles de cette science. Faut-il rappeler, pour pas sortir de notre terre d'Alsace-Lorraine, mportance considérable du riche bassin potassque de Nonnenbruch, formé par l'évaporation l'affaissement d'un bras de mer de l'époque olicène ? Dans les questions de politique internanale, les notions ethniques elles-mêmes seront minées par les considérations géologiques. L'anir appartiendra aux peuples qui sauront le eux discerner et enseigner l'importance de ces nnées.

Sans doute, il ne faut pas substituer à une enclopédie faussement littéraire une encyclopédie issement scientifique. Il s'agit de former des prits justes et non de précoces savants (1). Les teurs des futurs programmes auront à recher-

(1) Voir l'article remarquable de M. Henry Le Châte dans la Revue de Métaphysique de janvier-février 1918.

cher la limite qui doit séparer l'instruction et l'érudition. A la base de tout, l'expérience et le raisonnement. Une analyse commentée des procédés qui ont amené la découverte par Lavoisier de la décomposition de l'eau vaudra mieux que l'exposé prématuré des méthodes d'un Claude Bernard. Au lieu de disserter devant des enfants sur la *notion de force*, faites-leur mesurer *des forces*. « L'ignorance actuelle de nos ingénieurs sur les possibilités de la méthode expérimentale et sur l'utilité des mesures est invraisemblable. Un trop grand nombre pense que tous les problèmes pratiques peuvent se trancher par des raisonnements *a priori*, par des calculs mathématiques. Si la réforme de l'enseignement secondaire pouvait modifier cette mentalité, il en résulterait un accroissement de la richesse et de la puissance du pays que bien peu de personnes soupçonnent. C'est en tous cas, un des points sur lesquels il faut faire converger les efforts les plus énergiques » (1).

Ainsi, sans méconnaître la valeur de l'œuvre accomplie par notre enseignement secondaire, nous voudrions le voir s'adapter au temps présent. Il s'agit non point de restreindre la culture générale mais de lui donner des ressources nouvelles.

Nous demeurons partisan de la suppression du baccalauréat (2). Il y a une légende chinoise, suivant laquelle, à une certaine époque de l'année, les poissons subissent un concours pour être promus à la dignité de dragons : ils doivent sauter

(1) Le Châtelier, p. 13.

(2) C'est aussi l'opinion de G. Hersent, ouv. cité, p. 53.

'une après l'autre, les cataractes d'un torrent. Le baccalauréat nous paraît répondre à une conception de la même naïveté. La Faculté des sciences de l'Université de Paris semble bien condamner cette institution; dans un conseil récent, elle adopta, *à l'unanimité*, le vœu « que les Facultés fussent à l'avenir déchargées de cet examen. » La Faculté des sciences déclarait qu'elle n'émettait pas d'opinion sur la valeur même de l'épreuve; mais elle estimait qu'il ne lui convenait pas de décerner un diplôme d'enseignement secondaire. Cette opinion se fonde sur le bon sens. Cependant, le journal *Le Temps* commentait avec vivacité le rapport de M. Emile Picard, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, à la suite duquel le vœu avait été adopté. L'auteur de l'article exprimait sa crainte de voir les professeurs de l'enseignement secondaire, au cas où on les chargerait de décerner ce diplôme, céder « à des pressions politiques ». « Pour ces raisons et d'autres encore, disait-il, l'examen du baccalauréat, public, extérieur, ouvert à tous, soumis au contrôle des Facultés, disparût-il aujourd'hui, il faudrait le rétablir demain. » Les professeurs de Facultés ont, par bonheur, une meilleure opinion de la conscience de leurs collègues.

Nous persistons à croire que le baccalauréat inflige aux jeunes gens des épreuves pour lesquelles ils sont obligés de faire appel beaucoup plus à la mémoire qu'au jugement. Nous avons eu la curiosité de rechercher les sujets de dissertation philosophique proposés pour l'examen, en ces dernières années (1). En voici quelques-uns :

(1) Voir LA NOUVELLE SORBONNE PHILOSOPHIQUE, Paris, librairie Croville Morant, 20, rue de la Sorbonne.

Quelle confiance peut-on accorder à la psychologie des peuples primitifs ? (Besançon, octobre 1905).— *Donner une théorie psychologique de la certitude* (Paris, 1907). — *Du rôle des émotions dans la vie intellectuelle* (Grenoble, 1905). — *La passion. Sa genèse, ses caractères ou sa nature, ses conditions ou causes, ses effets* (Rennes, 1906). — *Origine des définitions mathématiques* (Besançon, octobre 1905). — *L'espace et le temps sont-ils subjectifs, comme le dit Kant ? Le sont-ils tous deux également ?* (Toulouse, 1906). — *Les conditions psychologiques de la vie morale* (Clermont-Ferrand, 1905). — Ou nous nous trompons fort, ou un jeune homme de dix-huit ans ne peut traiter de tels sujets que par les emprunts de sa mémoire à des cours ou à des livres. Autant nous apprécions l'initiation patiente de l'élève aux plus hautes recherches de pensée, autant nous condamnons la méthode qui fera juger la valeur de cet esprit naissant sur une épreuve hâtive, trop semblable aux tortures anciennes de la scolastique et de la théologie.

Le baccalauréat accumule dans les dernières classes des lycées des élèves de valeur très différente, uniquement ambitieux de rapporter à leurs familles le stupide parchemin. Ainsi, — ce qui est un crime contre la nation, — les élites sont sacrifiées aux retardataires. Lui aussi, notre enseignement nivelle par en bas. A cet examen nous voudrions voir substituer un diplôme d'études secondaires, accordé aux élèves ayant subi avec succès leurs examens de fin de classe. Dans les établissements de l'Etat au moins, ce système ne présenterait aucune difficulté. Il aurait de grands avantages sociaux. Si nous désirons voir

: peuple accéder à l'instruction secondaire, nous ouhaitons en effet, non moins nettement, voir ejeter de nos lycées les non-valeurs, les ignoants et les paresseux dont les prétentions injusfiées sont au moins aussi dangereuses pour une émocratie que la réclamation des travailleurs acrifiés.

L'Enseignement supérieur

Que les Universités doivent s'associer à l'éduation technique de la nation, nous l'avons prédémment indiqué. Mais elles ont droit aussi à eur vie propre. *La recherche scientifique deeure, évidemment, l'objet essentiel des Univertés.* C'est ce qu'affirment, par exemple, les inellectuels américains (1). « La recherche, prolame l'un d'eux, est le *système nerveux* de Université. » Il ajoute : « Il faut une détermiation toujours plus ferme de ne permettre à ucune autre fonction de venir gêner la recherie, de ne souffrir aucune méthode d'administraon qui exercerait sur elle une influence dépriiante ». « L'Université américaine, écrit encore président de Cornell, a pour avenir d'être une ande école de recherche ».

A des Universités que l'on veut libres, uniqueent préoccupées de la science sous ses formes s plus hautes, il serait impudent de tracer un evoir. L'Université française a besoin de toute liberté. Elle ne saurait ressembler à l'instiition allemande qui accepta de défendre des

(1) Voir Caullery, LES UNIVERSITÉS AUX ETATS-UNIS, 173 et suiv.

dogmes politiques et une dynastie. L'Université de Berlin, « casernée en face du palais du roi, est la garde intellectuelle de la maison des Hohenzollern », proclamait, le 5 août 1870, le professeur du Bois-Reymond (1). Considéré même du point de vue de la pensée pure, l'appel des Intellectuels de 1914 reste un scandale. Nos Universités s'y sont pris d'autre façon pour collaborer à la gloire de la France. Notre Université de Paris, en particulier, a puissamment contribué au prestige de notre pays. On voit, par les documents officiels (2), qu'en 1903, la seule Faculté des lettres avait enregistré 1122 étudiants étrangers (449 étudiants et 673 étudiantes, dont 507 Russes et 132 Allemands). La Faculté de droit, qui recevait 167 étrangers en 1884-85, en accueillait 1.093 en 1911-13. La Faculté de médecine admettait plus de 800 étrangers ou étrangères, la Faculté des sciences 446. Ces chiffres sont intéressants; on recherche surtout notre culture littéraire et notre culture juridique; dans la clientèle que nous attire notre réputation, les femmes semblent dominer.

« Pour trop de Français, écrit justement M. le Recteur Joubin (3), l'Université n'est qu'un palais où l'on subit des examens et où l'on reçoit des parchemins selon l'ancienne conception im-

(1) Voir Friedel, ouv. cité, p. 189. Voir l'ouvrage, si richement informé, de René Cruchet, Les Universités allemandes au XXe siècle, Paris, Armand Colin, 1914.

(2) Rapport du Conseil de l'Université de Paris, Impr. Chaix, 11, boul. Saint-Michel, 1914. — La vie universitaire a Paris, ouvrage publié sous les auspices du Conseil de l'Université de Paris, Colin, 1918.

(3) Ouv. cité, p. 14.

périale : fonction d'enseignement sans doute nécessaire mais qui n'est pas, qui n'est plus la seule, ni même la plus importante. L'autre conception, celle qu'il faut, à tout prix, réaliser, c'est qu'elle est et doit être *un foyer régional de science et de recherche scientifique*. Et pourquoi ne joue-t-elle pas ce rôle pour lequel elle est si bien préparée par la valeur de ses maîtres ? C'est qu'on l'a systématiquement séparée du milieu sur lequel elle eût pu réagir : le milieu industriel, agricole, commercial, technique, etc... Dès lors, puisqu'il n'y a plus de réaction, il n'y a plus d'équilibre ni d'échange; elle *travaille dans le vide*, à son détriment et au détriment de l'intérêt général... *Il n'y a, cependant, qu'une science et qu'un esprit scientifique.* » Nous ajouterons : Il n'y a même qu'un esprit, littéraire ou scientifique. Ce que dit M. le Recteur Joubin s'applique tout aussi bien aux Facultés de Lettres ou de Droit qu'aux Facultés des Sciences. L'école primaire est la base de l'organisation démocratique; l'Université devrait en être le sommet.

Le professeur Caullery (1), après avoir examiné les Universités américaines dans leurs diverses activités, expose les réformes essentielles qu'il y aurait lieu d'apporter, selon lui, au régime de nos Facultés françaises. Il réclame pour elles une plus grande liberté dans l'administration, des liens plus étroits avec le public, une meilleure organisation de vie pour les étudiants, le développement des enseignements appliqués, un recrutement plus large, *une division rationnelle du travail entre les différents centres universitaires.*

(1) P. 263 et suiv., OUV. CITÉ.

Les Universités françaises auraient intérêt, selon lui, à se compléter et non à se copier. « Chaque région de France devrait, écrit-il, provoquer le développement de quelques branches de la science pour lesquelles une Université deviendrait une métropole et attirerait, de loin, maîtres et étudiants ». Ces vues nous paraissent infiniment sages; elles correspondent à ce besoin de concentration que nous considérons comme la loi essentielle du temps présent et du temps futur. Il y a, dans notre plan universitaire, à la fois des répétitions et des lacunes. Une méthode plus scientifique ferait disparaître les unes et les autres. Peut-être pourrions-nous, après cette opération, renouveler notre outillage scientifique, mieux doter nos laboratoires, nos bibliothèques.

Notre opinion est d'ailleurs qu'il faudrait choisir entre le système des Grandes Ecoles et le système des Universités. — Lorsqu'un savant comme Caullery (1) critique notre Ecole Polytechnique, avec son concours, ses études surtout mnémoniques et théoriques, sa formule trop mathématique pour un temps qui veut des esprits moins spéculatifs, il définit avec autorité ce que nous sentions nous-même. « Combien meilleur, dit-il, est le système de la libre admission aux Universités où les valeurs s'établissent et se classent, où les goûts et les aptitudes se dessinent et se dirigent naturellement vers les spécialités qui conviennent, où l'on n'a pas la prétention d'estampiller à vingt ans, d'une façon définitive pour toute l'existence, *en créant autant de castes*, ceux

(1) Ouv. cité, p. 274 et suiv. René Cruchet, ouv. cité, p. 438 et suiv., réclame, lui aussi, une organisation plus souple et moins centralisée de nos Universités.

qui auront le monopole de telle ou telle carrière ! » Ernest Renan a, très justement selon nous, montré (1), dès 1870, la supériorité sur le système révolutionnaire ou impérial des écoles spéciales du beau et fort système des Universités autonomes et rivales, système que Paris a créé au Moyen Age et que toute l'Europe a conservé, sauf la France qui le créa. Il a très bien vu le vice essentiel des Ecoles spéciales; elles opèrent un prélèvement funeste sur les auditeurs des Universités. Il n'y a pas de place, en France, pour ces deux institutions qui se contredisent.

Au reste, quand on aura réformé suivant les exigences du temps nouveau, quand on aura développé l'éducation technique, adapté l'Ecole primaire, le Lycée, l'Université, il faudra encore, il faudra surtout rendre vivante cette idée qu'aucune formation de jeunesse ne suffit pour assurer l'épanouissement, l'utilisation d'un homme dans le monde compliqué d'aujourd'hui. Agriculteur, industriel ou commerçant, ingénieur ou professeur, patron ou bien ouvrier, le Français de demain aura à se pénétrer de cette idée que chacun de ses jours consacrés à l'action devra réserver une part à l'étude. Il n'est plus possible d'établir d'avance la somme des notions nécessaires pour une existence. Nous devrions non seulement maintenir en nous cette incessante volonté d'acquisition, mais être entourés d'institutions qui rendent cet entretien ou ce progrès possible :

(1) Réforme intellectuelle et morale, p. 101 et 102.

bibliothèques, collections, musées, etc... Ces institutions, nous les avons, mais souvent aussi mortes que des cimetières. A la porte de certaines bibliothèques, il y a des formalités aussi sévères qu'un passage de douane ou qu'une levée d'écrou.

L'enseignement (1) de l'école n'est qu'une initiation.

La vie utile est celle où se contrôlent incessamment l'une par l'autre l'action et la pensée.

(1) Aux ouvrages cités, ajouter : Vincent, LES INSTITUTEURS ET LA DÉMOCRATIE, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1918 ; — Les compagnons, l'UNIVERSITÉ NOUVELLE, Paris, Fischbacher, 1918 ; — Paul Lapie, UN REGARD SUR L'ECOLE D'APRÈS GUERRE, REVUE PÉDAGOGIQUE de septembre 1918 ; — Lafosse, LA RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, Marseille, Impr. Nouvelle, 1918. Les compagnons se prononcent pour l'Ecole unique. M. Lapie insiste sur la nécessité de « spécialiser les écoles primaires d'après la profession probable de la majorité de leurs élèves ».

CHAPITRE XV

LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

Le régionalisme. — Avantages et dangers de cette théorie. — Simplifier et non compliquer. — Nécessité d'un gouvernement fort. — Une nouvelle distribution des ministères. — Maintenir, avant tout, l'unité française. — Etendre les libertés communales. — La science municipale. — Les mesures de transition pour l'Alsace et la Lorraine.

Pour accomplir les tâches nationales que ce livre essaie de définir, possédons-nous l'outil administratif nécessaire ? On sait que non. Notre système de gouvernement a les mêmes défauts que notre système d'enseignement; il est trop ancien, trop abstrait d'origine et de caractère. On l'a réparé, comme on calfate un vieux navire avec l'étoupe et la poix. Il faut le reconstruire, en fonction du besoin reconnu. Notre Ministère de l'Intérieur, par exemple, demeure un organisme de police politique; on y fabrique les élec-

tions; on y surveille l'orthodoxie. Un problème comme celui de la santé publique y est abandonné aux soins d'un directeur et de quelques commissions; le chef n'en a cure. Notre Ministère des Travaux publics est un Conservatoire. On accuse nos fonctionnaires ; on les raille. Plaisanterie facile. A vrai dire, nous en avons beaucoup d'excellents, d'une haute probité d'esprit et de mœurs. Mais le plan général de travail est détestable. A chaque changement de cabinet, les groupements de services se font et se défont, suivant les convenances personnelles ou les nécessités politiques. Pendant la guerre, à quelques mois d'intervalle, nous avons entendu proclamer, avec la même autorité, la nécessité de restreindre le nombre des ministères et l'urgent besoin de l'augmenter. Un ministre sans portefeuille survit à toutes les crises : Son Excellence le Hasard.

Nous avons eu en France une administration qui, malgré ses défauts, empruntait une certaine force à son respect de la tradition. Peu à peu le régime de la faveur a remplacé le régime du mérite. Nos meilleurs fonctionnaires ont vu, ils voient encore les postes principaux réservés aux sous-produits de la politique, chefs de cabinet, secrétaires de parlementaires, agents électoraux, etc... L'indiscipline qui sévit parfois en bas n'est rien comparée à l'immoralité qui, toujours, s'impose en haut. A chaque instant, il faut faire place à des politiciens malheureux. Nous connaissons des asiles d'aliénés qui seraient mieux administrés si le directeur était élu par les pensionnaires. Contre de tels abus, le syndicalisme a beau jeu.

Une nation moderne, de type industriel, ne pourrait pas résister à la prolongation de ce ré-

gime. Demain, la France entière devra n'être qu'une vaste usine, administrée avec intelligence et esprit de suite. Nous avons montré comment toutes les grandes questions se lient l'une à l'autre. Un pays comme celui-ci est non point un mécanisme mais un organisme. Tout s'y tient. Une bonne organisation commerciale suppose, par exemple, une bonne organisation industrielle, qui veut elle-même un bon régime minier et un bon système de transports. Le Grand Maître de l'Université doit avoir constamment les yeux fixés sur l'ensemble de l'évolution nationale, observer le présent et discerner le futur. On voudrait qu'au lendemain de la guerre l'examen des devoirs déterminât la distribution des services centraux. Le Ministère de la Justice pourrait, sans dommage pour une idée vénérable, être réduit à une direction. Une direction comme celle de l'Hygiène publique devrait, de toute évidence, être transformée en Ministère.

Nous n'aborderons pas le problème constitutionnel. Cette question dépasse le cadre que nous nous sommes tracé. Nous avons voulu simplement définir les œuvres indispensables, selon nous, à l'avenir de la patrie; la recherche des moyens doit être subordonnée à la volonté d'atteindre ces buts. Notre pays a bien mérité de connaître enfin le règne de l'intelligence. C'est elle qui devra prononcer. Nous insistons sur une seule idée. Autant il est nécessaire, dans une démocratie, de ne pas porter atteinte à la liberté de la discussion, du contrôle et de la critique, autant il apparaît indispensable que l'organe d'exécution soit fort. Nous avons commis cette erreur d'apprécier les qualités de faiblesse, le ménagement pour les in-

térêts particuliers, le souci des personnes, la réserve dans l'action. Les démocraties, donnant une valeur à l'idée de responsabilité, doivent mettre leur honneur à encourager les hommes qui acceptent, avec tous leurs risques, les charges de l'autorité.

On discutera, sans doute, au lendemain de la guerre la réforme constitutionnelle (1) et la réforme électorale. Il est trop évident que le scrutin d'arrondissement est condamné. Pour l'instant, nous voudrions nous borner à examiner cette question du régionalisme qui a été récemment introduite devant le pays et paraît devoir être, un jour prochain, discutée par les Chambres. De tous les problèmes posés par la réorganisation administrative, il est évidemment le plus urgent. Il semble même que la doctrine ait rencontré une certaine faveur, tant l'opinion publique souhaite un changement (2).

Pour ne pas nous égarer en vaines dissertations, prenons pour origine de notre discussion le rapport présenté à la Chambre par M. le député Jean Hennessy (3). On peut ne point partager les opinions de cet honorable parlementaire. C'est même notre cas ; on ne saurait refu-

(1) Sur la revision des lois constitutionnelles, voir la PROPOSITION DE RÉSOLUTION de M. Lairolle, Chambre des députés, session de 1919, n° 5758.

(2) Voir, par exemple, Probus, LA PLUS GRANDE FRANCE, Paris, Colin, 1917 ; — Georges Lachapelle, L'ŒUVRE DE DEMAIN, Paris, Colin, 1917 ; — la Revue LE FEU, 9, rue Roux-Alphéran, Aix-en-Provence.

(3) Séance du 6 février 1918 : JOURNAL OFFICIEL, p. 817 et suiv. Le projet de M. Clémentel, pour la constitution de régions économiques, nous paraît à la fois inutile et dangereux. Pour nous, le cadre à l'intérieur duquel doi-

ser un hommage à la sincérité et au sérieux de son étude.

M. Hennessy veut créer une circonscription plus large que le département : la *région;* il a bien vu l'importance, dans un Etat moderne, du problème économique; il compte le résoudre par une sorte de fédéralisme, plus ou moins inspiré du fédéralisme américain. Dès ce moment, la théorie nous inquiète. La constitution de 1787, revisée en 1871, fait de la grande République américaine une union de quarante-huit Etats, plus un district fédéral et deux territoires. Chaque Etat possède sa constitution, de forme républicaine, avec un gouverneur *élu* et deux Chambres, son administration, ses juges, ses agents d'exécution, élus également; il se forme par la réunion de comtés, des *counties* qui se décomposent eux-mêmes en *communes*, en *townships*. Mais cette décentralisation et cette extension du système électif, qui font d'ailleurs de la commune et non de l'Etat le vrai foyer de la vie publique, ont leur contrepartie ou leur contrepoids dans l'importance des pouvoirs accordés au chef de l'Exécutif, commandant des armées de terre et de mer, investi d'une véritable dictature légale. Aucun Président de la République, chez nous, n'a reçu une puissance comparable à celle d'un Monroë ou d'un Lincoln, d'un Mac Kinley, d'un Roosevelt ou d'un Wilson. De plus, les Etats-Unis accusent une superficie de 9.000.000 kilomè-

vent se débattre nos problèmes industriels et commerciaux, c'est la France elle-même. — Voir aussi CHAMBRE DES DÉPUTÉS, séance du 6 novembre 1918 ; — Ministère du Commerce, PROJET DE DIVISION DE LA FRANCE EN RÉGIONS ÉCONOMIQUES, Paris, Imprimerie Nationale, août 1917.

tres carrés, avec l'Alaska et les îles Hawaï, et une population de 100 millions d'habitants. Un régime administratif ne peut se concevoir en dehors des données géographiques et des statistiques.

La guerre semble devoir déchaîner à travers le monde un grand mouvement de fédéralisme. La Russie y céda la première. Mais veut-on se rappeler de quels éléments hétérogènes se composait l'Empire des Tzars, avec ses 163 millions d'habitants, suivant le chiffre donné en 1910 ? Les populations de Russie se divisaient en deux groupes essentiels : Indo-Européens et Ouralo-Altaïens. Dans le premier de ces groupes, les différences demeuraient considérables entre les Russes proprement dits, les Polonais, les Lithuaniens et les Roumains ou les Arméniens. A eux seuls, les Caucasiens se subdivisent en une foule de peuplades. On conçoit même qu'il ait fallu une forte autorité extérieure, celle des Tzars, pour dominer toute cette anarchie. Le lien supprimé, — si artificiel qu'il fût, — l'antagonisme des races devait, sous le couvert de théories abstraites, engendrer naturellement le fédéralisme. Il en est de même pour l'Autriche-Hongrie. Quant au problème de l'Empire britannique, il se détermine par des conditions toutes spéciales.

En va-t-il de même pour la France ? Assurément non. La force essentielle de notre pays, celle qui lui a permis de résister à une crise sans précédent, lui vient de son unité. Unité qui est à la fois un don de la nature et un don de l'histoire. La France, — on nous l'a bien souvent démontré, — se présente comme un *être géo-*

graphique (1). « De cet état vague et rudimentaire où les aptitudes et les ressources d'une contrée restent à l'état latent, où rien ne ressort encore de ce qui accuse une personnalité vivante, notre pays est sorti plus tôt que d'autres. Il est un de ceux qui ont pris le plus anciennement figure. Tandis que, dans la partie continentale de l'Europe, les grandes contrées de l'avenir, Scythie, Germanie, n'apparaissaient que dans une pénombre indistincte, on pouvait déjà discerner les contours de celle qui devait s'appeler la France » (2).

Le sol de notre pays peut paraître manquer d'unité. On a dû renoncer à la vieille notion qui le considérait comme formé par rayonnement autour du Massif Central. Conception trop simple, condamnée par la géologie; nos destinées ont été liées pour une part à l'Europe centrale et pour l'autre part à l'Europe méditerranéenne. Mais les contrastes du fond ont été vite atténués par les harmonies de la surface, la facilité des communications naturelles, la modération du climat, la richesse du sol qui permettait partout la vie, l'identité de l'alimentation. Ne méprisons pas ce dernier élément; Gœthe en a signalé l'importance. Le pain blanc de France n'a pas été sans influence sur la formation de la communauté nationale.

Pour créer cette unité qu'à tout prix nous de-

(1) Nous renvoyons, une fois de plus, à l'admirable TABLEAU DE LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE, de Vidal de la Blache, Paris, Hachette, 1903

(2) OUV. CITÉ, p. 8.

vons conserver, l'histoire agit plus encore que la nature. Tous les siècles, tous les régimes collaborent à cette œuvre. M. Jean Hennessy nous l'a montré; il est même inutile de remonter aussi haut qu'il l'a fait dans notre passé. Lorsque Richelieu envoie en mission ses intendants, son intention est déjà de consacrer l'unité préparée par les efforts de nos rois. Hardiment, il centralise; il brise cet esprit de corps que l'on veut, parfois, imprudemment, faire renaître. Il prépare l'administration provinciale. Les intendants vont devenir les agents universels du pouvoir central : administrateurs des armées et des villes, d'une province ou de plusieurs, enquêteurs et juges, représentants du roi, à ce titre tout puissants (1). La monarchie de Louis XIV complète cette œuvre et la précise. A son avènement, la France ne représente qu'une fédération de provinces. Le royaume se partage entre les deux régions juridiques du droit écrit et du droit coutumier. Le plus grand nombre des Français ignore la langue nationale. Les provinces gardent leurs lois et leurs coutumes; le Chancelier use de deux sceaux, l'un pour le Dauphiné, l'autre pour le reste du royaume (2). Les villes invoquent leurs privilèges. Il y a des Etats régionaux, divisés en trois ordres. Les nécessités financières, plus impérieuses que toutes les autres, ont imposé depuis longtemps déjà la création des *généralités*. Mais l'opposition subsiste entre la province et le pouvoir central. Louis XIV entend la réduire. Il installe à demeure son agent, l'intendant, qui surveillera les gou-

(1) Histoire de France, de Lavisse, t. VI, 2, p. 408.
(2) Histoire de France, de Lavisse, t. VII, I, p. 160.

verneurs, les Parlements, les Etats, les corps de finances. La France moderne se dessine. « Ici, écrit M. Lavisse (1), la royauté apparaît en sa fonction de créatrice de la France ». Les municipalités elles mêmes se voient mises en tutelle. L'édit de 1683, dont l'influence persiste encore dans notre droit administratif, organise les budgets communaux, fixe des règles pour les recettes et les dépenses, soumet les impositions extraordinaires à l'approbation du pouvoir central. Notre loi de 1884 porte encore la trace de ces dispositions. Il faut dire que les villes, avec leurs abus, leurs « deniers aveugles », leurs procédures irrégulières, leurs exemptions arbitraires, avaient mérité cette coercition.

Cette œuvre, dont on ne saurait méconnaître l'utilité nationale, comment la Révolution l'a-t-elle traitée ? Elle trouvait une France encore morcelée (2) : il faut des siècles et des siècles pour donner à un pays l'unité réelle. Mirabeau pouvait s'adresser à la « nation provençale » ; la Lorraine se disait province étrangère ; le Béarn invoquait une souveraineté distincte ; le Dauphiné prétendait être « dans le royaume et non pas du royaume ». Le Boulonnais insistait pour sauvegarder « la différence constitutionnelle entre les divers pays de la monarchie », soutenant que Sa Majesté était « intéressée essentiellement à les conserver distincts et séparés, tels qu'ils avaient été transmis à ses prédécesseurs ». La Navarre, « royaume indépendant », déclarait nul l'édit de 1620 qui

(1) Ouv. cité, p. 282.

(2) Lavisse et Rambaud, Histoire générale, tome VIII, p. 1 et suiv.

l'unissait à la France (1). C'est alors que, de toutes les parties de la nation monte, en 1789, un appel émouvant vers l'unité ; on voudrait que cette unité, réalisée dans la personne du roi, modelât le corps même de la nation. A ce prix seulement, naîtra le vrai patriotisme. Le Tiers-Etat surtout réclame l'abolition des complications administratives. Les ministres signalent leurs difficultés pour faire prévaloir sur les prétentions régionales, — que l'on voudrait aujourd'hui ressusciter, — les grands projets d'utilité publique. Necker se bat contre les Parlements.

En 1791, un homme dont le nom doit être rappelé fait consacrer par un texte l'unité de la patrie. Le Nîmois Rambaud Saint Etienne, qui montera plus tard sur l'échafaud, fait inscrire dans la constitution de 1791 cette phrase : « Le royaume est un et indivisible ». Après avoir reçu sa première unité dans le roi, la nation va connaître son unité vraie dans la loi. La vie municipale aura désormais des règles, les mêmes pour tout le pays ; et ces communes, êtres vivants, correspondant à des réalités et non à des divisions abstraites, vont devenir, par leur dévouement à la patrie commune, les meilleurs agents de l'unification révolutionnaire de la France. Les 11 et 12 novembre 1789, l'Assemblée constituante a divisé la France en *départements*, au nombre de 75 à 85, eux-mêmes séparés en districts. L'administration du département était élue ; la Constituante supprimait les intendants ; le pouvoir central n'avait plus de représentant près des assemblées. La Convention essaya de remédier à cette

(1) Ouv. cité, p. 2.

lacune en créant les agents nationaux, en donnant une autorité considérable aux représentants en mission, en imposant par une action incessante la prépondérance de sa forte volonté. Sur ce sujet de l'unité nationale et de la suprématie du pouvoir central, les Montagnards se montrent même beaucoup plus exigeants que les Girondins.

Viennent Napoléon et l'Empire. La loi du 28 pluviôse an VIII rétablit au profit d'un seul la centralisation administrative ; le peuple perd tout droit à l'élection des fonctionnaires. Les départements sont maintenus ; la municipalité reprend la forme que la Constituante lui avait donnée. Les districts, abolis par la Convention, réapparaissent sous le nom d'arrondissements. Seul, d'après la loi de pluviôse, le préfet sera chargé de l'administration du département. On l'a dit : ce fut la résurrection des intendants et de leurs subdélégués, sans les compensations libérales maintenues par la Coutume sous l'ancien régime. Par un principe que la Troisième République a emprunté contre toute justice au Consulat, le gouvernement prend en main la police dans les villes au-dessus de cent mille âmes. Paris se voit appliquer un régime d'exception que maintient encore le préjugé conservateur. La France perdait peu à peu ses libertés locales et régionales. Daunou a marqué le caractère tyrannique de ces réformes. L'Empire donne au fonctionnaire sa redoutable autorité et son irresponsabilité. La loi du 20 pluviôse an VIII est encore aggravée par une application intelligente mais brutale.

Aujourd'hui, notre régime administratif apparaît comme une mosaïque. Il emprunte des éléments à tous les régimes antérieurs. La [illegible]

tion autoritaire a prévalu sur la tendance libérale. La commune française manque des libertés accordées à ses pareilles dans les grands pays étrangers. Les départements sont administrés par des Préfets dont l'usage a fait des sortes d'*intendants électoraux*, déplacés suivant les caprices de la politique centrale ou de la politique locale. Les communes demeurent en tutelle. Le département n'a plus ni les avantages de la liberté ni les bienfaits d'une administration rationnelle. Il y a eu, sous l'Ancien Régime, des intendants dont l'influence s'est traduite par des créations remarquables. Ecrivant l'histoire de Bordeaux (1), M. Camille Jullian peut dire : « C'est la décision des intendants que nous avons trouvée dans tout ce qui s'est fait de beau, de grand et de bon depuis 1715 : la ville embellie, le commerce réveillé, l'enseignement réformé. Que l'activité du temps les ait aidés, que l'opinion publique les ait encouragés, c'est indéniable. Encore faut-il admirer avec quelle intelligence et quelle énergie ils ont mis au service de tous l'absolutisme royal dont ils étaient les dépositaires. Ils ont formé à Bordeaux comme une dynastie d'Antonins. On oublie trop que ces intendants ont été les vrais créateurs de la France contemporaine. Aucune nation de l'Europe ne posséda jamais une institution de ce genre, la force la plus brutale servant à l'administration la plus clairvoyante... Ce sont eux encore qui ont donné à l'administration française son caractère principal, le sentiment de l'égalité et la haine du privilège ». Au vrai, ces hommes possédaient une grande qualité : ils étaient instruits. Turgot, qui

(1) Bordeaux, Féret et fils, 1895, p. 600.

administrera la généralité de Limoges, a déjà reçu de son père, prévôt des marchands de Paris, une certaine éducation ; il la complète par de fortes études dont l'*Encyclopédie* garde la trace ; il a travaillé avec un Voltaire et un Condorcet. Installé à Limoges, il y apporte des idées, au nom desquelles il diminuera les impôts, abolira la corvée, établira la libre circulation des grains ; il s'occupe des problèmes matériels et introduit dans sa généralité la culture de la pomme de terre. On citerait beaucoup d'autres exemples.

Si le Consulat a pu rendre quelque temps supportable l'institution des Préfets, c'est grâce aux choix intelligents de Bonaparte, qui emprunta son personnel à l'élite du monde révolutionnaire. Ces administrateurs, anciens membres de la Gironde ou de la Plaine, apportaient dans leurs départements une forte expérience politique.

La République a eu des Préfets éminents, d'une formation en général toute personnelle. A quels déplacements n'ont-ils pas été condamnés ? Le hasard les amenait ; le hasard les enlevait. La basse politique a, peu à peu, corrompu l'institution. Des maires garrottés, des préfets incertains, voilà ce que notre démocratie présente conserve pour assurer ses destinées. Elle mérite mieux. Une France victorieuse ne saurait, sans un dommage essentiel, se contenter d'un tel régime, qui n'est ni celui de l'autorité ni celui de la liberté.

Le régionalisme, tel qu'on nous le propose, pourra-t-il remédier à cette misère ? Il faudrait beaucoup d'optimisme pour le penser. Depuis

1815, un mouvement s'est dessiné qui tend à desserrer l'étreinte administrative (1). De Villèle a lutté pour cette cause ; Martignac tombe, en 1829, pour avoir soutenu le principe de l'élection des conseils généraux. Le gouvernement de Louis-Philippe décentralise. La Révolution de 1848 comprend qu'il y a là un problème organique ; il passionne les meilleurs esprits. En 1865 (2), le programme dit de Nancy rallie des hommes tels que Berryer et de Broglie, Montalembert et Casimir Périer, d'Haussonville, Jules Simon, Pelletan, Jules Favre, Garnier-Pagès, Le Play, dans sa *Réforme Sociale*, propose une division provinciale. Auguste Comte offre, lui aussi, une solution. A toutes les époques de notre histoire nationale, la question n'a pas cessé d'être agitée. Quoi d'étonnant à cela ? Il s'agit de concilier l'autorité et la liberté, ce qui demeurera le problème éternel pour tous les gouvernements.

En fait, nous demeurons : pour les départements, sous l'autorité de la loi du 10 août 1871, votée par l'Assemblée Nationale ; pour les communes, sous le régime de la loi du 5 avril 1884, à peine modifiée depuis. Notre statut départemental est fixe depuis trente-cinq ans. Il y a eu des rapports, des commissions, des propositions, rien de plus.

Le régionalisme prétend combler cette lacune ; il superpose au département et à la commune un organe nouveau : *la région*.

En combattant ce système, — tel au moins qu'il

(1) Voir le livre de M. Paul Deschanel sur la DÉCENTRALISATION.

(2) RAPPORT HENNESSY, p. 830.

nous est proposé, — disons vite que nous visons seulement l'institution administrative de complément définie (vaguement) par M. Hennessy. La République a créé les Universités régionales; nous leur sommes attaché à ce point que nous voudrions leur voir sacrifier les grandes Ecoles. En art, la région est légitime. Plus une poésie se rapproche du terroir, plus elle a de chances d'être vivante. L'art, par définition, demeure individualiste ; il périt de l'abstrait. Que la Bretagne ou le Berry cherche à dégager son âme propre, que la Provence restaure sa tradition, c'est le génie de la France qui en doit profiter.

Déjà, le projet d'instituer le suffrage professionnel nous inquiète comme une atteinte au progrès réalisé par l'octroi du suffrage universel. Le Congrès de Toulouse, en 1914, a réclamé « des assemblées composées par les représentants des grandes catégories professionnelles et englobant des hommes compétents dans toutes les branches de l'activité sociale ». Formule vague. Veut-on la préciser ? On s'aperçoit que ce programme, s'il était réalisable, aurait précisément pour résultat de récréer l'esprit de corps, contre lequel ont combattu d'une même ardeur nos Rois et la Révolution. M. Jean Hennessy, dans son projet personnel, divisait les Français en cinq catégories : agriculteurs, commerçants, industriels, professions libérales, fonctionnaires. Mais, dans chacune de ces catégories, les divisions sociales existent, au moins entre « salariants » et salariés ; la représentation économique ne fera que les exaspérer. Comment se concilierа-t-elle avec la représentation politique ? Avec bien des défauts, le suffrage universel conserve un avantage essentiel qui

lui vient de sa souplesse ; il supprime les catégories, les distinctions de classes ; il réalise, sur un point au moins, l'égalité. Il demeure l'instrument essentiel de cette unité française que nous ne voulons pas sacrifier.

M. Jean Hennessy l'a si bien compris que, dans sa proposition de loi, il ne maintient plus le suffrage professionnel; le conseil régional est élu par les conseillers généraux. *La région se superpose aux circonscriptions administratives actuelles*. Quel est son rôle ? On essaie de le définir. Nous pensons qu'on n'y est point parvenu. « On n'a pas jugé possible, — dit le rapport, — de donner au conseil régional le pouvoir d'imposer ses décisions aux départements ou aux communes. C'est par voie de transaction qu'il reprendra les éléments de sa gestion ». Une réforme administrative n'a jamais été présentée en termes aussi vagues. Ainsi conçue, la région ne serait qu'un rouage de plus dans une machine déjà trop compliquée. Au fait, quand on veut déterminer ses attributions, on envisage trois ordres de fonctions: enseignement ; assistance sociale ; travaux publics. Programme bien imprudent. L'enseignement général doit être dirigé par la nation ; elle a eu trop de peine à imposer l'unité de la langue pour renoncer à sa charge et à son privilège. C'est l'ensemble du pays qui doit être entraîné dans les progrès nécessaires de l'éducation. L'assistance a pour cadre naturel la commune ; dès maintenant, les conseils généraux peuvent s'associer et créer des institutions régionales d'aide sociale. Pour les travaux publics, ce serait un bien grand malheur, si, ayant déjà connu les querelles locales pour les routes, les tramways, les chemins de

fer ou les ports, nous risquions d'exagérer ces obstacles à l'œuvre nationale. C'est l'Etat, et l'Etat seul, qui a qualité pour créer l'outillage nécessaire à la nation. Ici, selon nous, M. Jean Hennessy cotoie l'hérésie. Une route, un chemin de fer, un réseau de forces hydrauliques doivent être établis en fonction des besoins de la nation tout entière.

⁂

Ainsi, le régionalisme de superposition dont nous sommes menacés nous paraît n'ajouter à la situation présente qu'un élément nouveau de désordre et de confusion. Nous n'avons point la prétention de dresser un plan complet de réforme administrative, dans cet ouvrage où l'on s'est attaché à écarter les hypothèses. Comme pour l'enseignement, nous nous bornerons à dégager quelques vérités, selon nous indiscutables.

Au sommet de tout, l'Etat. Un Etat intelligent et fort. Des ministres qui, dans le cadre des problèmes internationaux, impossibles à méconnaître, étudieront en eux-mêmes les grands problèmes français. Des services de type industriel, taylorisés, c'est-à-dire correspondant aux nécessités révélées par l'analyse. Cette unité nationale, qui nous apparaît comme notre plus belle force, cette unité nationale vers laquelle tous les régimes ont tendu, il serait criminel de la compromettre dans le temps même où la loi de concentration, si souvent invoquée dans ce livre, s'impose avec une constance sensible à tous les observateurs.

A l'autre extrémité de la hiérarchie, voici une

réalité incontestable : la commune. C'est bien, dans l'organisme, la cellule initiale, le centre de toute vie. Veut-on observer que, si les constitutions ont hésité sur la définition du rouage intermédiaire, il est un être qui s'est imposé en tous temps, parce qu'il précède toute organisation et vit de son existence propre ? C'est la commune. Ici, plus rien d'artificiel.

Par malheur, la commune française n'a pas encore ses libertés. Placée sous la dépendance nominale des préfets et de leurs ministres, — ou, si l'on préfère, des ministres et de leurs préfets, elle ne peut agir, se développer, prospérer qu'avec la permission de bureaux irresponsables ; elle ne peut réformer ou créer sans le consentement de scribes lointains et résignés aux interminables délais. Pour faire « sortir », comme on dit, une affaire locale d'un ministère, — surtout de notre glorieux ministère des finances, il faut de véritables exorcismes. Déjà, en 1868, Prévost Paradol (1) désirait voir remanier nos institutions municipales, afin de les rendre capables de porter un gouvernement libre. « *Le self-government*, disait-il, doit pénétrer jusque dans nos communes rurales, et il faut qu'elles apprennent à se gouverner à leurs risques et périls par le moyen des conseils qu'elles auront librement élus ». La loi de 1884 ne lui eût apporté, s'il l'eût connue, qu'une bien médiocre satisfaction. En pleine guerre, on exige un décret du Président de la République pour autoriser une grande ville à acheter les tuyaux en fonte et les robinets vannes indispensables pour l'établissement d'une canalisation

(1) La France nouvelle, p. 79.

d'eau (1). Un décret du même genre est nécessaire pour autoriser la même ville à modifier un traité relatif à l'enlèvement des boues et immondices sur les voies publiques (2).

Aussi nos communes françaises sont-elles encore souvent plus arriérées que les communes d'Angleterre ou d'Amérique.

Dans un livre qui n'a rien perdu de son agrément, l'*An deux mille quatre cent quarante*, « rêve s'il en fut jamais », Louis-Sébastien Mercier, celui qui s'appelait lui-même le plus grand *livrier* de France, a décrit, vers la fin du règne de Louis XV, ce que serait notre pays, le jour où il aurait écouté les sages avis des philosophes. L'ordre y règne enfin ; les abus ont cessé. Dans les villes où s'accrochaient jadis les carrosses des traitants, des petits-maîtres et des courtisanes, la circulation est devenue aisée ; tous les allants prennent la droite et les venants la gauche. Chacun est vêtu d'une manière simple et modeste ; plus de galons ni de manchettes à dentelles ; plus de ces rubans bleus, rouges ou jaunes qui chamarraient au vieux temps des hommes inconnus à la patrie. Plus de ces vilaines petites maisons que l'on avait longtemps parlé d'abattre sans les démolir jamais. Plus de ces statues ambitieuses dont les inscriptions donnent une leçon permanente de mensonge. Chaque demeure a sa terrasse couverte d'une treille parfumée. A Paris, on a

(1) Décret du 24 septembre 1917, approuvant un traité de gré à gré entre le Maire de Lyon et la Société des Hauts-Fourneaux de Pont-à-Mousson.

(2) Décret du 24 septembre 1917, approuvant la Convention passée par le Maire de Lyon avec la dame Veuve Monin.

démoli l'Hôtel-Dieu, où six mille malheureux étaient, vers la fin du XVIIIe siècle, entassés dans des salles sans air, près du bras d'une rivière qui contenait tous les germes de la corruption ; les magistrats ont compris qu'il fallait diviser les hôpitaux, les reporter aux extrémités des villes et réserver pour ces réformes l'argent trop souvent dépensé pour les fusées volantes. Les écoles sont vastes et propres ; et les enfants n'y passent plus dix années de leur vie à se donner une teinture superficielle de langues mortes qu'ils ne connaîtront jamais. Dans toutes les Facultés, MM. les docteurs ont quitté leurs robes longues et leurs chaperons fourrés. On ne rencontre plus à chaque carrefour ces marchands de liqueurs qui vendaient publiquement du poison. Les théâtres eux-mêmes sont disposés de façon que chacun y peut voir le spectacle. Des rues partout éclairées ; on ne rencontre plus au coin des bornes ces prostituées qui, le pied dans le ruisseau, le visage fardé, attaquaient le passant.

Il est vrai : nous ne sommes pas encore à l'an 2440. Mais le rêve de Mercier apparaît toujours bien chimérique. Cependant, sans un ensemble de progrès locaux, il ne saurait y avoir de véritable progrès national. Tous les grands problèmes nationaux posés dans ce livre : protection de la race; lutte contre la mortalité; développement de l'hygiène; extension de l'enseignement, doivent être réalisés dans la commune ou sous sa surveillance.

On citerait facilement de nombreux exemples.

Le problème du logement sera spécialement grave après la guerre. Le gouvernement allemand s'en est préoccupé et a fait parvenir aux communes des instructions que publiait le *Berliner Lokal*

Anzeiger du 9 novembre 1917. Il recommandait à haque cercle d'établir les besoins en logements, le communiquer la liste des habitations vacantes, le faire connaître le nombre de chefs de ménage n campagne, le nombre de mariages conclus pen-lant la guerre, d'apprécier les conséquences que ourrait provoquer l'extension ou la réduction de haque industrie locale. Dans le cas où les petits ogements ne suffiraient pas, le gouvernement re-ommandait une division des grands apparte-ients ; il envisageait même la possibilité de pla-er des ménages dans les caves ou sous les toits, 'utiliser les édifices publics, de construire des ba-aquements. « Les communes, disait l'instruction, evront prendre les dispositions nécessaires pour ue, dès la conclusion de la paix, tout soit mis n œuvre en vue d'entreprendre immédiatement es constructions ; elles doivent ne pas attendre e moment pour établir les plans, et s'attacher à ésoudre, autant que possible, les difficultés qui euvent se présenter. Elles devront aussi se mettre n rapport avec les administrations de la guerre, our obtenir, au moment de la paix, les maté-iaux nécessaires ».

Pour résoudre le même problème, les commu-es françaises sont-elles armées ? On a imaginé 'ingénieuses complications pour les détourner de ette tâche essentielle. Elles peuvent agir mais lles doivent recourir à des organismes interméi-iaires. Une fois de plus, on a eu peur de la li-erté. Les mœurs renforcent la contrainte des lois. 'est, dans notre pays, une conception révolu-onnaire de vouloir municipaliser les grands ser-ices généraux : transports, eaux, gaz, électricité. n Grande-Bretagne, le simple bon sens a, depuis

longtemps, conseillé ce régime. Pour ménager des intérêts particuliers, on laisse subsister une organisation des pompes funèbres qui expose les familles aux plus hideuses spéculations. On encourage certain esprit mesquin d'économie, alors qu'il faudrait suggérer les dépenses qui permettront à la richesse privée de se développer. La plupart de nos hôpitaux sont insuffisants ; il en est de scandaleux. Un maire veut-il créer des lavoirs ou des bains publics ? On l'en disuade ; ce serait faire acte de commerce. Toute notre tutelle administrative vise à paralyser l'initiative ou à la suspecter.

L'administration d'une commune est une science. Les efforts de l'Etat devaient tendre à l'encourager. Jusqu'ici, il a laissé ce soin à l'initiative privée, elle-même assez timide et hésitante.

Il s'est créé, à Paris, en 1917 (1), une *Ecole supérieure d'art public*, qui a proposé de répandre les principes de l'organisation moderne des cités et de former des « urbanistes ». Les cours portent sur la formation des agglomérations urbaines (plans de création, d'aménagement et d'extension) ; sur l'hygiène urbaine (constructions et espaces non bâtis, air, sol, lumière solaire, eau, drainage, habitations, rues) ; sur l'hygiène rurale ; sur la circulation ; sur les espaces libres (cités, jardins, terrains de jeux) ; sur les services généraux de la ville (éclairage public, incendie, abattoirs, docks, etc.) ; sur la technique des métiers ;

(1) 29, rue de Sévigné. — Dans cet ordre d'idées, nous ne connaissons rien de plus important que le magnifique ouvrage de M. Tony Garnier, Une cité industrielle, Étude pour la construction des villes (chez l'auteur, St-Rambert-l'Ile-Barbe (Rhône).

r les transports. Cet enseignement est combiné ec les cours de l'Institut d'Economie urbaine. Allemagne avait poussé la science de l'urbanis-e jusqu'au pédantisme. Mais notre empirisme peut plus nous suffire. Des spécialistes s'atta-ient à dégager les lois de la ville moderne (1). Il ut espérer que l'obligation où nous nous trou-ns de reconstruire tant de communes détruites us conduira bientôt à rechercher, sur ce sujet important, les conseils trop longtemps méprisés la science et de l'art. Nous aimerions insister r cette question ; mais elle mérite une étude in-pendante (2).

***

Les villes de France ne sont pas seulement les atues inertes de la place de la Concorde ; ce nt des êtres agissants, vivants, grandissants, ligés de prospérer sous peine de déchoir. Elles ivent, en dépit de la contrainte et de la sottise, fendre leurs intérêts, créer de la richesse, amé-rer par leur propre effort le sort de leurs habi-nts. A l'époque où le Parlement reconnaît jus-ment la capacité civile aux syndicats profes-

(1) Voir, par exemple, l'excellent ouvrage de Léon senthal, VILLES ET VILLAGES FRANÇAIS APRÈS LA GUERRE, ris, Payot;— Auburtin, la CITÉ DE DEMAIN, Paris, Armand lin ; — Georges Risler, LA RECONSTRUCTION DES CITÉS, ns la REVUE CONTEMPORAINE, du 25 novembre 1917 (51, ulevard du Montparnasse, Paris) ; — ENCYCLOPÉDIE DES LES ET DE L'ART CIVIQUE, Leyde, Société d'éditions Sijt-ff ; — Van der Swaelmen, PRÉLIMINAIRES D'ART CIVIQUE, ème adresse

(2) Le projet de loi, voté par le Sénat le 27 décembre 8, oblige les communes d'au moins dix mille habi-ts à établir un plan d'extension.

sionnels, il serait scandaleux de les faire demeurer sous la tutelle de fonctionnaires parfois malveillants. Pour un maire, la difficulté de réussir ne fait que renforcer la nécessité d'entreprendre. C'est par la réorganisation de la commune qu'il convient, selon nous, de commencer la réforme administrative. Ce problème résolu, se posera la question du département ou de la région. Ici encore, nous voulons que l'on fasse confiance à la liberté. Les deux sessions ordinaires des conseils généraux ne suffisent pas à assurer l'administration d'un département. La loi les charge de contrôler le service des enfants assistés, de créer des institutions de protection sociale, de surveiller tous les services, de se faire renseigner sur leur fonctionnement. Le Conseil général devrait provoquer l'amélioration des routes et rivières, le développement des chemins de fer, des tramways et canaux, l'extension de l'enseignement, le progrès de l'assistance (enfants du premier âge, familles nombreuses), la réforme des hôpitaux, la généralisation des règles de l'hygiène publique, la transformation, dans un sens plus scientifique, de l'agriculture, de la viticulture, de l'élevage; il devrait aussi créer l'industrie du tourisme. Quelques séances ne suffisent point pour ce travail. Ces questions sont si nombreuses et si vastes que le Conseil général, même complété par sa Commission départementale, n'y peut donner qu'une attention insuffisante. En réalité, le département n'a pas d'administration élue. Souvent même, il n'a pas d'administration du tout. Des conseillers généraux consultés pour la forme, des préfets qui passent ; voilà le bilan. Le bureau règne. Et c'est une institution excellente mais à condition d'être

lirigée. La machine a son frein ; elle n'a pas de noteur.

La circonscription qui s'interpose entre l'Etat t la commune doit, à notre avis, avoir une admiistration élue (1). Le préfet subsiste ; il repréente l'action et le contrôle du pouvoir central. ette circonscription demeurera-t-elle restreinte ux limites actuelles du département ? Devienra-t-elle la région ? Question à débattre. Nous hoisirions volontiers, pour notre part, le cadre le lus large. Ainsi présentée, la réforme nous paaît n'offrir plus que des avantages. La région 'est plus un rouage supplémentaire ; elle devient n organe essentiel. A l'institution nouvelle, l'Etat eut, sans inconvénient, remettre la solution des roblèmes qu'il retient inutilement aujourd'hui. es précautions sont prises.

La réforme respecte ces deux éléments essenels de notre force : l'unité de la nation, la vie bre de la commune.

A ces problèmes d'ensemble, se joindra le proème spécial posé par la réintégration de Alsace et de la Lorraine. M. Maringer, haut mmissaire de la République à Strasbourg, sialait, dès les premiers jours de son installation, ie, pour ces deux provinces, un régime de tranion serait nécessaire. L'intelligence seule doit dicter les lois, sans aucune intervention de la litique de partis. Ce n'est pas qu'il y ait à garr le moindre doute sur le caractère essentielle-

1) C'est le projet de M. le député Bonnevay, JOURNAL FICIEL, p. 832.

ment français de la Lorraine et de l'Alsace. Au cours de l'histoire, chaque fois que ces deux provinces ont été consultées, mais plus spécialement lors de la Révolution et en 1848, elles ont proclamé leur attachement à la patrie française. Elle ont pu subir, en fait, la domination étrangère comme jadis, au temps des princes allemands. Elles n'y ont jamais consenti.

Parmi beaucoup d'autres preuves, nous voulons retenir la belle proclamation du maire de Strasbourg à ses administrés, en octobre 1848 : « Nous n'avons plus besoin sans doute de faire une profession solennelle et publique de notre inviolable dévouement à la France. La France ne doute pas de nous ; elle a foi en l'Alsace. Mais si l'Allemagne se berce encore d'illusions chimériques, si elle croit trouver dans la persistance de la langue allemande au sein de nos campagnes et de nos cités un signe de sympathie irrésistible vers elle, qu'elle se détrompe ! L'Alsace est aussi Française que la Bretagne, la Flandre et le pays des Basques. Et elle veut le rester ».

Mais, ainsi que nous l'ont expliqué M. l'abbé Wetterlé, M. Weill et M. Helmer (1), un pays ne saurait être soumis pendant presque un demi-siècle à la plus dure des dominations sans en garder la trace. La France, rappelée en Alsace et en Lorraine par l'amour même des populations, y

(1) Voir, en particulier, Leroy, CE QU'IL FAUT SAVOIR DE LA QUESTION D'ALSACE-LORRAINE, Paris, Floury, 1, boulevard des Capucines, 1918 ; — Laugel, LA TERRE FIDÈLE, Floury, 1918 ; — Helmer, FRANCE ET ALSACE, dans le CORRESPONDANT, du 25 novembre 1914 ; — Wetterlé, L'ALSACE-LORRAINE DE DEMAIN, 28, rue Serpente, Paris ; — G. Weill, L'ALSACE FRANÇAISE de 1789 à 1870, Paris, Alcan, 1916.

trouve des institutions différentes des nôtres. Le régime des assurances n'est qu'un exemple. L'Alsace-Lorraine avait son statut scolaire, son statut religieux. Il faudra réadapter ces institutions régionales avec intelligence ; il conviendra surtout de ne méconnaître, à aucun moment, ce goût de la liberté qui demeure la raison profonde de l'attachement de nos deux chères provinces pour la France. En rentrant dans la patrie, l'Alsace et la Lorraine doivent voir consolider leur bien-être matériel et développer leurs avantages moraux. Et ce ne sont pas elles, ce ne sont pas des villes comme Mulhouse (jadis capitale de notre industrie) qui nous reprocheront de vouloir mettre toute la France restaurée sous le régime de la science et le contrôle de la liberté. Ce programme, nul mieux que M. Millerand n'est qualifié pour le réaliser.

CHAPITRE XVI

LE SORT DE LA FEMME

L'effort de la femme pendant la guerre. — Extension progressive de son rôle social. — La protection de l'ouvrière. — Le travail à domicile. — Le travail à l'usine : les Surintendantes. — Le droit des femmes à l'instruction intégrale. — Les précurseurs. — Les femmes et l'enseignement technique. — Le problème politique.

On a dit que le XXe siècle serait le siècle de la femme.

En tout cas, la guerre actuelle aura eu, pour son histoire, une importance considérable (1). Elle aura fait plus pour affirmer ses droits ou, mieux, nos devoirs envers elle qu'un demi-siècle de propagande théorique. Non seulement, en effet, la femme française s'est associée aux obligations nationales avec un tel esprit de sacrifice qu'on éprouve une sorte de pudeur à l'en louer; non seulement elle a prodigué à nos soldats les

(1) Voir Georges Renard : RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DE LA GUERRE, Paris, Alcan, 1917.

soins les plus assidus ou même les plus périlleux, mais la femme ouvrière remplaça l'homme jusque dans des professions qui semblaient devoir lui être pour toujours réservées. Dès la fin de l'année 1914, le nombre des chômeuses diminuait brusquement (1). Il était de 160.000 environ au mois d'octobre 1914; il tombait à 76.000 à la fin de 1915. On le considérait comme à peu près nul vers la fin de 1916.

Un grand fait social s'était accompli dont l'importance et les conséquences se mesureront plus tard. La femme avait provoqué presque partout la reprise de la vie économique. Dans la bourgade d'Exoudun, une boulangère de treize ans, avec son frère âgé de dix ans, fabrique et vend pendant des mois quatre cents kilos de pain chaque jour (2). On voit des femmes devenir charrons, menuisiers, maçons, couvreurs. En juillet 1916, il y en avait 32.000 dans les chemins de fer. Nous les trouvons chaque jour dans des emplois de receveuse ou de *watwoman*. Sur le réseau de l'Etat, les femmes ont occupé des postes de chauffeurs pour des machines de manœuvres. La Compagnie des Omnibus déclare que, depuis qu'elle admet ce nouveau recrutement, le nombre des accidents n'a pas augmenté. En mars 1915, la Chambre invitait le gouvernement à employer la main-d'œuvre féminine dans les bureaux de l'Etat-Major ou de l'Intendance, dans les formations sanitaires ou les services de fabrication.

Depuis plusieurs années, d'ailleurs, la femme américaine avait abordé des professions auxquel-

(1) Ouv. cité, p. 275.

(2) Renard, ouv. cité, p 276.

les elle ne semblait pas destinée. Il y a huit ans, on ne comptait déjà plus, aux Etats-Unis, les femmes mécaniciennes, chauffeuses ou forgeronnes.

La Française se mit à tourner des obus. On trouvait, en mai 1917 (1), 684.000 femmes dans les établissements industriels de la guerre et 150.000 dans l'administration de l'armée. Ce sont des chiffres formidables et l'on eût traité de fou, avant le drame, celui qui les aurait escomptés.

Une aussi brusque et importante introduction de la femme dans l'œuvre nationale crée, avec des problèmes nouveaux, un nouvel équilibre social. Nous avons vu certaines de ces ouvrières exécuter dans les pyrotechnies les travaux non seulement les plus pénibles, mais les plus dangereux. Une fabrique de fusées ne diffère guère d'une fabrique d'horlogerie. Mais le travail de l'obus est bien plus pénible. On a calculé (2) qu'une vérificatrice d'obus, retournant 400 pièces de 7 kilogs l'une, soulève par jour 2.800 kilogs. La femme a dû assagir ses nerfs, entraîner ses muscles et aussi subir la promiscuité, oublier au seuil de l'usine ou de l'atelier son amour-propre, sa vergogne. D'autre part, il serait vain de nier que cette vie nouvelle lui a procuré des tentations, a suscité pour elle des dangers auxquels elle ne résista pas toujours.

Gardera-t-elle après cette épreuve les qualités qui sont indispensables à l'avenir de la race, le

(1) JOURNAL OFFICIEL du 15 mai 1917.

(2) Renard, OUV. CITÉ, p. 278. Voir aussi Pawlowski, L'OUVRIÈRE FRANÇAISE A L'USINE DE GUERRE, dans la revue SCIENCE ET INDUSTRIE (Paris, 85, rue Saint-Lazare), n° du 1er février 1918.

goût et la science de la maternité, la santé physique, l'intégrité morale ? Grave question. On peut, sans pessimisme, s'inquiéter. Les lois protectrices du travail féminin, acquises par un long effort, ont elles-mêmes sombré dans la tourmente. L'enfant perdit beaucoup à l'éloignement de la mère ou de la sœur. Les salaires augmentaient; l'usine de guerre rendait plus difficile le recrutement des professions essentiellement féminines. La femme s'est mieux défendue que par le passé; elle a eu recours au syndicat, à la coalition, parfois à la grève. Dans cette vie nouvelle, l'avantage et l'inconvénient, le progrès et le péril voisinent sans cesse. Un problème reparaît toujours dans les réflexions que provoque cette révolution ou cette évolution. Que deviendra la maternité, malgré le soin qu'ont pris des ministres comme MM. Albert Thomas ou Loucheur pour concilier avec ces devoirs récents les fonctions nobles, les fonctions éternelles de la femme ?

⁂

En tout cas, et que l'on s'en réjouisse ou non, la guerre a posé, pour demain, de la façon la plus aiguë, ce problème souvent discuté. Il ne sera plus possible d'en différer l'examen; il ne sera plus permis de le résoudre par des demi-mesures, par des expédients, par des moyens dilatoires ou par des plaisanteries. Là encore, il est urgent de prévoir, de diminuer la part du hasard et de l'inconnu, de préparer aux femmes et non seulement aux ouvrières, mais aux veuves, aux orphelines un sort nouveau. La femme française

aura largement contribué au salut de la patrie. La paysanne s'est montrée héroïque à sa façon, par l'obstination de son labeur qui a nourri l'armée et soutenu toute la France. Nos campagnardes « furent, comme aux premiers âges de l'humanité, les gardiennes du foyer et les fécondatrices de la terre, pendant que les guerriers étaient partis à la chasse des fauves et des tribus hostiles » (1). On cite l'exemple, dans le département de l'Eure, d'Hélène Dofal qui, avec son frère André, âgé de quatorze ans, prit la direction d'un domaine de 95 hectares, la ferme de Bazoques, remplaçant à la fois la mère défunte et le père mobilisé. — Que va faire, pour la femme française, la Société de demain ?

***

On s'est déjà posé cette question et on y a donné plus d'une réponse.

Pour M. Henri Joly (2), l'extension, si considérable qu'elle soit, du travail féminin, n'est ni accidentelle, ni imprévue. Le mouvement date de loin; il n'a pas cessé de s'accélérer; quand la guerre a éclaté, il était tout prêt à se précipiter dans les directions les plus variées. Au reste, suivant le même auteur, plus on rehausse le prix du travail féminin, plus il faut s'attendre à le voir augmenter en quantité.

(1) Renard, OUV. CITÉ, p. 328.

(2) L'AVENIR FRANÇAIS, Bloud et Gay, 1917, p. 171 et suiv.; voir Louis Narquet, LA FEMME DANS LA FRANCE DE DEMAIN, MERCURE DE FRANCE du 16 juillet 1917 ; Henry Spont, LA FEMME DANS LA FRANCE DE DEMAIN, Paris, Jouve ; Lucie Félix-Faure-Goyau, LA FEMME AU FOYER ET DANS LA CITÉ, Paris, libr. acad. Perrin.

Le sujet que nous abordons doit être lui-même divisé.

Il faut, en premier lieu, améliorer le *sort social* de la femme.

On a souvent parlé des misères de l'ouvrière à domicile. Une enquête, ordonnée quelque temps avant la guerre, sur le travail de la lingerie (1) et poursuivie durant quatre ans, de 1905 à 1908, démontra que les prix de façon payés aux ouvrières lingères étaient extrêmement bas. On ne trouva qu'une seule localité où les gains horaires de vingt centimes et plus eussent été constatés dans une proportion supérieure à 50 %; en de nombreux endroits, les gains horaires de 0 fr. 10 et au-dessous dépassaient ce pourcentage. Dans dix départements sur vingt-quatre, la journée était de onze heures au moins, pour plus d'un tiers des ouvrières. Elle s'élevait à 13 heures et davantage dans plusieurs centres. A Cholet, les ouvrières, pour les trois quarts, avaient une journée de treize heures au moins. Et dans quels logements étaient-ils accomplis, ces travaux dont beaucoup devaient pourvoir le luxe !

Aussi que de plaintes émouvantes en ces modestes dépositions ! Je parcours le document officiel et j'y trouve les renseignements suivants (on se demande si l'on est bien au XXe siècle) : « *Allier*. — A Montluçon, une entrepreneuse de linge de corps pour femmes déclare : une bonne

(1) MINISTÈRE DU TRAVAIL, ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL A DOMICILE DANS L'INDUSTRIE DE LA LINGERIE, t. V, Paris, Imp. Nationale, 1911.

ouvrière, travaillant beaucoup, peut arriver exceptionnellement à un gain de 1 franc par jour. La plupart des ouvrières font un seul pantalon dans la journée; cela leur rapporte 0 fr. 30. Quant aux ouvrières lingères de Commentry, elles pourraient gagner au grand maximum de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 par jour. — *Gard*. A Nîmes, la finisseuse de chemises ne peut gagner plus de 1 franc par jour. — *Seine*. A Paris, suivant un entrepreneur de grosse lingerie, qui emploie une trentaine d'ouvrières à domicile, celles qui donnent tout leur temps à ce travail gagnent en moyenne 1 fr. 50 par jour; elles atteignent parfois 1 fr. 75 et 2 francs; celles qui peuvent travailler six ou huit heures gagnent 0 fr. 75 ». Ces chiffres sont donnés par les employeurs eux-mêmes. Si nous écoutons les ouvrières, la note devient encore plus poignante. Ici, il faut louer les machines à coudre ; ailleurs, il faut payer le fil ou les frais de transport. Puis il y a les retenues pour malfaçon qui donnent lieu à tant d'abus. On a trouvé des localités, comme Lignières et Dun-sur-Auron, dans le Cher, ou Méobecq, dans l'Indre, où les gains horaires de 0 fr. 05 au maximum étaient les plus nombreux.

Quelle infortune (1) dans tout ce petit monde ! Une entrepreneuse du Cher s'écrie : « Ah ! j'en connais de la misère; c'est en hiver qu'il faut voir cela ! Il est des ouvrières qui, dès qu'elles ont gagné trois sous, accourent bien vite chez moi pour se faire payer, afin de pouvoir acheter un peu de pain ou de charbon ». A Lignières, dans le même département, un marchand de nou-

(1) P. 123 de l'enquête et suiv.

veautés, entrepreneur de lingerie, s'exprime ainsi : « En somme, la lingerie ne comporte pas de travail rémunérateur, pas plus pour les entrepreneuses que pour les ouvrières. L'anémie des filles qui, sans cela, seraient fortes et solides, voilà ce qu'amène l'introduction de la lingerie en de nouvelles régions, voilà ce qu'amènent dans les campagnes les grosses maisons qui font travailler pour rien ». Et le rapport officiel, se bornant à constater (1), ajoute : « La misère se traduit notamment par l'inscription des ouvrières au bureau de bienfaisance, par le développement de la prostitution et la forte proportion des enfants naturels, par le surmenage et ses conséquences au point de vue de la santé, etc... ». Plusieurs industriels du Mans déposent qu'il est impossible à une ouvrière de vivre du métier de lingère. « La plupart, affirme l'un d'eux, vivent de la prostitution et leur profession n'est qu'un couvert au regard de la police ».

Contre ce servage honteux de la femme, nous avons tenté de réagir. La loi du 10 juillet 1915 oblige tout entrepreneur de travaux à domicile à afficher en permanence les prix de façon fixés, pour les articles faits en série, dans les locaux d'attente ainsi que dans tous ceux où s'effectuent la remise des matières premières aux ouvrières et la réception des marchandises après exécution. Les prix de façon applicables au travail à domicile doivent permettre à une ouvrière d'habileté moyenne de gagner en dix heures un salaire égal à un minimum déterminé par les Conseils du travail ou, à leur défaut, par les Comités de sa-

(1) P. 128 et 129.

ıires. Ces dispositions essentielles sont complé-
ées par une série de mesures de détail, judi-
ieusement établies (1). La loi protège d'ailleurs
galement toutes les ouvrières travaillant en
rance à domicile, qu'elles soient françaises ou
trangères. A la date du 1er juillet 1917, un Co-
ıité de salaires avait été institué dans tous les
épartements. En même temps, les inspecteurs
t inspectrices du travail veillaient à l'observation
ar les fournisseurs de l'armée des clauses con-
enues dans leurs marchés. On va voir que cette
récaution n'était pas inutile. Dans plus de 400
ıarchés sur 1.300 qui furent examinés, les sa-
ıires payés étaient inférieurs au tarif normal.
es sanctions ont été prises; quinze entrepreneurs
ırent exclus de tout marché futur. Ces mesures
araissent encore bien douces. Un industriel qui
pécule sur la misère d'une femme ne mérite au-
un ménagement. Si partisan que l'on soit de la
berté du travail, il est impossible de ne pas im-
oser à l'Etat comme un de ses devoirs l'obliga-
on de protéger le salaire minimum de la femme.
ant de malheurs sont liés à cette sorte d'abus,
ınt de dangers en découlent pour la race, pour
ı sécurité publique, pour l'honneur national,
u'il faut considérer ces interventions seulement
omme une première tentative pour assurer le
ort d'un être précieux entre tous et digne de
ous nos égards. La guerre nous a contraints à
action; l'effort, désormais, ne peut plus être
nterrompu.

La brusque fin du conflit mondial a, d'ailleurs,

(1) Voir CIRCULAIRES DU MINISTRE DU TRAVAIL AUX PRÉ-
TS du 24 juillet 1915 et du 12 janvier 1917 et BULLETIN
U MINISTÈRE DU TRAVAIL (juin-juillet 1917).

créé pour le travail féminin une crise dont les conséquences se poursuivront pendant longtemps. Si nous n'y veillons pas, le désordre et la misère pourraient vite réapparaître là où quelques progrès étaient amorcés. Les institutions de protection féminine, nées dans l'usine ou autour de l'usine, — souvent grâce à la généreuse collaboration des Etats-Unis, — risquent d'être anéantis. Le salaire de l'ouvrière à domicile peut être avili par la concurrence. Il n'y a point de devoir plus urgent, pour des démocrates, que de veiller sur cette situation. Le problème est lié à l'ensemble du problème social. L'organisation d'ateliers collectifs ou d'ouvroirs, — malgré que ce dernier mot ait souvent protégé des expériences fâcheuses, — paraît devoir être encouragée. Un bon système de placement, substitué à des tentatives mal coordonnées, rendrait les plus grands services. Pour l'ouvrière, comme pour l'enfant, toute une œuvre de protection s'impose dont nous avons à peine dessiné les premiers linéaments.

***

L'industrie privée a provoqué certaines créations heureuses.

Il a été fondé, à Paris, le 1er mai 1917, une société (1) dite *Association des Surintendantes d'usines*. Elle a pour but de préparer des femmes aptes à surveiller ou à diriger l'organisation so-

(1) Siège social, 8, rue de Penthièvre. Le comité de direction est présidé par Mme L. Brunschvicg, présidente de la section du travail au CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES.

ciale de l'usine, en ce qui concerne le bien-être matériel et la préservation morale des ouvrières. Elle se propose de créer des écoles pour assurer l'enseignement des futures Surintendantes. L'une de ces maisons fonctionne déjà (1). L'enseignement comporte des stages pratiques et des cours théoriques. Chaque session comprend : 1° un premier stage en usine d'une durée minimum de quinze jours; les heures de présence exigées pour l'élève sont celles que l'on réclame des ouvrières; l'élève peut être soumise au travail manuel; 2° les cours théoriques, d'une durée d'un mois environ. Ils comprennent un enseignement sur les conditions du travail, des notions de législation ouvrière, l'hygiène à l'usine, l'assistance et la prévoyance ouvrières, la vie morale et sociale de l'ouvrier; des notions de droit usuel, comptabilité, etc...; 3° un stage pratique accompli dans un dispensaire; 4° un stage complémentaire d'une durée minimum de un mois, ayant pour but de faire connaître à l'élève le fonctionnement complet de l'usine et de ses organismes annexes : infirmerie, cantine, chambre d'allaitement, garderie, salle de repos, etc...

On voit facilement quel est le but de cette institution. Elle a pour objet de remédier aux inconvénients si graves qui résultent de l'emploi des femmes dans les usines. Les *Surintendantes* françaises correspondent aux *Lady superintendents*, qui ont rendu tant de services en Angleterre. Associées morales et sociales des patrons, elles doivent les décharger des nombreux soucis qu'entraîne la surveillance intelligente et efficace

(1) Au Siège social.

des travailleuses. La Surintendante n'embauche pas les ouvrières, n'ayant pas qualité pour juger leur valeur technique. Mais elle peut être chargée d'examiner leurs demandes et de procéder aux enquêtes qui permettent d'écarter du choix les sujets trop faibles physiquement ou dangereux du point de vue moral. D'accord avec le contremaître, elle peut intervenir également dans la formation des équipes; nous retrouvons ici le Taylorisme en ce qu'il a de bon. La Surintendante reçoit les réclamations des ouvrières, apaise les différends, dirige le vestiaire, les lavabos, les établissements attachés à l'usine. Elle soutient l'ouvrière; elle aide le patron. Elle intervient près des œuvres sociales et des pouvoirs publics. Elle visite les ouvrières malades. A la Pyrotechnie de Bourges, les résultats ont désarmé les plus prévenus. Le rôle de la Surintendante n'a d'autre limite que les limites mêmes de son intelligence et de son cœur.

Enfin, certaines mesures législatives ont amélioré la condition de l'ouvrière.

Au mois de mai et au mois de juin 1917, les travailleuses de la confection ont subitement réclamé la semaine anglaise. La loi du 11 juin 1917 a consacré cette revendication en disant : « Pendant la durée de la guerre et tant qu'une loi générale ne sera pas intervenue, dans les industries visées par l'article 33 du Livre I du Code du travail et de la prévoyance sociale, le repos, pendant l'après-midi du samedi, sera assuré aux ouvrières de tout âge, dans des conditions déterminées, pour chaque profession et pour chaque région, en tenant compte des besoins du travail dans les diverses saisons, par des règlements

d'administration publique qui se référeront, dans les cas où il en existera, aux accords intervenus entre les syndicats patronaux et ouvriers de la profession et de la région ». Dans l'état actuel du marché français, nous ne sommes pas partisan de la semaine anglaise pour l'ouvrier, à moins que l'après-midi de loisir ne soit consacré à l'instruction. Cette mesure, qui nous paraît avoir contribué à l'affaiblissement de l'industrie britannique avant la guerre, risquerait, si elle n'était point réglée par un statut international, d'amener un abaissement de la production et le renchérissement du coût de la vie. L'ouvrier, grand consommateur d'objets manufacturés, serait le plus rudement atteint.

L'homme normal peut se contenter du repos hebdomadaire et d'une détente annuelle. Mais, pour la femme, la semaine dite anglaise apparaît comme une nécessité. Il faut souhaiter qu'elle soit maintenue et généralisée.

Notre deuxième devoir envers la femme est, selon nous, de lui assurer son *droit à l'instruction intégrale.*

Ce serait une bien longue et difficile entreprise de raconter les efforts accomplis à travers les âges en faveur de cette cause.

De tout temps, il s'est trouvé des femmes remarquables par leurs connaissances. Par exemple, on nous a démontré qu'il y eut, en pleine antiquité, des femmes médecins (1), depuis la lé-

(1) Voir Marcel Baudouin, LES FEMMES MÉDECINS, Institut intern. de bibliographie, 93, boul. Saint-Germain,

gendaire Artémise, reine de Carie, ou cette Anytè d'Epidaure, qui exerçait la médecine sacerdotale, rédigeait à la fois des poésies et des ordonnances et rendit la vue, dit-on, à un habitant de Naupacte. Il s'est trouvé des auteurs pour affirmer que Laïs, de troublante mémoire, n'aurait été qu'une sage-femme détournée de ses occupations professionnelles par quelques philosophes. Il y eut, en tout cas, des *medicae* romaines dont on trouve le souvenir en d'authentiques inscriptions. Le Moyen Age, l'Ecole de Salerne ont connu quelques praticiennes renommées. Le titre de leurs ouvrages serait parfois difficile à citer, même en latin. Et l'on garde mémoire d'une femme médecin parisienne du XIVe siècle, dame Jacobe Félicie, qui eut un procès avec la Faculté parce qu'elle avait l'audace de ne point réclamer d'honoraires et « de porter sa faucille dans la moisson d'autrui ». Faut-il rappeler que Madame Necker a réformé les hôpitaux parisiens et contribué à la création de la médecine légale ? Dans la seconde moitié du XIXe siècle, plusieurs femmes ont réussi, parfois en recourant à des déguisements, à se faire admettre comme médecins militaires, soit aux Indes, soit aux Etats-Unis, pendant la guerre de Sécession.

En remontant trop haut dans le passé, on risque de mêler l'histoire à la légende. Il est prudent de parler peu de Sapho ou d'Aspasie ! On a écrit cependant de savantes thèses sur la phi-

et Rebière, LES FEMMES DANS LA SCIENCE, Paris, Nony, 1897. Dans son rapport sur sa proposition de loi tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote (Sénat, année 1918, n° 252), M. Louis Martin a groupé d'aimables exemples.

losophie de la païenne Hypathie. L'histoire de nos lettres suffit à démontrer l'excellence des femmes dans les genres les plus variés. Avons-nous un styliste supérieur à Madame de Sévigné ? Notre XIXe siècle n'a pas eu de génie plus ardent ou d'esprit plus ferme que Madame de Staël. Il ne suffit pas de dire que ces exemples sont des exceptions et qu'une femme comme George Sand, si elle touche aux idées, se borne à refléter les pensées d'un Michel de Bourges ou d'un Pierre Leroux. Beaucoup de ces talents, dont il serait fastidieux de dresser la liste, ont su être originaux. On apprend beaucoup, aujourd'hui encore, à lire les études de la comtesse d'Agoult sur l'état politique ou intellectuel de l'Allemagne, vers 1840. Il n'y a rien de plus personnel que l'œuvre de Marceline Desbordes Valmore. Il se pourrait que Madame de Noailles fût notre plus grand poète du temps présent. Dans les sciences, Sophie Germain sut gagner l'admiration de Lagrange. On peut dire, sans fadeur, que la femme française a été constamment associée à l'histoire de nos lettres, de notre pensée, comme d'ailleurs à notre histoire politique. La démonstration apparaît trop facile pour qu'on y insiste et l'on demeure étonné qu'il ait fallu tant attendre pour faire reconnaître aux femmes, dans notre pays, le droit à l'intégrale instruction.

L'ancien régime a parfois montré, sur ce sujet, plus d'audace que l'âge moderne.

Les efforts de Madame de Maintenon (1) en faveur de l'éducation des filles ont été souvent dé-

(1) Voir Mme de Maintenon, Extraits, par O. Gréard, Paris, Hachette, 1908.

crits; mais en dit-on assez la hardiesse? Il faut lui savoir gré de l'idée courageuse qu'elle eut, vers 1680, de recevoir en sa maison de Rueil ces jeunes filles de bourgeoisie et de médiocre noblesse, ces « petites sœurs » qu'elle formait aux travaux manuels dans une sorte d'école primaire professionnelle (la définition est de M. Gréard). Plus tard, lorsque le roi lui permet d'installer, dans une vaste demeure que Mansard créa, les filles des « vieux militaires » criblés de coups, elle se donne à ce Saint-Cyr de toute son âme. Cette fondation marque une date importante dans les annales de la femme française. *Elle représente la première sécularisation de son éducation* (1). Fait remarquable : le Père La Chaise partageait, sur ce point, l'avis des novateurs; il était le premier à souhaiter une éducation qui différât de celle des couvents. Il s'agit, cette fois, de préparer les jeunes filles au monde, de cultiver en elles un agrément qui est le privilège de la femme française, de les placer sous l'influence des poètes et des écrivains, de laisser glisser sur elles un des rayons d'or du siècle.

L'idée première fut réformée peu à peu dans le sens d'une plus grande austérité; le plan primitif perdit, à l'usage, une bonne part de son charme et de sa liberté. L'éducation de Saint-Cyr conserva cependant un heureux souci de ne pas atteindre chez la jeune fille la simplicité de la nature ; elle visait à faire des femmes raisonnables, pieuses sans excès, plus disposées à élever leurs enfants et à instruire leurs domestiques qu'à passer des matinées en l'oratoire ; elle s'adres-

(1) Ouv. cité, p. 28.

sait à la conscience; elle sacrifiait la mémoire au jugement, s'efforçait de provoquer la réflexion, d'étendre la culture,d'éveiller la générosité. Saint-Cyr fut organisé comme une famille; les grandes y habillaient les petites; chaque demoiselle avait sa fonction à l'apothicairerie, au dortoir ou à la lingerie; le travail manuel y était pratiqué et honoré. On y apprenait à passer « du neuf au vieux, du beau au grossier, des habits aux bonnets et aux coiffes ». On a pu dire que cet enseignement avait contribué à répandre les principes de générosité sociale qui formeront l'esprit de 1789. Il servit, en tout cas, à développer chez un certain nombre de jeunes femmes la connaissance et l'amour de leur pays. L'on ne peut qu'admirer la vieille Madame de Maintenon, communiquant à ses filles les bulletins de la guerre de la succession d'Espagne, les associant à l'angoisse des insuccès comme à la joie des victoires et s'écriant, au lendemain de la bataille de Denain : « Vive Saint-Cyr ! Puisse-t-il durer autant que la France, autant que le monde ! » « Ce qui me plaît dans les dames de Saint-Louis, disait Louis XIV, c'est qu'elles aiment l'Etat ; elles sont bonnes religieuses et bonnes françaises. »

Vers le même temps, un des plus séduisants esprits de notre histoire, aussi libre qu'ingénieux, protestait contre la négligence tolérée dans l'éducation des filles. Fénelon, certes, n'aimait point les savantes ridicules, mais « plus les femmes sont faibles, disait-il, plus il est important de les fortifier ». Il voulait que les femmes fussent instruites dans l'intérêt même de l'autre sexe, « puisque les désordres des hommes viennent souvent et de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue de leurs

mères et des passions que d'autres femmes leur ont inspirées dans un âge plus avancé ». Sur ce principe, il construisait un petit traité qui demeure un chef-d'œuvre de bon sens savoureux et spirituel, d'une grâce par endroits presque païenne, d'une exquise modération de pensée et de forme. L'éducation qu'il souhaite aux filles doit commencer dès leur enfance ; nul, mieux que lui, n'a parlé des petits ; on sent qu'il les a observés longuement, ingénument, amoureusement ; il a voulu mériter leur confiance. Mais il s'est fait aussi une idée de ce que doit être l'éducation de la jeune fille. Ce prélat a écrit sur la mode des pages que l'on dirait définitives, si le sujet comportait quelque fixité ; en fait, il veut que la future mère de famille soit initiée à la connaissance des enfants (c'est la pensée à laquelle il revient toujours), à ce qu'il appelle l'économie, à la grammaire, à l'arithmétique, aux principes du droit, à l'histoire, même au latin.

Il l'initie à la poésie, non sans quelques réserves ; et, pour la musique, il la concède à la jeune fille dans cette phrase aimable : « Si elle a de la voix et du génie pour les beautés de la musique, n'espérez pas de le lui faire toujours ignorer ; la défense irriterait la passion ; il vaut mieux donner un cours réglé à ce torrent que d'entreprendre de l'arrêter. » De même, Fénelon conseille aux femmes la peinture, pour une raison très spéciale, pour leur apprendre à réagir contre le mauvais goût des étoffes, des dentelles et des broderies. Tous ces conseils venaient d'un esprit très moderne, pratique, plein de discernement, hardi et modéré tout ensemble. Fénelon ne veut plus que la jeune fille sorte du couvent comme une per-

sonne que l'on aurait « nourrie dans les ténèbres d'une profonde caverne et qu'on ferait tout d'un coup passer au grand jour ». Il craint ces éblouissements ; il souhaite des transitions prudentes ; il consent pour la femme aux ornements du corps en désirant aussi pour elle les parures de l'esprit.

Par malheur, de telles directions ne se pouvaient appliquer encore qu'à des élites. L'établissement d'un enseignement régulier et complet pour les jeunes filles ne viendra que beaucoup plus tard, vers la fin du XIXe siècle. Longtemps, l'ensemble des femmes françaises demeure abandonné. En un livre précieux, Edmond et Jules de Goncourt (1) ont montré ce que leur condition représente au XVIIIe siècle. Sans doute, cette description ne saurait prétendre à être complète ; mais elle offre un assez bon raccourci. Elle nous montre ce grand couvent princier de la rue de Grenelle, de Panthémont, où s'élèvent les princesses, les filles nobles. Une telle maison semble déjà un abrégé du monde et de la cour ; telle jeune fille y vit encadrée de sa femme de chambre et de sa gouvernante. Pour Paris, vers le milieu du siècle, la pension est de 400 à 600 livres, sans les frais qui doublent au moins le prix. Chaque couvent a sa clientèle spéciale. Les dames de la rue Saint-Jacques recevront surtout les filles de magistrats. La règle de Saint-Cyr sert en général de modèle; mais on l'interprète avec plus ou moins de sincérité. « Partout, c'est une éducation flottant entre la mondanité et le renoncement, entre la retraite et les talents du siècle, une éduca-

(1) La Femme au XVIIIe siècle.

tion qui va de Dieu à un maître d'agrément, de la méditation à une leçon de révérence ; et ne la dirait-on pas figurée par ce costume des pensionnaires montrant à moitié une religieuse, à moitié une femme ? La jupe et le manteau sont d'étamine brune du Mans, mais la robe a un corps de baleine ; sur la tête, c'est une toile blanche, mais cette toile a de la dentelle. Il est bien commandé à la coiffure d'avoir un air de simplicité et de modestie ; mais il n'est pas défendu de l'arranger à la mode du temps (1) ».

Bien qu'une telle éducation les préparât assez mal à la vie active, les femmes françaises du XVIIIe siècle, au moins dans leur élite, ont montré leur pouvoir. Goncourt l'exagère peut-être ; il voit dans la femme de ce temps « le principe qui gouverne, la raison qui dirige, la voix qui commande » (2), « la cause universelle et fatale, l'origine des événements, la source des choses ». C'est pourtant l'avis de Montesquieu ; il nous a montré les femmes de l'ancien régime formant au sein de l'Etat une manière de république occulte, agissant sur les ministres, les magistrats et même les prélats. Malgré les scandales que l'on cite ou les romans que l'on dévoile, ce ne fut pas toujours un malheur. Les qualités naturelles d'intelligence et de tact de la femme française n'ont jamais mieux brillé qu'en ce temps, chez ces beaux êtres que Latour nous présente, avec leur mélange unique de grâce et de pensée. On pourrait retracer bien des portraits, celui de Mme de Pompadour ou de Mme de Tencin. Mais toute cette

(1) Ouv. cité, p. 19.
(2) Ouv. cité, p. 371.

science qu'elles possèdent, c'est une science d'intuition.

Si elles ont agi sur les affaires publiques, c'est au nom de leur expérience personnelle ou de leurs instincts. Si elles ont guidé bien des écrivains ou écrit elles-mêmes, c'est par la vertu de leur génie propre. En tout cas, ces femmes instruites qui vivent parmi les livres et les philosophes, pour qui l'on écrit tantôt des contes et tantôt des traités, ces femmes qui ont dirigé l'essor de nos lettres, elles forment un petit groupe. Aucun effort d'instruction n'a encore atteint la femme du peuple, livrée sans connaissance aux plus rudes métiers, aux commerces de plein vent. Un excès de raffinement en haut ; le néant, en bas. « Au moral comme au physique, la femme du peuple est à peine dégrossie. »

La République a voulu combler cette lacune. Admise déjà dans l'école primaire, la jeune fille voit instituer à son profit l'école primaire supérieure. On crée pour elle un lycée et un collège. Elle pénètre à l'Université. Elle conquiert le doctorat en médecine ou la licence en droit. Elle exerce ; elle plaide. Elle travaille au laboratoire. Pour l'instruction générale, la femme paraît avoir cause gagnée ; il lui reste à se faire admettre dans l'enseignement professionnel.

La guerre l'aura aidée à obtenir cette satisfaction qu'on lui refusait encore. L'extension du rôle social de la femme entraîne le développement de son instruction.

L'Ecole de physique et chimie, l'Ecole centrale, l'Ecole des mines de Saint-Etienne ont accepté d'ouvrir leurs portes aux jeunes filles. Par contre, une décision fâcheuse de la section per-

manente du Conseil supérieur de l'Instruction publique leur a refusé le droit de suivre les classes de mathématiques spéciales des lycées de garçons. Madame Louise Cruppi a justement protesté (1) contre cette mesure, en rappelant que « le travail féminin ne pouvait plus être considéré comme une fantaisie d'intellectuelles ambitieuses », qu'il correspondait, désormais, à une nécessité nationale et sociale.

On s'est enfin aperçu de la nécessité d'organiser pour les jeunes filles des écoles pratiques de *haut enseignement commercial*. Jusqu'en 1915, rien de ce genre n'avait été prévu. « Il fallait cependant (2) donner aux femmes, avec le droit aux responsabilités supérieures de la vie commerciale, les méthodes, la discipline, les clartés que l'on n'était pas toujours sûr, dans notre pays, avant la guerre, de rencontrer chez tous les commerçants. » Sur l'initiative de Mlle Sanua, une Ecole de haut enseignement commercial féminin fut ouverte au Conservatoire des Arts et Métiers. La législation et la documentation commerciale, la nature des marchandises, la comptabilité, les mathématiques, la géographie et les langues étrangères appliquées au commerce, l'économie politique forment la matière des cours. On espère y joindre l'hygiène et la gymnastique. L'école s'est ouverte avec vingt-deux élèves; elle ne prenait pas l'engagement de les placer toutes; elle leur laissait entendre qu'elles devraient se créer leur avenir elles-mêmes. Cependant, toute la promotion

(1) Le Petit Temps du 29 janvier 1918.

(2) Jeanne Fizaine, Introd. au Règlement de l'Ecole de la rue Saint-Martin.

sortie le 13 juillet 1917 fut placée et bien placée. Plusieurs diplômées de l'Ecole débutaient avec des traitements de 300 francs par mois, ayant devant elles les plus intéressantes perspectives d'avenir.

Il a été fondé, plus tard (1), une *Ecole d'enseignement technique féminin* pour préparer des femmes à une série de carrières *industrielles* auxquelles leurs « études ne les destinaient pas jusque là. » On se proposait de former des *Dessinatrices*, des Employées de Bureaux d'études, des Secrétaires techniques, des Calculatrices, etc. L'enseignement comporte : 1° le dessin industriel (croquis d'après des pièces de machines ou des schémas ; calques ; tirages de bleus) ; — 2° les notions indispensables de sciences mathématiques; — 3° des éléments de mécanique, théorique et appliquée, de technologie, de résistance des matériaux, de physique expérimentale, d'électricité; — 4° un cours de Rapports pour habituer les élèves à préciser leurs idées et à les exprimer avec netteté. L'enseignement normal comprend deux années (la deuxième facultative). — De même, l'Ecole spéciale des travaux publics, fondée par M. Eyrolles, consentait à recevoir des élèves femmes. — Nous avons, à notre tour, créé l'*Ecole technique et industrielle pour jeunes filles* de Lyon ; elle nous a donné les résultats les plus encourageants. Autorisés par cette première expérience, nous avons ouvert aux femmes notre *Ecole de représentation commerciale et de commerce extérieur*.

(1) 20, rue Pergolèse, directrice-fondatrice : Mlle Hatzfeld.

Cette extension de l'enseignement féminin créera sans doute certaines difficultés. Un effort d'accommodation sera nécessaire pour préserver chez les femmes appelées au bénéfice de la grande instruction les qualités qu'il leur faut conserver. Chez certaines d'entre elles, initiées trop rapidement à la haute culture, nous avons observé parfois une sorte de développement hâtif et artificiel, des apparences très brillantes, mais plus d'éclat que de solidité. A ce jeu imprudent, les femmes risqueraient de perdre leurs qualités naturelles sans acquérir la force qu'une éducation vraie doit conférer. Chez certaines femmes slaves, l'excès de la culture provoque souvent un déséquilibre évident, une excitation intellectuelle sans direction et sans contrôle. Pour beaucoup de femmes, l'idée n'est qu'un sentiment généralisé. Mais ces dangers qu'on ne saurait nier doivent s'atténuer à mesure que l'instruction cessera d'être pour elles une exception, si elles consentent à admettre, suivant le vœu de leurs plus sincères défenseurs, que l'instruction ne saurait être un luxe de quelques années. Pour elles, comme pour nous, la seule éducation efficace est celle qui, préparée pendant les années de travail scolaire, se poursuit durant toute la vie.

Reste à résoudre un troisième problème. Si l'on s'accorde, au moins en théorie, à vouloir améliorer le sort social de la femme, si on ne lui refuse plus le droit à l'instruction intégrale, l'opinion hésite beaucoup lorsqu'il s'agit de répondre à la question suivante : Faut-il lui conférer des droits

politiques ? Les régimes anciens ont mis les femmes sur le trône ; la République leur refuse encore un bulletin de vote. Cependant, en toutes les nations civilisées, partout où le libéralisme existe ou s'installe, cette réforme a été faite ou s'accomplit. Tous les programmes révolutionnaires qui ont surgi, en 1917 et 1918, comportent cette innovation. Certains pays sont même allés fort loin dans cette voie. Le gouvernement populaire hongrois n'a-t-il pas nommé Madame Rosika Schwimmer, l'écrivain pacifiste, ministre de la République en Suisse ? En Autriche, les élections à l'Assemblée Nationale Constituante, qui ont eu lieu le 16 février dernier, ont vu le nombre des électeurs s'accroître de 172 % (par rapport à 1911), en raison de l'accession des femmes au suffrage universel. Les nouvelles électrices ont voté en masse pour le parti socialiste. Huit députées ont été nommées : une du parti chrétien-social, Dr Hildegarde Burian ; sept du parti socialiste, Mmes Thérèse Schlesinger, femme de lettres ; Gabrielle Prost ; Emmy Freundlich ; Amélie Seidel ; Anna Boschek ; Adélaïde Popp ; Marie Tusch, ouvrière en tabac. Et l'on sait que les droits politiques des femmes ont été soutenus avec énergie par un démocrate éclairé comme le Président Wilson.

En Amérique (1), les premières régions qui aient

(1) Voir Marie-Louise le Verrier, LES RÉSULTATS DU VOTE DES FEMMES, Union française pour le suffrage des femmes, 53, rue Scheffer, à Paris ; — Jean Cruppi, CONFÉRENCE SUR LE SUFFRAGE MUNICIPAL FÉMININ, du 10 juin 1917, dans la VIE FÉMININE du 24 juin 1917, Paris, 40, Champs-Elysées ; — A. Gourju, RAPPORT AU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE, séance du 22 août 1917 ; — Suzanne Grinberg, LE SUFFRAGE DES FEMMES, dans la Revue LA RENAISSANCE, 19 janvier et 2 février 1918, avec des opinions favorables

accordé le suffrage aux femmes sont les Etats de l'Extrême-Ouest. Six Etats ont donné l'égalité complète : le Wyoming, l'Utah, le Colorado, l'Idaho, le Washington et la Californie. Vingt-six autres accordent des privilèges. L'Etat de New-York a conféré, en novembre 1917, le suffrage intégral aux femmes pour toutes les élections. En Australie, le Sud a donné l'exemple, dès 1895; l'Ouest a suivi, en 1890; la Nouvelle-Galles du Sud, la Tasmanie, le Queensland, de 1902 à 1905; l'Etat de Victoria s'est décidé en 1907. Les femmes zélandaises, qui jouissaient depuis 1866 du vote municipal, depuis 1877 du vote scolaire, obtinrent en 1893 le vote législatif. Au Canada, les femmes ont obtenu le vote municipal dans certaines provinces.— Sur notre continent, c'est une toute petite contrée de la mer d'Irlande, l'île de Man, qui, possédant un gouvernement autonome, profita, en 1880, de son indépendance pour donner le vote aux femmes. La Finlande et la Norvège sont les seuls pays d'Europe où la femme ait les mêmes droits que l'homme. La Suède, le Danemark, l'Islande, le Royaume-Uni ont fait à leur tour des concessions.

Au cours de l'année 1918, la question a été discutée en Suède; la première Chambre rejetait le projet gouvernemental donnant aux femmes le droit de vote, tandis que la seconde Chambre l'approuvait. M. Branting a lutté avec sa franchise ordinaire contre l'opposition de la droite.

Le 23 octobre 1918, la Chambre des Communes

d'Edmond Rostand, de Pierre Termier, de Vidal de la Blache, de Durkheim, de Georges Renard, de G. Lanson, de Berthélemy, de Lévy Bruhl, de Julien Hayem, président de la Société des Industriels et Commerçants français, etc.

ıdoptait une motion de H. Samuel, tendant à con-
acrer l'égalité politique des sexes et à rendre les
emmes éligibles pour cette assemblée. Les parti-
ans de la réforme ont soutenu que l'Etat nouveau
xige une politique nouvelle dont le centre est au
oyer (1). Il est d'ailleurs fort intéressant d'obser-
er comment nos amis d'outre-Manche ont pro-
édé.

Ainsi qu'il arrive presque toujours en Angle-
erre, c'est à la suite d'une évolution lente et con-
inue que le vote des femmes fut admis. Les inté-
essées ont fait campagne pendant vingt ans pour
agner l'opinion publique. Peut-être même au-
aient-elles fait triompher leur cause beaucup plus
ôt, si, dans leur ardent désir de provoquer l'atten-
ion, elles ne s'étaient livrées à des actes jugés
xcessifs dans un pays où l'ordre accompagne la
iberté. On se rappelle les manifestations exagé-
ées avec bris de glace, grèves de la faim (*hunger
trikes*), organisées par les leaders du mouvement,
leux femmes cependant instruites et raffinées,
Irs Pankhurst, veuve d'un médecin et sa fille,
Iiss Christabel Pankhurst, graduée de Manches-
er.

Si les femmes anglaises réclamaient avec tant
le véhémence la réforme, c'est que, depuis long-
emps déjà, elles participaient à l'administration
ocale, possédaient le droit de vote municipal lors-
u'elles payaient elles-mêmes les impôts (*rate-
ayers*) ; elles pouvaient devenir membres de ces
nultiples *Committees* qui administrent les Pa-
oisses ou les Boroughs, les Districts ou les Com-
és. De plus, presque toujours, les femmes des

(1) Voir L'Europe Nouvelle du 9 novembre 1918.

hommes politiques prenaient part aux luttes électorales. Certaines d'entre elles, même de la plus haute société, ne craignaient pas de se présenter devant des auditoires populaires. Une des femmes de la plus ancienne aristocratie anglaise, la Countess of Warwick demeure célèbre comme orateur de réunions publiques. D'autre part, les jeunes filles anglaises jouissent d'une grande liberté protégée par les mœurs et par la loi. Enfin, beaucoup d'entre elles ne peuvent se marier et restent *spinsters*, par suite de la très forte émigration des hommes.

La guerre apporta aux suffragettes le succès pour lequel elles travaillaient depuis si longtemps. A vrai dire, elles s'étaient signalées, elles aussi, dans leurs efforts pour soutenir le pays. Les ouvrières avaient empli les usines de munitions ; les bourgeoises se prodiguaient dans les hôpitaux. De plus, les Anglaises s'associaient à des formes variées du War Work. Elles conduisaient les automobiles militaires à l'arrière du front, offraient, souvent gratuitement, leurs services dans les bureaux du War Office ou de l'Amirauté. Des milliers de *Land Girls* s'adonnaient à l'agriculture. D'autres devenaient les *Waacs* (*Women Army Auxiliary Corps*) ou les *Wrens*, c'est-à-dire les Waacs de la British Navy ou les *Pingouins* de l'aviation, ainsi nommées parce qu'elles portaient des ailes sur leur uniforme sans être autorisées à voler.

La Grande-Bretagne accueillit ces initiatives avec une surprise d'abord un peu ironique. Mais, bientôt, le War Office fit tout le possible pour développer ce recrutement. La Reine prenait sous son patronage les *Waacs* qui devinrent le *Queen Mary's Army Auxiliary Corps*. Les femmes don-

naient ainsi la preuve de leur *public spirit*. Or, l'Anglais ne se cristallise pas sur des théories ; il a l'esprit moins orné peut-être, mais plus libre que nous. La leçon des faits s'impose à lui ; il l'accepte sans arrière-pensée. Il croit à l'évolution continue des institutions et des mœurs. De là, ce sens politique, si souple, grâce auquel les directions cèdent à temps. Il a consenti au progrès féministe puisque l'expérience l'avait démontré. Il ne lui restait qu'à le consacrer.

Les législateurs, même les plus hostiles jadis à l'idée nouvelle, comme M. Asquith, apportèrent leur adhésion. Le droit de vote féminin fut inscrit dans le *Representation of the People Act* de 1918. Le système électoral britannique reçoit ainsi des modifications dont voici les principales. Le nombre des votants est porté de 8.357.000 à 16 millions dont 6 millions de femmes, sur lesquels cinq millions représentent des femmes d'électeurs. Les jeunes gens de 19 à 21 ans, qui ont servi ou servent encore sous les drapeaux, reçoivent le droit de vote, comme d'ailleurs tous les autres soldats et marins. Les femmes peuvent voter à partir de l'âge de trente ans et à condition de posséder déjà le droit de vote municipal ou d'être les femmes de maris ayant ce droit. Pour posséder le droit de vote municipal, il suffit d'être, depuis six mois, propriétaire ou locataire d'une terre ou d'une maison. Par contre, tout homme ou toute femme vivant chez d'autres personnes comme *lodger*, c'est-à-dire occupant une ou plusieurs chambres meublées, n'a pas le droit de vote municipal. — Une loi postérieure a donné aussi aux femmes le droit d'être élues et de siéger à la Chambre des Communes. La Chambre des Lords refuse ce droit à

certaines *Pairesses* qui font partie de l'assemblée mais sans pouvoir y discuter.

Les femmes ont pris à la campagne de 1918 une très grande part. Quatorze d'entre elles ont posé leur candidature, dont Miss Christabel Pankhurst. Mrs Lloyd George qui, jusqu'alors, s'était tenue à l'écart de la vie publique, s'est lancée dans la lutte. Elle a parlé contre Mr Mac Kenna, ancien Chancelier de l'Echiquier, ex-collègue de son mari et grand adversaire de la coalition libérale-conservatrice (1).

Les femmes émancipées ont montré, sous toutes les latitudes, les mêmes préoccupations. Avant tout, elles ont déclaré la guerre à l'alcool. Dans la petite ville de Caldwell (Idaho), elles ont soutenu une lutte énergique pour obtenir une *Ville sèche* contre les hommes qui voulaient conserver une *Ville humide*. Elles révoquèrent le maire et son Comité principal, se défendirent devant les tribunaux, organisèrent des réunions secrètes, manifestèrent publiquement. Ce sont elles qui ont obtenu la suppression de l'alcoolisme en Nouvelle-Zélande, en Norvège, en Finlande.

Les femmes, là où elles ont été introduites dans la vie publique, se sont occupées aussi du progrès de l'hygiène, de la protection des jeunes filles et des enfants. Dans le Colorado, elles ont obtenu que la majorité des jeunes filles fût élevée à dix-huit ans. En Australie, elles provoquèrent la loi de protection des femmes sans travail, nouvellement débarquées sur le continent australien. Au Colorado, on leur doit encore les tribunaux d'enfants, les lois sur le travail des mineurs, la loi punissant d'emprisonnement toute personne em-

(1) D'après une note de M. l'Attaché commercial, Périer.

ployant un enfant au-dessous de quatorze ans dans une mine, une fonderie, un moulin, une fabrique ou des travaux souterrains ; elles ont imposé la loi empêchant l'emploi des filles de tout âge dans les puits et l'exhibition sur les scènes publiques des enfants au-dessous de quatorze ans.

On peut s'étonner que la France démocratique n'ait pas encore pris parti sur une aussi importante question. A vrai dire, nous admettons volontiers qu'il convienne de marquer une différence entre la femme française et la femme slave ou anglo-saxonne. La Française a été victime des égards mêmes qui lui sont témoignés. Il est vrai qu'en général elle ne réclame point le droit politique. Si l'on peut formuler des lois générales sur un pareil sujet, il semble qu'à l'ordinaire elle préfère à l'indépendance une protection éclairée. Il y aurait peut-être de l'imprudence à la jeter sans discernement dans notre vie publique, encore si mal purifiée, si convulsive, si violente. Nous conseillons aux féministes, par respect sincère pour leurs ambitions, de ne pas précipiter l'évolution et de ne pas méconnaître la nécessité d'une adaptation progressive de la femme à la vie publique ou de la vie publique de la femme. Mais, en dépit des prétentions des professionnels du sport politique, nous pensons que le pays aurait beaucoup à gagner, pour la protection de l'enfance, pour la lutte contre les fléaux sociaux, si la femme acceptait de s'intéresser au moins à la vie municipale. Une commune, c'est un foyer. Là, selon nous, la femme peut commencer son éducation publique en jouant un rôle utile. Et l'action

libérale des femmes au cours de notre grand XVIIIe siècle semble autoriser à penser qu'elles sauront vite résister aux influences confessionnelles. On les a introduites à l'école et autour de l'école, sans avoir à le regretter. Nous souhaitons ardemment leur participation à la vie communale, sous des réserves qu'il appartient au législateur de préciser. En pleine occupation ennemie, des femmes ont dirigé des communes comme maires ou adjoints. La ville de Metz, redevenue française, a réclamé leur collaboration. Le Parlement ne saurait méconnaître ces faits.

En 1906, M. Dussausoy (1) déposait une proposition de loi tendant à accorder aux femmes le suffrage municipal, l'électorat pour les Conseils municipaux et généraux. La proposition fut adoptée par la Commission du suffrage universel. De 1906 à 1910, la discussion de la proposition Dussaussoy fut retardée. Dans son rapport, M. Ferdinand Buisson proposa une modification à la loi de 1884 ainsi conçue : « Sont électeurs les Français des deux sexes majeurs de vingt et un ans ». Le projet fut abandonné ; il a été repris depuis et il a fait l'objet d'un nouveau travail de M. Pierre Flandin.

En 1918, M. Magniez, député de la Somme, a rédigé, de son côté, une proposition de loi par laquelle il réclame le droit de vote en faveur des femmes pour les élections municipales, cantonales, législatives et sénatoriales dans les mêmes conditions qui sont déjà accordées aux hommes. M. le sénateur Martin se prononce, lui aussi, pour l'électorat sans restriction, « à partir de vingt-

(1) Voir Cruppi, CONFÉRENCE CITÉE.

cinq ans révolus. » Nous avons indiqué nos préférences et les raisons de notre modération. Sous la forme que nous proposons, on ne comprendrait pas que ce progrès indispensable fût ajourné par égard pour des sophismes sans valeur.

Dès maintenant, aux termes de la loi du 27 mars 1907, concernant les Conseils de prud'hommes, les femmes sont inscrites sur les listes électorales. — La loi du 23 janvier 1898 leur a conféré l'électorat pour les tribunaux de commerce ; il est vrai qu'elles ne peuvent encore être appelées à faire partie d'un tribunal. — Enfin, M. Guist'hau, Ministre de l'Instruction publique, par une circulaire du 10 juillet 1912, rappelait aux Préfets que les femmes sont admises à faire partie des délégations cantonales. « Déjà, disait-il, elles occupent une place importante dans plusieurs délégations; et je sais que leur concours y est très apprécié, particulièrement en ce qui touche les écoles de filles et les écoles maternelles. J'estime qu'il convient de généraliser une mesure qui a donné les meilleurs résultats. »

Le moment nous paraît venu d'introduire les femmes non point dans une politique où persisteraient les mœurs d'avant-guerre, mais dans la politique nécessaire à la France de demain. Nous osons compter sur elles pour défendre, en particulier, cette grande cause de l'hygiène publique si longtemps méconnue, pour établir les droits de la mère et de l'enfant, pour nous aider à dessiner les plans de l'Ecole future.

Faut-il l'ajouter pour rassurer les timides ?

Cette thèse est essentiellement française. Dès 1874, Jules Favre (1) réclamait l'égalité morale

(1) QUATRE CONFÉRENCES FAITES EN BELGIQUE, Paris, Plon, 1874.

et civile entre l'homme et la femme. Il combattait comme des « expédients d'ordre public » ou plutôt de mauvaise police les arguments dirigés contre cette vérité « dont le bon sens, la justice et l'intérêt social réclament l'application ». Il montrait que les partisans de cette idée sont non point des révolutionnaires mais au contraire des esprits décidés à conserver l'ordre dans le monde en lui donnant pour fondement l'éternelle justice. Il ne se laissait pas intimider par les railleries traditionnelles qui s'amusent à l'évocation d'un régiment de cuirassiers en couches ou d'une cour de cassation faisant têter des nourrissons. Après une longue démonstration qui empruntait à l'histoire ses principaux arguments, rappelant ces tableaux de La Haye et d'Amsterdam où l'on voit des Conseils de femmes réunies pour rendre compte de leur administration, Jules Favre, concluait : « Les femmes sont appelées à donner aux institutions démocratiques leur complément et leur autorité morale, en pénétrant les associations, qui en sont l'honneur et la force, de leur intelligence, de leur esprit d'ordre et de leur bienveillante justice... Partout où l'esprit municipal a conservé son empire, les femmes ont été l'âme des institutions charitables dirigées par elles avec autant de sagesse que de succès ».

Jules Simon (1) n'était point, lui non plus, un révolutionnaire; il ne voulait toucher à l'ordre établi que pour le consolider en l'améliorant. Il ne demandait pour les femmes aucune transformation politique ou sociale; mais il voulait pour elles un grand accroissement d'autorité. Pour

(1) La Femme du vingtième siècle, Paris, Calmann-Lévy, 1892.

elles, il demandait une instruction beaucoup plus étendue, en rapport avec le progrès général des sciences. Il salua et aida les efforts de cet utile Camille Sée, Alsacien de Strasbourg, qui, après avoir rempli par intérim les fonctions de secrétaire général au Ministère de l'Intérieur pendant le siège de Paris, élu député, fit voter, en 1880, la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles. Jules Simon eut, au moins, ce mérite d'encourager l'œuvre naissante, d'en suivre avec passion les progrès. Ses conseils, qui rappellent d'une certaine manière ceux de Fénelon, prouvent que, sans se porter aux solutions hardies, il a connu le sort de la femme moderne et travaillé à l'améliorer.

Plus fougueux, plus brillant sans doute aussi, Alexandre Dumas fils donna son appui à cette cause dans un écrit au titre dramatique : *les Femmes qui tuent et les Femmes qui votent* (1). « Avant dix ans, écrit-il, en 1880, les femmes seront électeurs comme les hommes. Quant à être éligibles, nous verrons après, si elles sont bien sages ». Nous préférons, aux arguments des empiriques, le témoignage de ces hauts esprits.

⁂

Evidemment, les progrès déjà réalisés, ceux qui pourront être obtenus encore dans la condition de la femme suscitent de graves préoccupations. La transformation du sort des femmes, si elle était mal opérée, risquerait de compromettre

(1) NOUVEAUX ENTR'ACTES, 1re série, Paris, Calmann-Lévy, 5e édition, 1890, et PRÉFACE DE MONSIEUR ALPHONSE. — Voir aussi Jean Finot, PRÉJUGÉ ET PROBLÈME DES SEXES, Paris, Alcan.

la famille traditionnelle, la maternité, l'enfant. Les féministes s'en rendent compte. « Comment concilier le besoin d'une natalité vigoureuse, la protection des nouveau-nés, les soins non seulement matériels mais moraux que réclame l'enfance avec cette industrialisation fiévreuse des vies féminines ? Comment sauvegarder la moralité de la femme à l'atelier et la stabilité de la famille ? Tel est le problème. Nous y étions mal préparés. Et, il faut bien le dire, nous ne l'avons pas résolu encore. *Ce qui s'imposera demain, c'est l'établissement d'une grande charte de travail féminin qui sera le statut préservateur de la race* (1). »

Mais la libération de la femme ne saurait plus être retardée. Maximilien Harden, dans la *Zukunft* du 1er juin 1918, reconnaissait l'impossibilité même pour l'Allemagne de refuser l'éligibilité féminine. Dans une déclaration adressée à l'Union française pour cette réforme, M. le président Wilson a proclamé que la reconstruction démocratique, entière et sincère, du monde ne pourrait être atteinte complètement si les femmes n'obtenaient pas le suffrage. M. le président Clémenceau semble avoir admis la participation des femmes au suffrage universel (2) ; il a promis de faire entrer plusieurs déléguées dans certaines commissions de la Conférence. Quoi de plus juste! Sans les femmes, nous n'aurions pu soutenir la guerre ; elles ont droit à leur part dans les avantages de la paix.

(1) Hélène Miropolsky, avocat à la Cour d'appel de Paris, dans le JOURNAL du 17 février 1918.

(2) JOURNAUX du 17 février 1919.

CHAPITRE XVII

LA RENAISSANCE DE L'ART

Quelques principes et quelques exemples. — Identité profonde de la science et de l'art. — Un art sincère doit être de son pays et de son temps. — Son domaine est le domaine même de la vie. — Caractère actif de nos lettres; l'esprit de grandeur. — Absence d'un théâtre vraiment populaire; la dégradation par le spectacle. — Les grands Maîtres d'hier : Auguste Rodin, Claude Debussy. — Pour la musique française.

On n'imagine pas une France, même la plus pénétrée de science, même la plus riche d'industrie, sans un art qui la fleurisse et la couronne. Il est des pays, — et l'Italie romaine fut peut-être de ceux-là, — où l'art apparaît comme une importation ou une conquête, non comme une pro-

duction spontanée (1). Sans méconnaître, ce qui serait une sottise, la qualité des grands artistes d'outre-Rhin, on peut relever dans l'histoire de l'art allemand de larges lacunes; on se souvient peut-être de la phrase qu'Albert Dürer écrivait de Venise à l'un de ses amis : « Oh ! combien je soupire après le pays du soleil. Ici, je suis un prince, et, dans mon pays, un simple pique-assiette. » Pour nous, l'art est l'accompagnement nécessaire de l'histoire ou de la vie. Le premier titre des Germains, leur premier acte dans le monde moderne fut la destruction du trésor gréco-romain. Le pillage et le vol des églises, c'est une de leurs plus authentiques traditions. Un cardinal Mercier protestant contre les sauvages destructions de Belgique nous fait songer à Grégoire de Tours pleurant sur le massacre de la beauté. Et, si l'art moderne a pu renaître, jadis, parmi tant de ruines, c'est que, patiemment, lentement, à mesure qu'une société nouvelle apparaissait, à mesure que la vie libre et paisible refleurissait, entre l'église et le château, ces deux premiers refuges de la liberté individuelle, à mesure que l'âme et l'esprit restauraient leurs droits violés, notre France, si sincèrement courtoise, ranimait le verbe auquel elle donnait les ailes de la poésie et la pierre qui allait vivre, elle aussi. N'est-elle pas admirable en sa simplicité, cette phrase d'un chroniqueur de l'an mille ? « On eût dit que le monde, secouant ses vieux haillons, voulait partout revêtir la robe blanche des églises ». Une église romane, c'est une revanche déjà. C'est la

(1) Voir la petite mais excellente HISTOIRE GÉNÉRALE DES BEAUX-ARTS, de Roger Peyre, Paris, Delagrave, 1912.

anche de l'ordre par cette composition qui se pétuera, qui offre à la foule massée dans les s le recueillement voisin des chapelles, qui ne par son portail un abri à la vie collective familière, tout en lançant vers le ciel la tour. r delà toutes les barbaries dont s'enlaidit en- e le monde, la petite église romane de France erche du regard le clair Orient. Au pauvre pla- d de bois que le barbare incendiait par plai-, elle substitue la protection de la voûte; on saura jamais ce qu'il se dépensa d'efforts et génie pour assurer à la méditation un refuge iolable désormais, pour l'éclairer de la lumière portune. A la communauté française qui naît, l'allait donner une voix : ce sera la cloche qui t, elle aussi, son abri. Lorsque la formule a trouvée, elle recevra des perfectionnements des compléments à l'infini. Mais c'est dans sa me primitive qu'elle demeure la plus émou- te. Si distant que l'on puisse être de ces pre- ers témoignages de l'art français, on ne sau- t en parler sans ferveur. Qu'elles soient de urgogne ou d'Auvergne, plus savantes ici, plus ionales ailleurs par l'emploi des matériaux aux, ces premières églises romanes, elles nous paraissent comme le germe de tout ce qui sur- a plus tard de beau et de grand. Elles affir- nt les nuances de nos provinces dans l'unité fonde de notre pensée; à défaut de toute foi, patriotisme nous suffit pour loger sous le ber- u de leurs voûtes les origines de notre indé- ndance spirituelle, les premiers gages de notre ur épanouissement.

e tragique du temps actuel excuse, même s'ils t naïfs, ces souvenirs. Depuis, sous ses diver-

ses formes, lettres, architecture, sculpture, peinture, musique, l'art a guidé toute notre histoire. Il s'est glissé hors de l'église; il a gagné la ville avant de conquérir l'Etat. Il se mêle à toutes les formes de la vie nationale; il suit tous les progrès de la technique. Il impose, dès le temps d'un Philippe-Auguste ou d'un Saint Louis, le prestige de notre France. Longtemps anonyme, — la conquête de la personnalité artistique représente une acquisition assez moderne, — il a fait naître les écoles, dispersé ses élèves, étendu ses applications. Il a su agir même sur des travaux publics comme les ponts ou sur des ouvrages de défense contre les forteresses. Il prétendait refléter toute l'imagination et toute la vie. Il surveillait jusqu'à la pièce de monnaie ou la pièce d'orfèvrerie. Son rythme est le rythme même de notre histoire. Aux brillantes époques, il se pare de magnificence. Les influences étrangères l'ont souvent effleuré ou même pénétré, sans l'altérer jamais. Il y a une Renaissance proprement française comme il y a une Renaissance italienne, et nous avons tort de trop l'ignorer. Un sculpteur tel que Michel Colomb, un artiste universel comme Jean Perréal, ce sont uniquement des Français. Français aussi nos châteaux de la Loire, Français notre Louvre. Vienne le XVIIe siècle, avec Louis XIV et les diverses expressions de l'art classique. A partir de ce moment, il n'est plus nécessaire de poursuivre la démonstration. L'art a tout conquis; Versailles demeure, qui le prouve; la nature elle-même doit, un temps, s'incliner pour accepter le jardin de Lenôtre.

)ans un pays à ce point pénétré par les diffé-
tes formes de l'art, pour une nation qui lui a
la meilleure part de son influence et de sa
iesse matérielle, où le moindre ouvrier peut
'acilement devenir un artiste, il est donc légi-
e de se demander ce que l'art va produire au
demain d'une tourmente effroyable qui aura
trembler le monde sur sa base. Quel sort nous
end ? Aurons-nous de violents conflits artisti-
s, pareils à ceux du romantisme ? Nous tien-
ns-nous à ces imitations qui nous encombraient
nt la guerre ? La préoccupation matérielle, le
oin de vivre, n'étoufferont-ils pas la pensée,
rendront-ils pas insensible à l'expression ? Le
nbeau va-t-il s'éteindre ou luire plus haut ?
vons-nous pas épuisé toutes les formules ? Au-
s-nous enfin une architecture nationale et mo-
ne, créée pour les besoins présents avec les
sources nouvelles ? Aurons-nous, dans l'art
si, la Société des Nations ? Autant de graves
stions ! A défaut de certitudes ou même d'in-
ations, on peut du moins dire ce que l'on
haite. Et ce que nous souhaitons, c'est, avant
t, un art vraiment national.

***

)u'est-ce à dire ? — Tout d'abord (1), nous
is refusons à croire qu'il y ait entre la science
'art la moindre hostilité.
Prôner la science, réclamer son application
is tous les domaines, est-ce condamner l'art ?

) Voir Marius Vachon, LA GUERRE ARTISTIQUE AVEC
LEMAGNE, Paris, Payot, 1916.

Il serait bien ridicule de le prétendre. Les deux mots, les deux idées ne s'opposent que dans les esprits faibles. Pour la Hellade, le *poète*, c'est le créateur, quel que soit l'objet de sa création; c'est le législateur comme l'artisan; après Hésiode et Pindare seulement, la langue grecque a réservé ce beau titre pour l'artiste, considéré jusque-là comme un chanteur, un aède; la doctrine classique abrite sous la même désignation tous les producteurs, tous les créateurs. Le mot latin *ars* désigne, à l'origine, une invention ou le procédé qui la provoque. Cicéron dit : *Artis maxime proprium creare et gignere*. On désigne par ce terme le métier de l'esclave, le labeur du paysan comme l'occupation du peintre ou de l'écrivain. Il en est de même pour le mot français *art*, dont Montaigne, pour ne citer que lui, fait un usage si varié. Littré nous rappelle à propos que le vocable *artiste* s'entend avec son sens restreint d'aujourd'hui seulement depuis le Dictionnaire de l'Académie de 1762.

Nous nous refusons, une fois de plus, à séparer la science de l'art. Nous avons exposé la doctrine d'Herbert Spencer (1); rien, selon nous, ne saurait l'infirmer. Il n'est même pas utile de reprendre l'analyse par laquelle le philosophe démontre que « la science est toujours cachée sous l'art »; que l'art, digne de ce nom, respecte la vérité des êtres tels que la science nous aide à les connaître; qu'il n'y a pas de statuaire sans anatomie, pas de peinture sans perspective, pas

(1) De l'Éducation, p. 63 et suiv. Il nous a paru se révéler des tendances toutes pareilles dans le manifeste de MM. Ozenfant et Jeanneret, Après le Cubisme, Paris, 5, rue de Penthièvre.

de musique sans rythme. Entre tous les arts et toutes les sciences, il existe un domaine de transition ; la réflexion aide à le découvrir. Sans doute, déclare Spencer, « nous ne croyons pas (1) que la science puisse faire un artiste. Quand nous prétendons que celui-ci doit comprendre les grandes lois des phénomènes, objectifs et subjectifs, nous ne prétendons point que la connaissance de ces lois suppléera chez lui aux perceptions naturelles. On naît artiste comme on naît poète et l'on ne devient ni l'un ni l'autre par éducation. Ce que nous affirmons, c'est que les facultés innées ne dispensent pas l'artiste de s'appuyer sur la science organisée. L'intuition est beaucoup, mais elle n'est pas tout. Ce n'est que lorsque le génie s'allie à la science qu'on peut parvenir au plus haut résultat ».

L'intervalle qui nous paraît séparer l'art et la science ne vient que de leurs lacunes. A mesure que la science étendra ses acquisitions, percevant un nombre de plus en plus grand de nuances, elle atteindra les régions abandonnées encore à l'imagination, à la fantaisie. Dès maintenant, l'observation, origine de tous les arts, devra s'enrichir en s'armant de l'appui de la science. Rappelons-le : l'esprit humain est *un*. Cette unité s'affirme complètement en des êtres exceptionnels comme Léonard de Vinci, à qui l'on doit non seulement le portrait de Lisa ou le monument équestre de François Sforza, mais les fortifications des Romagnes ou la canalisation de la Lombardie ; il excellait, d'autre part, dans les sciences physiques, les lettres et la musique. Nombreuses sont

(1) Ouv. cité, p. 69.

les qualités communes au savant et à l'artiste. Lorsque Chardin, composant, par exemple, le célèbre *Panier de prunes*, s'attache à discerner et reproduire sur les fruits le reflet vert des feuilles ou celui des lumières voisines, présentant des objets qui se mirent l'un dans l'autre, il fait preuve de la même subtilité d'observation qui guide le savant penché sur un fragment de nature pour en dégager un aspect ignoré.

Mais, si la science se vante de demeurer internationale, c'est une des magnifiques supériorités de l'art qu'il ne peut se passer d'une patrie.

M. Henri Barbusse, qui a fixé l'image atroce de cette guerre dans un livre émouvant de sincérité, indique lui-même, d'une phrase brève, cette vérité; on peut rêver une formule internationale pour le devoir humain; l'art, pour vivre, doit exprimer une race, un pays. La critique la plus hardie ne peut nier cette évidence. Même lorsqu'il prétend conduire sa pensée hors de nos frontières, comme un Jaurès demeure français !

Les Eléments d'Euclide sont vrais pour tous les temps et pour tous les pays. Il en est de même des inventions d'Archimède. Un temple grec ne vaut que dans son cadre; il porte en lui cette logique, ces vertus d'équilibre qui sont le propre du génie grec. On comprend la colonne ionique en Asie Mineure, à Ephèse ou à Priène, dans les ruines d'une civilisation qui poussa l'élégance jusqu'à des grâces déjà féminines. La conception qui s'est traduite dans le Parthénon, l'idée du sanctuaire avec trois parties : l'avant-demeure, le *pronaos*, entre la rangée de colonnes et le mur; la demeure, le *naos*, avec la statue de la déesse; l'arrière-demeure, l'*opisthodomos*, où se conserve

le trésor, correspond à des idées rituelles proprement grecques. La moindre ruine d'un temple de ce genre, en pays hellénique ou hellénisé, nous émeut jusqu'au fond de l'âme. Déjà, la Madeleine nous apparaît comme une fantaisie archéologique d'un goût douteux. Que dire, hélas ! du Palais-Bourbon ? Que dire surtout des monuments implantés sur cette avenue berlinoise des Tilleuls qui a la prétention d'être une des plus belles promenades d'Europe ? Ici, tout est ridicule, tout choque le goût de l'art même le plus fruste. La porte de Brandebourg prétend rappeler les Propylées d'Athènes. Quelle infamie! Le Corps de garde a l'intention de ressembler à un temple dorique. Arsenal, palais, statues, tout, ici, est une caricature. J'aime encore mieux la statue d'Hindenbourg, cloutée à la mode nègre, que ces viols pédants et cruels de la beauté classique. Nous avons eu des impressions de la même nature en voyant jadis aux mains des Allemands, à Strasbourg, ces délicieuses maisons de style Louis XV construites pour les cardinaux-évêques. Il n'y a rien de triste comme un monument exilé. Nous réclamons un art qui soit de notre pays, un art qui continue la France. Nous souhaitons que l'on en finisse avec les architectures de carnaval, avec les villas algériennes dans le nord et les villas norvégiennes dans le midi. La maison italienne, elle-même, elle est charmante, mais à sa place, sur un coteau de grâce lente, sous un ciel avare de pluie, dans un décor de pins, parmi les fuseaux des cyprès.

De même, un art sincère doit être de son temps. Vouloir faire revivre un style en dehors de l'époque où il s'est formé, c'est une aberration.

Nous avons cru ne pas trahir notre devoir en soutenant un architecte comme M. Tony Garnier qui, devant construire un monument public, subordonne sa recherche d'art à toutes les obligations que la science moderne et le progrès social imposent. Est-il besoin de dire qu'un château féodal, une église gothique, un hôtel de ville du Moyen-Age s'expliquent par les caractères de la vie et de la pensée du temps ! Lorsqu'en plein XXe siècle on s'est enrichi dans le commerce de l'automobile ou de la cotonnade, il n'est en rien nécessaire de se faire construire une résidence protégée par une barbacane et défendue par des créneaux (1). Lorsque des sculpteurs du temps présent s'efforcent de reproduire dans leurs œuvres ces formes gauches mais expressives qui donnent tant de saveur aux compositions du XIIIe siècle, ils ne font que du mauvais pastiche. L'œuvre de Michel Ange s'explique avant tout par le fougueux génie de l'artiste et par la libre formation de son esprit dans un milieu rempli du souvenir de l'antiquité. Mais il n'eût pas été Michel Ange, le créateur puissant et tourmenté, s'il n'avait vécu dans une époque terrible, où il eut à défendre la liberté de sa patrie contre la coalition d'un pape et d'un empereur. Il n'eût pas exécuté le *Jugement dernier* s'il n'avait subi l'influence de Dante; il n'eût pas pu créer ce tombeau dont les *Captifs* et le *Moïse* demeurent les éléments grandioses s'il n'avait travaillé pour un homme de violence et de puissance comme Jules II; lui-même, Michel

(1) Voir le savoureux ouvrage de M. Franz Jourdain, Propos d'un isolé en faveur de son temps, Paris, E. Flammarion, 7, rue Corneille.

Ange, signalait le danger que l'art pourrait courir du jour où des imitateurs copieraient les caractères apparents de son œuvre sans en comprendre les raisons profondes. « Ma science, disait-il, enfantera des maîtres ignorants ».

Un art doit être de son temps. Cette vérité élémentaire n'aurait même pas besoin d'être commentée si nous n'avions subi avant la guerre l'imitation de toutes les époques et de tous les pays. On multiplierait les exemples à l'infini. Lorsque Jordaens ou Rubens reproduit les personnages de son milieu avec l'éclat du vêtement, la couleur et cette sorte de vulgarité flamande qui est la rançon de l'exubérance, on retrouve toute une splendide époque; lorsqu'un honnête bourgeois de la troisième République demandait à M. Roybet de le peindre dans le style du portrait de Ruyter, il était ridicule; le peintre aussi.

L'art, pour avoir quelque valeur, doit être une floraison. Le respect du pays qui le produit, le respect du temps qui s'y reflète et, dans ces limites, le respect de la personnalité qui s'y consacre, voilà, semble-t-il, les conditions premières de la sincérité. Les efforts, comme celui que représente le *préraphaélisme* en Angleterre, pour ramener brusquement l'art à des formules anciennes et étrangères, ce sont d'artificielles distractions d'intellectuels. Et lorsqu'elles parviennent à provoquer des chefs-d'œuvre, comme ce fut le cas pour le préraphaëlisme enseigné par John Ruskin, c'est que la formule de l'Ecole fut simplement un prétexte. Quand Millais compose le portrait de Gladstone, il ne fait pas du préraphaëlisme : l'homme qu'il est peint l'homme qu'il veut. Lorsque Turner exécute ses puissantes et

délicates aquarelles, il n'imite pas, il crée. Pareillement, et plus près de nous, le meilleur impressionniste fut Jongkind, qui se bornait à être naturel, sans parti-pris. Ce fut une grande erreur de nos dernières années de croire que la formule peut créer l'œuvre. Elle ne saurait guider que des vocations médiocres. L'œuvre crée la formule. Delacroix, avant de passer pour un chef d'école, fait d'abord le *Massacre* de Scio. Il crée, il crée inlassablement suivant les lois de son fougueux génie tandis qu'autour de lui on bavarde. Nous avons connu, en ces dernières années, des artistes qui se faisaient un procédé d'imiter le *sfumato* d'Eugène Carrière; en vérité, cette manière n'a sa valeur que chez le maître lui-même, dont elle traduit la sensibilité pudique, la tendresse inquiète, l'amour pour les discrétions de la pénombre. L'excès de la théorie sur la création est assurément la marque des périodes de décadence et de sommeil.

L'art français vit surtout de sincérité. Cette sincérité, l'exacte adaptation de l'œuvre au temps et au pays, n'est-ce pas ce qui fait le mérite de nos incomparables cathédrales ? Lorsque, devant la cathédrale de Reims nous nous sentons troublés, lorsque les coups qui lui ont été portés blessent en nous le plus secret de notre âme, c'est que, confusément ou consciemment, sur ce sol déjà sacré, autour de cet autel qui est lui-même un foyer, sur cette terre où Jeanne d'Arc pleura d'avoir sauvé la patrie, un monument s'est élevé, œuvre de la foi nationale, tout autant que de la foi religieuse (1). Les dispositions du

(1) Voir Broquelet, Nos Cathédrales, Paris, Garnier, p. 339 et suiv.

plan, l'extension du chœur aux dépens de la croisée et de la grande nef, évoquent les cérémonies que l'édifice devait recevoir. L'ordonnance, dont l'essentiel caractère est l'harmonie, annonce le goût de la race pour l'équilibre et l'accord des formes. L'abondance des sculptures, la richesse de leur exécution, si sensible dans un détail comme le chapiteau des Vendanges, traduisent l'imagination et la vie du pays et du temps. La façade, avec ses milliers d'anges, d'hommes ou de démons logés sur les pinacles ou sur les galbes, c'est comme une image prodigieuse où tout un siècle serait illustré. On ne conçoit même pas ce monument sans la belle lumière de France qui l'environne, jaillit à travers les fenêtres, scintille parmi les roses et se joue dans les pierreries des vitraux. On ne le comprendrait pas posé ailleurs que sur la terre de France, respirant ailleurs que dans l'air de chez nous. Et n'est-il pas vivant, n'est-il pas le symbole de tout un pays et de toute une race, puisque notre ennemi l'a détesté autant que nous l'aimons ?

***

Sans abuser des principes, on peut en formuler un troisième. Dans un pays tel que le nôtre, l'art doit s'appliquer à tout. Rien n'est plus faux que la doctrine arriérée suivant laquelle il représenterait un luxe. L'art du XVe siècle se plaît à décorer la panse d'une aiguière, à cantonner de volutes la tige d'un chandelier, à enguirlander un gobelet, à encadrer de feuillages un mortier ou une mesure, à décorer d'ivoire un coffret. Qu'est devenue notre merveilleuse industrie du bois sculpté, qui fit jaillir du chêne tant de statuettes ou d'appliques, à la fois précieuses et naïves ? Observez une cré-

dence du XVIe siècle, avec ses panneaux décorés à perspectives, ses pilastres cannelés, sa ceinture ornée de godrons et de feuilles d'acanthe, son soubassement à colonnettes moulurées ; jusque dans le plus petit fragment, quel souci d'art a guidé ou retenu la main ! En plein ancien régime, à l'époque de Louis XIV, les artistes les plus renommés s'intéressent aux meubles, à l'orfèvrerie ou au costume, tout autant qu'à l'architecture ou à la peinture. Non seulement un ébéniste comme Boulle travaille à composer des meubles harmonieux, aussi remarquables par le choix des matières que par l'équilibre des formes ; mais ces meubles eux-mêmes sont des ensembles où le détail démontre la perfection des techniques les plus variées. Le bronze doré, dont on fait de nos jours des applications si lamentables, est employé avec esprit; les marqueteries d'écaille noire sont établies de manière à faire saillir le dessin. La moindre gravure au burin, intervenant pour rehausser le décor, a son accent. Est-il rien d'aussi douloureux que les imitations de ces chefs-d'œuvre dont s'encombrent les demeures modernes de nos riches, nouveaux ou anciens ? Pour voir ce que sont devenus chez nous le mobilier, les objets de la maison, il suffit de pénétrer dans les comptoirs où ils se distribuent. Même aujourd'hui, un bazar d'Orient conserve son charme ; un tapis, une étoffe, une arme, un plateau témoigne d'un effort d'art. Le bazar occidental est écœurant. Avant la guerre, des hommes d'initiative ont tenté de restaurer en France l'art décoratif; c'est une œuvre de salut public à poursuivre.

Le grand homme d'Etat brésilien Ruy Barbosa a montré que l'esthétique moderne devait se plier

aux exigences de l'industrie. « L'objet de l'éducation contemporaine par l'art, écrivait-il (1), n'est point de faire surgir des individualités extraordinaires, mais bien d'éduquer esthétiquement la masse générale des populations, formant ainsi, et en même temps, le consommateur et le producteur, déterminant simultanément l'offre et la demande dans les industries du goût ». L'art doit embellir l'utile. Le dessin d'un ustensile, même vulgaire, peut révéler un talent. Nous admirons, aujourd'hui encore, une cruche ou une lampe antique. «Phidias se reflète dans les productions du dernier potier athénien aussi bien que dans les colonnes du Parthénon. » Et Ruy Barbosa cite comme un modèle la classe des travaux d'aiguille à l'école supérieure de South Kensington ; grâce à son influence, mille créations délicates ornent le foyer anglais. L'art véritable sait communiquer au plus humble des objets ces qualités qui sont l'honneur des grandes époques et des grandes races : « la sereine chasteté des Grecs, la sûreté et la vigueur des Etrusques, la fertilité d'invention des Perses, la coloration magique des Chinois, les impressionnants effets de la décoration japonaise, la grâce ingénieuse des combinaisons arabes, l'abondance luxuriante des Italiens, le goût délicat des Français ».

Ces idées prévaudront-elles dans une France victorieuse, contre les snobismes auxquels la défaite nous trouvait résignés ?

(1) Pages choisies de Ruy Barbosa, Rio-de-Janeiro, Briguiet, 23, rue Sachet, 1917.

Il serait intéressant de savoir ce que pensent de la Renaissance artistique les jeunes hommes de la guerre (1). Dans les productions des prosateurs ou des poètes, une qualité commune se rencontre : la simplicité. Celui-ci rêve de concorde :

...France !... Demain !!! C'est toute l'âme
qui palpite entre ces deux mots
et la Volonté des Héros
les illumine de sa flamme.

Ce qu'ordonne chaque tombeau,
ce qu'impose toute relique
rouge de leur sang magnifique,
rien n'est plus puissant ni plus beau.

Car le commandement que crie
l'acte, au-dessus des fictions,
c'est, pour les générations,
l'Evangile de la Patrie.

Et c'est le grand commandement,
le : « Aimez-vous les uns les autres » ;
mais tant de martyrs et d'apôtres
ne l'auront plus dit vraiment ;

et le prix de tant d'héroïsme
sera par leurs fils acquitté ;
ils chasseront de la Cité
la veulerie et l'égoïsme.

Alors la France renaîtra,
la Grande France inattaquable,
impératrice véritable
que la terre reconnaîtra.

(1) Un Danois, M. Carl Dumreicher a comparé les œuvres des soldats allemands et des soldats français dans une précieuse brochure : LITTÉRATURE ET POÉSIE LYRIQUE DE GUERRE, Copenhague, imprimerie Bianco Luno, 1917.

Foulant la barbarie immonde,
sous le galop de son cheval,
l'épée haute, vers l'Idéal
elle reconduira le Monde !

Beaucoup de ces pièces écrites dans la tranchée ou au cantonnement ne sont que sentimentales. Mais elles le sont si ingénument, si sincèrement! (1) Voici un petit chef-d'œuvre que je cueille dans un journal polycopié, l'*Echo du Ravin*, du 41e bataillon de chasseurs (2). Il n'est pas signé; il a pour titre : *la Permission*.

Te revoir, te revoir après un an d'absence !
Achever près de toi cette convalescence
d'un cœur qui fut méchant à force de souffrir !
Te serrer dans mes bras, pouvoir enfin t'offrir
des baisers effaçant l'âcre senteur des larmes...
Oublier un instant le choc ardent des armes !
Sécher tes pleurs ! Faire briller tes yeux rougis !
Retrouver la tiédeur calme du cher logis !
Poser mon front brûlant près de ton sein qui tremble !
Après avoir rêvé tout seuls, rêver ensemble...
Entendre les doux noms que je croyais perdus !
T'embrasser, en ayant des gestes éperdus
devant le rire qui sur ta lèvre se joue
et creuse une fossette adorable à ta joue !
Entre les quatre murs de notre intimité,
voir mollir ma rudesse auprès de ta bonté !
M'extasier du pli coquet que fait ta robe,
baiser un frison fou qui, sournois, se dérobe
et met une ombre au marbre pur de ton cou blanc !
Te caresser, ému, maladroit et tremblant !...

(1) Capitaine Aristide Bruant dans LE SOUVENIR, août 1916.

(2) N° d'août 1915.

Retarder l'envolée implacable des heures !
Et partir au combat sans vouloir que tu pleures
en emportant, heureux comme un petit enfant,
le baiser de la femme au guerrier triomphant !

Il semble que l'influence d'Edmond Rostand se retrouve souvent dans les improvisations de ces poètes spontanés de la guerre. Je crois la rencontrer encore dans une autre pièce, d'une spirituelle gaîté et d'une forme sévèrement classique. Elle est anonyme, elle aussi, et nous vient de l'*Echo des Tranchées* (1); elle s'appelle *Insomnie :*

Nous nous couchons sur des grabats
pour délasser nos membres las.
V'lan ! le canon ! les rats ! les puces !
On s'entortille de capuces,
on va s'endormir enfin... Non !
Les puces ! les rats ! le canon !...
On tend des pièges pleins d'astuce,
disant : « L'ennemi, c'est les rats ».
Hélas ! les rongeurs scélérats
trottent, plus nombreux que les Russes,
sur nos lits où manque Manon. .
Les puces, les rats, le canon...
Quelles nuits ! Et que tu nous suces,
de la nuque, puce, au talon !
et quel raffut de cabanon
tu nous fais entendre, canon !
Ah ! le canon ! les rats ! les puces !
Jusqu'à mon dernier jour et fut-ce
parmi des draps de fin linon,
loin des Autriches et des Prusses,
je croirai sentir le sabbat
du canon, des puces, des rats,
des rats, du canon et des puces !...

(1) Citée dans l'ECHO DES GUITOUNES du 10 octobre 1915.

Théodore de Banville n'eût pas désavoué cette fantaisie. Il y a tout autant d'esprit naturel dans certains croquis du front et, par exemple, dans les charmants dessins de Jean Galtier-Boissière ou de Segonzac ou de Jacques Mathey. Bien souvent, c'est un souvenir qui traverse l'esprit du soldat enseveli sous les boues de la tranchée, comme dans ce gracieux *Noël d'antan* (1) qui a, lui aussi, des airs de petit chef-d'œuvre, par la précision et la pureté de la langue :

J'étais petit enfant de chœur
— Oh ! le beau carillon qui vole,
qui s'envole de notre cœur !
J'étais petit enfant de chœur
et petit bambin de l'école.

Le vol des cloches de Noël
s'éployait dans la nuit soyeuse ;
les neiges, confetti du ciel,
le vol des cloches de Noël
tournoyaient dans l'heure joyeuse.

Dans l'humble crèche de l'Enfant
que réchauffent le bœuf et l'âne
entrait notre chant triomphant ;
dans l'humble crèche de l'Enfant
sur qui le vol des anges plane !

Le doux regard de nos mamans
brillait dans les yeux de la Vierge
quand se confondaient, par moments,
le doux regard de nos mamans
et la lueur pure d'un cierge...

(1) POILU-NOEL, du 25 décembre 1916.

J'étais petit enfant de chœur
et petit bambin de l'école.
Et Jésus parlait à mon cœur...
J'étais petit enfant de chœur.
...Encore un Noël qui s'envole !...

Enfin, car on hésite à choisir, voici un sobre paysage, *Soir d'Alsace* (1) :

C'est un soir de bataille et d'automne en Alsace.
Le vol rose du soir frôle les monts bleuis.
Le village, de tous ses carreaux éblouis,
au fond du val, regarde un régiment qui passe.

Un coup de canon proche égrène sur les toits
les cigognes. Un fruit croule en cassant la branche
dans le verger où sèche une lessive blanche.
Par les lacets des cols s'allongent des convois.

Contre un mur, sous les mots allemands d'une enseigne
flotte un drapeau français. Un frais gamin rieur
près d'un seuil, joue avec un képi d'artilleur.
Sur une auto très lente une Croix Rouge saigne...

Cependant qu'en l'allée un couple heureux d'amants,
une Alsacienne au bras d'un fier soldat de France,
malgré le grondement du combat, recommence
avec des mots nouveaux les anciens serments.

On le voit, gais ou mélancoliques, tendres ou ardents, ces vers ont tous un air de famille. Ils ont cette pureté de la forme qui traduit la sérénité de la pensée. Le canon allemand semble avoir tué le symbolisme, le verslibrisme, le décadentisme. Ces jeunes écrivains s'abreuvent aux sources claires de la pensée nationale. Ils défendent à la fois nos façons organiques de sentir, de penser et notre

(1) La Revue du Front et le Souvenir, janvier 1917.

ol. Dans l'œuvre même de M. Henri Barbusse, la orme, d'un pittoresque souvent brutal, n'est que 'enveloppe d'un sévère idéalisme ; il s'en dégage in amour et un respect infinis de la souffrance hunaine. Tout récemment (1), M. Jean Galtier-Boissière nous annonçait que les *hommes de demain* auraient une personnalité simple et forte, le méris du mensonge et du « bourrage de crâne ». Le bourrage de crâne, s'il a existé quelque part avant a guerre, c'est bien dans l'art, dans la philosohie, dans les lettres, dans la peinture, dans la culpture (2). S'il a disparu désormais, si nos sollats ont eu raison des snobs, ce n'est pas le moinlre service qu'ils nous auront rendu.

La guerre a moissonné bien des talents en fleur. Cette perte ne sera point réparée. On imagine la place qu'eût prise dans nos discussions sur la Renaissance française un homme d'action comme Charles Péguy, si profondément personnel jusque dans son mysticisme et, quoique l'on pense de sa manière, si profondément enraciné à notre sol. L'auteur du *Mystère de la charité de Jeanne l'Arc*, l'éditeur des *Cahiers de la Quinzaine* apparaissait déjà comme un chef d'école ; si la victoire de la Marne ne l'avait pas emporté, il serait aujourd'hui au premier rang pour nous imposer, avec sa verve fougueuse, cette première condition de l'art et de la recherche intellectuelle : la loyauté.

(1) Le Crapouillot de janvier 1918. Ce sont les mêmes tendances qui se révèlent dans les albums de guerre de Lobel Riche, Georges Victor Hugo, André Devambez, Charles Fouqueray, dans les œuvres de Jean Droit.

(2) Julien Benda a dressé, dans Les Sentiments de Cristias, p. 119 et suiv., un « inventaire des principaux produits intellectuels et moraux qui ont cours en France depuis vingt ans et dont la provenance est germanique »;

Ecrivain d'action, lui aussi, ce Patrice Mahon qui, sous le pseudonyme d'Art Roë, abritait des pensées dignes de Vigny. Critiques à la façon de Charles Muller ou poètes comme cet exquis Marcel Drouet, chantre du silence et du soir, qui, sous la canonnade, lisait Pascal ou Lamartine, on dirait qu'une même passion les assemble tous : le goût de la vérité. L'angoissante gravité des années qui précédèrent la guerre avait, semble-t-il, détourné ces jeunes hommes des folies verbales qui furent de mode vingt ans en deçà ; elle les avait rapprochés de la formule classique au sens le plus pur de ce terme. Lionel des Rieux, auteur d'un chef-d'œuvre trop peu connu : *Le Chœur des Muses*, se plaçait sous l'invocation de Chénier :

> Je te dédie, André, ma jeunesse. Nourris
> cet arbre enraciné sur le seuil de ton temple ;
> dans les corps la beauté, l'ordre dans les esprits,
> voilà ce que je veux servir à ton exemple.

La prose du canonnier Paul Lintier a la vigueur et la netteté des fortes époques ; il y a des pages de lui sur le courage et la peur qui figureront dans les anthologies. Au plus profond des pays lointains que son imagination aimait à décrire, Emile Nolly gardait ses qualités de sobriété et de mesure. On voudrait que la France, par les soins d'une Académie souvent moins utilement occupée, assemblât en une sorte de *Corpus* tout ce qui mérite de durer dans ces œuvres des écrivains morts à la guerre. Des survivants du drame, des hommes de lettres comme M. René Benjamin ou M. Henri Barbusse seraient désignés pour prendre avec autorité cette initiative. Un tel recueil rappellerait nos futurs auteurs au respect envers la France ; nous

pensons qu'il s'en dégagerait, pour l'art lui-même, cette haute notion de discipline que consacrèrent par leur sacrifice ces héros aux tombes dispersées. Dans les temps qui vont venir, le talent aura de grands devoirs ; lui seul pourra donner à notre victoire son sens et son rayonnement. La pensée toujours vivante de nos écrivains tués à la guerre ne serait-elle pas, de tous les stimulants, le meilleur ?

Nous souhaitons, en effet, que les lettres se mêlent activement à la vie de la nation et aux ardentes recherches de pensée qui s'annoncent. Déjà de grandes idées sillonnent le monde. Les formules s'entrechoquent. Au pessimisme des vieux hommes d'Etat se heurte l'optimisme novateur de M. Wilson. La France ne pourrait-elle tenter pour l'humanité l'œuvre qu'elle a déjà ébauchée au XVIIIe siècle ? M. Julien Benda, en son *Belphégor*, expose que la société française d'avant la guerre demandait aux lettres des occasions d'émoi, non des plaisirs de l'esprit ; selon ses craintes, la guerre n'aura fait que confirmer ce goût, ce mépris pour les valeurs intellectuelles. Si ces définitions sont exactes, la médiocrité de nos écrivains d'hier les explique au moins autant que l'indifférence du public.

Si l'on rapproche ceux de nos auteurs qui ont laissé les plus grands noms, Montaigne et Descartes, Pascal et Molière, Bossuet et Fénelon, Montesquieu et Voltaire, Diderot et Rousseau, Chateaubriand et Madame Staël, Lamartine et Hugo, Balzac et Michelet, George Sand et Sainte-Beuve, Taine et Renan; si, laissant à part les œuvres d'imagination pure, on cherche à établir entre ces grandes créations un lien, à leur attribuer un caractère commun, il semble bien qu'on puisse le

trouver en ceci : tous ces lettrés ont été des *génies actifs;* ils se sont longuement penchés sur leur temps; ils ont extrait des informations très étendues; la forme, chez eux, n'a voulu être que le vêtement d'idées fortes et fécondes. F. Brunetière exprimait cette pensée, lorsque, tentant de définir le *caractère essentiel de la littérature française* (1) essayant tout au moins de déterminer les éléments permanents de l'âme nationale, convaincu justement, selon nous, que les puissantes nationalités prennent conscience de leur unité plus encore dans leurs lettres que dans leur histoire, il s'efforçait de démontrer le caractère *sociable* ou social de notre littérature : « Presque personne en France, disait-il, n'a écrit qu'en vue de la société, sans jamais séparer l'expression de sa pensée de la considération du public auquel il s'adressait, ni, par conséquent, l'art d'écrire de celui de plaire, de persuader, de convaincre ». Guyau traduisait d'autre façon la même pensée : « L'œuvre d'art la plus haute n'est pas faite pour exciter seulement en nous des sensations plus aiguës ou plus intenses, mais des sentiments plus généreux ou plus sociaux... L'esthétique n'est qu'un effort pour créer la vie ». D'où la nécessité de l'ordre et de la clarté, de la logique et de la précision, de la sévérité dans la composition et de la probité dans le style. Il faut avant tout se faire comprendre : on a des idées à exprimer ; et il faut être compris non seulement du Français, mais des autres peuples. Nous ne consentons point, pour notre part, à laisser nos

(1) ETUDES CRITIQUES, CINQUIÈME SÉRIE, Paris, Hachette. Julien Benda, BELPHÉGOR, p. 34 et suiv., donne des exemples divertissants de « la totale ignorance des principes de l'esprit », chez quelques-uns de nos lettrés récents.

lettres à l'écart du grand travail qui va s'imposer pour la restauration de la patrie.

Si donc nos lettres veulent reprendre, au lendemain de la guerre, leur fonction devant le pays et devant l'étranger, elles doivent rester fidèles à la tradition, évoquer au théâtre, dans le roman, dans l'histoire les grands sujets, ceux qui s'adressent à des ensembles. Ce mépris de l'idée, ce culte de l'indistinct, cette horreur de la clarté, que signale M. Julien Benda, c'était une mode d'avant la guerre. C'était, sans nul doute, le signe d'une décadence de la culture. Sous peine de perdre la direction spirituelle d'un monde de plus en plus instruit (voir, pour exemple, les Tchèques), notre pays devra restaurer le culte de l'Intelligence.

C'est l'honneur de la France d'avoir donné un relief d'art même aux sujets les plus étrangers à l'art en apparence, à la théologie avec *les Provinciales*, à la controverse avec l'*Histoire des Variations*, à l'astronomie avec *les Entretiens sur la pluralité des mondes*, à la jurisprudence avec l'*Esprit des lois*, à la pédagogie avec l'*Emile*. Demain comme jadis, nos écrivains devront avoir l'ambition de guider la conscience d'un monde en travail. Malgré des exceptions justifiées par la variété même de nos lettres, il n'est pas dans l'essentiel de leur génie de se contenter de la forme, des belles recherches de langue ou de rythme. Ces tentatives nous amusent un temps; elles ne représentent pas l'effort constant de la race. Humiliés par notre défaite de 1870, nous avons pu oublier nos préférences et subir à l'excès l'influence de la philosophie, de la poésie, du roman étrangers. Et l'on entend bien qu'il serait puéril de ne pas réserver pour l'avenir les droits de l'individu;

ils s'affirmeront d'eux-mêmes. Mais nous souhaitons que la génération prochaine s'empare des problèmes provoqués par la liquidation de l'immense conflit pour les attaquer dans toute leur ampleur, les étudier dans toutes leurs ressources et donner aux solutions proposées le prestige de cette forme française qui, seule encore, peut assurer aux idées l'universalité (1). Puisse-t-on revenir à cet amour de la netteté, loi souveraine de notre esthétique, à cet art de séparer et de classer les idées que Taine et Renan ont signalé comme l'essentiel de nos méthodes classiques ! Beaucoup de nos jeunes écrivains se sont perdus à vouloir imiter un Novalis, à pratiquer le culte de l' « intuition ». Il y a, pour des écrivains français, une qualité plus belle que la couleur : la lumière.

***

Il est à peine besoin de signaler la décadence de notre théâtre. La troisième République soutint à grands frais quelques scènes destinées à ce que l'on est convenu d'appeler les élites. On y reçoit, avec mesure, un plaisir contrôlé. Une convention que la mode protège entretient, en faveur de ces établissements privilégiés, un culte décent. Qu'a fait l'âge moderne pour le spectacle vrai, pour celui qui disperse dans l'esprit des foules les idées ? Nos théâtres dénommés populaires sont proprement une honte. Des auteurs honorés fournissent ces boutiques de productions imbéciles, toutes boueuses d'ordure verbale. Sans même faire appel à l'idée morale, du seul point de vue

(1) Julien Benda, Les Sentiments de Critias, p. 179 et suiv. et la conclusion des Belphégor.

de l'intelligence, il paraît impossible de tolérer indéfiniment ce genre d'industrie. Aucune éducation ne pourrait résister à cet assaut quotidien de la sottise, de la platitude, de l'abjection. Peut-être finira-t-on par s'apercevoir que, pour un peuple libre, la question du théâtre est à peine moins importante que la question de l'école.

Un noble acteur comme Gémier, conservant, parmi toutes ses expériences, le sens de la tradition française, réclame, lui aussi, cette réforme et la création d'une scène vraiment nationale. Par l'abolition des barrières sociales dans le courage en commun de la tranchée, un public nouveau devrait naître, semble-t-il. Assez du théâtre mondain. A France nouvelle théâtre nouveau, un théâtre plein de force, de sens et d'utilité. On souhaite, sans oser l'espérer, que le public renonce à favoriser des niaiseries et des gravelures. Au moins que l'on n'exporte pas ces inepties! « Souvenons-nous, écrit Gémier (1), que notre patrimoine dramatique, témoignage représentatif du génie national, nous valut de rayonner sur l'univers au premier rang des nations. Quand on dit d'une pièce qu'elle est un chef-d'œuvre, on entend qu'elle possède ces trois qualités très françaises : *la simplicité, la force et la grâce...* ». Et le courageux acteur nous rappelle la déclaration de Bailly, maire de Paris, sous la Révolution : « Le théâtre où beaucoup d'hommes s'assemblent et s'électrisent mutuellement, est une partie de l'enseignement public ».

Contre ces tendances nouvelles, on invoque volontiers le prétendu goût du public français.

(1) Dans le JOURNAL du 24 janvier 1918.

Il n'y a rien de plus inutilement injurieux pour notre race. Le fait le plus considérable dans l'histoire de notre théâtre français, depuis 1870, fut assurément l'apparition, au cœur de l'hiver 1897, du *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand. Lorsque, dans le décor du vieil Hôtel de Bourgogne, devant la scène encombrée de banquettes, parmi les marquis et les précieuses, on vit apparaître le spirituel et héroïque spadassin, lorsque sonnèrent les premiers éclats de sa verve, lorsque surgirent les vers désormais immortels qui célèbrent l'indépendance, la franchise, le courage, l'honneur...

... Mais je marche sans rien sur moi qui ne reluise,
empanaché d'indépendance et de franchise ;
ce n'est pas une taille avantageuse, c'est
mon âme que je cambre ainsi qu'en un corset ;
et, tout couvert d'exploits qu'en rubans je m'attache,
retroussant mon esprit, ainsi qu'une moustache,
je fais, en traversant les groupes et les ronds,
sonner les vérités comme des éperons...

la race entière se reconnut dans ce portrait. Le public français s'affola pour ce héros qui reproduisait, en les exagérant parfois, les traits essentiels du caractère national, fantaisiste, violent mais si brave, si désintéressé, si tendre, si hostile à la ruse, si dédaigneux des bas profits. Toute une jeunesse trembla d'émotion à l'acte de la bataille sans se douter qu'un jour allait venir où, dans la plaine d'Arras, de vrais soldats de France iraient remplacer les légendaires cadets de Carbon de Castel Jaloux. Et qui sait si plus d'un parmi ces soldats, en mourant, ne s'est pas rappelé les beaux vers de Cyrano agonisant sous des ombrages de France, face au ciel :

.....Il y a malgré vous quelque chose
que j'emporte et, ce soir, quand j'entrerai chez Dieu,
mon salut balaiera largement le seuil bleu,
quelque chose que sans un pli, sans une tache,
j'emporte malgré vous et c'est.....

ROXANE

C'est ?

CYRANO

Mon panache.

Le succès de *Cyrano* en 1897 fut du même ordre, il eut les mêmes causes que le succès du *Cid* en 1636 ou le succès d'*Hernani*. Une fois de plus, l'instinct de la race s'exprimait, plus vif que toutes les conventions; il s'exprimera de même chaque fois qu'on lui présentera une œuvre claire et forte, parlant au cœur et à l'imagination, exaltant le désintéressement et la bravoure, avec une pointe de chevalerie. En dépit des réserves exprimées sur lui par nos plus notoires eshtètes, Edmond Rostand a eu son rôle dans la restauration de l'âme française.

L'expérience faite par M. François Porché, avec sa pièce : *Les Butors et la Finette*, confirme notre opinion. Il y a, sans doute, du théâtre plus savant, des agencements plus habiles; l'action n'est ici qu'un prétexte; elle se réduit à quelques données sommaires, combinées par un art assez naïf. Mais, dégagé de ces incidents, quel beau poème, quelle touchante action de grâces envers la France ! Il y avait au moins de la vérité et comme un écho des héroïques sonneries de 1914, dans cet appel de la Patrie à tous ses enfants :

Je viens à vous, pressée et fiévreuse et brutale,
je romps les nœuds sacrés et, prenant votre main,
j'implore et je commande et je lui dis : « Repousse
tout ce que nous promet l'espoir du lendemain. »
Je vous crie : « Etouffez les voix de la famille.
Rejetez cet argent amassé sou par sou
et la femme et l'enfant pendus à votre cou. »
C'est l'été ; l'oiseau chante et la lumière brille ;
mais j'arrive et je hurle, en vous montrant les cieux :
Renoncez pour me suivre, à cette splendeur claire.
Et tels sont mes besoins, ma hâte et ma colère,
que ce renoncement, il me le faut joyeux !

Le thème national n'est point le seul. La prodigieuse transformation opérée par la guerre ajoute au fonds éternel d'infinies ressources. Nous demandons qu'elles soient exploitées avec un souci d'art, une probité de pensée et un respect du peuple trop souvent absents dans l'usine dramatique d'aujourd'hui.

En art, tout ce qui est moyen est inutile ou même dangereux. Il serait odieusement pédant de vouloir donner des directions à la peinture ou à la sculpture; elles ont besoin de toute la liberté et de toute la vie. Peut-on, au moins, proposer aux imitateurs, aux scoliastes, aux plagiaires, l'exemple de quelques grands artistes qui, au lieu de chercher leur succès en des concessions aux préjugés régnants, ont formé leur talent par la culture patiente des qualités nationales ? Peut-on, dans ce livre où les éléments matériels de la force ont été patiemment étudiés, faire halte un instant pour souhaiter le développement de notre magnifique école de musique française, qui con-

serve les éléments les plus subtils de notre spiritualité ? En étudiant la vie de nos derniers maîtres, celle par exemple, d'un Carrière ou d'un Millet, nous verrions au moins à quel point notre enseignement des arts est mort ; nous jugerions la puérilité des formules qu'il entend substituer à cette rude école du labeur et de la lutte sans laquelle il n'est point de valeur vraie. Malgré l'excès des honneurs officiels, l'oubli a recouvert de prétendues célébrités attachées à des formules de convention. Déjà, se révèlent comme des classiques de prétendus révolutionnaires qui eurent le courage de chercher l'originalité dans une étude loyale de leur personne, de leur pays et de leur temps.

Pour la sculpture, la France vient de produire un maître qui, pendant longtemps, ne sera ni dépassé, ni même atteint. En dépit des interprétations fantaisistes si souvent infligées à son génie, Auguste Rodin reste un artiste parfaitement français, selon les plus sévères de nos traditions (1). Classique, il le fut par ses longues et minutieuses études, par sa patience à s'instruire, par son labeur acharné, par sa docilité envers des maîtres d'une originalité modeste mais d'une technique assurée, par son courage à tirer parti même de ses échecs. Il se modela lentement, donna, dès le début, de larges horizons à sa vie, mais sans se hâter de les atteindre, confiant dans cette logique profonde qui fait surgir le grand artiste à l'issue de nombreux essais. Cette personnalité qui devait plus tard s'imposer par

(1) Voir l'excellent ouvrage de C. Mauclair, Rodin, la Renaissance du Livre, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

sa puissance d'évocation, il l'a laissé mûrir, à la façon de tous nos maîtres, dédaigneux de l'école mais passionné du métier. Aussi, quand sa maturité s'affirme en des œuvres comme l'*Eve*, une force apparaît, qui sait unir les grandes ressources de la vie : la forme et la pensée. A l'origine de ces productions, si diversement commentées, un moyen aussi simple que puissant : le travail, la méditation, souvent abandonnée, toujours reprise. De là ces bustes de Dalou, de Victor Hugo, d'Antonin Proust, qui rappellent, par la loyauté de la facture, les plus solides chefs-d'œuvre du passé.

Et, si plus tard, renversant cet équilibre, entraîné par les ardeurs de son génie ou par des influences comme celle de Dante, cédant à son besoin incessant de création, franchissant les mesures ordinaires, Rodin a pu étonner ou scandaliser son temps, c'est que, fidèle à la loi de tous les vrais maîtres, il a cru que son devoir d'artiste français était de suivre le mouvement même de son inspiration. Je ne sais rien de plus français que ce groupe des *Bourgeois de Calais*, où la convention s'efface pour permettre au sculpteur de rechercher le naturel et la variété de la vie. De telles œuvres créent un style mais se refusent à enregistrer des préceptes usés. « Plus que Rude, que Barye, que Carpeaux même, Rodin a su s'affranchir, remonter, à force de pensée et de maîtrise, à notre véritable lignée nationale » (1). Le *Balzac* lui-même, qui déchaîna l'émeute des médiocres, marquait un effort de sincérité une recherche de grandeur expressive,

(1) Mauclair, ouv. cité, p. 36.

une simplification de moyens où s'affirmait la volonté de dépasser les limites jusque-là connues de l'art; Rodin avait donné des gages suffisants de sa perfection plastique pour se sentir autorisé à cette audace. Jusqu'à la fin, sa vie ne fut qu'une recherche; ses erreurs même, si ce mot a un sens en art, instruiront plus que les savantes médiocrités de l'académisme; et, qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'y résigne, toute la sculpture à venir sera dominée par ce nom.

Voilà qui nous éloigne des *Ecoles des Beaux-Arts* ou des *Conservatoires*, tels que nous les comprenons encore. La musique française, si longtemps opprimée par l'importation allemande, a produit des maîtres de semblable valeur (1).

Certes, nous ne prêchons point l'indifférence aux splendeurs de l'art étranger.

Il n'y a pas de patriotisme qui nous ordonne de renier un Beethoven. Tant que des volontés humaines lutteront, tant que des cœurs humains battront, on aimera et on admirera cette *Ve Symphonie en ut mineur* où il a livré toute son âme, poème aussi durable que la douleur et la joie, avec l'émouvant appel du destin éclatant dès le premier thème, cet andante qui fleurit comme la plus pure de toutes les élégies et ce glorieux finale, pareil à un arbre tantôt meurtri des orages, tantôt enveloppé de murmures mais toujours dressé dans le vent. Pour justifier cette

(1) Voir POUR LA MUSIQUE FRANÇAISE, DOUZE CAUSERIES, avec une PRÉFACE DE CLAUDE DEBUSSY, Paris, Crès, 1917 ; — Jean Chantavoine, LA MUSIQUE FRANÇAISE APRÈS LA GUERRE, dans la Revue L'UNION FRANÇAISE d'octobre 1917 ; — O. Séré, MUSICIENS FRANÇAIS D'AUJOURD'HUI, Paris, MERCURE DE FRANCE, 1915.

admiration, il ne nous est pas nécessaire de chercher des prétextes, d'interpréter les origines flamandes de Beethoven, bien que l'on retrouve en lui la fougue de son grand-père, le maître de chapelle Anversois, ou de rappeler ses sentiments républicains, ses relations intimes avec les Français, son admiration pour le Premier Consul, témoignée par ce fait que le manuscrit de la *Symphonie héroïque* porte ce titre : *Buonaparte*. Beethoven est bien un fils du Rhin, de cette région de Bonn qui encadra les rêveries de sa lamentable enfance, de ces vallées silencieuses dont le souvenir s'éveille dans l'*andante* à variations du *Septuor* ou la *Symphonie en ut majeur*. Mais il n'est pas de génie plus opposé au lourd dogme prussien qui a perverti toute l'Allemagne. Cette tendresse que la misère rend si poignante, cet amour de la gloire, cette exubérance de vie, ce dramatique si sincèrement et si constamment humain, ce lyrisme ardent à célébrer le combat, mais aussi à chanter la passion ou à pleurer sur une douleur, ce goût du mystère et de la rêverie, et, par-dessus tout, ce fanatisme de liberté qui érige son œuvre au-dessus de toutes les disciplines, nationales ou scolastiques, toutes ces qualités placent un Beethoven en dehors et à l'abri de toutes les prétentions étroites. Il a pu écrire pour la *Victoire de Wellington*, célébrer, en 1814, la *Renaissance de l'Allemagne*, s'abaisser, en une cantate, au niveau des rois et composer un chœur sur la prise de Paris. Malgré ces concessions ou ces faiblesses qu'il expia si durement, il est pour nous Beethoven, l'unique, le poète éternel de la nature et de l'homme, celui qui a connu les sommets de la joie comme les

abîmes de la peine; sa détresse, sa solitude, sa grandeur tourmentée, sa puissance de vie le placent à nos yeux si haut, si loin de toutes les médiocrités consacrées que nous réclamons le droit de nous abandonner à cette admiration. On voudrait savoir ce qu'il entendit exprimer, vers la fin de son martyre, par cette petite phrase de son carnet (1) : « Le Sud de la France ! c'est là ! c'est là ! *Südliches Frankreich ! dahin ! dahin !* » Fut-il tenté de venir trouver sur notre terre la vraie lumière, loin de la sottise de Vienne ? En tout cas, il vécut libre et mourut libre dans un pays qui ne l'était plus. Et la France ne saurait se tromper en vouant un culte à l'homme que ses compatriotes laissèrent mourir sur un grabat.

Mais nous avons été souvent bien lents à aimer nos propres maîtres.

Je ne pense pas qu'une école de musique doive s'humilier devant les prétentions de l'étranger, lorsqu'elle a produit cette *Symphonie en ré mineur* de César Franck qui créait, aux environs de 1889, la forme cyclique de la symphonie, le rappel des thèmes, au cours des différentes parties, assurant à l'œuvre l'unité d'un poème. Unité, oui; mais autour des lignes si fortement dessinées, quels prodigieux développements, quel abondant lyrisme ! Unité non d'un temple mais d'un paysage tressaillant de vie. Douleur ici et, là, mélancolie comme dans l'inimitable esquisse de la deuxième partie, avec les pizzicati du quatuor et les accords de la harpe. Mais vie surtout, tendresse, passion; vie saine et ardente dans le

(1) Citée par Romain Rolland, VIE DE BEETHOVEN, Paris, Hachette, p. 71.

motif essentiel du finale qui entraînera tous les autres thèmes de l'œuvre, dominera leur passagère tristesse et les conduira tous vers le triomphe de la fin. Comme cela est français, clair, sobre, même dans les recherches instrumentales ! Comme tout cela est sincère, peu métaphysique ! Assurément, ce n'est plus le style d'un Rameau, la vive et simple ordonnance des ballets de *Castor* et de *Pollux*. Une âme moderne, sensible d'autre manière, a créé la *Symphonie en ré mineur;* mais c'est une inspiration française qui ruisselle dans ses trois parties. La puissance, ici, ne sera jamais déclamatoire, ni la passion. C'est clair, juste et fort, selon l'intime génie de la race.

Avons-nous même jugé à sa valeur une œuvre considérable comme celle de Camille Saint-Saëns, qui fit tant, il y a un demi-siècle, pour initier le public français à la beauté des grands classiques, surtout de Bach et de Haëndel ? On l'oublie trop; c'est à Saint-Saëns, à son *Quintette*, à son *Premier Trio*, à son *Concerto en ré majeur*, que nous devons le goût, de plus en plus répandu, pour la musique de chambre. Lui aussi, il a durement lutté. L'opéra de *Samson* fut joué à Weimar quinze ans avant d'être soumis au public parisien. Après nos malheurs de 1870, Saint-Saëns fut un des fondateurs de la Société nationale qui se proposait de défendre et d'ennoblir l'art français. Il a loyalement tenu l'engagement pris envers la patrie malheureuse. Si les recherches modernes écartent de sa technique les jeunes talents, il serait bien injuste de méconnaître tout ce que l'art français doit à ce génie robuste, à cette large intelligence soutenue par une admirable connaissance de la tradition. Saint-Saëns s'est plaint,

avec trop d'amertume peut-être, de l'invasion musicale de l'Allemagne; il lui avait, au reste, ouvert les portes de ses mains. Il a été bien souvent, et, par exemple, dans le poème symphonique, un novateur. La France n'a pas encore été vraiment juste pour lui.

Un maître comme Vincent d'Indy assure la permanence de la grande tradition. Il est de ceux que la guerre n'a pas interrompus dans l'effort de création; pour preuve, sa *Légende de Saint-Christophe*. Mais, de toutes ses œuvres, il sera peut-être permis de préférer celles dont le décor est le plus simplement et le plus profondément français comme la *Symphonie sur un air montagnard;* autour d'un thème populaire de nos campagnes, s'enlacent des épisodes traités avec cette science des timbres qui est le propre de M. d'Indy, mais toujours ramenés, même après les caprices de la fantaisie la plus libre ou les constructions du style le plus savant, à la pénétrante et naïve mélopée. La fête villageoise de la troisième partie n'est pas la lourde kermesse allemande; c'est bien la fête villageoise de chez nous, avec sa fougue, sa jeunesse qu'interrompent ou traversent des accents de tendresse ou de mélancolie.

La guerre a tué Claude Debussy comme elle a tué Rodin. Et sans doute la perspective nous manque pour juger comme il convient cet artiste subtil et dédaigneux, formé, lui aussi, dans le silence. On peut ne pas aimer la recherche de ses harmonies, ce qu'il y a de rare ou peut-être de précieux dans son esthétique, son effort un peu paradoxal pour traduire en musique le préraphaëlisme dans une œuvre comme *la Demoiselle élue*. Il est impossible de nier son don de création

et l'influence exercée par lui bien au-delà de nos frontières. Même si l'on rattache son inspiration à l'orientalisme de l'école russe, on ne saurait oublier ce qu'il a de français dans sa sensibilité, dans son goût des nuances, dans la finesse de ses timbres. Œuvre un peu menue peut-être, ou trop savante ou trop surveillée. Mais refuser d'admettre Debussy au nombre des talents créateurs de notre temps, ce serait exclure une poésie comme celle de Verlaine ou de Mallarmé. Jusque dans les excès de son caprice, cette inspiration veut réagir contre la puissante mais lourde métaphysique d'un Wagner. Elle nous ramène vers les sources classiques d'où s'épancha jadis le lyrisme de Rameau. Elle marque un rappel vers la mesure, vers la grâce; elle proteste, de toute sa fantaisie élégante, contre les barbaries bruyantes sous lesquelles nous fûmes trop longtemps accablés.

Il semble d'ailleurs que notre musique moderne ait suivi le mouvement même de notre poésie. Lorsque Fauré traduit le *Clair de Lune* de Verlaine, il adapte ses arabesques aux sinuosités du vers et cherche des harmonies qui suggèrent plus qu'elles n'expriment. Tout près de nous, Ravel, dans les petites pièces enfantines, si savamment ingénues, qu'il orchestrait à la veille de la guerre, fait songer à Maeterlink; la *Pavane de la Belle au Bois dormant*, le *Petit Poucet*, *l'Impératrice des Pagodes*, les *Entretiens de la Belle et de la Bête*, avec leur pittoresque assez artificiel, le *Jardin féerique* surtout semblent procéder de la même simplicité raffinée, si l'on peut unir ces mots, qui associe aux recherches les plus modernes les souvenirs les plus lointains. Et c'est

encore à Beaudelaire ou à Verlaine qu'il faut comparer une symphonie comme le poème *Aux Etoiles* de Duparc, baigné de la lumière des nuits, mais d'une lumière où flottent des chants humains, mêlée de sérénité et de passion.

Nous souhaitons donc, dans tous les domaines de l'art, une reprise de l'activité nationale. Elle nous apparaît nécessaire surtout dans nos lettres, dont la décadence, avant la guerre, était évidente. Est-il besoin de démontrer que cette Renaissance est indispensable, non seulement pour l'honneur de notre pays, mais pour le succès de notre commerce et de notre industrie ? L'art, en effet, doit pénétrer toute la vie. Au barbouilleur académique dont la prétention est de faire revivre sous nos yeux Velazquez ou Raphaël, nous préférons l'artisan qui a su donner une forme heureuse à l'objet le plus humble, à une lampe ou à une serrure. Cela aussi, c'est la vraie tradition. On a justement rappelé que Holbein dessinait des fourreaux d'épée, Lebrun des soupières et que Watteau peignit des chaises à porteurs. Pour avoir oublié cette vérité, nous avons perdu toute une part de notre influence au dehors. On a constaté (1) que, de 1904 à 1913, l'augmentation des importations allemandes en France s'était appliquée surtout aux objets d'art; pour l'orfèvrerie et la bijouterie, par exemple, la quantité avait presque quadruplé; en librairie, la production annuelle de l'Allemagne représentait

(1) Marius Vachon, ouv. cité, p. 21.

36.000 volumes, celle de la France 9.000. Faut-il affirmer, une fois encore, que cette expansion avait sa cause essentielle dans la bonne organisation des enseignements spéciaux ? Prôner la renaissance de l'art national, ce n'est donc pas seulement rechercher, pour les dilettantes, des sources nouvelles de plaisir ou même souhaiter pour notre pays un élément essentiel de prestige, c'est contribuer, par un effort urgent, à l'organisation même de la patrie.

CHAPITRE XVIII

Le rôle créateur de la France au dehors

I. — Le problème colonial.

Importance, pour toutes les grandes nations, de la question coloniale. — L'Allemagne et la Mittel-Afrika. — *L'impérialisme libéral de la Grande-Bretagne. — Les ambitions de l'Italie. — Notre Empire colonial : dix millions de kilomètres carrés, cinquante millions d'habitants. — Nous ne savons pas exploiter nos possessions. — Le rôle de la science. — Nécessité de grands travaux et d'un programme agricole : substituer à la cueillette la culture. — Nous manquons non de génie mais d'ordre.*

Nous avons tenté, avec cette sincérité que nous recommandons, de définir la France dans toutes ses ressources intérieures; il nous faut maintenant essayer de l'apercevoir en toute son ampleur, telle qu'elle se projette au dehors.

⁂

Et, d'abord, tandis que l'Angleterre s'efforce de dessiner, en traits de plus en plus fermes, l'Empire britannique, peut-on dire ce que nous faisons pour organiser la plus grande France ?

Notre pays possède, après la Grande-Bretagne, le plus bel Empire colonial du monde, non seulement par l'étendue de ce domaine *qui représente environ dix millions de kilomètres carrés*, mais surtout par la disposition de ces territoires dotés de climats, de populations et de ressources naturelles d'une extrême variété. Au dire de ceux qui connaissent le mieux cette réserve (1), elle pourrait nous fournir toutes les matières premières nécessaires à notre vie et à notre industrie. Conquérir des contrées, y établir la sécurité avec la justice, ce fut la première étape; nous l'avons franchie. Il faut ensuite mettre en valeur; c'est l'œuvre que nous avons à peine ébauchée (2).

Ici encore, il faut voir grand; il faut prévoir un outillage considérable. Et, par exemple, n'est-il pas visible que nous souffrons d'avoir, dans nos colonies, un insuffisant réseau de voies ferrées ? Tandis que les Etats-Unis ont construit 425.000 kilomètres de chemins de fer, nos immenses terres africaines n'en possèdent encore

(1) Voir le programme du COMITÉ NATIONAL DU RAIL AFRICAIN. Dans un article intéressant de la REVUE ECONOMIQUE (n° du 10 février 1918, Paris, 121, rue Montmartre), M. Eug. Griselle a montré COMMENT ON ENVISAGEAIT AUX CINQ-CENTS, EN 1797, L'UTILISATION DE NOS POSSESSIONS D'OUTRE-MER.

(2) Jean Duhamel. LE RÉGIME COLONIAL, Paris, 23, avenue de Messine, 1917. — JOURNAL OFFICIEL, SÉNAT, séance du 9 juillet 1918 ; — Jean Dybowski, UNION NÉCESSAIRE ENTRE LA PRODUCTION COLONIALE ET L'INDUSTRIE MÉTROPOLITAINE, LE MUSÉE SOCIAL de mars-avril 1919.

que 10.292, dont 7.500 pour l'Afrique du Nord et 2.792 pour l'Afrique occidentale. Si notre Empire africain avait été sillonné de voies ferrées, il nous eût rendu d'immenses services pendant la guerre. Aussi faut-il concevoir dès maintenant le vaste réseau qui doit, un jour, relier Fez, Alger, Tunis, Tombouctou, Dakar, Conakry, Grand Bassam, Kotonou, le Tchad, Libreville, Brazzaville et Bangui.

Mais l'opinion française, dans l'ensemble, demeure indifférente au problème colonial pour lequel se passionnent les fortes nations.

L'Allemagne, avant sa défaite, rêvait d'un immense Empire extérieur. Le Dr Solf ne cessait de rappeler à ses compatriotes qu'il y avait là pour eux une question vitale. Comme ils parlaient de *Mittel-Europa*, nos ennemis parlaient de *Mittel-Afrika;* ils eussent voulu, prenant pour base leur Est-Africain, constituer, de l'Atlantique à l'Océan Indien, un vaste Empire de l'Afrique centrale, centre de recrutement pour une armée de secours, point d'appui pour une flotte de guerre. Un temps, ils espéraient même, pour faire échec au projet du Cap au Caire, s'annexer le Congo belge. Zimmermann résumait sa conviction dans une phrase énergique : « L'homme d'Etat qui ne serait pas absolument convaincu de la nécessité d'organiser à tout prix, — tous les diables de l'enfer fussent-ils déchaînés contre nous, — un domaine colonial allemand, montrerait qu'il ne comprend rien aux besoins de l'heure et s'éliminerait lui-même de la scène politique (1) ».

(1) Gazette de Voss, 6 avril 1918, soir. Il faut reconnaître que l'Allemagne a fait, sur les colonies, des études

L'Allemagne entendait, au reste, diriger sa politique coloniale en vue de ses intérêts industriels, sans tenir compte des doctrines sentimentales. Dans son ouvrage sur le Congo, le duc Adolphe de Mecklembourg déplorait que les indigènes fussent protégés par la justice contre les marchands de caoutchouc; et le Dr Schubotz reprochait aux Français d'avoir perverti les Bangiris, en supprimant la peine de la chicotte (1). Pour le Dr Solf, le seul droit que l'on puisse reconnaître à l'indigène est d'être un *but*, non un *moyen*. Un député socialiste comme Paul Lensch approuve la politique d'annexion coloniale et Max Cohen adopte le projet de *Mittel-Afrika*. Le socialiste allemand comprend l'intérêt des possessions extérieures pour l'enrichissement de la vie économique. « Il s'agit non pas, écrit Max Cohen, de revendiquer une simple jouissance de propriété, mais bien de contracter des engagements productifs, d'accepter la tâche de créer du nouveau et non de s'approprier avec avidité la possession d'autrui » (2).

L'Allemagne donnait une preuve de son intention en ouvrant, au mois de novembre 1917, une Ecole coloniale à Davos, pour ses internés. Lorsqu'elle se croyait sûre de la victoire, elle étendait même ses ambitions pour la *Mittel-Afrika;* au milieu de 1918, le Bulletin de l'Office Impérial

admirables. Voir Karl Dove, WIRTSCHAFTSGEOGRAPHIE VON AFRIKA, Iéna, Fischer et les cartes de la Mittel-Afrika, chez Dietrich Reimer, à Berlin, par Sprigade et Moisel.

(1) DIE FREIE ZEITUNG, 10 avril 1918.

(2) Cité par la DEUTSCHE KOLONIALZEITUNG, 20 février 1918 ; — Andler, LE PANGERMANISME COLONIAL, Paris, Conard, 1916

des colonies en donnait une définition nouvelle : il revendiquait pour elle toute la région bornée, au nord, par le Sénégal, la frontière sud du Sahara et le fleuve Djouba ; au sud, par le Zambèze. Le programme était fort précis. Au Portugal l'Allemagne prenait les possessions de Saint-Thomas, de la Guinée, de Madère et des Açores ; elle obtenait ainsi des avant-postes très utiles pour le contrôle du trafic mondial. Le Dr Solf ne manquait aucune occasion de rappeler la doctrine : « J'ai l'inébranlable conviction, déclarait-il, que *le but de guerre colonial ne le cède en importance à aucun des autres buts de guerre nationaux;* je regrette profondément que l'importance de ce but de guerre ne soit pas reconnue avec la même évidence dans tous les milieux allemands. Il me tarde de voir généralisée dans l'ensemble du peuple allemand la claire nécessité de luttes pour notre avenir colonial. En dehors du cercle étroit des initiés, tout Allemand doit savoir et sentir que la possession de colonies représente, pour l'Allemagne, la clef de voûte de sa puissance mondiale (1).

D'un point de vue strictement économique et surtout, si comme on nous le promet, la paix doit durer longtemps, il est certain qu'une bonne organisation des dépendances extérieures importe infiniment plus qu'une extension territoriale en Europe. Les colonies apportent une solution au problème formidable des matières premières. L'Allemagne s'en rendait compte.

(1) NORDDEUTSCHE ALLGEMEINE ZEITUNG, 13 juillet 1918. L'Est Africain fut fondé par Karl Peters, qui réussit à entraîner Bismarck hors de son programme primitif.

Il semble nécessaire, à ce propos, de mettre fin à une légende. On croirait volontiers dans le public français que l'Allemagne, ainsi que le déclarent les pangermanistes, a un besoin absolu de posséder des colonies pour assurer un débouché à son trop plein de population. Rien n'est plus faux (1). Hambourg était bien, avant la guerre, le plus grand port d'émigration du monde, mais parce qu'il transportait les expatriés de l'Europe orientale. Malgré son excédent de naissances, l'Allemagne manque de main-d'œuvre ; depuis 1894, elle importe des hommes au lieu d'en exporter. D'après l'exposé des motifs du budget impérial en 1914, il n'y avait que 21.000 Allemands dans les colonies, tandis que, au 1er janvier 1917, on a dénombré, dans le seul Maroc, 37.780 Français. L'Allemagne voulait des colonies surtout dans l'intérêt de son industrie métropolitaine. C'est en ce sens qu'elle a travaillé, avant la guerre, et avec succès, il faut le dire. Dans l'ensemble des colonies françaises (Algérie, Tunisie, Maroc non compris), l'augmentation de l'importation allemande a été de 158 % en six ans. L'augmentation des exportations de nos colonies vers l'Allemagne s'est élevée, dans le même temps, de 37 %.

L'Allemagne appliquait au problème colonial ses méthodes d'analyse scientifique. C'est ainsi que le Dr F. Lange, administrateur de la Cham-

(1) Voir la démonstration de Georges Bruel, dans la revue : LA FRANCE NOUVELLE (286, boulevard Saint-Germain) de février 1918. — Le programme allemand sur l'avenir de l'Afrique a été exposé par le Docteur Solf, secrétaire d'Etat des Colonies, à la Philharmonie de Berlin, le 21 décembre 1917.

bre d'agriculture de Brême, faisait paraître (1) un atlas de statistique agricole par le moyen duquel il entendait démontrer l'absolue nécessité pour l'Empire de s'assurer des matières premières par des possessions lointaines. Les graisses végétales et les fruits oléagineux apparaissent à ce savant spécialement nécessaires; il voulait aussi que l'Allemagne ne restât pas tributaire des colonies britanniques et de l'Argentine en ce qui concerne la laine, qu'elle se procurât du coton et d'autres fibres exotiques. Le 1er janvier de cette année, les journaux annonçaient que le congrès des soldats avait tenu, à Berlin, une grande séance au sujet des colonies allemandes; l'assemblée, très nombreuse, avait voté, unanimement, la résolution suivante : « *La possession d'un domaine colonial est indispensable à la vie économique de l'Allemagne.* Nos colonies doivent nous revenir. En vertu du programme de paix Wilson, aucun pays ne peut être privé de ses colonies. Toute la politique intérieure de l'Allemagne doit être dirigée en vue de la reprise de son domaine colonial. » Au début du mois de février, les grandes associations coloniales allemandes ont tenu une réunion pour protester contre les intentions de la Conférence de Paris. Le secrétaire d'Etat Erzberger s'est élevé contre l'internationalisation des colonies, avec l'appui de Dernburg.

On le voit : malgré sa Révolution intérieure et les décisions de la Conférence, l'Allemagne ne re-

(1) Berlin, Dietrich Reimer. Voir DEUTSCHE KOLONIALZEITUNG du 20 janvier 1918.

nonce pas à la politique coloniale ; et des partis très avancés l'encouragent dans son obstination. Mais les pangermanistes coloniaux ont subi une déception terrible. D'un seul trait de plume, la convention d'armistice du 11 novembre, prescrivant, par son article 17, l'évacuation de toutes les forces allemandes opérant dans l'Afrique orientale, annulait toute la conception de la *Mittel-Afrika*.

Une fois de plus, la Grande-Bretagne triomphe au delà des mers. On doit dire qu'elle l'a mérité par son énergie à poursuivre, au cours même de la guerre, sa politique traditionnelle. Le libéralisme de M. Lloyd George, annonçant, le 6 janvier 1918, dans son discours à la conférence du Labour Party, que le principe du *self government* valait pour les colonies comme pour les territoires européens, n'a pas empêché le gouvernement anglais de pratiquer une politique sagement réaliste, éclairée par les avis de remarquables spécialistes comme Sir Alfred Sharpe pour les choses africaines, soutenue par l'ensemble déjà formidable de l'Empire, attentive aux moindres détails, embrassant tout l'horizon du monde jusqu'aux îles du Pacifique. Si l'on peut appliquer le mot de beauté à la politique, lorsqu'une intelligence claire et forte centralise les documents affluant de tous les points du globe, lorsqu'une volonté robuste et souple tout ensemble discipline les efforts, lorsque l'autorité de la tradition et le souci du progrès s'y compensent, il faut définir de ce terme la politique coloniale anglaise pendant la guerre. Il est vrai que, sur ce point, l'éducation publique est faite depuis longtemps. Le citoyen anglais s'intéresse, jour par jour, au sta-

tut de l'Inde, au développement de Terre-Neuve par l'extension de la pêche, à l'augmentation de la production de laine au Canada, au coton de l'Afrique du Sud ou au commerce de l'Egypte. Malgré nos intérêts considérables en Afrique, avons-nous un seul homme qui la connaisse et en parle comme Sir Harry Johnston ? Tout ce programme d'industrialisation que nous avons essayé de définir pour la France, une publication comme l'*African World* le précise, avec une méthode minutieuse, pour l'Ouest du grand continent. Avant de revendiquer l'Est allemand, la Grande-Bretagne a méthodiquement étudié ses ressources : commerce des graines de palmier et du copra, réserves de bois, richesses agricoles, richesses minérales; elle a déjà examiné comment elle tirerait parti du chemin de fer entre Dar es Salaam et le lac Tanganyika, œuvre formidable de l'Allemagne, livrée au trafic deux mois à peine avant la guerre. Elle entrevoit et annonce le jour où le voyage, jadis réalisé par Cameroun en trois années, sera possible en moins de trente jours.

Une telle action, qui exige de l'administration centrale un effort incessant d'intelligence, ne va pas sans difficultés. Il faut déjouer l'intrigue allemande en Afghanistan ou près des chefs du mouvement de l'Indépendance Indienne. Tout en achevant des travaux formidables comme le chemin de fer qui, désormais, relie le Cap au Haut Congo, sur un parcours de 4.300 kilomètres, il faut veiller sur l'Afrique du Sud, maintenir l'union politique au Canada, donner satisfaction aux besoins économiques de l'Australie. La Grande-Bretagne a suffi, jusqu'à ce jour, à cette tâche. Elle n'ignore pas que des complications pourront surgir,

mais elle a profité de la guerre pour développer aux Indes la prospérité industrielle, pour introduire les méthodes scientifiques sur le territoire de l'union sud-africaine, pour étudier une liaison par la Perse méridionale entre le Caire et Calcutta. Le gouvernement anglais est, d'ailleurs, aidé par des institutions comme le *Royal Colonial Institute*, fondé en 1868, sous la forme d'une sosiété savante. Ce groupement, qui comptait dix mille membres avant la guerre, renseigne les hommes politiques et l'opinion sur les données complexes des problèmes coloniaux. C'est en partie grâce à lui que la Grande-Bretagne a pu poursuivre, avec le concours de son peuple, une politique de style où l'esprit de suite se manifeste et qui, mieux connue, nous fournirait de précieux enseignements.

Sans multiplier les exemples, il nous paraît nécessaire de signaler encore le développement, pendant la guerre, des ambitions coloniales de l'Italie. Le ministre Colosimo a fait tout ce qui dépendait de lui pour intéresser ses compatriotes à cette partie du problème national. Le gouvernement de Rome entend, après la guerre, achever le progrmame ferroviaire en Erythrée, concéder certains avantages à la population lybienne, développer l'Institut colonial de Naples. Il demande aux industriels leur collaboration (1) : « Le temps est passé, dit-il, des grandes explorations géographiques; le temps des explorations commerciales est venu ». Aussitôt, se crée un *Syndicat colonial italien*, constitué en forme de société anonyme par actions, avec de grands moyens techniques

(1) Rivista Coloniale, janv.-fév. 1918.

:t financiers (1); un comptoir de cotons s'orga-
ıise. L'Italie a parfaitement compris aussi, — ce
ıont les propres paroles de son ministre, — que
oute politique coloniale devait se modeler sur
a politique économique générale et la complé-
er ; enfin, elle a discerné la nécessité, pour cet
effort comme pour les autres, de la concentra-
ion (2). Un peu d'orgueil se mêle à cette légitime
ımbition. « Le monde, écrit un Italien, appar-
ient aux plus grands; nous l'avons possédé; il
lépend de nous de le reconquérir. »

On vient de voir ce que rêvait l'Allemagne, ce
que réalise la Grande-Bretagne, ce que souhaite
'Italie.

Cependant, que faisons-nous ?

De toute évidence, c'est d'abord à ses colonies
que la France doit appliquer son effort extérieur
le création. Dans une conférence excellente (3),
M. Albert Lebrun a défini le rôle des colonies en

(1) CORRIERE D'ITALIA, 13 juillet 1918.

(2) Voir le remarquable article de M. Tabasso Volterra
lans le SOLE du 28 septembre 1918.

(3) LES COLONIES DANS NOTRE VIE NATIONALE DE DEMAIN, Im-
orim. du Journal LE HAVRE, 1917. Voir aussi : Paul Patté,
gouverneur des colonies en retraite : EXAMEN DE CONS-
CIENCE DE LA MÉTROPOLE A L'ÉGARD DE SES COLONIES, Paris,
5, avenue de l'Opéra, 1917 ; — Fauchère, inspecteur d'a-
griculture, LA MISE EN VALEUR DE NOS TERRITOIRES COLO-
NIAUX, problèmes spéciaux à Madagascar, Paris, Chal-
amel, 1917 ; — Procès-verbal de la CONFÉRENCE COLONIALE,
nstituée par M. Maginot, Paris, Emile Larose, 1917. —
Il a été écrit sur nos colonies de bons livres pour les
enfants de nos écoles ; nous citerons, comme exemple,
le petit ouvrage de Josset, A TRAVERS NOS COLONIES, Paris,
Colin, 1916.

notre vie nationale de demain. Notre domaine d'outre-mer, constitué moins sous l'action d'une volonté précise que par une suite d'entreprises distinctes, comprenait, en 1914, une superficie de 10 millions de kilomètres carrés environ, soit près de vingt fois la superficie de la métropole et une population de plus de 50 millions d'habitants. Le mouvement général de son commerce s'était élevé en 1913 (y compris nos possessions de l'Afrique du Nord) à plus de 3 milliards, soit environ le cinquième du mouvement commercial de la France. Les colonies britanniques représentent, d'après l'*Almanach de Gotha de 1916*, 30 millions de kilomètres carrés et 377 millions d'habitants (316 millions pour l'Empire de l'Inde). L'Allemagne, en 1913, déclarait 3 millions de kilomètres carrés et 12 millions d'indigènes.

On ne saurait donc négliger dans une étude générale de la renaissance française, ce splendide contingent. Pendant la guerre, nos colonies nous ont rendu d'inappréciables services. Travailleurs ou soldats, les plus jeunes fils de la France ont largement concouru à son salut. Les produits de nos colonies nous aidèrent à supporter la crise alimentaire. Dans l'avenir, nous aurons à leur demander plus encore. Lorsqu'il nous faudra, si nous avons le courage de le vouloir, restreindre nos importations de l'étranger, extraire de notre sol toutes les richesses qui y dorment encore et qu'une indifférence inexplicable nous a fait trop longtemps négliger, nous devrons nous adresser à nos colonies (1). Il est douloureux de constater que, sur une importation totale de 4.253.600.000

(1) Voir le court mais saisissant RAPPORT de M. le député Boussenot au Congrès Radical de 1917, Paris, 9, rue de Valois.

rancs, portant sur des marchandises essentielles chiffre de 1913), 419.000.000 de francs seulement (soit environ 10 %) provenaient de nos colonies (moins de 7 %, si l'on excepte du total les productions de notre Afrique du Nord). Cependant, mieux organisé, notre domaine colonial pourrait nous fournir des réserves immenses.

Résumons le tableau que nous présente M. Lebrun (1). Pour le coton, nous possédons des espaces considérables sous les mêmes latitudes où se sont développées les cotonneries étrangères; les expériences poursuivies par l'Association cotonnière coloniale au Dahomey et au Soudan, en Algérie et en Tunisie, au Cambodge comme aux Nouvelles Hébrides, nous ont fourni une qualité de première valeur. Nos colonies peuvent livrer d'autres textiles : le *jute* du Tonkin, le *da* de l'Afrique occidentale, la ramie et le chanvre d'Indo-Chine, le *sisal*, l'aloès et certains palmiers de Madagascar. On ne saurait s'expliquer pourquoi nous importons encore environ 300 millions de *produits oléagineux*. « Coprah, amande de palme, palmiste, sésame, arachide, soja, ricin, dont l'huile est si activement recherchée pour l'aviation, sont autant de produits de nos pays tropicaux qui doivent sans peine remplacer sur le marché métropolitain ceux qui nous viennent en-

(1) Nous signalons aussi comme essentiels l'ouvrage publié par le Ministère des Colonies, OFFICE COLONIAL, LES PRODUCTIONS COLONIALES ET LE COMMERCE DES COLONIES, août 1917, Melun, Imprimerie administrative ; — Bel, SITUATION ET AVENIR DE L'INDUSTRIE MINÉRALE DANS LES COLONIES FRANÇAISES (Congrès du Génie civil, 1918, section IV) ; — Jean Morel, LES RESSOURCES AGRICOLES DE LA FRANCE COLONIALE, Paris, 23, avenue de Messine, 1917 ; — Moussu, L'ELEVAGE COLONIAL, même adresse ; — Capus et Bois, LES PRODUITS COLONIAUX, Colin, 1902.

core du dehors ». Il en est de même pour le café. La Côte d'Ivoire, le Gabon pourraient nous donner le cacao tout aussi bien que la Côte-d'Or anglaise ou la petite île de San-Thomé. Du Cameroun, les Allemands tiraient déjà 50.000 quintaux. Avant la guerre, ils s'efforçaient de créer à Hambourg un marché de l'acajou aux dépens de Liverpool. Sauf l'huile de palme, tous les produits de notre Côte d'Ivoire allaient à l'étranger.

En suivant une telle nomenclature, on serait tenté de se désoler des lacunes de notre instruction, de notre éducation nationales. Tout de même, si ces notions étaient vulgarisées, si elles atteignaient les éléments actifs du pays, il y aurait bien des Français qui s'offriraient pour aller coloniser et s'enrichir en enrichissant leur pays ! La liste est presque interminable de nos ignorances et de nos erreurs. Nous ne savions pas encore avant la guerre utiliser le bois du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la Guyane. Cependant, nous avons accès à la grande forêt équatoriale qui s'étend parallèlement aux rivages de la mer et parfois jusqu'aux plages du littoral, de la frontière de l'ancien Cameroun allemand à celle du Congo belge, sur une longueur de sept cents kilomètres. Il y a là une superficie couverte de forêts compactes qui n'est pas inférieure à 140.000 kilomètres carrés (1).

Nous ne demandons pas à nos colonies les quantités de caoutchouc qu'elles pourraient nous donner. Nous avons subi une crise grave du papier. « A la vérité, déclare M. Lebrun, nous ne

(1) Sur l'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE, nous possédons aujourd'hui le remarquable ouvrage de M. G. Bruel, Paris, Larose, 11, rue Victor-Cousin, Paris, 1918.

pouvons nous en prendre qu'à nous-mêmes; les réserves d'alfa des Hauts Plateaux de l'Algérie, les réserves de bambous et de papyrus qui couvrent les côtes du Bénin et de Cochinchine auraient dû, depuis longtemps, solliciter notre industrie pour y installer des usines de pâte à papier et nous faire ainsi exportateurs de ce produit au lieu de le laisser encore alourdir notre balance commerciale ».

Les mêmes observations s'appliqueraient au riz, au manioc, aux céréales, aux fruits et légumes, à la viande. Et, sans doute, de grands progrès ont été accomplis. On nous informait, au début de l'année 1917, que les usines de conserves ou de salaisons, que les frigorifiques installés ou en construction à Madagascar pourraient traiter bientôt 100.000 bœufs par an ; l'Afrique occidentale entre dans la même voie. Mais il faudrait faire plus encore, augmenter notre troupeau colonial, exploiter les ressources en poissons que nous offrent les côtes de Mauritanie et du Sénégal. Pour les richesses minérales, nous sommes à peine au début de l'œuvre possible. « Le Tonkin, avec ses houilles littorales et sa partie haute, si richement minéralisée par des venues de zinc, d'étain, de plomb et d'antimoine; Madagascar, avec ses mines de graphite en pleine exploitation, à la veille de produire 2.000 tonnes par mois; la Nouvelle-Calédonie, avec ses intéressants gisements de nickel et de chrome, d'où nous sont venus, au cours de la guerre, des éléments indispensables à la fabrication de certains aciers spéciaux; la Guyane, avec son or malheureusement trop délaissé, quand on est certain que bien des tonnes du métal précieux gisent encore dans

les placers de l'Aprouague et du Maroni ; enfin, l'Afrique Equatoriale avec ses minerais cuivreux de Mindouli et d'ailleurs, ne voilà-t-il pas encore de belles perspectives et ne pouvons-nous pas espérer voir nos colonies nous fournir au moins une bonne part des 94 millions de minerais divers que nous importons à l'heure actuelle ? ». Au Yunnan, par exemple, l'exportation de l'étain pourrait être facilement développée. L'extraction se fait mal; beaucoup de mines riches ont été abandonnées par suite du manque d'eau. Les indigènes ne traitent que le minerai d'étain contenu dans la terre et laissent de côté la roche, faute de machines.

Les colonies peuvent donc avoir une part immense dans le relèvement de la France, si le commerce national veut bien s'adresser à elles plus activement. L'influence commerciale germanique se développait dans nos colonies, avant la guerre, de la façon la plus inquiétante. De 1907 à 1912, en cinq années, le chiffre du commerce austro-allemand avec nos possessions dépendant du ministère des Colonies s'était élevé de 30 millions de francs à plus de 70 millions; au Dahomey, l'Allemagne arrivait avant nous; au Maroc, la progression devenait inquiétante. Les Allemands nous enlevaient précisément ces matières premières dont nous avons le plus urgent besoin.

Pour obtenir les progrès désirables, M. Lebrun réclame plusieurs mesures. Tout d'abord, il demande l'application de ces méthodes scientifiques (1) dont nous souhaitons la généralisation

(1) Voir Allemand (Martin). DE L'ÉTUDE SCIENTIFIQUE DES COLONIES ET DE SES RAPPORTS AVEC LEUR MISE EN VALEUR, Tunis, Imprimerie Rapide, 5, rue Saint-Charles.

dans la mère patrie. Etablissons, nous dit-il, pour chacune de nos colonies, un programme indigène, économique, financier. Sachons nous y tenir jusqu'au jour où apparaîtront des nécessités nouvelles. Ayons « de la méthode dans la conception, de la fixité dans l'exécution ». On le voit : ce sont les principes mêmes qui nous ont paru devoir féconder la France. Qu'il s'agisse de la métropole ou des colonies, les procédés ne sauraient différer. Il est, paraît-il, telle de nos possessions qui connut, en tenant compte de tous les intérimaires, vingt-cinq gouverneurs dans les vingt-cinq dernières années d'avant la guerre. Quelle maison de commerce, quelle société industrielle résisterait à de tels changements ? Mais si elle a besoin, comme la France, de permanence dans la direction, la colonie a aussi besoin, comme la France, d'un programme de grands travaux : routes, ports, voies ferrées, voies navigables, lignes télégraphiques. Enfin, — et surtout, — elle a besoin, comme la France, d'un programme agricole (1).

Une fois de plus, nous allons retrouver les lacunes dont a souffert la Mère-Patrie. « On s'est trop contenté jusqu'ici, affirme M. Lebrun, d'exploiter dans nos colonies tropicales les *produits de cueillette* tels que les fournit la nature. On n'a pas assez fait pour apporter aux procédés de culture indigène les modifications susceptibles d'a-

(1) On peut citer comme un exemple de préparation de ce programme les publications du gouvernement général de l'Indo-Chine pour le Congrès d'agriculture coloniale : POSSIBILITÉS DU CAMBODGE AU POINT DE VUE COTONNIER, par de Flacourt ; — LA CULTURE DU TABAC EN INDO-CHINE ; — L'HÉVÉA EN INDO-CHINE ; — LES FORÊTS DE LA COCHINCHINE, par Couffinhal ; — SITUATION DES FORÊTS DE L'ANNAM, par Guibier ; — LES PRODUITS FORESTIERS DE L'INDO-CHINE, par Bertrand ; Saïgon, Impr. Ardin et Portail, 1918.

méliorer les espèces et d'augmenter les rendements, pour introduire des variétés nouvelles dont la culture serait avantageuse... *On doit appeler la science au secours de la pratique* » (1).

Tâche difficile qui doit être éclairée par une information très minutieuse. Il ne suffirait pas, en effet, de proclamer que nous devons procéder à une exploitation intensive des richesses coloniales. Fauchère a démontré (2) qu'il n'existe pas, au sens industriel ou commercial, de richesse végétale à l'état naturel dans les pays tropicaux. D'après lui, la solution du problème de la colonisation se trouve non pas dans l'exploitation des produits spontanés, mais bien dans un immense effort de production pour lequel tous les principaux facteurs sont réunis dans les pays tropicaux. Les théories *a priori* seraient ici néfastes. Le milieu tropical diffère essentiellement du milieu tempéré. « Une chaleur constante, une humidité très grande, des pluies violentes extrêmement abondantes, déversant sur la terre une énorme quantité d'eau tiède chargée d'acide azotique et d'acide carbonique, des sécheresses très intenses, prolongées, succédant à des périodes extrêmement humides sont autant de facteurs qui réagissent violemment sur le sol de ces régions ». De telles conditions peuvent ou favoriser la culture ou la ruiner. Pour les discipliner, l'expérience scientifique s'impose.

(1) M. Chailley propose le même programme, CONFÉRENCE COLONIALE, p. 170 et p. 158. « C'est la science qui est à la base de tout. Sans la science, on n'aboutira à rien ».

(2) GUIDE PRATIQUE D'AGRICULTURE TROPICALE, INTRODUCTION. M. le Président de la République a dégagé et mis en valeur cette vérité dans son discours au Congrès d'agriculture coloniale de mai 1918.

Aussi les Etats étrangers ont-ils multiplié dans leurs colonies les créations scientifiques. L'ancien ministre nous en a cité d'éclatants exemples : Institut de Buitenzorg, qui a collaboré à la richesse des Indes néerlandaises ; aux Indes anglaises, Instituts de Peradenya et de Calcutta; Jardin botanique de Singapore, à qui la presqu'île de Malacca est redevable de ses plantations d'*hévéa;* Jardin d'Essais d'Eala, où les Belges étudient le caoutchouc; Station allemande de Victoria au Cameroun pour les recherches sur le cacao, la vanille, le palmier à huile, etc... On doit avouer que la France, dans ses colonies, a fait à la science une part moins large. Nous avons déjà réalisé un certain nombre de créations : Jardin colonial de Nogent et Ecole supérieure d'agriculture coloniale; Fermes-écoles et stations d'essais de Tunisie et d'Algérie; Station de recherches pour arachides au Sénégal, pour bananiers en Guinée et pour cacaoyers à la Côte d'Ivoire; Jardin colonial de Libreville; rizeries et autrucheries modèles de Madagascar ; Laboratoires et stations pour riz, coton et hévéa d'Indo-Chine; fondations de l'Institut Pasteur. Une mission permanente d'études de cultures et jardins d'essai coloniaux a été confiée à M. Chevalier. Un spécialiste comme M. Gruvel a pu créer à Port-Etienne, dans la baie du Lévrier, une station de pêche très riche où ont travaillé des pêcheurs bretons. Mais ces essais d'application de la méthode scientifique doivent être généralisés. En tête de son remarquable *Guide pratique d'agriculture tropicale* (1), M. Fauchère

(1) Paris, Challamel, 17, rue Jacob, 1918. Voir aussi, à la même librairie : Jarry, L'AGRICULTURE INDIGÈNE DE L'AFRIQUE DU NORD ; — Brunellière, LA MARINE MARCHANDE ET LES COLONIES FRANÇAISES, — Jobin, LE MONOPOLE DES CAFÉS ;

a écrit ces phrases qui représentent tout un programme et qu'il convient de méditer : « Les seules richesses naturelles des colonies sont : le sol, l'eau, la lumière, la chaleur et les habitants; mais ce sont des richesses latentes. La solution du problème de la colonisation réside pour nous dans un immense effort de production qui nous portera à mettre au service de ces facteurs de la fortune générale notre capital et notre science ».

Pour accomplir une telle œuvre, manquerions-nous donc de l'énergie nécessaire ? La guerre a prouvé de quelle vigueur nos colonies étaient capables (1). A vrai dire, l'Algérie n'est plus une colonie; elle est devenue comme une portion du corps même de la France; une fois de plus, ses sacrifices l'ont grandie dans notre affection et notre reconnaissance. Prenons donc pour exemple

— Roussilhe, LE RÉGIME HYDROGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE ; — Fourneau et Annet, L'AGRICULTURE AU CAMEROUN ; — Brocard, L'ARACHIDE AU SÉNÉGAL ; Largeau, LA COLONISATION DES NOUVELLES-HÉBRIDES ; — Pierre, L'ELEVAGE EN AFRIQUE OCCIDENTALE ; — Grandidier, L'ELEVAGE A MADAGASCAR ; — Annet, LE PALMIER A HUILE ; — Fontoynont, L'HYGIÈNE DES INDIGÈNES A MADAGASCAR ; — Chudeau, LA QUESTION DE L'EAU DANS LE HAUT-SÉNÉGAL-NIGER ; — Bélime, L'IRRIGATION DANS L'INDE ; — Normandin, L'IRRIGATION A JAVA.

(1) Sur le développement industriel de l'Algérie, nous signalons l'ouvrage de M. Laboubée, NOTES SUR L'INDUSTRIE EN ALGÉRIE, Alger, Typographie Adolphe Jourdan, 1917 ; — Pour l'Indo-Chine, voir le remarquable DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT, nov. 1917, Saïgon, Impr. Portail, et l'ouvrage de Henri Brenier, LES RESSOURCES DE L'INDO-CHINE ET LEUR MISE EN VALEUR APRÈS LA GUERRE, Melun, Impr. Administrative, 1917 ; — Demange, A PROPOS DE L'APRÈS-GUERRE (2 fascicules),

cette jeune possession de Madagascar qui n'a guère qu'une population d'environ 3 millions ½ d'habitants et où nous sommes installés depuis vingt ans à peine. En 1916, le commerce général, qui n'avait jamais dépassé 109 millions, atteint brusquement 187 millions, bien que les relations de la grande île avec l'Allemagne aient été complètement supprimées. Des usines se construisent partout : usines de conserves de bœuf à Diego, à Tamatave, à Majunga, à Tananarive; usines de viande frigorifiée ; usines de conserves de porc; décortiqueries de riz; fabriques de fécule et de tapioca ; distilleries ; usines d'éclairage électrique; installations destinées à la préparation du graphite; tanneries, savonneries, etc. Pendant la guerre, la colonie a fourni à la métropole : le graphite, pour la totalité de ses besoins; les corindons industriels; de l'or; des peaux; de la gomme copal; du raphia; du manioc séché pour la préparation de l'alcool des poudreries; du ricin; des conserves; des tapiocas et fécules; des haricots et pois du Cap. Après la guerre, Madagascar pourra nous livrer des conserves de poissons, du cuivre, du plomb, du radium, du

Hanoï, Revue Indo-Chinoise, 1917. — Voir aussi le DISCOURS DE M. MARTINEAU AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'INDE, Pondichéry, Impr. du Gouvernement, 1917 ; — CE QUE TOUT FRANÇAIS DOIT SAVOIR SUR L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE, par F. Rouget, Paris, Larose, 11, rue Victor-Cousin, 1918; — Sur l'Algérie, consulter aussi les études suivantes : Lecq et Rolland, NOTIONS D'AGRICULTURE ALGÉRIENNE, Alger, Jourdan, 1905 ; — Bel et Ricard, LE TRAVAIL DE LA LAINE A TLEMCEN, Alger, Jourdan, 1913 ; — Paul Eudel, L'ORFÈVRERIE ALGÉRIENNE ET TUNISIENNE, Alger, Jourdan, 1902 ; — Maurice Antoine Bernard, LES CHEMINS DE FER ALGÉRIENS, Alger, Jourdan, 1913 ; — Jean Mélia, LA FRANCE ET L'ALGÉRIE, Paris, Plon, 1919.

nickel. En vingt ans, la colonie a construit 450 kilomètres de chemins de fer, de nombreuses routes carrossables et 100 kilomètres de canaux, praticables pour de gros remorqueurs. Le port de Diego a été pourvu d'un bassin de plus de 200 mètres de longueur, dont l'outillage se poursuit. Cependant, la colonie fait face à toutes ses dépenses; elle paie même une contribution annuelle à la métropole. Son exercice budgétaire de 1916 s'est clos par un excédent de recettes voisin de huit millions. Le recrutement volontaire, pendant la guerre, a fourni plus de quarante mille hommes sans provoquer nulle part la moindre difficulté. Les Malgaches ont souscrit en foule pour nos œuvres patriotiques (1). On peut affirmer qu'après la guerre, si nous savons développer, méthodiquement et judicieusement, l'outillage économique de cette colonie; si nous favorisons, aussi bien dans l'industrie que pour l'agriculture, le remplacement de la main-d'œuvre par la machine, Madagascar apportera à la Métropole un concours de plus en plus important et deviendra l'une de ses plus précieuses possessions.

***

Le Maroc nous offre un deuxième exemple, souvent décrit mais qui doit devenir classique, de ce que la France peut créer, lorsqu'elle rencontre, pour diriger les efforts de ses fils, un chef selon l'esprit et le cœur de la race (2). L'action

(1) Nous devons ces précisions à l'obligeance de M. le gouverneur général Garbit. Voir OFFICE COLONIAL, LES PRODUITS DE MADAGASCAR, Melun, Impr. Administrative, 1917.

(2) Voir RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA SITUATION DU PROTECTORAT DU MAROC au 31 juillet 1914, Rabat (avec une préface

économique y fut très hardie pendant la guerre; elle s'y est exercée sous trois formes principales : développement intensif des travaux publics; maintien de la vie économique locale; manifestations commerciales destinées à la développer et à préparer la substitution du commerce français au commerce austro-allemand.

La politique de développement des travaux publics est apparue au général Lyautey, dès l'origine de la guerre, comme la plus efficace, suivant sa formule : « Tout nouveau chantier ouvert vaut un bataillon ». L'activité imprimée aux travaux publics donnait aux indigènes l'impression du maintien de la richesse et de la puissance de la France; elle développait leur bien-être matériel, attirant la main-d'œuvre par l'appât des salaires, ouvrant au trafic de nouveaux débouchés. Elle prouvait, par la création d'hôpitaux et d'écoles, notre souci d'améliorer le sort des indigènes. Même, par certaines constructions somptuaires, et, par exemple, en provoquant l'entretien ou la restauration de monuments d'art,

de Lyautey, écrite en janvier 1916). — CONFÉRENCES FRANCO-MAROCAINES, 2 vol., Paris, Plon, 1916-1917 ; — EXPOSITION FRANCO-MAROCAINE DE CASABLANCA, LA SESSION DES COMITÉS D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES, Paris, Plon et Nourrit, 1917 ; — ANNUAIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU MAROC, année 1917, Impr. Mercié, Casablanca ; — Henry Dugard, LE MAROC DE 1917, Paris, Payot, 1917 ; — Levrat, MISSION SÉRICICOLE AU MAROC, Lyon, Rey, 1918 ; — Nacivet, L'AGRICULTURE, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN FRANCE ET AU MAROC, Meknès, mars 1918 ; — Joyant, LES TRAVAUX AU MAROC PENDANT LA GUERRE, Meknès, mars 1918; — Bursaux, LES CHEMINS DE FER MILITAIRES AU MAROC, Casablanca, 1918 ; — Pietri, LES FINANCES DU MAROC PENDANT LA GUERRE, Mercié, Casablanca, 1918 ; — M. de Périgny, MARRAKECH ET LES PORTS DU SUD, Paris, Roger, 54, rue Jacob ; — Geoffroy Saint-Hilaire, L'ÉLEVAGE DANS L'AFRIQUE DU NORD, Paris, Challamel, 17, rue Jacob, 1919.

souvent rivaux de ce que la civilisation hispano-mauresque a laissé de plus parfait en Andalousie, elle touchait le cœur et l'esprit d'une race fière de son passé, jalouse de ses traditions. Le maintien de la vie économique locale sauvait de l'oisiveté une population laborieuse, âpre au gain. Il permettait de créer des industries nombreuses qui n'existaient pas avant la guerre et qui, maintenant, livrent sur place certains produits difficiles à importer (ciments, briques, ouvrages en métaux, meubles) ; on instaurait ainsi, avec la collaboration de l'indigène, un véritable apprentissage professionnel. Les manifestations commerciales, inaugurées par la création de musées commerciaux, ont abouti à l'Exposition de Casablanca, en 1915, à la Foire de Fez, en 1916, à la Foire de Rabat, en septembre 1917.

L'effort militaire a été allégé par cette intelligente politique. On en citerait de nombreux exemples. Abd es Selan, protégé autrichien de Larache, qui, en juin 1915, avait été le principal chef de guerre des harkas, se dérobait, malgré sa défaite, à toutes les offres de soumission ; en septembre 1915, il accepta sans réserve toutes les conditions imposées, pourvu qu'on lui permît de visiter l'exposition de Casablanca. Depuis lors, c'est lui qui commande les tribus chargées de nous couvrir sur le front de l'Ouergha. En politique indigène, déclare Lyautey, il n'y a pas de petites choses ; « il faut faire flèche de tout bois ».

En même temps, la richesse agricole se développait. Alors que le Maroc avait envoyé à la France, en 1915, 100.000 quintaux de blé, il a pu, en 1916, fournir 235.000 quintaux de blé,

1.145.000 quintaux d'orge, 18.000 quintaux de maïs.

Si le général Lyautey a pu réaliser une œuvre pareille, c'est d'abord par la souplesse et l'étendue d'une intelligence toujours en éveil. C'est aussi parce que la guerre amena dans les services du Maroc un grand nombre d'officiers de complément, provenant des carrières civiles, rompus aux méthodes pratiques, pénétrés du sens des réalités. Dans les services des chemins de fer, dans les chefferies du génie arrivaient des ingénieurs sortant de la grande industrie et des entreprises privées; il en était de même pour les services économiques ou financiers. « La guerre, — disait Lyautey dans un de ses rapports, — réalise ici peu à peu le cadre idéal d'officiers et de fonctionnaires, en me donnant des hommes préservés de la tare souvent incurable de la déformation professionnelle, de l'intransigeance hiérarchique et de la prétention à l'infaillibilité, ces plaies du fonctionnarisme civil et militaire. Ce sont des hommes chez qui l'esprit d'initiative est intact et le sens de *l'action créatrice* prédomine. Tous en viennent à parler la même langue et à comprendre qu'*une armée, un gouvernement général ne se mènent pas à coups de règlements ni d'ordres rigides, mais comme une usine, une compagnie commerciale, en faisant un appel constant à toutes les idées, en provoquant toutes les initiatives.* »

L'histoire citera, comme un modèle d'énergie, la lettre du 22 août 1914 par laquelle le général de division Lyautey, commissaire résident général de France au Maroc, invité par télégramme à « réduire l'occupation du Maroc à

celle des principaux ports de la côte », pour envoyer en France la presque totalité de ses contingents actifs, opposait sa conception personnelle aux instructions reçues. Il comprit et montra qu'il devait, au contraire, préserver ce qu'il appelait *l'armature avancée, le contour apparent.* « Ainsi, écrivait-il au Ministre de la Guerre, nous pourrions espérer retarder, peut-être même conjurer un mouvement général et nous mettre en mesure, derrière ce masque couvrant, de garder la liberté de mouvements et la sécurité nécessaires pour vous donner, à jet continu, sans répit, le maximum d'unités et de cadres. »

Au lieu de se mettre à la côte en évacuant l'intérieur, Lyautey eut l'idée courageuse de dégager le littoral, de vider tout l'intérieur en poussant ce qui pouvait rester disponible vers l'avant, afin de laisser intacte l'armature extérieure. Malgré ces dispositions, il envoyait à la France les contingents qu'elle avait demandés, en maintenant notre drapeau sur nos marches extrêmes partout où il avait été planté.

Ces deux exemples suffisent à prouver qu'en dépit des légendes, nous savons coloniser quand nous sommes dirigés. Ce qui nous manque, c'est une large politique coloniale, procédant avec suite et non par à-coups. Notre Empire colonial est, pour une grande partie, d'acquisition récente. On comprend que la troisième République n'ait pas eu le temps de concevoir pour lui un large plan et des méthodes. La quatrième République, que nous allons inaugurer, ne saurait se contenter de ce passé. Notre Ministère des Colonies est bien loin d'avoir l'ampleur qui conviendrait à un service aussi considérable. Ne peut-on pas espérer qu'avec le concours d'une presse,

moins occupée de faits divers et de scandales, l'opinion publique consentira à s'intéresser aux questions coloniales, abandonnées jusqu'à ce jour à des spécialistes, parfois douteux ?

Avant tout, en effet, il faut rendre la politique coloniale populaire dans notre démocratie. L'œuvre est facile; il suffit d'évoquer les faits, de montrer les innombrables services que peuvent nous rendre nos possessions d'Outre-Mer. Mais à notre race idéaliste il faut aussi proposer un but autre que la satisfaction de besoins matériels. La France démocratique n'accepterait pas, à l'égard de ses colonies, l'impérialisme brutal qu'on lui a parfois proposé. Elle veut pour elles moins une domination qu'une direction. Envers ces peuples qu'elle a conquis, la France a un devoir d'éducation. Elle le remplira non point en transférant sur ces terres lointaines les défauts, les erreurs et les excès de cette même politique abstraite et verbale que nous ne voulons plus chez nous. On cite comme preuve des désastres obtenus par cette méthode l'exemple de Haïti appauvri par une triste civilisation de mots et de formules. Si nous attendons du traité de paix qu'il garantisse les droits des indigènes, nous ne croyons pas à la possibilité d'un internationalisme colonial. La France remplira son devoir envers ses nouveaux enfants en les rendant aussi heureux que possible (1), en les enrichissant, en les instruisant, en respectant leurs droits religieux, leurs droits moraux, en leur donnant une part au moins de ce bien-être dont nous jouissons. La Grande-Bretagne et la Hollande

(1) C'est la concention de Joseph Chailley, PRÉFACE à l'ouvrage cité de Fauchère.

ont usé de cette méthode et n'ont pas eu à le regretter. L'Empire Britannique a fait de ses colonies des *Dominions*. « Ne le copions certes pas; adaptons ses méthodes fécondes à nos circonstances propres, et, pour commencer, *accroissons*, *décuplons*, *centuplons la production de nos possessions extérieures* » (1). Un réalisme scientifique et libéral, voilà ce que nous souhaitons pour nos colonies.

Au reste, la Société des Nations, dans son pacte primitif, a prévu pour certaines colonies un nouveau régime créant des puissances mandataires. Il conviendra d'appliquer avec loyauté ces dispositions, si elles sont admises; elles ne changent rien au programme de mise en valeur et d'éducation que nous avons voulu définir.

De cette politique coloniale républicaine, l'école doit être le centre. Jules Ferry, Paul Bert, Paul Doumer l'ont déjà proclamé. En pleine guerre, M. Albert Sarraut a su appliquer ce programme à l'Indo-Chine, ouvrant l'enseignement primaire au peuple des villes et des campagnes, créant des écoles complémentaires dans les centres, organisant enfin un enseignement supérieur. L'Indo-Chine a désormais son Ecole de médecine et de pharmacie, son Ecole vétérinaire, son Ecole supérieure d'agriculture, avec une section de sylviculture. Elle aura bientôt son Ecole des sciences appliquées avec quatre sections (travaux publics, bâtiments, chimie industrielle, électricité), son Ecole de pêche et de navigation, son Ecole de commerce, son Ecole de droit et d'administration. C'est bien ainsi que nous comprenons la colonisation à la française.

(1) Chailley, PRÉFACE, p. XI ; — Voir Jean Dybowski, NOTRE FORCE FUTURE, Paris, Payot, 1919.

CHAPITRE XIX

.e rôle créateur de la France au dehors

II. — A l'étranger

La résurrection de la Grande France. — Les euples ressuscités : la Syrie, l'Etat Tchéco-Slo-aque, la Pologne. — La France et les Balkans. - Toute propagande nationale suppose un acte e foi. — Le programme de Victor Hugo. — De rands efforts mal coordonnés : notre rôle en mérique du Sud. — Les démocraties lointaines t futures : la Perse, la Chine. — Le véritable déal français. — Les deux facteurs de l'in-uence. — Faiblesse de nos institutions de pro-agande. — Toute notre politique étrangère est réformer.

Même si la France avait complètement orga-isé son domaine, à l'intérieur ou à l'extérieur, le aurait à se préoccuper de son action sur étranger. C'est une œuvre que nous avons, pour ne grande part, abandonnée au hasard avant la ierre. Par bonheur, le cœur a ses raisons que raison ne connaît pas. L'Allemagne vit se resser contre elle des nations qu'elle pensait voir disciplinées : la France reçut à ses côtés es peuples sur lesquels son génie libéral avait gi plus qu'elle ne le croyait elle-même. Le

voyage de M. le maréchal Joffre et de M. René Viviani aux Etats-Unis prouva jusqu'à quel point notre pays y était adoré. L'étranger paraissait se réjouir de découvrir une France insoupçonnée. Nous avions confié à l'Allemagne le soin d'établir au dehors notre réputation. On nous disait affaiblis, démoralisés par l'excès du bien-être et du luxe, divisés, incapables d'esprit de suite; on nous jugeait sur une immonde littérature d'exportation, sur ces livres, parfois inconnus de nous-mêmes, que l'on vendait aux étrangers dans les grands hôtels de Berlin comme les dernières productions d'une France décadente. Suivant la charmante expression du poète américain Johnson, on voyait au dehors les oiseaux qui s'enfuient du nid, non la couvée qui lui demeure fidèle. La guerre révélait soudain une nation toujours ardente, intraitable sur l'honneur, attachée jusqu'au sacrifice aux éléments spirituels de la vie, apte à réparer par des prodiges d'énergie les lacunes de sa préparation, ferme dans le deuil et la souffrance, constante et à ce point unie par l'amour commun de la liberté qu'elle paraissait n'avoir tout entière qu'un esprit et qu'une âme. Le socialiste allemand Max Cohen l'a reconnu lui-même. « Lorsque, dans un pays comme la France, *la nation et l'état* se confondent, ce pays est infrangible. »

D'un bout à l'autre du monde, lorsque la victoire eut rougi les eaux de notre Marne, ce fut un frémissement d'admiration. La France n'était donc ni morte ni mourante. Malgré les longues épreuves de son histoire, elle demeurait donc capable d'atteindre des sommets plus élevés que ceux où l'avaient portée la gloire de Louis XIV

et l'ambition de Napoléon. On nous aimait souvent, parfois avec une nuance de condescendance ou de pitié. Maintenant, on respectait notre patrie. L'héroïque tragédie de Verdun provoquait, chez des peuples familiers eux aussi avec l'héroïsme comme les Anglais, un culte fervent. On s'inquiétait encore. L'admirable guerrière qui, jour par jour, saignait pour le droit, pourrait-elle soutenir jusqu'au succès la formidable épreuve ? La victoire apporta la réponse. Sur le sol de France, la force et le droit se sont réconciliés; on a vu ce que donnait de vigueur à une race noble une culture discrète mais sincère; tout le credo germanique s'est effondré dans la boue et le sang. Et voici notre patrie obligée de soutenir désormais un rôle auquel ses malheurs de 1870 l'avaient amenée à renoncer. Il ne s'agit point pour elle de souhaiter un renforcement de domination. La véritable France, la France populaire ne désire point d'autre impérialisme que celui de la bonté ou de la générosité. Elle est curieuse d'ascendant plus que d'autorité; elle se plaît à donner plus qu'à accepter. Elle voit avec joie s'épanouir sur le monde l'idée démocratique. Elle comprend, comme un devoir, la nécessité de respecter le génie propre des peuples avec lesquels elle veut collaborer aux grandes œuvres humaines. Nous croyons fermement que, si nous savons porter à leur degré supérieur nos puissances de travail, si nous restaurons dans toute sa dignité et toute sa force notre pensée, dont le destin est de clarifier la pensée des autres nations, la France pourra jouer désormais un rôle plus important encore qu'au XVIIIe siècle.

***

Il serait vain de vouloir dresser comme une liste des entreprises que notre pays doit soutenir à l'étranger, soit dans l'ordre matériel, soit dans l'ordre de l'esprit. L'horizon de notre influence se découvrira peu à peu. Nous serons recherchés dans la mesure où nous aurons nous-mêmes enrichi notre vie nationale. On voudrait, au moins, donner quelques exemples, jeter, pour ainsi dire, quelques coups de sonde et, par l'observation de certains faits, dégager quelques conclusions.

Allons d'abord au pays qui nous préoccupe le plus après nos colonies. La France peut-elle se désintéresser de la Syrie, sur lequel elle a, sinon des droits, tout au moins des titres ? Peut-elle refuser son aide à un peuple longtemps opprimé, divisé par la passion religieuse en sectes hostiles, mais toujours fidèle, depuis des siècles, à sa protectrice traditionnelle ? Jadis, avec la complicité de la Turquie, l'Allemagne, suivant les conseils d'un de Moltke, avait essayé de poser sa lourde main sur ce délicat domaine. Ce fut, on le sait, l'une des ambitions de Guillaume II. Mais, autour de son réduit central du Liban, le peuple syrien nous demeurait attaché. Il nous a donné des soldats ; il nous offrit le sacrifice de plusieurs martyrs. Nous avons sur son sol des intérêts variés. Nous pouvons aider la vie à s'y multiplier, régénérer l'agriculture, féconder ce magnifique jardin (1). A Beyrouth surtout, mais aussi dans beaucoup de villes et de villages, la France

(1) Le Congrès de Marseille a réclamé, en janvier dernier, l'organisation d'un Institut de Syrie, organe central et permanent d'enquête sur les besoins et les ressources du pays. C'est bien par là, selon nous, qu'il faut commencer

s'est manifestée par la création d'écoles de toute sorte, depuis le modeste cours primaire jusqu'à l'Université. Des religieux ou des laïques y ont multiplié les œuvres d'assistance : asiles, hôpitaux, dispensaires. Quelle que soit la solution donnée au problème politique, lors du Congrès de la paix, la France ne pourra jamais détacher de la Syrie ni son esprit ni son cœur. Il y a là tout un noble peuple qui doit être émancipé par ses soins.

Ailleurs, de jeunes Etats, déjà constitués, sollicitent aussi la protection maternelle de la France. Le vieux rosier de Bohême a refleuri. Le génial Coménius, mourant en terre d'exil, au cours du XVIIe siècle, prédisait la revanche glorieuse de sa patrie : « Tu resteras, lui disait-il, le rameau d'un arbre fertile près d'une source et tes branches couvriront la muraille. Tes ennemis cèderont devant toi; et tu fouleras de tes pieds leurs hauts lieux. » Le rêve s'est réalisé. Ce délicieux pays, si ardent, si coloré, tel qu'il nous a été décrit dans le beau drame de *Mariska*, voit récompenser enfin son ardent et fidèle patriotisme. La République tchéco-slovaque, présidée par un ami de notre pays, M. Masaryk, l'un des hommes d'Etat les plus instruits du monde, veut bien se souvenir que la France a compris la première l'importance de la nouvelle formation politique pour la réédification de l'Europe. Prague, la Ville d'Or, doit être désormais un centre d'action pour la culture française. Dès 1870, les Députés tchèques à la Diète protestèrent contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine en termes qu'aucun de nous ne doit ignorer. « La nation tchèque, disaient-ils, ne peut pas ne pas

exprimer sa plus ardente sympathie à cette noble et glorieuse France, qui a si bien mérité de la civilisation et à laquelle nous sommes redevables des plus grands progrès réalisés dans les principes d'humanité et de liberté » (1). Vingt ans après, l'association dite Akademicky Ctenarsky Spolek adressait aux étudiants français un mémoire, plein à la fois de piété envers le passé et de fière espérance pour l'avenir, qui servit de prétexte au Statthalter, comte Thun, pour dissoudre cet important groupement. Au Reichsrath de Vienne, en 1892, les députés tchèques osèrent proclamer qu'ils vénéraient la France, « parce qu'elle est la bienfaitrice de l'humanité, l'ennemie de la routine, aussi bien dans les lettres que dans les sciences; en un mot, parce que, sur son sol, fleurit la véritable démocratie progressiste ».

La Bohême, comme nous, chérit la liberté; jamais, au cours de l'histoire, un maître n'a pu violer sa conscience nationale; mais, toujours, elle s'est orientée vers la France. Comme un de ces hauts feux de montagne qui donnaient, jadis, la route dans la nuit, la flamme du bûcher de Jean Hus luit sur toute son histoire et l'éclaire. Elle rappelle avec fierté que Jean de Luxembourg, le héros de Crécy, est le seul roi étranger mort pour notre patrie. Pendant la guerre présente, on sait avec quel courage ses volontaires ont lutté pour notre cause tandis que d'autres, soldats autrichiens par la force, travaillaient à dé-

(1) Voir l'ouvrage, LES PAYS TCHÈQUES, édité par la LIGUE FRANCO-TCHÈQUE, 106, rue de Richelieu, Paris, et Jelinek, LA LITTÉRATURE TCHÈQUE CONTEMPORAINE, Paris, MERCURE DE FRANCE, 1912.

sorganiser la Double-Monarchie. Il sera précieux pour la France de renforcer son amitié avec un Etat riche, peuplé, admirablement placé pour surveiller les méfaits du germanisme, habité par une nation laborieuse et intelligente. Nous pourrons trouver en Bohême un champ d'action non seulement politique et commercial mais artistique et littéraire. De notre côté, nous devrons nous intéresser plus que nous ne l'avons fait jusqu'à ce jour aux manifestations du génie tchèque. Comme l'a écrit M. E. Denis, « la Bohême a été vraiment ressuscitée par un très petit groupe de savants et de rêveurs; seuls, leur effort continu et leurs appels prolongés ont rendu quelque valeur aux regrets somnolents et aux résistances molles de la masse populaire. Pour transformer en forces actives les énergies latentes du peuple, il fallait une prédication de toutes les minutes, un appel qui ne se lassât pas ». Le poète Jan Neruda, auteur des émouvants *Chants du Vendredi*, aimait et comprenait notre esprit; il mérite d'être comparé à nos meilleurs lyriques. Zeyer a décrit de façon charmante notre Bretagne. Un écrivain comme Jaroslav Vrchlicky, poète immense, dont le nom nous est à peine connu, vivifia l'esprit de son pays en des œuvres qui ont largement contribué à la résurrection nationale. Il n'y a pas, dans le monde entier, de peuple supérieur pour la valeur morale au peuple tchèque. Entre la Bohême et la France l'échange des idées devrait être continu, comme au temps où les Universités de Prague et de Paris se répondaient.

Pareillement, il faut espérer que la stabilisation de l'Europe par la paix nous permettra de

reprendre nos relations traditionnelles avec la Pologne. De tout temps, sauf peut-être en cette période de dépression morale que nous avons connue après 1870, la France s'est passionnée pour l'histoire polonaise, « commençant comme une épopée, se déroulant en une suite d'épisodes héroïques, finissant dans le sang et les larmes, comme une tragédie antique, où les fautes des hommes s'achèvent par les cruautés du destin » (1). Il est même intéressant de rappeler que, par un discours du 5 novembre 1863, Napoléon III proposa de convoquer un congrès européen pour régler la question polonaise. « A nos yeux, disait-il, la Pologne est héritière d'un droit inscrit dans l'histoire et les traités. Quoi de plus légitime et de plus sensé que de convier les Puissances de l'Europe à un congrès où les amours-propres et les résistances disparaîtraient devant un arbitrage suprême ? »

Longtemps, la Pologne a contenu l'invasion du germanisme; c'est son rôle historique; il faut l'aider à le reprendre. Le plus bel appareil de justice internationale n'empêchera point les races de poursuivre leur mission. A l'Est, la Pologne réduisit jadis les chevaliers Teutoniques, cruels, rusés, fanatiques de délation, comme à l'Ouest, la France a vaincu des volontés de domination qui prétendaient imposer une culture supérieure. Ce parallélisme dans les destinés crée entre les deux pays des liens de nature, renforcés au cours des âges par le goût commun de la

(1) Gabriel Séailles, LA POLOGNE, 1, rue Jacob, Paris. — Voir la remarquable publication de Karol Lutostanski, LES PARTAGES DE LA POLOGNE ET LA LUTTE POUR L'INDÉPENDANCE, Paris, Payot, 1918.

liberté, de la tolérance, de la civilisation vraie, de la vie de l'esprit. L'Université de Cracovie défendit les mêmes causes occidentales et latines que l'Université de Paris.

En soutenant les thèses les plus favorables à l'indépendance et à la grandeur de la Pologne, la France contemporaine, d'ailleurs, ne fera que tenir une promesse de Napoléon. Mais elle apportera les ressources de son esprit démocratique dans une nation très bien préparée à les recevoir. En dépit des légendes que créent les mots, la noblesse polonaise n'a pas été une caste étroite; ce terme s'appliquait en réalité à une classe assez étendue, de caractère à la fois agrarien et guerrier, qui comprenait, vers la fin du XVIIIe siècle, plus de la moitié de la population; de très modestes hobereaux, cultivant la terre de leurs propres mains, rentraient dans cette définition. Les démocrates polonais d'aujourd'hui rappellent, non sans fierté, que la Pologne a proclamé, même avant l'Angleterre, les droits de l'individu. Grâce à l'admission dans la loi du principe : *Neminen captivabimus nisi jure victum*, en plein XVe siècle, aucun Polonais ne pouvait être arrêté sans jugement d'un tribunal régulier, à moins de flagrant délit. L'Angleterre n'obtiendra son *Habeas corpus act*, charte des libertés du citoyen, que deux siècles et demi plus tard. Vers le milieu du XVIIIe siècle fut créé, à Varsovie, une commission de l'éducation, très libérale. Ce fut le premier ministère de l'Instruction publique en Europe.

La France démocratique trouvera donc en cette Pologne un champ d'action pour ses idées. Elle lui prêtera son concours désintéressé pour lui

permettre de reconstituer son territoire historique, d'organiser sa nouvelle liberté, de reformer sa richesse, de créer l'outillage économique dont elle a besoin. Ici, comme pour la Bohême, les relations intellectuelles s'établiront facilement. La civilisation polonaise représente une des formes de la culture latine. La Russie avait travaillé à maintenir l'ignorance sur ces terres. La loi de 1908 n'autorisait l'emploi du polonais que pour l'enseignement de la religion et de la grammaire; il était permis aux maîtres de s'aider de la langue nationale pour le calcul mais seulement dans les classes inférieures ! Aussi le peuple polonais évitait-il les écoles publiques. Cependant, la Pologne conserve un goût ardent pour les formes diverses de l'art et de la science. Le gouvernement tsariste avait persécuté les Universités de Varsovie et de Wilno. L'Académie de Poznan (Posen) était utilisée par l'Allemagne pour les besoins de la propagande germanique. Si la Pologne y consent, la France libérale pourra favoriser l'essor de sa vie spirituelle. Un peuple ne passe point sans danger d'un excès de servitude à la plénitude de la liberté. Peut-être la Pologne, constamment exposée par la fragilité de ses frontières, voudra-t-elle trouver, comme jadis, un point d'appui dans cette France qu'elle a contribué plus d'une fois à sauver !

(1) AIGLE BLANC, mai 1916, Lausanne, p. 8. — Voir, parmi beaucoup d'autres publications : H. Grappin, LES ORGANISATIONS POLITIQUES POLONAISES, Paris, 19, rue Cassette ; — Choloniewski, L'ESPRIT DE L'HISTOIRE DE LA POLOGNE, Lausanne, Impr. La Concorde, 1917 ; — Saryusz, LA POLOGNE, Lausanne, Impr. réunies, 1916 ; — de Bartoszewicz, LA POLOGNE, Paris, 27, quai de la Tournelle, 1918, etc...

On aimerait à poursuivre cette revue des nations que peut féconder, s'il est lui-même entretenu, le génie créateur de la France. Il serait insensé d'abandonner à la propagande germanique des pays comme la Hollande, la Norvège ou le Danemark. Nous avons des amis même en Suède.

Quelles que soient les décisions du Congrès, il y aura beaucoup à faire pour apaiser les Balkans. Il s'est trouvé en Grèce un homme d'Etat courageux et avisé pour dégager l'âme nationale des liens qui la tenaient entravée. Mais croit-on que l'influence allemande ne continue pas de subsister en certains milieux, comme le milieu universitaire, où elle avait profondément pénétré ? Pour réagir contre ce passé, il faudra de longs et persévérants efforts pareils à ceux de la *Ligue franco-hellénique* (1). La France ne saurait oublier combien la coopération de la Grèce a été précieuse pour les armées d'Orient. Au témoignage du général Franchet d'Espérey, les divisions de la Crète et de Serrès, à l'attaque de Doïran, se sont couvertes d'honneur. La quatrième division, qui prit d'assaut les hauteurs de Djéna, a fait preuve d'une valeur exceptionnelle. Cette fraternité d'armes doit provoquer un rapprochement intellectuel et économique. L'hellénisme a grandement contribué au progrès humain. Durant près de cinq siècles de domination ottomane, il a durement souffert, attendant le jour où l'expansion des idées de la Révolution française lui permettrait d'espérer son affranchissement. Au début du XIXe siècle, il

(1) Voir les ETUDES FRANCO-GRECQUES, Revue mensuelle, Paris, 5 et 7, rue des Beaux-Arts ; — Léon. Maccas, L'HELLÉNISME DE L'ASIE MINEURE, Paris, Berger-Levrault, 1919.

a pu constituer un Etat mais bien réduit encore et qui compte à peine la moitié de la race. Il faut l'aider à achever son unité nationale. Sur un pays ruiné et presque déshérité de la nature, la Grèce a déjà réalisé de grands progrès, étendu sa zone cultivée, augmenté ses capitaux, développé ses écoles; sa législation ouvrière est très avancée; son industrie commence à naître. De toute façon, la Grèce mérite l'appui affectueux de la France.

La Serbie martyrisée a trouvé chez nous un refuge. N'est-on pas en droit de penser que ces jeunes gens, élevés, pendant la guerre, aux côtés des nôtres, conserveront quelque amour pour notre patrie, si heureuse d'avoir pu les abriter ? Déjà, au lendemain de 1848, lorsque les étudiants serbes revinrent des écoles françaises, l'influence de notre pays se fit sentir à Belgrade, limitée d'abord aux milieux diplomatiques et politiques, puis généralisée. « Aujourd'hui, écrit M. Petkovitch (1), la poésie et la critique littéraire sont dominées par les idées françaises ». « La France, déclare M. Zujovic (2), ne doit pas être surprise de voir le monde entier désirer de s'apparenter avec elle ». Au reste, les Serbes sont peut-être le seul peuple européen qui n'ait jamais combattu contre nous. Comme les Polonais, ils sont prédestinés à lutter contre la barbarie teutonique. Comme les Tchèques, ils ont ouvertement pris parti pour nous en 1870. La France a beaucoup agi sur la Serbie par ses lettres, son théâtre et son enseignement. Les Codes civil et criminel ont été élaborés sur le modèle autrichien; mais les commentaires s'inspi-

(1) Ce que fera la Serbie, Paris, Fischbacher, 1916.

(2) Influence intellectuelle française sur les Serbes, Vannes, Lafolye frères, 1918.

rent de notre droit. La dernière affiche du théâtre de Belgrade, avant la guerre actuelle, annonçait *Athalie*.

Les relations de la France et de la Roumanie ont été souvent étudiées (1). Jadis, les idées de Voltaire, de Rousseau, de Diderot influèrent profondément sur les Latins du Danube. Depuis 1878, l'Allemagne avait attaqué ce pays, imposé ses produits, ruiné de sa pacotille ou de sa contrefaçon notre marché alimenté par des objets de luxe. Notre politique consulaire s'est montrée souvent lamentable. Les apparences nous demeuraient favorables ; nous demeurions les maîtres de la mode ; mais Berlin attirait de jeunes hommes comme M. Maiorescu ou M. Carp dont l'influence, plus tard, devait s'exercer contre nous. Cependant, nous ne faisions aucun effort pour révéler aux Roumains l'originalité vraie de notre génie national. Certains d'entre eux, qui nous aiment avec vérité, s'en plaignaient justement. Toute notre politique d'influence en Roumanie est à reprendre sur des bases nouvelles, avec un sérieux qui nous a parfois manqué. Par l'accroissement de sa natalité, par son activité industrielle et agricole, par l'intelligence du peuple, par son libéralisme, par son goût du progrès social, cette nation mérite l'active sympathie de notre pays. La Roumanie est l'une des grandes victimes de la guerre ; elle doit demeurer désormais pour la France une sœur de prédilection.

(1) Voir, par exemple, Jorga, RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES ROUMAINS, Paris, Ponsot, 1918 ; — Mavrodin, LA ROUMANIE CONTEMPORAINE, Paris, Plon, 1915 ; — Paul Gaultier, LA TRAGÉDIE ROUMAINE, Paris, 286, Boul. Saint-Germain.

Pour exercer, ici ou là, une action utile, notre premier devoir est de croire d'abord nous-mêmes à la France, de réserver pour nos loisirs, — si demain nous en laisse, -- le scepticisme, la raillerie, ces prétendues qualités du génie national qui, reproduites par le livre ou le théâtre, donnent à l'étranger de si médiocres résultats. Alors que l'Allemagne exaltait le moindre de ses écrivains ou de ses savants, nous avons souvent déprécié nous-mêmes les témoins les plus éclatants du génie de la race. Nous saluons avec un délire de joie M. le Président Wilson. Et nous avons bien raison. Il est beau, pour un homme d'Etat, au lieu de se compromettre dans les médiocrités du réalisme, de travailler à réaliser l'Empire universel du droit, le concert de tous les peuples libres. Rien n'est émouvant comme de voir M. Wilson marcher, d'un cœur tranquille, à la rencontre de la justice et de l'entendre prononcer des paroles comme celles-ci : « L'histoire est à un tournant suprême. Les yeux des peuples ont été dessillés ; ils voient. La main de Dieu s'étend sur les nations. Elle ne les bénira, j'en ai la pieuse conviction, que si elles s'élèvent aux lumineux sommets de sa propre justice et de sa propre grâce » (1).

Veut-on nous permettre de rappeler qu'un idéal, si noblement exprimé, a été souvent proposé aux peuples par des esprits de France ? L'idée d'une Ligue des nations, telle que l'a présentée M. le Président Wilson, mais c'est une idée française ! On la trouve dans le *Grand Dessein* de Sully, dans les ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre ou de Jean-Jacques Rousseau, dans les discours de Vol-

(1) Discours au Congrès du 4 décembre 1917.

ney, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, chez Edgar Quinet. M. Léon Bourgeois lui a consacré le meilleur de sa pensée. Est-il juste d'oublier qu'un Victor Hugo, dont l'influence a été mutilée chez nous par la critique, n'a pas eu d'autre credo ? Que l'on relise ses *Actes et paroles*, *Pendant l'exil et Depuis l'exil !* Qui donc a, mieux que lui, dénoncé les « contrats exécrables qui constituent ce que les chancelleries appellent le droit public de l'Europe, les brocantages de territoires, les achats de peuples, les ventes de nations » ? En faveur de la Pologne, rempart de l'Europe contre la barbarie; pour l'unité nationale de la Grèce ou de l'Italie; en l'honneur de cet admirable Garibaldi que la calomnie, si longtemps, décria et dont la grande ombre a récemment fréquenté notre forêt d'Argonne; pour la Crète ou pour Cuba, pour les petites nations comme pour les vastes peuples opprimés; pour l'abolition de l'esclavage au Brésil ou pour la répression des massacres de Serbie, Victor Hugo a déjà proclamé ces principes sur lesquels nous allons tenter de constituer la paix prochaine. Il a prouvé sa conviction par ses souffrances. Pourquoi, dans l'immense débat qui s'institue, a-t-on oublié son nom ? « Ce qui se passe en Serbie, écrivait-il dès 1876, démontre la nécessité des Etats-Unis d'Europe. Qu'aux gouvernements désunis succèdent les peuples unis ! Finissons-en avec les empires meurtriers !... Il faut à l'Europe *la démocratie en paix avec elle-même...* ». Et il ajoute : « L'avenir est un dieu traîné par des tigres ».

Que M. Clemenceau ne prenne pas cette dernière phrase pour une allusion ! Ce n'est qu'une métaphore. Mais il nous paraissait nécessaire de

montrer, peut-être même à nos compatriotes, que la tradition libérale française peut soutenir toutes les comparaisons. L'Amérique elle-même l'admettra, qui nous aime. Pourquoi présentons-nous toujours aux peuples les petits aspects de nos talents au lieu de leur faire apparaître les hauts reliefs de notre génie ? Pour agir au nom de la France, il faut, d'abord, avoir foi en elle. Pour en imposer aux autres, soyons d'abord ce que nous sommes, pleinement.

Avant de rechercher si, pour agir au loin, il n'est pas nécessaire aussi de s'imposer certaines méthodes, nous aimerions tenter de définir par quels moyens nous pourrons, dans l'avenir, développer nos relations avec nos puissants alliés de la guerre, comme les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne. Mais le sujet est immense et veut une étude séparée. Au reste, nul obstacle ne paraît s'opposer à l'extension de nos rapports avec de formidables nations que nous avons appris à aimer et dont aucun intérêt ne nous sépare. Peut-être, à vrai dire, nos relations avec l'Italie demanderont-elles plus de ménagement ! Entre les peuples, comme entre les hommes, la question du mur mitoyen est toujours la plus délicate.

Avant la guerre, la France et l'Italie étaient, officiellement du moins, des adversaires. Dans l'ordre économique ou dans l'ordre intellectuel, l'Allemagne exerçait au delà des Alpes une influence qu'il serait puéril de nier. Cependant, l'Italie est venue combattre et vaincre à nos côtés. Se rend-on assez compte, chez nous, malgré le lyrisme

inutile de ses discours officiels, que, pour renouer une tradition interrompue, pour servir des intérêts légitimes, pour ménager des susceptibilités fort promptes, il faudra non seulement de l'adresse, mais surtout beaucoup de travail ? Les problèmes franco-italiens, intellectuels ou économiques, demandent à être abordés de part et d'autre par des esprits neufs, dégagés de toute phraséologie conventionnelle et de tout préjugé. Cette fine Italie est si sensible ! « La France nous aime, écrivait récemment un journaliste romain (1), mais avec une nuance de protection; elle considère l'Italie comme une sœur, mais une sœur cadette. Plus d'une fois pourtant, dans le cours de cette guerre, des écrivains français ont déclaré que nous avions payé la dette de Solferino; mais cette idée n'est pas généralisée; d'où, parfois, une erreur de ton dans les rapports de la France avec nous qui risque de paralyser les élans les plus spontanés. Le peuple italien est sensible à ces nuances ». Il faut prouver à nos susceptibles et vaillants amis, par un échange de services, que l'Italie est appréciée et honorée en France au delà de ce qu'ils croient. Seule, une Association vraiment active, désireuse d'organiser plus et mieux que des banquets, attentive à scruter les questions et à prévenir les incidents, pourra créer entre l'Italie et nous ce régime de confiance mutuelle que nous voulons. Sans plus attendre, la France et l'Italie doivent étudier ensemble une politique de tunnels. Il nous faut, au moins, deux percées nouvelles : l'une sous

(1) Epoca, du 20 décembre 1918. — Cf. un article de M. Filippo Ampola dans le Popolo d'Italia, du 20 décembre ; Corriere d'Italia, du 20 novembre 1918.

le Mont-Genèvre, entre Briançon et Oulx; l'autre sous le Petit-Saint-Bernard, entre Bourg-Saint-Maurice et Aoste.

***

A part la Syrie, les exemples que nous avons choisis jusqu'à présent ont été empruntés à l'Europe. Jetons quelques regards au delà de ce domaine où ne pourra plus s'enfermer la pensée des hommes d'Etat. On dira plus tard ce qu'auront été pendant deux années de guerre les relations de la France et des Etats-Unis. On sait déjà comment nos amis ne se sont pas bornés à nous prêter une collaboration militaire. La guerre, pour eux, n'était qu'un accident. Qu'il s'agît de travaux publics ou d'hygiène, ils nous ont donné leur concours non seulement pour renforcer notre armée, mais pour fortifier, de façon permanente, notre peuple lui-même. Préoccupés comme nous de la dépopulation, ils nous ont aidés à protéger notre enfance et à soigner nos malades. Leurs ingénieurs nous visitent fréquemment. On entrevoit ce que pourra donner l'association des méthodes américaines, toujours soucieuses de rapidité et de réalisation, avec les traditions françaises que soutient un séculaire effort de pensée.

Ne pouvant que choisir, en vue des conclusions vers lesquelles nous tendons, nous préférons insister sur un sujet moins connu qui démontre la vanité de grands efforts lorsqu'ils ne sont pas coordonnés.

Notre rôle en Amérique latine a été récemment décrit (1). Nos compatriotes ont contribué, dans

(1) Georges Lafond, L'EFFORT FRANÇAIS EN AMÉRIQUE LATINE, Paris, Payot, 1917. — Voir aussi Georges Hersent,

les républiques transatlantiques, à la création de toutes les grandes institutions, comme ils ont fortement coopéré à l'œuvre même d'émancipation de ces pays. Mais notre importance économique tend à décroître; un homme d'Etat argentin, qui paraît avoir de l'amitié pour notre patrie, nous rappelait naguère que la fraternité des peuples a, désormais, comme base la solidarité des intérêts. Si l'Américain du Sud est bien le plus malléable des êtres, nous devons donc tenter de défendre notre influence sur un marché qui sera, soyons-en sûrs, l'un des plus âprement disputés.

On a gardé, au delà de l'Atlantique, le souvenir de savants comme Bompland, Alcide d'Orbigny, Martin de Moussy, comme l'amiral Mouchez ou l'explorateur Crevaux. Ce sont des Français qui ont dirigé la formation intellectuelle du Chili. On cite (1) l'ingénieur Gorceix, qui a créé la première école des mines dans l'Etat de Minas Geraes ; le Dr Pradier, qui a fondé l'école de médecine de Lima; le Commandant Bœuf, qui a installé l'observatoire astronomique de la Plata; le professeur Nocard, qui est venu enseigner l'élevage scientifique; Paul Lavenir, qui a patiemment analysé les terres et les eaux; Thays, qui a tracé les jardins d'essai; Lignières, qui a défendu le bétail contre de terribles épizooties. Nos professeurs ont enseigné dans les régions les plus variées. Le plus connu d'entre eux, Amédée Jacques, collaborateur

LA PARTICIPATION DE LA FRANCE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE LATINE dans l'EXPANSION ÉCONOMIQUE de juillet 1917, Paris, 23, avenue de Messine ; — Henry Goy, DE QUÉBEC A VALPARAISO, Paris, Colin, 1917 ; — Emile Wagner, L'ALLEMAGNE ET L'AMÉRIQUE LATINE, Paris, Alcan, 1918.

(1) Lafond, ouv cité, p. 17 et suiv.

de Jules Simon, dirigea le collège national de Buenos-Ayres, propagea les méthodes de la science française et rédigea, pour le Congrès Argentin, un *Programme d'instruction générale et universitaire* qui a servi de préface à toute l'œuvre postérieure. Alexis Peyret enseigne à l'Université de Buenos-Ayres. Albert Larroque fonde le collège de la Plata. Raoul Legout exerce les fonctions de vice-recteur au collège de Buenos-Ayres.

Ainsi, la pensée française a profondément agi sur la formation de l'Amérique latine. «La France, écrit Garcia-Calderon, fut une maîtresse de sociabilité et de littérature pour les démocraties américaines. » D'autre part, notre pays apportait sa constante collaboration à l'œuvre du progrès matériel. Les Basques français ont été les premiers émigrés adonnés à l'élevage. En essayant, le premier aussi, vers 1860, la conservation des viandes par le froid, Ch. Tellier, qui vécut longtemps dans la misère, a rendu un service immense aux nations agricoles de l'Amérique du Sud. Un autre Français, Eugène Terrasson, construit en Argentine le premier établissement pour les viandes destinées à l'exportation. Ce sont encore nos compatriotes qui ont enseigné à l'Amérique du Sud la culture de la vigne ou organisé l'industrie sucrière. Et nous ne parlons que pour mémoire d'une entreprise formidable comme le canal de Panama, ou de travaux comme ceux du port de Rosario, concédés en 1902, par le gouvernement Argentin, à MM. Hersent et Schneider. Si l'on songe que la population française en Amérique du Sud, au début du XXe siècle, ne dépassait pas, selon toute vraisemblance, deux cent mille individus (1), on

(1) Lafont, ouv. cité, p. 54.

doit reconnaître que l'effort français n'a manqué ni de puissance ni d'efficacité.

Par malheur, là comme sur beaucoup d'autres points du monde, nous péchons par défaut d'*organisation*, malgré les avertissements de certains diplomates comme le baron d'Anthouard. Pour le commerce, nous n'arrivons plus, à la date de 1912, qu'en quatrième ligne après la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Allemagne. Si nous demandons au plus avisé des informateurs pourquoi nous étions, en particulier, dépassés par l'Allemagne, sa réponse ne fera que confirmer ce que nous avons si souvent déclaré, au cours de cet ouvrage. « Ce qui a fait, écrit Georges Lafont (1), la force et l'avance formidable de l'industrie allemande, ce qui a centuplé ses moyens de résistance pendant les hostilités, c'est précisément l'adaptation pratique de la science, la *mobilisation des capacités* ». Venus plus tard que les Anglais et nous sur le marché américain, les Allemands ont pris une importante avance. On trouvait leurs voyageurs partout; partout, le représentant d'une maison allemande était un Allemand, tandis que la plupart de nos grandes marques étaient confiées à des étrangers. Les banques allemandes (il en existait cinq, très puissantes, pour l'Amérique du Sud), n'étaient que les agences des grandes sociétés métropolitaines; elles ne se bornaient pas aux spéculations ordinaires, elles recherchaient et faisaient donner des concessions. Nos efforts demeurent toujours individuels et privés de l'appui de la collectivité.

Nos progrès en Amérique du Sud dépendront donc de la volonté plus ou moins forte avec la-

(1) Ouv. cité, p. 87.

quelle nous exécuterons l'œuvre générale dont nous avons tracé les grandes lignes, pour donner un centre de résistance à ceux de nos compatriotes qui s'en iront en République Argentine ou au Brésil défendre le nom français. Nous avons été frappé de voir un observateur travaillant sur un domaine bien défini arriver précisément aux conclusions générales que ce livre entend défendre. Il suffira donc de faire application à l'Amérique du Sud des réformes que nous avons réclamées pour voir l'influence que nous y exerçons s'étendre et se préciser. Les règles sont toujours les mêmes : Ayons des programmes ; traçons des plans.

Au Mexique, un Français, Hippolyte Chambon, a régénéré la culture du mûrier en introduisant le mûrier blanc (1) ; sur ses conseils, le gouverneur de l'Etat de Mexico fondait, en 1894, dans trois districts, des écoles de sériciculture ; le Ministère de *Fomento* lui prodiguait les subventions et les encouragements. En 1896, Chambon était le héros de « la fête de la soie », célébrée à Irapuato. Les viticulteurs français pourraient, semble-t-il, obtenir au Mexique des résultats intéressants (2). L'importante Compagnie française du Boléo, en Basse-Californie, est arrivée à produire, en 1900, 11.300 tonnes de cuivre ou, de 1886 à 1901, un total de 91.800 tonnes (3). C'est un Français qui a créé l'installation pour le trans-

(1) Voir LE MEXIQUE AU DÉBUT DU XXe SIÈCLE, Paris, Delagrave, t. I, p. 251. — Voir aussi l'ouvrage très utile de M. Alfredo Aragon, consul général pour la France des Etats-Unis Mexicains : LE TRAFIC INTERNATIONAL PAR LE MEXIQUE, Paris, Imprimerie Pozzoli, 1917.

(2) IBID, p. 252, 253.

(3) IBID., p. 262.

port à Mexico de la force engendrée par les chutes du Rio de Monte Alto et du Rio de Tlalnepantla, qui développent 3.600 chevaux sur l'arbre des turbines (1); c'est en partie grâce à nos ingénieurs que le Mexique est en avance sur beaucoup de pays européens pour l'éclairage électrique. Les Français réussissent bien, en cette contrée, dans le commerce des tissus; ils y possèdent les plus grandes filatures et y ont supplanté les Allemands. Ceux de nos compatriotes qui devaient fonder cette industrie sont partis de Barcelonnette; ils tiennent aujourd'hui les maisons de *ropa*, c'est-à-dire les magasins de tissus, soieries, nouveautés, bonneterie, mercerie. En revanche, les Allemands réussissaient mieux que nous pour les *ferreterias* et les *mercerias*, où sont vendus les métaux ouvrés, les ustensiles de ménage, les fers émaillés, les articles de quincaillerie, même le ciment (2).

Dans l'ordre intellectuel, l'influence française a été importante. L'un des promoteurs du mouvement qui a provoqué l'épanouissement de l'instruction au Mexique, le Dr Gabino Barreda, était un élève d'Auguste Comte. Et l'on sait peut-être que, grâce à Juarez, décrétant en 1867, l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque, le peuple mexicain peut se flatter d'avoir adopté, avant les peuples européens, les principes de l'enseignement primaire. Un lycée français a été fondé à Mexico en 1896, et c'est à notre exemple que les Allemands ont créé leur collège en 1904. De même, notre pays a collaboré aux premiers développements de l'éducation féminine au Mexique.

***

(1) Ibid, p. 366.

(2) Ibid, p. 383.

Il semble donc que la France puisse réussir à peu près partout dans le monde.

L'étude de notre rôle dans les pays les plus lointains confirmerait cette opinion. Notre patrie peut-elle se désintéresser d'une Arménie si longtemps martyrisée avec le concours bienveillant de l'Allemagne ? Les Arméniens ont combattu avec l'Entente et pour elle; ils ont refusé l'autonomie que leur offraient nos ennemis. Pense-t-on satisfaire avec des promesses ou sauver avec des condoléances ce noble peuple tout empourpré de sang ?

Il convient de parler avec beaucoup de prudence d'une action possible en Perse, car le sujet est encore peu connu. Il paraît cependant résulter de certains documents (1) que ce pays s'éveille peu à peu à la vie politique, selon la formule des temps modernes, grâce à l'action de la bourgeoisie moyenne. Or, n'est-ce pas à la France que le gouvernement issu de la Révolution s'est adressé pour réorganiser ses finances et son armée, démarche qui provoqua l'intéressante mission Bizot? Depuis 1914, les provinces persanes sont travaillées par une propagande intense, entretenue par les orientalistes allemands; ces savants cherchaient à exalter le sentiment national et à démontrer que la Perse devait se rallier au groupe des Puissances centrales. On a l'impression que ce pays, si éprouvé, se donnera à un organisateur, d'où qu'il vienne. Nous croyons que la France aurait intérêt à aider, avec sa générosité coutumière, le parti libéral qui commence à s'or-

(1) COMITÉ NATIONAL D'ÉTUDES SOCIALES ET POLITIQUES (45, rue d'Ulm, Paris, séance du 8 avril 1918. Communication de M. Issa Sadigh).

ganiser. La Perse mériterait des égards; c'est un pays qui désire être instruit; chaque village y a son école; les instincts y sont démocratiques. En lui prêtant assistance, en créant l'Université française de Téhéran, en facilitant nos accès vers cette contrée, nous pourrions rendre, utilement pour nous, des services à ce peuple qui mérite, par ses qualités, d'être associé aux bénéfices de la culture française.

Il y a, de même, une démocratie chinoise qui réclame notre concours (1).

Nous avons appris avec joie que, le 15 janvier 1918, avait eu lieu à Pékin l'inauguration d'une institution française, l'Ecole Auguste Comte, fondée par MM. Tsai-Yuen-pei et Li Yu-ying, sous le patronage de la Société d'éducation franco-chinoise. M. Tsai-Yuen-pei, ancien ministre de l'Instruction publique, recteur de l'Université de Pékin, fait profession d'être un partisan convaincu de notre éducation; M. Li Yu-ying n'a pas travaillé moins que lui pour l'établissement de relations intellectuelles entre la Chine et la France. L'Ecole Auguste Comte comprenait à son début trois cours: un cours primaire pour jeunes filles avec enseignement facultatif de la langue française, un cours supérieur pour jeunes filles avec enseignement obligatoire de la langue française, un cours du soir pour jeunes gens. En échange de ces témoignages d'attachement envers notre pays, ne de-

(1) Voir les travaux du COMITÉ DÉMOCRATIQUE CHINOIS EN FRANCE, 9, rue Toullier ; — l'article de M. Jean Hennessy, dans l'ŒUVRE du 31 octobre 1918 ; — la remarquable conférence de M. Victor Bérard, dans la REVUE FRANCO-ÉTRANGÈRE de sept. 1917, 14. place Dauphine, Paris; — Tcheou-Weï, ESSAI SUR L'ORGANISATION JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE, Paris, Crès, 1917.

vons-nous pas faire un effort d'intelligence pour connaître les véritables Chinois que nous confondons si souvent avec leurs oppresseurs, pour comprendre ce que veulent dire des hommes courageux lorsqu'ils tracent à leur activité ce programme : « La Chine libre, la Chine aux Chinois et non plus aux Mandchoux ! » Comment la France ne s'intéresserait-elle pas à l'une des contrées du monde qui ont le plus souffert de la violence et de l'esprit de domination ?

Au Japon, nos compatriotes ont fondé, le 22 janvier 1913, l'*Athénée français*, institution pour la propagande et l'enseignement approfondi de notre langue. Cet établissement, qui compte déjà trois agrégés de notre Université, peut passer pour le centre de notre culture au Japon. Le chiffre des élèves inscrits, à la rentrée des cours, a été de 8 en 1913, de 24 en 1914, de 62 en 1915, de 137 en 1916. La Bibliothèque ne compte encore que six cents volumes environ, ce qui nous apparaît comme nettement insuffisant. Dans une salle spéciale de lecture, les étudiants trouvent à leur disposition bon nombre de journaux, de publications périodiques et illustrées françaises. La Société franco-japonaise, encouragée par son président d'honneur, le prince Kan-In, provoque des conférences, soutient la Revue dite *Information d'Extrême-Orient;* en mars 1917, notre ambassadeur, M. Regnault, pouvait constater publiquement que la langue française n'était plus en déclin au Japon. Et, cependant, les ressourecs financières de nos institutions de propagande sont beaucoup trop réduites; pour l'année scolaire 1915-1916, le budget de l'Athénée ne dépassait pas le chiffre modeste de cinq mille francs.

Nous aurions le plus grand tort de ne pas surveiller notre influence au Japon. L'Allemagne y demeurait naguère très agissante. Suivant des témoignages de valeur, il y a des milieux qui demeurent germanophiles, milieux militaires ou milieux universitaires et spécialement milieux médicaux. M. Félicien Challaye nous a révélé que des penseurs comme Descartes et Lavoisier, Lamarck et Claude Bernard, Pasteur et Auguste Comte étaient encore fort peu connus dans l'Empire du Soleil Levant.

De ces exemples que nous avons choisis et que nous avons voulus, à dessein, aussi variés que possible, pouvons-nous maintenant dégager une conclusion ? Nous n'hésitons pas, pour notre part, à penser que, pour donner à la France toute sa puissance de rayonnement dans le monde, à l'heure où les Etats-Unis recueillent un si grand et si légitime prestige, il faut d'abord qu'elle se présente telle qu'elle est, comme une grande nation démocratique, depuis longtemps libérée, accessible à toutes les idées justes, accueillante pour tous les sentiments généreux. Les professeurs roumains qui rédigent l'admirable adresse du 3 décembre 1914 donnent les raisons vraies de l'amour provoqué par notre pays : « C'est parce que la France a enseigné au monde le droit ; c'est parce qu'elle a soutenu de tout son génie prophétique que les mêmes principes de dignité humaine qui régissent les rapports entre individus doivent, à l'avenir aussi, régir les rapports entre les nations ; c'est parce que, par votre Déclaration des droits de l'homme, vous avez pro-

clamé comme des nécessités supérieures la liberté de la pensée, l'abolition des privilèges, le respect de la dignité humaine, que tout homme, digne de ce nom, a deux patries : la sienne et la France ». Ces titres, nous n'entendons pas les abandonner.

Est-ce à dire que nous prétendions, au nom de la France moderne, proposer un dogme précis, destructeur de telle opinion ou de telle croyance ? Assurément non. Le principe démocratique exclut tout dogme. Nous savons rendre hommage aux prêtres qui défendent l'influence française en Syrie et nous nous inclinons devant le courage des missionnaires. Mais nous avons souffert, à l'étranger, de voir parfois nos agents, comme honteux de la France moderne qu'ils représentaient, s'appuyer sur une tradition périmée, elle-même infiniment plus libérale qu'ils ne l'imaginaient. La France que nous voudrions voir enseigner au dehors, c'est cette nation, bien souvent trop défiante d'elle-même, ayant pour vertu principale le génie de création, renouvelant incessamment par l'effort désintéressé de ses travailleurs le trésor de la science, produisant des esprits directeurs comme un Pasteur ou un Berthelot, guerrière dans l'occasion et, alors, héroïque ; à l'ordinaire, paisible; sujette à des erreurs et à des caprices; au vrai, très solidement équilibrée; laborieuse avec acharnement, économe à l'excès par amour de l'épargne; imprudemment tolérante pour des minorités qui risqueraient de la compromettre ou même, à l'occasion, de la déshonorer; mais libérale par expérience, pleine de bon sens, fine jusque dans le moindre de ses ouvriers ou de ses paysans, juste souvent, généreuse toujours.

La France vaut par son peuple et par les créations de ce peuple dans tous les ordres. C'est dire que nous ne devons pas laisser le soin de la représenter aux seuls diplomates professionnels, à des agents qui souvent ignorent tout de la vie populaire, prompts à réduire en formules les problèmes que pose l'incessant développement des nations. Désormais, ce sont les peuples qui agiront sur les peuples par leurs institutions, leurs progrès, par leurs efforts de pensée, de science ou d'art.

La France rayonnera donc dans la mesure où elle aura su développer sa force interne. Une dernière fois, nous apercevons la solidarité du problème que nous posons avec l'ensemble des problèmes nationaux. Pour créer une véritable influence, l'élément matériel et l'élément intellectuel doivent incessamment coopérer; on ne peut, en aucune façon, sacrifier l'un à l'autre. L'exemple de l'Amérique du Sud nous l'a démontré.

Souhaiter pour la France une extension de puissance matérielle, c'est donc souhaiter la prompte réforme de tous les services essentiels que nous avons essayé de décrire. La France sera naturellement prospère au dehors si elle exploite hardiment son sous-sol, si elle aménage ses ports, si elle renforce son industrie, si elle développe sa marine marchande, si elle conçoit un programme de tourisme non comme un agrément, mais comme une nécessité. Ses produits seront recherchés si ses ouvriers ont reçu une bonne éducation technique. Il lui faut aussi une solide organisation commerciale et un bon régime de crédit. Décidémet, il n'y a qu'un problème national, dont nous apercevons tour à tour les aspects.

Dans l'ordre intellectuel, l'influence de la France vaudra ce que vaudront notre science, nos lettres, notre théâtre, nos universités. Nous voudrions seulement ajouter que, même en ce domaine, l'organisation matérielle s'impose. N'aurions-nous pas, dans nos Facultés, un nombre plus élevé d'étrangers si nos hôpitaux, où enseignent des maîtres incomparables, étaient d'un type plus récent, ou si nous pouvions offrir à l'étudiant, à l'étudiante la sécurité de la vie quotidienne ? Il est imprudent, même quand on est aimé, de se montrer négligent.

Nos ennemis avaient tenté d'organiser la conquête intellectuelle du monde.

Il existe en Allemagne (1), depuis 1881, une *Société pour le germanisme à l'étranger* (*Verein für das Deutschtum im Auslande*) ; elle compte plus de 260 comités locaux et environ 60.000 membres ; son bulletin est répandu à 50.000 exemplaires; *son budget annuel s'élève à* 710.000 *marks*.On citait souvent en exemple les écoles allemandes de Bruxelles et d'Anvers. Hambourg s'occupe plus spécialement de l'Amérique du Sud. L'Empire s'était même proposé de créer une Université spéciale pour les agents du service étranger (*Auslandshochschule*). Les établissements fondés au loin correspondent, en général, au type de l'école *réale*. Pour les seules écoles de l'Argentine, la subvention de l'Empire était, en 1912, d'environ 72.000 marks. L'école de Buenos-Ayres réunissait, avant la guerre, 450 enfants. A Bu-

(1) Voir Friedel, PÉDAGOGIE DE GUERRE ALLEMANDE, p. 260 et suiv. — E. Tournelat a étudié l'EXPANSION ALLEMANDE HORS D'EUROPE (Etats-Unis, Brésil, Chantoung, Afrique du Sud). Paris, Colin, 1908.

carest, la communauté allemande dépensait pour ses établissements d'instruction près de 800.000 francs par an. L'école allemande de Galatz recevait 500 élèves. L'*Association germano-turque* a fait, de son côté, des efforts considérables. En général, l'Empire accordait l'équivalence aux titres académiques obtenus à l'étranger et aux diplômes décernés par la métropole.

La presse allemande (1) nous annonçait récemment la fondation, sous la direction du professeur Ruhlmann, d'une *Institution pour l'étude de l'étranger* qui devait se placer entre l'enseignement primaire et l'enseignement académique.

Nous avons, nous aussi, des institutions de propagande, mais beaucoup trop timides et trop mal soutenues par un Etat généralement indifférent, parfois jaloux. L'*Alliance française* a rendu trop de services pour qu'on ne souhaite pas voir son activité surexcitée. La *Mission laïque* a dû, en temps de guerre, fermer l'Ecole Jules Ferry et interrompre son action. Mais ses établissements du dehors, à Salonique, à Alexandrie, au Caire, n'ont cessé de prospérer. Ce succès a confirmé l'excellence du programme de cette Association. Le lycée d'Alexandrie n'a pu recevoir tous les élèves qu'on lui demandait d'éduquer ; il est prospère au point qu'il peut se passer de toute subvention; il sera prochainement complété par l'organisation de quelques études d'enseignement supérieur qui seront achevées dans les universités françaises. L'Institut technique de Nancy s'est prêté à cette combinaison. La Mission laïque projette des créations en Russie, en Chine,

(1) Magdeburgische Zeitung du 10 juin 1918.

avec le concours de la Société d'éducation franco-chinoise, au Japon.

Nous possédons aussi l'*Office National des Universités et Ecoles Françaises* (1). Mais il ne reçoit qu'une subvention de 25.000 francs. Il n'est pas rattaché au Ministère de l'Instruction Publique. Il demeure l'organe d'une Association fondée à Paris, le 20 janvier 1910, pour favoriser le développement des relations universitaires et intellectuelles de la France avec les autres pays. Il rend assurément des services; il possède quelques archives, certains documents; il s'efforce de grouper et de concentrer les efforts extérieurs de nos Universités. Il renseigne les Ministres et les Ministères, organise ou contrôle l'échange international des professeurs, des étudiants et des écoliers. Grâce à lui, les étudiants étrangers reçoivent aujourd'hui, à titre gracieux, les équivalences de scolarité et de grades que leur valent les titres produits par eux; sur sa suggestion, un arrêté ministériel, en 1912, institue pour les étudiants désirant venir en France un examen spécial leur permettant de prouver, en l'absence d'un

(1) Paris, 96, boulevard Raspail. — Voir Petit-Dutaillis, LES CONDITIONS DE NOTRE EXPANSION INTELLECTUELLE, dans la REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE d'avril-mai 1917. — En 1917, l'Office a pour président M. Paul Deschanel. On trouvera dans le BULLETIN DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE, janvier 1915 (Paris, Félix Alcan) un rapport sur le nombre des Français à l'étranger et sur les institutions qui leur viennent en aide. Parmi les études particulières, nous signalons les brochures de M. Jovan M. Zujovic, président de l'Académie royale de Serbie : INFLUENCE INTELLECTUELLE FRANÇAISE SUR LES SERBES, Vannes, Lafolye, 1918, et LA POLITIQUE INTELLECTUELLE FRANCO-SERBE, Paris, 12, impasse Ronsin, 1918.

diplôme de leur pays, leur aptitude à suivre l'enseignement de nos Facultés.

L'*Office National* aide ainsi les étrangers à s'approcher de nos Facultés; il fait créer pour eux des cours nouveaux, instituer des comités de patronage (1). Le même effort est tenté au profit de nos établissements secondaires; en 1917, des colonies scolaires scandinaves ont été aménagées dans trois de nos lycées de Normandie. L'*Office* aide et consolide nos établissements à l'étranger; il croit et enseigne que chacune de nos universités devrait avoir une politique étrangère, orientée en tenant compte de sa position géographique et des relations économiques de la région où elle est située. Comme l'a déclaré M. Petit-Dutaillis, les services déjà considérables que rendent les Instituts créés par l'Université de Grenoble à Florence, par les Universités de Bordeaux et de Toulouse à Madrid ne laissent aucun doute sur l'efficacité de ces *Consulats intellectuels*, représentants d'intérêts que les autres consulats ne peuvent pas défendre. L'Office s'occupe de fournir des professeurs, des lecteurs, des conférenciers à des Universités étrangères. Récemment, avec l'aide de l'*American University Union*, établie à Paris, pour la durée de la guerre, il s'efforçait d'organiser avec méthode le recrutement des professeurs de français pour les Universités et les High Schools des Etats-Unis, où l'on accueillait trop souvent des romanistes venus d'outre Rhin. L'institution des échanges de professeurs d'enseignement supérieur ne date que de quelques an-

(1) Voir le Rapport du Directeur (Assemblée générale du 15 avril 1918).

nées. L' *Office* travaille à la développer. Des conventions ont été conclues pour cet objet entre l'Université de Paris et celles de Columbia, de Chicago, de Buenos-Ayres, entre Bordeaux et Saint-Andrews d'Ecosse. Des négociations ont été engagées avec des Universités de Suisse, de Serbie, de Roumanie. Les échanges les plus réguliers sont ceux que la grande Université Harvard, la plus ancienne des Etats-Unis, a organisés avec les Universités françaises, sur l'initiative de M. James Hyde. Depuis 1917, cet usage a commencé à pénétrer dans l'enseignement secondaire. Actuellement, cinq professeurs italiens enseignent leur langue dans des lycées français; plusieurs de nos agrégés d'italien ont passé les Alpes pour enseigner nos lettres.

Ces résultats prouvent déjà ce que peut faire l'initiative française. Mais ils ne représentent à nos yeux qu'un début. Comme notre politique intérieure, toute notre politique étrangère est à réformer. Le vieil instrument diplomatique a pu suffire jadis pour assurer les relations des gouvernements. Il faut, désormais, des méthodes autrement intelligentes et vivantes pour assurer le contact entre les peuples. Une fois encore, nous demandons, pays par pays, un programme et un plan.

CONCLUSION

Pour la quatrième République

Nous voici parvenu au terme de ce travail. Quelles qu'en soient les lacunes, il pourra paraître à beaucoup prétentieux d'avoir voulu, en un seul ouvrage, embrasser l'ensemble des problèmes français. Cependant, sur toutes les questions par nous traitées, un homme public doit, le cas échéant, manifester une opinion. La démocratie, régime optimiste, repose sur ce postulat que l'élu, comme l'électeur, est universel. Force nous est donc de travailler constamment à nous instruire, pour nous orienter nous-même en guidant les autres. Au reste, tous ces problèmes sont étroitement solidaires; il n'en est pas un seul, nous croyons l'avoir prouvé, qui puisse être résolu ou abordé isolément.

Notre conclusion sera brève. Le temps est venu de fonder la quatrième République, de substituer à une politique de clubs et de brasseries une action à la fois démocratique et nationale, respectueuse de la liberté personnelle, des sentiments, des croyances, des idées, une politique de création et de production. Si la notion de parti doit survivre à la guerre, c'est un large parti du travail français que nous voudrions voir se constituer.

Pour une telle œuvre, les uns et les autres devront s'imposer des sacrifices. Il serait chimérique d'imaginer une politique du devoir en contradiction avec la politique des intérêts. Nous nous adressons aux ouvriers de France; nous les invitons à méditer les enseignements de M. Jouhaux ou ceux de M. Merrheim déclarant, au Congrès des Métaux du 12 juillet 1918, que la classe laborieuse doit s'orienter vers un syndicalisme fort, « débarrassé de cette politique de bluff pratiquée avant la guerre dans les milieux ouvriers ». Oui, qu'on en finisse avec ces mœurs de gladiateurs, hier si répandues ! Chacun de nous, même le plus humble, doit chercher son intérêt dans le sens de l'intérêt national. Nous avons réussi, pendant cette crise atroce, à maintenir entre nous la concorde; nous en aurons besoin plus encore demain. M. Gabriel Séailles, philosophe aux idées hardies, nous le déclare (1) avec autorité : « Si nous négligeons le devoir qui nous unit pour satisfaire les passions qui nous opposent, nous achèverons d'épuiser le pays dans l'excitation d'une fièvre continue qui le consumera. La paix nous apportera des difficultés aussi redoutables que la guerre et qui ne pourront être résolues que par le même esprit de sacrifice. Notre seule chance de salut est de trouver la concorde dans la tâche qui s'imposera de guérir la France de ses blessures, de la restaurer dans sa puissance matérielle et dans sa santé morale ». La Russie, avec son immense territoire, sa formidable population, peut, sans danger pour son avenir, se permettre des écarts. Epuisée en hommes, appauvrie d'argent, la France, par une erreur de quelque durée, se-

(1) Le Progrès de Lyon, du 9 mars 1918.

rait perdue. Si elle retombe sous la domination de la politique des castes ou des classes, il faudra désespérer de son relèvement.

Mais, si nous voulons établir et faire vivre parmi nous la concorde, il serait injuste et immoral de ne demander qu'aux plus petits des sacrifices. Nous n'avons pas abordé en cet ouvrage le problème des rapports entre le capital et le travail; il est certain cependant que, si nous n'arrivons pas à unir ces deux éléments de la production nationale, notre avenir est bien compromis. La propriété collective de l'Etat, des communes doit être élargie. La Confédération générale du travail soutient une thèse de bon sens lorsqu'elle déclare, dans son programme : « La Nation ne peut, sans compromettre les droits collectifs dont elle a la garde, abandonner son *droit social*, créé par le travail des générations passées, maintenu par l'effort commun d'entretien des organes économiques, développé par les sacrifices que chacun consent pour les transformations successives de ces organes, suivant les indications de la science et les besoins du progrès ».

Le régime du patronat et du salariat doit être abordé par des esprits libres, uniquement préoccupés d'assurer la répartition des profits personnels dans le profit général de la nation. Si nous avons laissé se former chez l'ouvrier ce qu'on a souvent appelé une conscience de classe, la faute en est beaucoup à nous qui avons fait de cet ouvrier le serviteur passif et non le collaborateur actif de la richesse nationale. Il faut associer enfin le travailleur à l'instruction dont il manque et aux bénéfices dont il est écarté. La loi du 26 avril 1917 a marqué déjà un progrès dans ce sens;

mais ce n'est qu'un début. La surproduction nécessaire à notre pays ne sera évidemment possible qu'avec un nouveau régime de collaboration. Le principe de la journée de huit heures ne saurait plus être contesté.

Même nécessité pour la répartition des richesses intellectuelles.

La France d'avant la guerre nous apparaît sous la forme d'une maison magnifique. Au rez-de-chaussée, — et, quelquefois, dans la cave, — travaillent les artisans, les ouvriers, les cultivateurs, ceux qui n'ont d'autre horizon que le labeur même de la journée. Au premier étage, se développe l'enseignement primaire. A l'étage supérieur, l'enseignement secondaire s'isole avec toutes les institutions sociales qu'il crée ou dont il dépend. Plus haut encore, dans les combles, — celà n'est pas toujours une métaphore, — l'enseignement supérieur procède à ses recherches; à côté de lui, ou au-dessus de lui, ces savants, ces artistes, ces lettrés dont notre pays demeure si abondamment pourvu. Elle est admirable, cette maison; le malheur, c'est qu'il lui manque un organe essentiel : elle n'a pas d'escaliers. D'étage à étage, on ne communique guère que par des trappes; parfois, un artisan se hisse jusqu'au savoir, comme l'amant de la légende provençale qui allait, au risque de sa vie, boire au sommet de la tour le baiser de sa belle. Mais c'est une exception. A l'ordinaire, l'ignorance sévit; de toutes les formes de la misère, c'est la plus redoutable.

Les jeunes êtres qui vont avoir à reconstruire la France, sauront-ils se libérer avec force des servitudes régnantes pour imposer ce programme d'intelligence, d'instruction, de fraternité ?

Nous ne nous dissimulons pas combien la tâche sera difficile. La politique à laquelle nous sommes attachés demandera, si l'on peut ainsi dire, de grands efforts *dans l'espace et dans le temps*. *Dans l'espace*, car il faudrait y convertir tous les membres de la famille française, si susceptibles en la défense de leurs droits individuels, si prompts à confondre le désordre avec la liberté; chez nous, il sera toujours plus facile d'agir sur le sentiment que sur la raison, de persuader que de convaincre. *Dans le temps*, car il faudrait accoutumer notre race à la patience, lui faire admettre que les grandes œuvres veulent de longs délais, de l'esprit de suite, de la persévérance. Un gouvernement intelligent et laborieux devrait, même s'il commet des erreurs de détail, être préservé des incidents qui menacent à tout moment son existence.

*
* *

Malgré son éclatante victoire, malgré l'annonce de la paix prochaine, la France demeure en danger.

Le projet de pacte pour la Société des Nations, tel qu'il a été publié le 14 février, prévoit une large organisation économique dont les principes seraient étendus au monde entier. Ce nouveau programme comporte l'amélioration des conditions du travail humain, la liberté du transit, le développement de la législation internationale. Rien de mieux; et c'est bien dans le cadre de ces définitions générales que nous voulons placer notre propre programme pour la France. Mais, comme le déclarait tout récemment à Berlin le professeur

Ludo Hartmann, ambassadeur d'Autriche (1), il serait imprudent de croire à la formation de la vieille Internationale idéologique, si souvent rêvée par des théoriciens généreux. Ce qui va intervenir, c'est plutôt, semble-t-il, suivant l'expression de ce diplomate ennemi, une « *Internationale des Etats Nationaux* ». Ce cadre ne gênera en rien le développement politique, l'incessante transformation des peuples selon les lois mêmes de la vie. Une grande Allemagne va de nouveau se constituer tandis que les formations slaves rechercheront des orientations et des agrégations nouvelles. L'idée de race, avec tout ce qu'elle a, pour le philosophe, de brutal, vient de surgir, plus impérieuse que jamais. Des forces nouvelles vont jaillir; des instincts de vengeance travailleront sourdement; nous serons trop heureux s'ils ne se manifestent que par une volonté accrue de travail.

Là même où la Révolution paraît installée, de grands efforts de labeur se préparent. Le socialisme, allemand ou autrichien, après des crises plus ou moins longues, dégagera sa puissance de construction. L'économie publique de ces pays se rétablira. Le chancelier Renner esquisse déjà et fait approuver son programme de production; le député Frédéric Adler réclame un travail méthodique et réglé. Ne soyons pas dupes des agitations allemandes. Le prince Lichnowsky déclare qu'après l'effondrement de la firme Hohenzollern et Cie, le peuple allemand saura reconstituer une société nouvelle. Il est courageux de le croire.

Peu à peu, dans le cadre des alliances actuelles, chaque peuple tendra à jouer son jeu natio-

(1) Voir ARBEITER ZEITUNG, du 4 février 1919.

nal. Tout en continuant à nous aimer, les Etats-Unis déjà nous surveillent. M. Lloyd George pousse de toutes ses forces la Grande-Bretagne dans la voie de la surproduction, seul remède, selon lui, aux difficultés économiques et sociales. L'Italie énonce de grandes et légitimes ambitions.

Il est prudent pour la France de ne compter que sur elle-même et sur l'activité des générations formées ou réformées par la guerre. Nous avons exposé un programme (1); on pourra le discuter; mais c'est un programme; nous ne nous sommes pas contenté de critiquer ou de nier. On devra le corriger à mesure que les faits se modifieront; les idées vivent et meurent; mais nous avons au moins combattu les abstractions, ces cadavres d'idées. Nous croyons que la politique n'est pas une fin en soi; nous pensons le temps venu de substituer les méthodes aux systèmes. Tout ce livre est fondé sur ces définitions.

(1) Aux ouvrages généraux que nous avons cités dans notre Introduction, il faut ajouter Lysis, l'Erreur française, Paris, Payot, 1918 ; — Louis de Launay, Qualités a acquérir, Paris, Payot, 1918 ; — L'Avenir de la France, Réformes nécessaires, Paris, Alcan, 1918 ; — Victor Cambon, Ou allons-nous ? Paris, Payot, 1918 ; — Henri Mazel, La nouvelle cité de France, Paris, Alcan, 1917 ; — Sauvaire-Jourdan, La vitalité économique de la France, Paris, Alcan, 1918 ; — Blanc, A propos du Congrès du Génie civil, Impr. Kastner, Saint-Etienne ; — Gilles Normand, la Rénovation française, Paris, Perrin, 1919 ; — Agathon, les Jeunes gens d'aujourd'hui, Paris, Plon, (réédition, mais avec une intéressante préface de 1919).

Aux bibliographies, d'ailleurs très incomplètes, qui accompagnent nos divers chapitres, ajouter Chauveau, la France agricole et la guerre, Paris, Baillière, 19, rue Hautefeuille, t. II; — Mis de Roux, l'Etat et la natalité, Nouv. libr. nationale, Paris, 1918 ; — Ernest Babelon, Au pays de la Sarre, Paris, Ernest Leroux, 1918.

CHAPITRE XIII

L'Enseignement technique 73

L'abus des professions dites libérales. — L'apprentissage dans les anciennes corporations. — Fixité de l'organisation. — Le XVIIe siècle et l' « honnête homme ». — La doctrine de Colbert. — L'œuvre de la Révolution : le Conservatoire des Arts et Métiers. — Les idées de Grégoire. — Le programme de Pecqueur. — Persistance de l'éducation abstraite. — Danger de nos lacunes. — L'enseignement professionnel obligatoire en Allemagne : les Universités spéciales. — La formation technique des Etats-Unis : le Morrill Act. — Nécessité pour la France d'un plan d'ensemble ; la loi Astier.

CHAPITRE XIV

L'Enseignement général 111

Nous n'avons pas encore de plan pour l'instruction publique. — Nécessité de reviser périodiquement le régime de l'enseignement.— Le programme de Condorcet. — La réaction napoléonienne. — Les précurseurs : Guizot et Jules Ferry. — La guerre et l'enseignement.— Le plan de la Grande-Bretagne.

LES PRINCIPES. — Respecter l'unité de l'esprit. — Réaliser l'unité de l'école primaire.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — La fréquentation scolaire. — Les programmes : ni formalisme, ni verbalisme. — Avant tout développer l'esprit d'observation. — L'atelier. — Le jardin. — Le recrutement des instituteurs.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Son rôle dans une démocratie organisée. — Une sélection par le mérite. — Les programmes : ni abstraction, ni encyclopédie. — Instruire, c'est apprendre à apprendre. — Les parodies de la culture classique. — Les exigences nouvelles des sciences. — Stupidité du baccalauréat.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — Nécessité d'une absolue liberté. — L'Université, foyer régional de science.— Caractère archaïque des Grandes Ecoles.

CHAPITRE XV

La Réforme administrative 169
Le régionalisme.— Avantages et dangers de cette théorie. — Simplifier et non compliquer. — Nécessité d'un gouvernement fort. — Une nouvelle distribution des ministères. — Maintenir, avant tout, l'unité française. — Etendre les libertés communales. — La science municipale. — Les mesures de transition pour l'Alsace et la Lorraine.

CHAPITRE XVI

Le sort de la femme 197
L'effort de la femme pendant la guerre. — Extension progressive de son rôle social. — La protection de l'ouvrière. — Le travail à domicile. — Le travail à l'usine : les Surintendantes. — Le droit des femmes à l'instruction intégrale.— Les précurseurs. — Les femmes et l'enseignement technique. — Le problème politique.

CHAPITRE XVII

La renaissance de l'Art 233
Quelques principes et quelques exemples.— Identité profonde de la science et de l'art. — Un art sincère doit être de son pays et de son temps. — Son domaine est le domaine même de la vie. — Caractère actif de nos lettres ; l'esprit de grandeur. — Absence d'un théâtre vraiment populaire ; la dégradation par le spectacle. — Les grands Maîtres d'hier : Auguste Rodin, Claude Debussy. — Pour la musique française.

CHAPITRE XVIII

Le rôle créateur de la France au dehors..... 273

I. — Le problème colonial.

Importance, pour toutes les grandes nations, de la question coloniale. — L'Allemagne et la « Mittel-Afrika ». — L'impérialisme libéral de la Grande-Bretagne. — Les ambitions de l'Italie. — Notre empire colonial : dix millions de kilomètres carrés, cinquante millions d'habitants. — Nous ne savons pas exploiter nos possessions. — Le rôle de la science. — Nécessité de grands travaux et d'un programme agricole : substituer à la cueillette la culture. — Nous manquons non de génie mais d'ordre.

CHAPITRE XIX

Le rôle créateur de la France au dehors..... 301

II. — A l'Etranger

La résurrection de la Grande France. — Les peuples ressuscités : la Syrie, l'Etat Tchéco-Slovaque, la Pologne. — La France et les Balkans. — Toute propagande nationale suppose un acte de foi. — Le programme de Victor Hugo. — De grands efforts mal coordonnés : notre rôle en Amérique du Sud. — Les démocraties lointaines et futures : la Perse, la Chine. — Le véritable idéal français. — Les deux facteurs de l'influence. — Faiblesse de nos institutions de propagande. — Toute notre politique étrangère est à réformer.

CONCLUSION

Pour la quatrième République..... 335

Ancienne Imprimerie Waltener, 3, rue Stella, Lyon

BIBLIOTHÈQUE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

COLLECTION DE VOLUMES IN-16 à 4.50

BIARD D'AUNET. — **Pour remettre de l'Ordre dans la Maison.**
La Politique et les Affaires.

VICTOR BORET. — **La Bataille économique de demain.**

M. BOUILLOUX-LAFONT. — **Les Chambres de Métiers.**

VICTOR CAMBON. — **Notre Avenir.**
Où allons-nous?

Cte DE CANISY. — **La Question ouvrière dans le bassin de Briey.**

HERBERT N. CASSON. — **Les 16 commandements de l'homme d'affaires,** traduit par GEO LANGE.

HENRY DUGARD. — **Le Maroc de 1917.**
Le Maroc de 1918.

J.-L. DUPLAN. — **Lettres d'un vieil Américain à un Français.**

JEAN DYBOWSKY. — **Notre Force future.**

R.-C. ESCOUFLAIRE. — **L'Irlande ennemie?**

LOUIS FÉRASSON. — **La Question du fer (3 fr.)**
L'Industrie du Fer.

AUGUSTE GÉRARD. — **Nos Alliés d'Extrême-Orient.**

LÉON GUILLET. — **L'Enseignement technique supérieur à l'Après-Guerre.**

BARUCH HAGANI. — **Le Sionisme politique.**

DANIEL HALÉVY. — **Le Président Wilson.**

EDOUARD HERRIOT. — **Agir.**

S. HERZOG. — **Le Plan de guerre commerciale de l'Allemagne,** traduit par A. DE TARLÉ.

DAVID JAYNE HILL. — **La Reconstruction de l'Europe.**
La Crise de la Démocratie aux Etats-Unis.

JULES LABORDE. — **Il y a toujours des Pyrénées.**

RAOUL LABRY. — **L'Industrie russe et la Révolution.**

GEORGES LAFOND. — **L'Effort français en Amérique latine.**

LOUIS DE LAUNAY. — **Qualités à acquérir.**

ANDRÉ LEBON. — **Problèmes économiques nés de la Guerre.**

LYSIS. — **Pour Renaître.**

*** — **Essai sur la politique douanière de la France.**

GERMAIN MARTIN. — **Les Problèmes du Crédit en France.**

RAMSAY MUIR. — **Nationalisme et Internationalisme.**

R. PETIT. — **Les Industries de l'Alimentation.**

GASTON RAPHAËL. — **Walter Rathenau.**

JULES ROCHE. — **Quand serons-nous en République?**

Vte DE ROQUETTE-BUISSON et MARCEL.-A. HÉRUBEL. — **La Terre Restauratrice.**

LÉON ROSENTHAL. — **Villes et Villages français après la Guerre.**

E. SERVAN. — **L'Exemple Américain (5 fr.).**

V.-G. SIMKHOVITCH. — **Marxisme contre Socialisme.**

A. DE TARLÉ. — **La Préparation de la Lutte économique par l'Allemagne.**

C. BERTRAND THOMPSON. — **Le Système Taylor (3 fr.).**

PAYOT, et Cie, 106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

a39003 001448496b

D 659 .F8H4 1919 V2
HERRIOT, EDOUARD.
CREER.

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 03 10 15 28 2